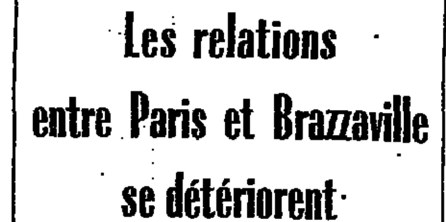


TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE — N° 9946 · 40 PAGES · MERCREDI 19-JEUDI 20 JANVIER 1977



Les relations entre Paris et Brazzaville se détériorent

LIRE PAGE 12

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry · Directeur : Jacques Fauvet

1,40 F

Algérie, 1,20 DA; Maroc, 1,50 dir.; Tunisie, 120 m.; Allemagne, 1 DM; Autriche, 11 sch.; Belgique, 12 fr.; Canada, $ 0,65; Danemark, 3 kr.; Espagne, 28 pes.; Grande-Bretagne, 20 p.; Grèce, 20 dr.; Iran, 45 ris; Italie, 350 L.; Liban, 125 p.; Luxembourg, 12 fr.; Norvège, 2,75 kr.; Pays-Bas, 1 fl.; Portugal, 14 esc.; Suède, 2,25 kr.; Suisse, 1 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 25

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

LES IDÉES CONSTITUTIONNELLES ET POLITIQUES DE M. GISCARD D'ESTAING

Le premier ministre est chargé de « prendre la tête de la campagne nationale » pour les élections de 1978

M. Chirac, qui n'a fait aucun commentaire, s'entretiendra mercredi avec M. Barre

Au cours de sa conférence de presse qu'il a tenue le lundi 17 janvier, M. Giscard d'Estaing a indiqué qu'il n'entendait pas « intervenir dans le détail des consultations électorales », *et il a confié au premier ministre la mission de* « prendre la tête de la campagne nationale en vue des élections de 1978 ».

M. Raymond Barre réunissant à déjeuner ce mardi les présidents des groupes de la majorité de l'Assemblée nationale et devant s'entretenir mercredi en fin d'après-midi avec M. Chirac, à la demande de ce dernier, le R.P.R. s'est abstenu de commenter, avant que ces contacts n'aient été pris, les propos du chef de l'Etat. M. Labbé, président du groupe de l'Assemblée, s'est borné à se déclarer satisfait de la reconnaissance du pluralisme de la majorité.

Dans les rangs de l'opposition, les critiques sont vives: M. Georges Marchais (P.C.F.) dénonce sans plus de nuances une « politique brutalement antisociale, antidémocratique et antinationale » ; *M. Fabre (M.R.G.) considère que* « rien n'est changé » *et estime que* « le pluralisme » *de la majorité vise à masquer* « le plein accord » *de MM. Giscard d'Estaing et Chirac. M. Estier (P.S.) relève que M. Giscard d'Estaing a* « esquivé l'affrontement entre les deux clans de la majorité ».

Une grande convergence est constatée dans les réactions des organisations syndicales : le président de la République cache ou sous-estime la gravité du chômage. Il n'est pas tolérable que subsistent un million de demandeurs d'emploi affirme le secrétaire général de la C.F.T.C. C'est aussi ce que devaient déclarer les dirigeants de la C.G.T., de la C.F.D.T. et de la FEN, en annonçant dans l'après-midi de mercredi, au cours d'une conférence de presse commune, une campagne nationale d'actions sur l'emploi à la mi-février. Au même moment, M. Ceyrac, rendant compte de l'assemblée annuelle du C.N.P.F. insistait sur la nécessité de préserver l'emploi et annonçait la tenue, dans les trois mois, d'un colloque national sur l'emploi des jeunes.

A Bonn, un porte-parole du gouvernement a admis qu'il y avait eu un « malentendu » *entre les autorités françaises et allemandes sur le traitement de l'affaire Abou Daoud, mais il a écarté le parallèle dressé par le président de la République avec la libération des trois auteurs de l'attentat de Munich, en octobre 1972, celle-ci étant due, a-t-il précisé, au chantage exercé sur la vie de passagers d'un avion.*

La presse étrangère et ses « leçons »

« La politique étrangère de la France ne se fait pas et ne se fera pas dans les salles de rédaction de quelques moyens d'information internationaux... La France, son peuple et ses lois n'ont de leçon à recevoir de personne. » Commentant les réactions qui ont suivi à l'étranger la libération de M. Abou Daoud, M. Giscard d'Estaing a, pour une fois, employé le « ton déclamatoire et gaullien » auquel il affirme pourtant répugner.

Il faut dire qu'il avait, qu'il y a pour tout Français, de quoi s'indigner. C'est le « New York Times » qui titre son éditorial « French abjection », le « Washington Post » qui évoque « cette nation autrefois fière » à qui les Arabes n'ont qu'à faire « un signe du doigt » pour lui faire « consommer sa propre humiliation » ; c'est encore, dans l'« Observer » de Londres, cette caricature montrant le président français à côté d'un tableau sur lequel est inscrit : « Deux cents Mirage vendus à l'Egypte = onze athlètes israéliens morts. » Rarement les grands journaux anglo-saxons, pour ne parler que de ceux-là, avaient été aussi loin dans la frénésie à l'égard de la France.

L'indignation est d'autant plus vive, de part et d'autre, que les consciences sont moins tranquilles. En Grande-Bretagne et en Allemagne, personne n'a oublié les conditions dans lesquelles des terroristes — dont la culpabilité était prouvée, ce qui n'était pas le cas de M. Abou Daoud — ont été libérés : en échange d'otages, qu'il fallait sauver sans doute, mais tout de même au prix d'une lâcheté. A Paris, M. Giscard d'Estaing et les membres du gouvernement font grand cas de la carence du chargé d'affaires d'Allemagne fédérale à Paris, qui n'a pu donner au directeur du cabinet de M. de Guiringaud aucune information sur la demande d'extradition attendue de son gouvernement : l'argument confirme en effet la mollesse de Bonn dans cette affaire, mais il ne saurait faire oublier que, si la France l'avait vraiment voulu, un appel adressé « au sommet » eût sans aucun doute accéléré les choses. M. Giscard d'Estaing téléphone à « son ami Helmut Schmidt » pour moins que cela... De même, on ne voit pas ce que le refus de discriminer entre les passagers de l'avion d'Entebbe ou l'extradition promptement opérée des pirates de l'air croates capturés à Paris ajoute à l'affaire.

Il reste que la « joie mauvaise » éprouvée par certains commentateurs est suspecte. La France n'est pas populaire dans la presse anglo-saxonne, non plus que dans de nombreux pays du Vieux Continent depuis le passage du général de Gaulle au pouvoir : en substance, et M. Giscard d'Estaing a raison de le rappeler, parce que les milieux dirigeants de ces pays « n'approuvent pas la politique indépendante » de Paris. Après la guerre de six jours et le changement d'attitude du général à l'égard du gouvernement de Jérusalem, les milieux pro-israéliens ont aidé à donner à ce désaccord un tour passionnel. Sans doute peut-on s'étonner de voir la même passion, ou presque, se porter contre un de Gaulle qui n'hésitait pas à provoquer directement les Etats-Unis et ses autres alliés, et contre le président actuel dont le goût de la conciliation est parfois poussé jusqu'à la faiblesse. Mais il y a conciliation et conciliation : celle dont on fait preuve à l'égard des Arabes « passe » moins bien que l'autre...

En même temps il est digne, mais vain, d'affirmer que « la France n'a de leçon à recevoir de personne ». La presse occidentale en général et l'américaine en particulier — drapée dans ses exploits du Watergate — passe son temps à en donner à tous les gouvernements du monde, à commencer par le sien : de même la presse française critique en gros et en détail, et pas toujours justement, celui des Etats-Unis. La liberté d'expression signifie aussi le droit à l'erreur et à l'excès.

Feu l'escarpolette...

Le plan Barre « *n'a besoin ni d'être modifié ni d'être complété, il a besoin d'être poursuivi* ». Des indices montrant des résultats favorables ne doivent pas être « *un encouragement à relâcher notre effort* »... La réussite du plan a « *une priorité absolue dans la conduite des affaires de la France* ».

En jalonnant ainsi la partie économique de son propos, le président de la République a voulu donner une idée claire de son choix, pour dissiper « *le doute et la confusion* ». A-t-il complètement réussi ? Ce n'est pas certain. N'avait-il pas, avec la même assurance, affirmé à la fin de 1974 et au début de 1975 qu'il n'y avait pas besoin d'une relance massive ; puis, en septembre 1975 que celle-ci était indispensable : avant de reprendre à son compte aujourd'hui une partie des critiques de M. Barre contre ce plan de relance d'il y a dix-huit mois, accusé d'avoir stimulé l'inflation, creusé le déficit commercial et, par voie de conséquence, facilité la dépréciation du franc ?

GILBERT MATHIEU.

(Lire la suite page 9.)

AU JOUR LE JOUR

LITOTE

Dans les déclarations de M. Giscard d'Estaing, le passage le plus important est celuo dans lequel il a justifié son style, sans excès d'éloquence, sans effet déclamatoire, sans emphase, sans brutalité, du moins verbale, mais d'autant plus ferme et efficace.

On ne saurait que le louer d'avoir ainsi révélé aux Français les vertus de la litote, qui en dit moins pour exprimer davantage.

Ainsi, au jour de la clarification électorale, si la France lui répond par le fameux « Va, je ne ne hais point » de Chimène, il devra être, comblé par cet aveu et répondre par le non moins fameux « J'y suis, j'y reste ».

ROBERT ESCARPIT.

Que d'ombres !

Elu en mai 1974, le président de la République accomplira, « *bien entendu* », la totalité de son mandat de sept ans. Les prochaines élections législatives se dérouleront selon le mode de scrutin qui est en vigueur depuis 1958, puisque le chef de l'Etat « *n'aperçoit pas l'intérêt pour le fonctionnement de nos institutions, d'un changement de la loi électorale* ». Ces élections « *auront lieu à leur date, en 1978* », puisqu' « *il n'y aura pas de crise d'ici là* », étant donné que M. Valéry Giscard d'Estaing n'a « *aucune raison de mettre en doute la loyauté de la majorité* ».

Abstraction faite de ces deux certitudes et de cette très forte probabilité (déjà avancées à diverses reprises), quelle étrange et insuffisante « *clarification* » que celle du 17 janvier 1977 ! Comment ne pas s'étonner ou s'inquiéter de l'ampleur et de la densité des zones d'ombre qui subsistent ? Comment ne pas avoir l'impression que le chef de l'Etat se refuse à regarder en face certaines réalités et s'obstine à voir la vie en rose, alors que tout est plutôt gris ?

L'U.D.R. ayant successivement été écartée de l'Elysée le 19 mai 1974, puis de l'Hôtel Matignon le 25 août 1976, M. Giscard d'Estaing ne peut évidemment ni dissimuler qu'il n'y a plus « *assimilation* » entre ce parti et le « *chef de l'exécutif* », ni contester que « *la situation a changé* », mais on ne sait plus très bien, après l'avoir entendu, où en est la pratique de la V[e] République.

RAYMOND BARRILLON.

(Lire la suite page 9.)

« PROTECTEUR DES LIBERTÉS »

PERSONNE n'a jamais mis en doute la sincérité du président de la République. Ce qu'il dit, il le croit. Le cynisme n'est jamais une vertu, même pour un homme d'Etat. La candeur non plus.

Comment mettre au seul compte des moyens d'information la « spirale dépressive » qui a entraîné le pays tout au long de l'année ? Comme si ces moyens n'étaient pas dans leur grande majorité favorables au chef de l'Etat, comme si ce n'était pas de son fait que le doute, qui ne semble jamais l'effleurer lui-même, s'est emparé peu à peu de l'opinion.

Comment se refuser, à juste titre, à frapper des lampistes et placer les responsabilités au « sommet » sans prendre jamais aucune sanction à ce niveau-là, sans mettre fin au moins aux abus de pouvoir ou de langage de tel ministre ?

Comment se situer au-dessus des partis et s'engager personnellement dès maintenant dans la bataille électorale en assignant une organisation à la majorité, en exploitant sans tarder la question scolaire au profit de la majorité, en affirmant que l'opposition est profondément divisée sur l'essentiel et la majorité d'accord sur tout, sauf sur l'organisation, en se mêlant enfin du « détail » des élections municipales ?

***

Pas plus que ses prédécesseurs l'actuel chef de l'Etat n'échappe à la contradiction fondamentale qui fait du président de la République tantôt le chef de l'exécutif, élu par une majorité politique sur un programme politique, tantôt un arbitre « au-dessus des partis », garant de la Constitution et... « protecteur des libertés », a-t-il ajouté pour la première fois, en pensant sans aucun doute à 1978 et en prélude à ce qu'il allait une fois de plus confirmer aussitôt : élu pour sept ans, il restera sept ans à l'Elysée, même si le pays envoie une majorité de gauche à l'Assemblée nationale.

Dépouillé par la force des choses, c'est-à-dire le choix du pays, de sa fonction dirigeante, le président justifierait alors son maintien au pouvoir par la nécessité de protéger les libertés. Mais parmi les libertés du peuple, il y a celle de choisir ses représentants. De constitutionnelle, la contradiction entre les deux fonctions du président deviendrait politique s'il n'était tenu aucun compte de ce choix. Loin de protéger les libertés fondamentales, il y attenterait ; loin d'éviter le désordre, il y contribuerait. — J. F.

(Lire la suite page 9.)

De M. Kissinger au président Carter

M. Carter entrera en fonctions jeudi 20 janvier, au cours d'une cérémonie devant le Capitole de Washington.

Avant même d'exercer le pouvoir, le président élu a subi un échec sérieux : très vivement contesté par le Sénat, M. Sorensen a renoncé à prendre la direction de la C.I.A.

Trois jours après l'inauguration, le vice-président, M. Walter Mondale, partira pour l'Europe. Il se rendra successivement à Bruxelles, Bonn, Berlin-Ouest, Rome, Londres et Paris. Le samedi matin 29 janvier, il aura un entretien avec M. Giscard d'Estaing, qui le recevra à déjeuner. M. Mondale partira dans la journée pour Tokyo.

Alors que M. Ford se reposait presque entièrement sur M. Kissinger pour la politique étrangère, M. Carter entend contrôler de près la conduite de la diplomatie.

Du nouveau pour l'Europe ?

par MAURICE DELARUE

Au Conseil européen de La Haye, les Neuf se sont prononcés pour une prise de contact rapide avec le président Carter. M. Giscard d'Estaing a suggéré, deux jours plus tard, un « sommet » occidental. Pour sortir du désordre économique et monétaire, comme pour ranimer les négociations Nord-Sud — sans parler de la détente, qui relève quasi exclusivement du dialogue entre Washington et Moscou, — les Européens ne comptent que sur les Etats-Unis. La France n'est pas en mesure de prendre la moindre initiative internationale, et ceux de ses partenaires qui sont en meilleure forme n'ont jamais été beaucoup tentés d'agir indépendamment des Américains. Les institutions de la Communauté seront présidées pendant plusieurs mois par des Britanniques, et M. Callaghan n'a qu'une idée : être le premier à se rendre à Washington pour rencontrer le nouveau président. A l'évidence, l'Europe attend beaucoup de M. Carter.

(Lire la suite page 13.)

En raison de la grève des ouvriers du Livre C.G.T.

Le Monde NE PARAITRA PAS DEMAIN

Les suppléments « le Monde des spectacles » et « le Monde des livres » seront publiés dans notre prochain numéro.

EN MARGE DU ROMANTISME ALLEMAND

Les voyages initiatiques

En intitulant ce troisième recueil d'études sur l'Allemagne romantique « les Voyages initiatiques », Marcel Brion nous met en main une clef prodigieusement prometteuse, excitante, intrigante dont nous avons hâte de vérifier les vertus apéritives en l'essayant sur telle ou telle œuvre passée ou présente.

Il y a d'abord, bien entendu, le thème du voyage, déplacement dans l'espace assez important pour impliquer changement de pays — nous dit le dictionnaire, et nous sommes libres d'interpréter ce « dépaysement » dans un sens métaphorique, métaphysique. Le voyage ! A l'appel de ce mot magique des œuvres immenses se présentent à notre esprit, de « l'Odyssée » à « Don Quichotte », du « Livre de Marco Polo » ou conte de Nils Holgersson. Mais si l'on ajoute à ce vaste sujet celui non moins riche d' « initiation », l'éclairage change tout à coup, il se restreint, s'approfondit. Alors nous sommes amenés à rebuter nombre de récits de voyages qui ne relèvent pas du genre initiatique, et qui se trouvent d'ailleurs éclairés et mieux définis par cette exclusion.

On songe à la célèbre définition du roman que donne Stendhal dans « le Rouge et le Noir » : « Un miroir qui se promène sur une grande route. » Il faut souligner la tournure impersonnelle de la formule. Le miroir se promène tout seul, il n'y a pas, derrière, un romancier qui le porte et regarde en même temps. Or un miroir ne retient rien ; ce qu'il reflète s'efface sans laisser en lui de traces. Cela caractérise assez bien le héros stendhalien qui subit maintes aventures et mésaventures sans se laisser altérer le moins du monde. L'un des paradoxes du « Rouge et le Noir », c'est de se présenter comme un roman d'éducation dont le héros est en fait inéducable.

MICHEL TOURNIER.

(Lire la suite page 22.)

La majorité doit donner l'image d'un pluralisme qui s'organise et qui s'entend

DÉCLARE M. GISCARD D'ESTAING

Parmi les techniques de « clarification », il en est qui consistent à provoquer, par l'introduction d'un réactif, l'opération recherchée. Il en est d'autres qui commandent seulement d'attendre que se produise la décantation voulue. Après avoir envisagé, semble-t-il, de recourir à des procédés du premier type, M. Giscard d'Estaing a, de toute évidence, retenu ceux du second pour obtenir le résultat souhaité.

Ses propos ont moins cherché, en effet, à créer l'événement qu'à le décrire. Le chef de l'Etat n'a pas tenté d'imposer son ordre aux faits, mais seulement à leur présentation. Quelques artifices y ont suffi. D'abord dans la procédure de la conférence de presse : M. Giscard d'Estaing a renoué avec l'usage gaulliste, qui voulait que le président de la République répondît à des questions groupées par sujet. Cette méthode permet de ne pas répondre dans le détail, voire de ne pas répondre du tout (à propos, par exemple, de la création d'un impôt sur les grandes fortunes, du rôle des anciens premiers ministres ou de la réforme destinée à marquer l'année 1977). Elle permet surtout au chef de l'Etat d'ordonner comme il l'entend le dialogue et de réciter des dévelopements entiers manifestement appris par cœur.

L'attention portée au mot juste relève du même savoir-faire. Ainsi le chômage s'appelle-t-il le problème de l'emploi, les divergences au sein de la majorité sont-elles baptisées pluralisme et l'ambiguïté inhérente aux fonctions du président de la République est-elle qualifiée d'ambivalence. La situation en est-elle beaucoup plus claire ?

L'opinion, dont M. Giscard d'Estaing nous affirmait il n'y a pas si longtemps qu'elle ne partageait pas les préoccupations du « milieu politique », s'est posé en 1976, nous apprend-il, « un certain nombre de questions de nature politique ». Contradiction ? Qu'importe : il suffit de désigner les faits sous un autre nom pour paraître les contrôler. « Puisque ces mystères me dépassent, feignons d'en être l'organisateur », disait déjà Jean Cocteau.

Fidèle à son personnage, M. Giscard d'Estaing se refuse à la « brutalité ». De là le ton paisible et la tranquille assurance d'un propos dont la fermeté, dit-il, ne se mesure pas à des mots. Le chef de l'Etat a certes paru moins à l'aise qu'à son habitude, hésitant souvent, se trompant parfois, victime d'un bref trou de mémoire. L'essentiel, cependant, est que pour lui le langage politique ne se propose pas, semble-t-il, d'agir sur les choses mais sur leurs apparences. N'a-t-il pas appelé la majorité à « donner l'image d'un pluralisme qui s'organise et qui s'entend » ? L'image et non la réalité.

THOMAS FERENCZI.

Voici le texte de la conférence de presse réunie par M. Valéry Giscard d'Estaing lundi après-midi 17 janvier :

« J'ai dit, à propos de cette réunion de presse, qu'elle devait être une réunion de clarification. Pourquoi ?

LA « PRÉTENTION » DE « CERTAINS PARTIS »

En s'en prenant à « la reprise de l'activité des partis et même à la prétention, par certains d'entre eux, d'intervenir dans un éventuel remaniement ou de contrôler celui-ci, contrairement aux principes de la Vᵉ République », M. Giscard d'Estaing visait les déclarations de MM. Guéna et Labbé en juin 1976. M. Yves Guéna, secrétaire général de l'U.D.R., s'était dit partisan d'un remaniement ministériel. M. Claude Labbé, président du groupe U.D.R. de l'Assemblée nationale, avait annoncé la convocation de son groupe « pour délibérer d'éventuels événements politiques qui pourraient être la conséquence de l'attitude du groupe U.D.R. dans le vote du projet gouvernemental ».

Le président de la République avait répliqué, dans son entretien télévisé avec Jacques Chancel, le 16 juin : « Il n'est pas question de laisser s'établir plus ou moins directement un régime des partis. »

» L'année 1976 a été difficile pour la France, et ceci sur deux plans. Sur le plan économique et social. On connaît en effet la situation d'inflation, le maintien du chômage, le découvert extérieur, les conséquences de la sécheresse, bien que, sur tous ces plans, comme nous le verrons tout à l'heure, la France ait en réalité mieux fait face qu'on ne l'a dit. Mais aussi année difficile sur le plan politique. A partir du printemps, l'opinion a perçu une certaine division dans le gouvernement. Elle a assisté à la reprise de l'activité des partis et même à la prétention, par certains d'entre eux, d'intervenir dans un éventuel remaniement ou de contrôler celui-ci, contrairement aux principes de la Vᵉ République.

» A l'occasion du changement de gouvernement, l'opinion s'est interrogée sur le point de savoir, lorsque j'ai choisi M. Raymond Barre comme premier ministre, si ce choix entraînerait des conséquences sur nos institutions, sur les rôles respectifs du président de la République et du premier ministre, sur le fonctionnement de la majorité. Bref, en 1976, l'opinion s'est posé un certain nombre de questions de nature politique.

» Au long de cette même année, le doute a été largement répandu et complaisamment entretenu à propos de deux questions. La première est de savoir si la politique suivie permet bien de résoudre les problèmes de la France. La seconde question était de savoir si nos institutions et ceux qui les animent ont la capacité de faire face éventuellement à des crises ou de débloquer la situation politique. Il était difficile à l'opinion de répondre à ces deux questions. Si bien qu'elle était entraînée dans une sorte de spirale dépressive, le doute et la confusion conduisant à l'inquiétude, l'inquiétude aggravant la crise et l'aggravation de la crise justifiant après coup la confusion et le doute.

» Il était indispensable de rompre cette spirale dépressive. C'est pourquoi une double clarification était nécessaire. Cette clarification conduira, j'en suis sûr, à plus de clarté et donc à plus de sécurité.

» D'abord, sur le plan économique, il était indispensable d'engager une action d'ensemble de redressement d enotre situation. C'est ce qui a été fait. Mais il a fallu plusieurs mois pour que les explications que nous n'avons cessé de donner de manière identique, le premier ministre et moi-même, commencent à être perçues; et, en effet, nous en reparlerons, elles commencent à être perçues.

» En matière politique, une même clarification est nécessaire. Et, sans doute, avant qu'elle soit complètement perçue faudra-t-il également un certain délai. Ce que je compte faire devant vous, c'est indiquer la manière dont se posent, selon moi, les problèmes politiques de la France, la manière dont ils peuvent être résolus. Je souhaite que, d'ici l'été prochain, cette double clarification, clarification dans la politique économique de la France, et clarification dans la situation économique de la France, soit complètement et clairement perçue par notre opinion publique, afin qu'elle puisse, l'échéance venue, se prononcer en toute clarté et en pleine responsabilité, sur les choix essentiels de notre pays.

» Voilà ce que je voulais dire par « clarification nécessaire ». Pour conduire cette clarification, le mieux est, je crois, de répondre à vos questions Et vos questions porteront sans doute sur trois sujets : la situation économique et sociale ; la situation politique ; et enfin des questions diverses intéressant l'éducation, la justice ou tel ou tel autre aspect de notre vie nationale.

» Je crois que, pour la clarté, il conviendrait de procéder suivant cet ordre. Comme la durée d'une telle réunion de presse, pour ne pas abuser de votre patience ni des grands moyens d'information, doit être de l'ordre d'une heure et demie, je souhaiterais que nous commencions par les questions économiques et sociales pendant environ une demi-heure, pour aborder ensuite les questions sur la situation politique et terminer par les questions de nature diverse

» Alors, si vous le voulez bien, nous commençons par la situation économique et sociale.

Économie : le plan Barre n'a besoin ni d'être modifié ni d'être complété mais d'être poursuivi

ALAIN VERNAY *(le Figaro)* :

— Vous avez dit, monsieur le président, à la fin de l'année dernière, que les accords n'étaient pas nécessairement valables une fois pour toutes, qu'ils devaient tenir compte des circonstances. En est-il ainsi des plans ? Puis-je vous demander si vous penser que le plan Barre ait besoin, maintenant, cinq mois après sa présentation, d'être complété, modifié ou simplement poursuivi ?

— Le plan de redressement économique présenté par le gouvernement, par M Raymond Barre, n'a besoin ni d'être modifié ni d'être complété. Il a besoin d'être poursuivi.

» Quel est, en effet, le jugement que l'on peut porter, à l'heure actuelle, sur ce plan de redressement, dont je disais, au mois de décembre dernier, qu'il était nécessaire, qu'il était juste et qu'il serait efficace ?

» Je noterai d'abord que toutes les décisions essentielles ont été prises, que ce plan a été approuvé par le Parlement, c'est-à-dire par la majorité de l'Assemblée nationale, par la majorité du Sénat. C'est donc maintenant la politique économique démocratique de la France.

» Je note que toutes les mesures concrètes ont été mises en place, que la baisse de la T.V.A. vient d'avoir lieu le 1ᵉʳ janvier dernier, et que ce plan est entré dans la deuxième phase de son déroulement. Il y avait, en effet, une première phase, qui était la période du gel des prix. Maintenant, nous sommes dans la deuxième phase de son application. L'essentiel, c'est que l'application de ce plan soit poursuivie.

» Il est, en effet, beaucoup trop tôt, à l'heure actuelle, pour juger de ses résultats. Je crois qu'on peut néanmoins dire que des craintes qui s'étaient exprimées à l'occasion de l'application de ce plan peuvent être dissipées. C'est ainsi que certains avaient annoncé que ce plan conduirait ou risquerait de conduire à une aggravation du chômage. Nous affirmons, vous le savez, au contraire, qu'à l'heure actuelle la lutte contre l'inflation et la lutte pour l'emploi, c'est le même combat. Or j'observe que les dernières statistiques disponibles sur le plan de l'emploi, à la fin décembre, montrent qu'il n'y a pas eu aggravation de la situation de l'emploi mais stabilité, et même très légère, en réalité, très légère amélioration.

» Sur le plan des prix, nous ne disposons pas des dernières indications concernant l'année 1976. Mais, d'après les tendances qui ont été observées, je pense que nous pourrons nous maintenir à l'objectif, c'est-à-dire une progression des prix très légèrement au-dessous de 10 % pour l'année 1976.

» En ce qui concerne le niveau de l'activité économique, vous avez observé que le chiffre de novembre, le dernier connu, ne faisait pas état d'une diminution de celle-ci, mais que novembre 1976, par rapport à novembre 1975, marquait une progression d'un peu plus de 11 % de la production industrielle.

» Donc, il y a un certain nombre d'indications qui vont dans un sens favorable. Mais ces indications ne peuvent avoir pour conséquence la modification du plan de redressement : elles signifient seulement que nous sommes dans la bonne direction et que nous devons poursuivre. Car le plan de redressement, ce n'est pas, en terme de sport, du sprint. C'est une course de fond. Il ne faudrait pas qu'on imagine que la publication de premiers indices, même s'ils font apparaître des résultats plus favorables, doive être pour nous un encouragement à relâcher nos efforts. Il faut en effet, dans le monde où nous vivons et où un certain nombre de problèmes continuent de se poser — je rappelle que c'est ce mois-ci qu'a eu lieu une nouvelle hausse des prix du pétrole, — il faut être capable de faire face à n'importe quelle situation. Il faut donc que l'économie française soit en équilibre. Ce n'est pas en trois mois, ce n'est pas en six mois, que cet équilibre sera rétabli.

» Répondant à la question de M. Vernay, je dirai que l'essentiel, c'est de poursuivre l'application du plan de redressement. Ce n'est pas avant la fin du premier semestre 1977 qu'il sera possible de porter une première appréciation sur le rétablissement de notre équilibre.

PIERRE MEUTEY *(la Vie française - l'Opinion)* :

— Monsieur le président de la République, la politique de lutte contre le chômage, qui prend le pas désormais sur la politique d'aménagement de l'expansion et de la répartition de ses fruits, ne remet-elle pas en cause les objectifs ou les voies et moyens de votre politique de société libérale avancée ?

— Je viens de dire tout à l'heure, M. Meutey, que la priorité numéro un, c'était le redressement de l'économie française et le rétablissement de son équilibre. La priorité, c'est donc la lutte contre l'inflation et le rétablissement de l'équilibre intérieur et extérieur.

» Sur le plan de l'équilibre extérieur, je vous indiquerai que nous avons en réalité parcouru à peu près la moitié du chemin. A l'heure actuelle, le prix de nos importations d'énergie, de nos importations de pétrole, par rapport à leur prix antérieur à la hausse, représente une majoration de 40 milliards de francs, et le déficit du commerce extérieur de la France, en 1976, sera de l'ordre de 20 milliards de francs. Nous avons donc parcouru à peu près la moitié du chemin qui nous conduit au rétablissement de notre équilibre extérieur, et, sur le plan intérieur, j'indique que le découvert budgétaire de 1976 sera en réduction de nettement plus d'un tiers par rapport à celui de 1975. On voit donc qu'il nous reste du chemin à parcourir dans la lutte contre l'inflation.

» Il faut savoir que la lutte contre l'inflation et la lutte pour l'emploi, c'est, à l'heure actuelle, la même chose. Il y a des circonstances dans lesquelles il peut y avoir une contradiction, mais, dans les circonstances que traverse la France, c'est-à-dire avec un déficit extérieur et une possibilité d'accroître nos exportations, la lutte pour la stabilité des prix et la lutte pour l'emploi, c'est la même chose.

» Chaque fois que la France procède à une exportation supplémentaire, à l'heure actuelle, elle règle deux problèmes : elle règle un problème d'emploi en fournissant du travail aux entreprises et aux travailleurs et elle règle un problème de déséquilibre en réduisant notre déficit extérieur. C'est pourquoi le plan de redressement est à la fois un plan de lutte contre l'inflation et un plan de protection de l'emploi.

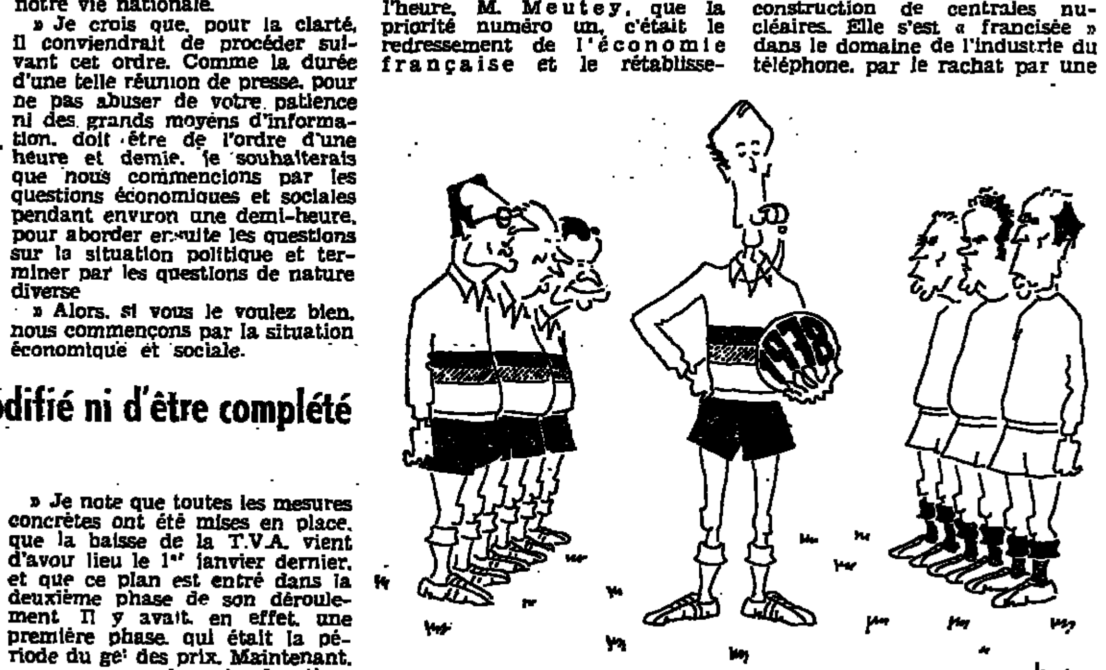
MICHEL TARDIEU *(le Nouvel Economiste)* :

— Monsieur le président, la sidérurgie, la chimie, la machine-outil, le papier-carton, l'aéronautique ne vont pas très bien. Or ce sont des secteurs dans lesquels l'Etat est intervenu parfois massivement. Faut-il en conclure que la politique suivie jusqu'ici n'était pas la bonne, et, dans ce cas, quelle est la politique industrielle que vous souhaitez pour la France ?

— Le gouvernement poursuit, à l'heure actuelle, une politique industrielle très active, et les deux dernières années auront été marquées, sur le plan de l'industrie française, par des progrès et des adaptations considérables dans un certain nombre de directions que je vous rappelle brièvement.

» D'abord, notre industrie se développe dans des directions de haute technique ou de recherche de pointe. C'est ainsi qu'on a développé et accru nos moyens consacrés à la recherche technologique, et c'est ainsi que l'industrie française s'est francisée, au cours des deux dernières années, dans les secteurs de pointe.

» Je vous citerai trois exemples : dans le secteur de l'industrie nucléaire, l'industrie française s'est « francisée » par la constitution d'une société qui s'appelle FRAMATOME et qui sera désormais une société française de construction de centrales nucléaires. Elle s'est « francisée » dans le domaine de l'industrie du téléphone, par le rachat par une société française de la filiale française de I.T.T., L.M.T.



(Dessin de KONK.)

» Et enfin, cela s'est accompagné de la création d'un certain nombre de restructurations industrielles importantes. Dans le secteur public, on a vu la Société nationale des pétroles d'Aquitaine et l'ERAP fusionner, on a vu l'apparition d'un grand groupe industriel de l'industrie automobile, par le rapprochement de Peugeot et de Citroën, on a vu le regroupement de notre industrie du poids lourd auprès de la régie Renault, par le regroupement de SAVIEM et de Berliet, et, donc, l'industrie française s'est profondément réorganisée au cours des deux dernières années. Elle s'est « francisée » et réorganisée.

» Il reste des problèmes difficiles à traiter, qui ne sont pas, d'ailleurs, des problèmes français, qui sont souvent des problèmes européens, voire mondiaux. Vous avez cité deux cas, le cas de la sidérurgie et le cas de l'industrie textile. Il est, en effet, indispensable que les pouvoirs publics apportent leur contribution au maintien et à l'amélioration structurelle de ces deux secteurs et, à l'heure actuelle, le gouvernement s'en occupe activement et, d'ailleurs, fera connaître dans les prochaines semaines ses décisions.

» J'indique que ces dossiers de l'industrie française sont suivis précisément au sein du gouvernement par des hommes particulièrement actifs : le ministre de l'industrie et de la recherche, M. d'Ornano, et, en ce qui concerne le téléphone, M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications.

GILBERT MATHIEU *(le Monde)* :

— Monsieur le président, M. Barre a encore dit ce matin qu'il était hostile aux plans de relance globale, et ce qui, je crois, frappe beaucoup de confrères, c'est que, chaque fois que M. Barre parle de cette hostilité, il cite comme exemple de malfaisance le plan de relance de septembre 1975, que vous aviez vous-même conduit ! Alors, puisque nous sommes dans une journée de clarification, est-ce que vous pouvez nous dire, sur ce plan, ce qui distingue votre analyse de la sienne et, d'une façon plus générale, s'agissant de relance, comment votre humanisme s'accommode d'un million de demandeurs d'emploi que nous avons depuis une année et que, selon les comptes de la nation de l'O.C.D.E., nous risquons d'avoir encore pendant un bon moment ?

— M. Mathieu, ne confondez pas les fonctions de président de la République et de premier ministre. J'étais président de la République l'année dernière, je le suis cette année : M. Barre est premier ministre cette année et il y avait un autre premier ministre l'année dernière. Ne confondez pas les fonctions : n'opposez pas le rôle du président de la République en 1975 et le rôle du premier ministre en 1976.

» A la fin de 1975, à l'automne de 1975, le risque d'une profonde dépression de l'économie occidentale était largement ressenti par l'ensemble du milieu économique et social français et on nous annonçait — fin 1975 — l'éventualité d'une grave détérioration de la situation de l'emploi pour l'époque actuelle : on articulait volontiers des chiffres d'un million et demi de chômeurs pour le printemps de 1976. Il était donc normal que le gouvernement de l'époque engage une action de soutien de l'économie française de façon à éviter, précisément, cette détérioration grave de notre situation de l'emploi. D'ailleurs, sur ce point, l'action qui a été conduite a été réussie puisque, vous le notiez, le chômage ne s'est pas aggravé

» Qu'a-t-on observé à l'occasion de ce programme de relance ? On a observé, en réalité, deux choses. La première, c'est que dans les circonstances actuelles l'accroissement de la demande globale en France entraîne aussitôt un accroissement massif des importations. A l'heure actuelle, lorsque les revenus des Français s'accroissent de 100, 20 de ces 100 sont dépensés à l'extérieur sous forme d'importations : donc, le programme de relance entraîne un déficit accru de notre balance extérieure.

» On a observé, ensuite, que, lorsqu'on concentre l'effort d'investissement ou d'encouragement à l'investissement aux entreprises sur une courte période de temps, cet investissement prend également la forme d'importations de biens d'équipement ou de machines-outils de l'extérieur et, notamment, de l'Allemagne fédérale.

» Si bien que le plan de relance, qui a été efficace du point de vue de l'emploi, a accentué le déséquilibre extérieur de la France pendant le premier semestre de 1976 et que ceci a entraîné des conséquences sur notre déficit et, donc, sur la tenue de notre monnaie.

» C'est la raison pour laquelle, à l'heure actuelle, le premier ministre est entièrement justifié dans son attitude d'exclure toute politique de relance globale, aussi longtemps que l'équilibre extérieur de la France n'aura pas été rétabli.

Le problème de l'emploi

» Ceci signifie-t-il qu'il faille se désintéresser pour autant de la solution du problème de l'emploi ? Vous savez parfaitement, au contraire, que le gouvernement n'a pas cessé de prendre des initiatives depuis un an concernant la solution de ce problème de l'emploi et, notamment, de l'emploi des jeunes. A cet égard, il serait bon — il serait même nécessaire — d'assurer une information exacte des Français concernant la situation de l'emploi.

» Nous procédons à l'heure actuelle, vous le savez, à une analyse de fond de cette situation, d'où il ressort ceci :

» 1) Que le nombre des demandeurs d'emploi à l'heure actuelle — fin décembre — est stable, comme je l'ai dit, avec une très légère tendance à la diminution.

ENCE DE PRESS DU CHEF DE L'ÉTAT

Ce nombre ne fait donc pas apparaître d'augmentation depuis l'année dernière, malgré les difficultés que l'économie française a traversées en 1976.

» 2) Cette analyse montre qu'à l'heure actuelle les demandes d'emploi qui sont présentées sont, à hauteur de 45,5 %, vieilles de moins de trois mois, ce qui veut dire qu'il y a une rotation continue à l'intérieur de ces demandes et que, dans un délai relativement court, un certain nombre d'entre elles trouvent effectivement satisfaction.

» 3) La proportion des jeunes dans les demandeurs d'emploi, dont on a dit à de fréquentes reprises qu'elle s'était beaucoup accrue, est maintenant égale à ce qu'elle était avant la détérioration du marché de l'emploi, c'est-à-dire de l'ordre de 55 % de la demande totale. Le ministre du travail procède à l'heure actuelle à la décomposition suivant les natures d'emploi, suivant les causes de ce nombre de demandeurs d'emploi, mais je vous indique que, là aussi, un jugement global ou une action globale ne serait pas efficace.

» Les Français notamment dans beaucoup de régions, savent très bien qu'à l'heure actuelle il existe des professions pour lesquelles l'offre d'emploi n'est pas aisément satisfaite, et que lorsqu'on regarde certains secteurs productifs ou certaines régions de notre pays, on s'aperçoit qu'il est parfois difficile de trouver des travailleurs qui répondent aux offres d'emploi ; donc, une action globale risquerait soit d'être inefficace, soit de recréer une situation de tension et d'inflation.

» C'est pourquoi l'approche du problème de l'emploi et sa solution seront recherchées par une série d'actions sectorielles et régionales, en regardant quels sont les secteurs, quelles sont les régions dans lesquels se pose un problème d'emploi et quelles sont les mesures spécifiques qui permettent alors de le résoudre. »

L'année de plus forte production de l'économie française

— Dans le tableau que vous avez dressé du programme de redressement, vous n'avez pas parlé du niveau des investissements. Est-ce que vous pensez que le niveau des investissements productifs et les prévisions pour 1977 sont satisfaisants par rapport aux objectifs de croissance que s'est fixé le gouvernement ?

— Y aurait-il une autre question sur la situation économique ?

— Monsieur le président, nous sommes frappés par l'abondance des importations en provenance de certains pays qui ne font pas tous, et de loin, partie du Marché commun. Il semble que ces importations — vous venez d'y faire allusion tout à l'heure — ont comme conséquence d'entraîner une diminution des heures de travail pour les ouvriers et pour les travailleurs français et, sur le plan extérieur également, dans la mesure où des pratiques de dumping font que nos grandes entreprises sont quelquefois chassées de marchés qu'elles seraient en droit d'obtenir. Est-ce que le gouvernement envisage quelque chose de précis et d'efficace pour limiter en quelque sorte ces pratiques, dont finalement l'industrie française et la France, en général, sont victimes ?

— Dernière question économique ?

— Si j'ai bien compris votre raisonnement, tout à l'heure, monsieur le président, la rotation étant constante, les Français pourront un jour se dire qu'ils auront été, qu'ils sont ou qu'ils seront un jour tous chômeurs. Mais ce n'était pas là ma question ; vous savez qu'il y a effectivement un peu plus de un million de chômeurs, entre un million et un million et demi ; que, d'autre part, il y a des gens qui s'envolent avec des cargaisons intéressantes, qui se paient de l'ordre de 600 millions d'anciens francs la croisière. Pouvez-vous me dire, monsieur le président, si votre majorité sera bientôt disposée à voter enfin l'impôt sur les grandes fortunes, pour éviter que les autres Français en paient toujours autant ? (1).

— Je répondrai à ces trois questions, je commence par le début de la troisième. J'ai indiqué tout à l'heure que, pour l'information de la presse et pour l'information des Français, il fallait connaître ces problèmes de l'emploi, qu'à l'heure actuelle 45 % de ceux qui s'inscrivaient à l'Agence nationale de l'emploi trouvaient effectivement un emploi dans les trois mois. Ceci veut dire qu'il y a un marché de l'emploi actif et que nous ne sommes pas dans une situation — ce que certains pourraient craindre — dans laquelle s'accumulerait indéfiniment un chômage qui n'arriverait pas à trouver ici ou là, en contre-partie, une offre d'emploi. Donc, il ne faut pas dénaturer à cet égard mes propos.

» Il faut savoir également que, parmi les demandeurs d'emploi, il y a des situations diverses. Il y a, par exemple, dans les demandeurs d'emploi, 21 % qui sont demandeurs d'emploi à la suite de la démission, qui s'explique parfaitement, de leur emploi précédent. Il y a également des demandeurs d'emploi qui ne sont pas des jeunes et qui sont demandeurs d'emploi pour la première fois. Donc, dans l'analyse, il ne faut pas utiliser, à propos de ce un million trente-six mille demandeurs d'emploi qui est le chiffre de la mage. Lorsque vous prenez le mot chômage, il faut prendre la définition du chômage suivant notre législation, et vous savez que le chômage secouru, c'est-à-dire celui qui concerne le travailleur qui exerçait un emploi et s'en est vu privé, représente une proportion de l'ordre de la moitié de ce chiffre total.

» Passons à la deuxième question, sur l'action de la France vis-à-vis de certaines importations qui ne respectent pas les règles de la juste concurrence.

» La France, et le premier ministre l'a dit, n'est pas un pays protectionniste ou qui reviendrait au protectionnisme. La France est, à l'heure actuelle, un pays qui exporte 22 % de sa production totale dans tous les domaines. Je vous indique que ce chiffre d'ailleurs a cru sensiblement, puisqu'il y a deux ans, ce chiffre était encore à 19,3 %. Nous sommes maintenant à 22 % ; nous ne pouvons pas fermer nos frontières en invitant les autres à fermer les leurs. Par contre, nous devons être favorables à une concurrence équitable ; à cet égard, notre action s'exercera activement au sein de la Communauté économique européenne.

» Lors du dernier conseil européen, qui s'est tenu à La Haye, j'ai soulevé ce problème. J'en parlerai lors de mes prochains entretiens avec le chancelier de l'Allemagne fédérale et nous reprendrons le problème au problème au prochain conseil européen. Mais vous avez noté que vis-à-vis d'un pays déjà, le Japon, la Communauté a pris à cet égard une attitude très nette.

» Dernière question. Je terminerai par-là en essayant de vous donner une vision exacte de l'année 1976, parce que, comme je le disais tout à l'heure, par ce doute qui a été si largement répandu en 1976, on a fini par donner une fausse idée de l'année 1976.

» 1976, au point de vue économique, aura été une année de croissance. La croissance de l'économie française, on le sait maintenant, dépassera largement 5 % en 1976. Comme il se trouve, en plus, que la réduction de notre activité en 1975, que nous connaissons maintenant, a été de l'ordre d'environ 1 1/2 %, cela veut donc dire que 1976 sera l'année de plus forte production de tous les temps de l'économie française.

» La demande, c'est-à-dire la consommation des Français, a continué à progresser en 1975 et en 1976. Si bien que l'année 1976 sera, au total, l'année de la plus forte consommation des Français, je parle de la consommation en volume physique. Et en ce qui concerne les investissements, nous savons maintenant que les investissements de 1976 auront été supérieurs d'un peu plus de 7 % en volume aux investissements de 1975.

» Alors, finalement, 1976 aura été une année qui n'est pas celle que l'on décrit d'habitude aux Français. C'est une année dans laquelle la production aura progressé, l'investissement aura progressé, sans doute de façon insuffisante, j'en suis bien d'accord avec vous, mais très fortement pendant le premier semestre. Et c'est une année marquée par deux forts déséquilibres : un déséquilibre extérieur, c'est-à-dire un déficit qui a pesé sur nos échanges et sur note monnaie, et un déficit des finances publiques dû à la situation de 1975 et également au déroulement du programme de relance.

» Voilà l'année 1976. Alors, ce qui est vrai, et c'est tout à fait mon sentiment et celui du premier ministre, c'est que la France doit poursuivre son effort d'équipement et d'investissement, et donc, lorsque le gouvernement aura à prendre des mesures sectorielles, ces mesures sectorielles seront toujours tournées vers le soutien de l'équipement et de l'investisement.

» Voilà ce que je voulais vous dire au cours de cette première demi-heure, en réponse à vos questions sur la poursuite de la politique de redressement qui reste la priorité absolue dans la conduite des affaires de la France. Et j'en viens maintenant au deuxième ensemble de questions, c'est-à-dire la situation politique.

— En dénonçant la politisation dans l'entreprise, vous avez suscité un certain nombre de réactions. Comment jugez-vous ces réactions et croyez-vous possible, à la lumière notamment de la réaction très vive du P.C.F., de freiner rapidement cette tendance à la politisation de l'entreprise ?

— J'ai dénoncé, plus exactement, le gouvernement a dénoncé avec moi, puisque c'est à la suite d'une communication du ministre du travail, la politisation de l'entreprise. Pourquoi ?

» D'abord, parce que j'observe que cette politisation de l'entreprise, à l'heure actuelle, n'est tentée qu'en France. Quand je dis politisation — je reviendrai tout à l'heure sur ce point, — il ne s'agit pas, naturellement, du droit des travailleurs à exprimer leurs préférences politiques ou à participer à la vie politique du pays. Il s'agit de l'introduction du débat politique à l'intérieur de l'entreprise et de l'utilisation des institutions de l'entreprise à des fins politiques.

» J'observe d'abord que ceci n'est tenté qu'en France. Vous avez la Grande-Bretagne, où les institutions sont, on le sait, particulièrement développées, où il n'y a pas de politisation de l'entreprise. Vous avez l'Allemagne fédérale, où les institutions syndicales sont également très développées : pas de politisation de l'entreprise. Vous avez les Etats-Unis, où l'on connaît bien la puissance des syndicats et où il n'y a pas de politisation de l'entreprise. Chacun d'entre vous a assisté à ces spectacles, à ces films où l'on voit les candidats aux élections tenir leurs réunions. Où ? Toujours à la porte des entreprises, jamais à l'intérieur des entreprises.

» Alors, en France, on assiste à une doctrine de politisation de l'entreprise, ce qui veut dire que les rouages de l'entreprise seraient utilisés pour développer le débat politique.

» Ceci me paraît être à la fois contraire à la nature de l'entreprise, instrument de travail, qui a de graves problèmes à résoudre et qui doit utiliser ses institutions, notamment ses institutions représentatives des travailleurs — je parle à la fois des comités d'entreprise, des délégués du personnel, des sections syndicales d'entreprise, délégués syndicaux, — qui doivent donc utiliser ces représentants des travailleurs pour la solution des problèmes de l'entreprise ou pour la représentation des droits, des revendications des travailleurs de l'entreprise. C'est donc contraire à la nature de l'entreprise, qui doit rester un lieu de travail et à l'intérieur de laquelle les travailleurs doivent être représentés pour la défense de leurs intérêts et de leurs droits.

» Je crois également que c'est un facteur d'affaiblissement des entreprises françaises à un moment où chacun de nous aspire en réalité au progrès de l'économie française et de notre capacité de développement et de compétition vis-à-vis de l'extérieur.

» Enfin, ce qui est le plus grave, c'est que nous courons alors le risque de bloquer le progrès social dans l'entreprise. Car, à partir du moment où les délégués ou représentants auraient un caractère politique, c'est-à-dire viseraient ouvertement à développer le débat politique à l'intérieur de l'entreprise, pensez-vous qu'il soit possible de développer, comme nous le souhaitons, la concertation et l'expression des travailleurs des entreprises sur les réalités de leur travail ou sur l'information qu'ils sont en droit d'obtenir sur la vie de l'entreprise ?

» La politisation de l'entreprise est donc contraire à sa nature ; elle est contraire au développement et à l'affirmation de la fonction syndicale de l'entreprise ; enfin, elle bloque le progrès social de l'entreprise.

» J'ai observé les réactions. Réactions singulières, parce qu'on a voulu faire croire aux travailleurs qu'il s'agissait de les priver de leur droit au débat politique. Il n'en est pas question. Il va y avoir des élections. Les travailleurs participeront largement, massivement à ces élections, municipales et nationales. Les travailleurs peuvent naturellement faire partie de mouvements politiques, et ces mouvements politiques s'organisent comme ils l'entendent. S'ils veulent s'organiser à partir du recrutement dans les entreprises, c'est leur problème. L'attitude qui a été prise, c'est le refus de l'introduction du débat politique dans la vie des entreprises par l'utilisation des institutions de ces entreprises. J'aurai l'occasion sans doute de faire apparaître que tel est bien le sentiment profond de la majorité des Français, et en particulier de la majorité des travailleurs français.

(1) A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la création de son groupe de presse, M. Robert Hersant a convié cent cinquante personnalités du monde de la publicité et leurs conjointes à une croisière outre-Atlantique. On évalue à 6 millions de francs le coût de cette croisière. (N.D.L.R.)

Institutions : il y a ambivalence dans les fonctions du président de la République

— Monsieur le président, est-ce que le président de la République peut se remettre politiquement en cause ou être remis politiquement en cause avant le terme de son septennat ? Je vous pose cette question, car j'ai lu le dernier livre de M. Michel Debré et j'ai entendu l'autre jour sur une radio M. Claude Labbé, le président du groupe R.P.R. à l'Assemblée.

— Y a-t-il sur la fonction du président de la République d'autres questions, afin de répondre à l'ensemble ?

ALAIN DUHAMEL (Europe 1) :

— Sous la Vᵉ République, le président de la République cumule les rôles : il est à la fois le garant des institutions, le chef de l'exécutif et il est l'inspirateur, parfois contesté, de la majorité. Alors, monsieur le président, est-ce qu'il n'y a pas parfois contradiction entre ces rôles ? Est-ce que, par exemple, le garant des institutions verrait d'un bon œil l'inspirateur de la majorité s'engager au moment des élections législatives ? Est-ce que le chef de l'exécutif ne serait pas gêné par une victoire de la gauche ?

MICHELE COTTA (France-Inter) :

— Comment comptez-vous concilier votre rôle d'arbitre, de chef de l'Etat au-dessus des partis, qu'il s'agisse de celui de M. Chirac ou de celui de M. Mitterrand, et votre engagement personnel, sans doute inévitable, dans les campagnes politiques de 1977 et 1978 ?

ROBERT BOULAY (R.T.L.) :

— Comment pouvez-vous concilier votre condamnation formelle du collectivisme, personnalisé par la venue de la gauche, et refuser de dire ce qui arriverait si ce collectivisme arrivait au pouvoir ?

PIERRE PELLISSIER (R.M.C.) :

— Pouvez-vous nous expliquer le rôle du premier ministre, tel que vous le concevez ? Il s'agit, bien sûr, des deux aspects de ce rôle, d'une part premier ministre, chef de gouvernement, d'autre part premier ministre, leader de la majorité parlementaire ?

— D'abord, le président de la République, dans nos institutions, est chargé de veiller au respect de a Constitution. Que dit la Constitution ? Elle dit que le président de la République est élu pour sept ans. Le président de la République, chargé de veiller au respect de la Constitution, commence par s'imposer ce respect à lui-même. J'ai été élu pour sept ans et j'accomplirai donc, bien entendu, complètement, mon mandat.

» Le président de la République a deux fonctions. Il doit assurer le bon fonctionnement des institutions, il est, comme on dit, le garant des institutions. Il est en même temps le protecteur des libertés des Français. Quelles que soient les circonstances, je serai donc le garant des institutions et le protecteur des libertés des Français.

» M. Duhamel me pose une question tout à fait juste, qui consiste à dire : mais enfin, il y a deux fonctions dans ce personnage. Il y a un président élu pour sept ans, exerçant pendant sept ans son mandat, et garant des institutions, protecteur des libertés des Français. Et il y a quelqu'un qui représente, du fait de son élection, l'application d'une certaine politique ou, en tout cas, la référence à un certain principe politique.

» Alors il y a, en effet, non pas ambiguïté, mais ambivalence dans les fonctions du président de la République. Il est les deux. Et c'est à lui de faire en sorte, par son comportement, que les deux soient compatibles. Ce qui fait que, dans la manière dont il s'exprime, dans les positions qu'il prend, dans les interventions qu'il fait, il doit tenir compte de cette ambivalence. D'ailleurs, ce n'est pas propre au président de la République française. C'est le fait de tous ceux qui sont élus, dans le monde, au suffrage universel, chefs de l'exécutif.

» Mme Cotta me demande si ce président de la République peut être muet sur les grands choix des Français ? Certainement pas, et personne ne le comprendrait. Je vous rappelle que l'année dernière, à peu près à la même date, nous nous approchions des élections cantonnales. J'ai moi-même été conseiller général. Je connais la vie des cantons, les conseillers généraux. Ce ne sont pas des fonctions d'essence politique. Je pensais donc qu'il fallait ne pas intervenir dans le déroulement

(Lire la suite page 4.)

GEORGES POMPIDOU ET LE ROLE DU PREMIER MINISTRE

C'est le 23 septembre 1971 — et non 1972 — que Georges Pompidou avait déclaré, en réponse à une question sur ses rapports avec la majorité :

« Chef de la majorité, c'est une expression que je crois ne jamais avoir employés pendant plus de six ans quand j'étais premier ministre. Il y a des majorités. Par exemple, il y a une majorité présidentielle qui m'a porté où je suis. Il y a des majorités électorales qui se traduisent tantôt à l'occasion d'élections locales, tantôt à l'occasion des élections législatives, et il y a, plus ou moins, pas toujours forcément, accord ou parallélisme entre la majorité présidentielle et la majorité législative. Quel est le rôle du chef de l'Etat ? Ce n'est pas d'avoir des rapports avec la majorité, ceci est le rôle du premier ministre, qui est d'ailleurs, responsable devant cette majorité et devant l'Assemblée. »

Analyses

CROISSANCE : 3,7 % de mieux qu'au troisième trimestre 1974

En 1976, le produit intérieur de la France a bien dépassé, en valeur absolue, le plus haut niveau jamais atteint : sur la base 100 en 1963, il atteignait 173,6 dès le premier trimestre 1976 contre 171,1 au troisième trimestre 1974, maximum d'avant la crise.

Au deuxième trimestre 1976, la progression s'est poursuivie (indice 175,7). Elle a dû se prolonger lentement pendant tout le deuxième semestre ; les experts estiment que le niveau 177,5 a été atteint à la fin de 1976. En un an, la hausse consécutive à la récession aurait donc été de 5,6 %. Ce qui aurait permis de dépasser de 3,7 % le point maximum atteint avant la crise, tous ces pourcentage exprimant des croissances réelles (en volume).

La consommation (en volume) n'a, elle, pratiquement jamais régressé, même durant la crise. Sa progression constante s'explique par le fait que les ménages ont vu, dans leur ensemble, leur pouvoir d'achat continuer de progresser. Le dernier indice connu — troisième trimestre 1976 — s'est inscrit à 198,2 sur la base 100 en 1962, montrant une progression de 8 % (en volume) depuis le début de 1975 (vingt et un mois) et de 4 % en un an.

PRIX : 10 % au lieu de l'objectif de 7,5 %

Les prix de détail ont augmenté de 9,5 % pendant les onze premiers mois de 1976. Comme l'indice de décembre sera probablement bon (+ 0,4 % ou + 0,5 % par rapport à novembre, selon les indications fournies par M. Durafour au vu des premiers relevés faits dans la région parisienne), la hausse du coût de la vie devrait être juste égale à 10 % ou même légèrement inférieure à ce chiffre entre décembre 1975 et décembre 1976.

En moyenne annuelle (1976 comparé à 1975), la hausse devrait être de l'ordre de 9,6 %. L'« objectif » du gouvernement, pour reprendre l'expression de M. Giscard d'Estaing, a-t-il pour autant été respecté ? Non ! Les pouvoirs publics prévoyaient, en effet, une augmentation de 7,5 % seulement des prix de détail ; cette prévision, faite en septembre 1975, avait été rectifiée en avril 1976 et portée à 8,5 %. On en est loin. Mais il est vrai que le rythme de l'inflation s'était tellement accéléré à la fin de l'été 1976 qu'on avait fini par dire, dans les milieux officiels, que ce serait un bon résultat que de ne pas franchir la barre des 10 %...

EMPLOI : chômage des jeunes beaucoup plus élevé qu'avant la crise

L'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi a effectivement été relativement faible en 1976, comme l'a indiqué le président de la République : 1 036 900 à la fin du mois de décembre dernier, au lieu de 1 009 700 à la fin de décembre 1975, soit + 2,7 %.

Si la population des chômeurs âgés de moins de vingt-cinq ans reste comparable à celle observée il y a un an (46,3 % au lieu de 45,8 %), elle est loin d'être retombée au niveau d'avant la crise (36,5 % en décembre 1973), contrairement à ce qu'a indiqué M. Giscard d'Estaing. Celui-ci a, semble-t-il confondu jeunes et femmes. La part des femmes dans le nombre total des demandes n'est, en effet, elle, guère supérieure à ce qu'elle était avant la crise : 53,8 % fin 1976 au lieu de 52,6 % fin 1973. Quant à la durée du chômage, elle est, en moyenne, plus grande qu'avant la crise : 54,5 % des demandeurs mettent plus de trois mois à retrouver un emploi, au lieu de 43,8 % il y a trois ans.

Faut-il, lorsqu'on parle de chômage, ne faire état que des bénéficiaires des allocations d'aide publique ou complémentaire, comme paraît le penser le président de la République ? Bien que le nombre des chômeurs secourus par les ASSEDIC ait sensiblement augmenté en 1976, passant de 449 400 à 482 000 (+ 7,25 %), il ne tient notamment pas compte de tous les jeunes à la recherche d'un premier emploi, ni des femmes qui souhaitent trouver ou retrouver une activité professionnelle après avoir élevé leurs enfants. La plupart des grands pays industriels utilisent, comme les Etats-Unis, la définition du chômage donnée par l'Organisation internationale du travail. Celle-ci précise les quatre conditions nécessaires pour être classé comme chômeur : être à la recherche d'un emploi salarié ; ne pas avoir travaillé pendant la semaine précédant l'enquête sur le chômage ; avoir accompli un acte effectif de recherche d'emploi ; être disponible immédiatement.

Selon la revue de l'INSEE *Economie et Statistique*, le nombre des chômeurs, au sens de l'O.I.T., était estimé, en France, en mars 1976, à 992 900, alors que le nombre de demandes d'emploi non satisfaites était à l'époque de 938 200. Selon ce calcul, à la fin de 1976, les 1 036 900 demandes d'emploi correspondraient à environ 1 100 000 chômeurs.

INDUSTRIE : ralentissement en fin d'année

L'indice mensuel de la production industrielle calculé par l'INSEE a progressé de 11,5 % entre novembre 1975 et novembre 1976. Cette progression n'a fait que compenser la chute d'activité enregistrée pendant la récession (septembre 1974 à août 1975). Ainsi, le niveau maximum enregistré en juillet-août 1974 (indice 128 sur la base 100 en 1970 sans le bâtiment) n'a-t-il été retrouvé et dépassé qu'en septembre 1976 (129). Encore les difficultés rencontrées par l'INSEE dans la collecte des informations de base conduisent-elles à mettre en doute la véracité de l'indice 129 en septembre, de même qu'on peu douter — en sens inverse — de la rechute de la production qui se serait produite en octobre (l'indice tombant à 123, soit — 4,7 % en un mois).

En fait, il semble que la croissance de la production industrielle se soit poursuivie à la fin de l'année 1976, mais à un rythme lent, à peu près selon le cheminement suivant : 123 en juin, 124 en juillet-août, 125 en septembre et octobre, 126 en novembre et peut-être en décembre, soit 2,4 % seulement de progrès en cinq ou six mois...

« FRANCISATION » DE L'INDUSTRIE : et l'informatique ?

« *Je vous citerai trois exemples* » [de « francisation »], a déclaré le président de la République en évoquant les grandes restructurations industrielles intervenues depuis son élection. Il n'en a, en fait, cité que deux.

La première concerne la société FRAMATOME. Cette firme, filiale du groupe Creusot-Loire (51 %) et du groupe américain Westinghouse (45 %), s'est vu confier en août 1975 le monopole de la réalisation de réacteurs nucléaires sous licence du groupe américain. En « *contre-partie* », Westinghouse a cédé 30 % de sa participation dans FRAMATOME au Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.). Dans la mesure où le groupe Creusot-Loire, majoritaire, est animé par le baron belge Empain, cette « *francisation* » reste limitée.

La seconde opération concerne la société Le Matériel téléphonique (L.M.T.). Cette entreprise de télécommunication, fabriquant notamment des centraux téléphoniques, était une filiale à près de 68 % du groupe américain International Telegraph and Telephone (I.T.T.). Cette participation a été cédée au printemps 1976 au groupe français Thomson. Ce rachat n'a, d'ailleurs, pas empêché l'administration des P.T.T. de passer commande du central téléphonique conçu par l'autre filiale d'I.T.T., la C.G.C.T. Dans ce même secteur de télécommunication le président de la République aurait également pu évoquer le rachat au groupe suédois Ericsson de sa participation dans la Société française des téléphones Ericsson

Quel était le troisième exemple que se proposait de citer le président de la République ? Il ne l'a pas dit, peut-être trahi par sa mémoire. Mais on constatera que M. Giscard d'Estaing, quand il a passé en revue les grandes restructurations industrielles intervenues depuis son entrée à l'Elysée, n'a pas nommé l'opération C.I.I.-Honeywell-Bull, dont on sait qu'elle fit couler beaucoup d'encre...

LA CONFÉRENCE DE PRESSE DU CHEF DE L'ÉTAT

(Suite de la page 3.)

de la campagne électorale. Après les résultats, beaucoup s'en sont étonnés en disant : « Mais comment se fait-il qu'il y ait eu ce silence deux mois avant les cantonales ? »

» Le président de la République, élu au suffrage universel, ne peut pas être un personnage muet. Mais — et j'en reviens à la question de M. Boulay, puisque tout ceci se tient — il peut se prononcer sur les grands choix des Français. Notamment, il peut, je dirai même il a le devoir d'indiquer quel est le bon choix pour la France. Chaque fois que la question se posera, c'est-à-dire chaque fois qu'il s'agira d'un choix fondamental pour la France, j'indiquerai quel est, selon moi, le bon choix pour la France. Et je le ferai clairement. Par contre, le président de la République n'a pas à intervenir dans le détail des consultations électorales, détail respectable, mais qui n'est pas, à mon avis, dans sa mission.

» Alors, vous me posez la question, maintenant, des fonctions du premier ministre. Y a-t-il d'autres questions à ce propos ?

Le premier ministre conduira la campagne nationale de 1978

ALAIN TRAMPOGLIERI (France-Inter) :

— *Vous trouviez M. Chirac actif et loyal. Comment qualifiez-vous M. Raymond Barre, qui vient de gagner quelque 10 points aujourd'hui ?*

GERARD CARREYRON (Europe 1) :

— *A quoi servent les anciens premiers ministres ?*

— La première question, c'est : quel est le rôle du premier ministre dans nos institutions, par rapport à la majorité ?

» Le président de la République est élu au suffrage universel, il est le seul élu *national*, il est le seul élu de la nation française. *Il nomme le premier ministre.* J'ai donc choisi de nommer M. Raymond Barre. J'avais naturellement pensé à l'avance à cette éventualité. C'est le motif pour lequel je l'avais fait entrer au gouvernement, il y a maintenant un an, pour qu'il ait la connaissance de la pratique du rouage gouvernemental.

» Lorsque, dans cette salle, quelqu'un, qui malheureusement n'est plus là, posait — je crois que c'est en 1972 — la question au président Pompidou de savoir si le premier ministre était le chef de la majorité, le président Pompidou a répondu que, pendant les six ans où il avait été lui-même premier ministre, il ne s'était jamais servi de cette expression. Je pense comme le président Pompidou que le mot « chef de la majorité » n'a en réalité plus de véritable sens. Il faut regarder les choses de façon plus approfondie.

» Il y a d'abord une majorité parlementaire. Cette majorité parlementaire existe en raison même de nos institutions, puisque le gouvernement est responsable devant l'Assemblée nationale. Puisqu'il y a responsabilité devant l'Assemblée nationale, il y a majorité parlementaire. Le premier ministre est donc, naturellement, le chef de la majorité parlementaire. C'est lui qui l'anime, et qui conduit l'action du gouvernement face au Parlement.

» Ensuite, lorsqu'il y a de grandes consultations — et je pense aux élections législatives de 1978, dont vous commencez à vous apercevoir que ce que j'ai dit depuis le début de mon mandat, c'est-à-dire qu'elles auront lieu à leur date, a des chances d'être vrai — dans la préparation de ces grandes consultations, finalement, c'est l'action du gouvernement qui est jugée. L'opinion se déterminera en fonction de l'action qui a été menée par le gouvernement et de la possibilité ou non de changer celle-ci. C'est pourquoi le premier ministre est naturellement conduit à prendre la tête de la campagne nationale en vue des élections de 1978.

» Pour le reste, l'expression de « chef de la majorité » n'a pas de contenu. Chaque fois qu'il y a des problèmes dans la majorité, il est certain que le premier ministre se trouve qualifié soit pour prendre l'initiative, soit pour rechercher des solutions à ces problèmes.

» Vous m'avez demandé des qualificatifs. Je ne crois pas qu'il soit convenable que le président de la République décerne des épithètes au premier ministre. Je dirai que M. Barre s'est attelé et s'est attaché à la tâche qui était la sienne, et que je lui avais confiée, qui était d'entreprendre par priorité le redressement de l'économie française. Il y a mis à la fois sa conviction et son courage. Je suis sûr qu'il continuera.

Éducation : un scrutin public sur l'aide à l'enseignement privé

— *Monsieur le président, le débat scolaire a pris une dimension politique depuis quelque temps, à la suite de plusieurs déclarations, et notamment du rapport Mexandeau sur l'école privée. Que pensez-vous de l'avenir de cette école ?*

— Je pensais que nous parlerions des questions d'éducation tout à l'heure, dans la troisième partie. Mais puisque vous posez la question, je vous réponds tout de suite. C'est une question très importante.

» J'ai écrit récemment un ouvrage décrivant ce que devait être, selon moi, la démocratie française. La démocratie française doit être — et d'ailleurs elle sera — pluraliste. Pour que la liberté existe dans ce monde où elle est assaillie, agressée à tout instant, par les uns, par les autres, par les institutions, par les pouvoirs, pour que la liberté soit protégée, il faut qu'il y ait un pluralisme, c'est-à-dire à tout instant une possibilité de choix et d'expression de la liberté.

» J'ai été frappé de voir que, pour défendre la liberté, on avait recours à des tables rondes, des symposiums, des conférences, etc. Ce n'est pas cela. Ce qui m'intéresse, c'est le comportement concret lorsque se pose un problème en termes de liberté.

» Il existe en France la liberté de l'enseignement. La liberté de l'enseignement, contrairement à ce qu'on croit, est une liberté républicaine. Si vous vous reportez aux déclarations des grands hommes d'Etat chargés de l'éducation en France à la fin du dix-neuvième siècle, pendant toute la première moitié du vingtième, pendant la IIIe République, la liberté de l'enseignement n'a jamais été remise en cause. Le débat portait sur un autre sujet, qui était celui de la laïcité de l'enseignement public. La République a retenu en effet comme doctrine la laïcité de l'enseignement public. Mais elle a si peu remis en question la liberté de l'enseignement que, par une jurisprudence, on peut considérer que la liberté de l'enseignement fait partie de la tradition républicaine de la France. L'examen des textes conduirait même vraisemblablement à penser que la liberté de l'enseignement fait partie de la tradition républicaine de la France telle que la Constitution la protège.

» Naturellement, une liberté, pour s'exercer dans le monde moderne, chacun le sait, a besoin de moyens. On ne peut pas dire que, dans le domaine social ou dans le domaine politique, une liberté sans moyens soit une liberté. En matière d'éducation, c'est pareil : une liberté d'enseignement sans moyens ne serait pas une liberté. Il est donc normal que la collectivité aide à l'exercice de cette liberté. C'est ce qui est fait en France, comme vous le savez, depuis maintenant vingt ans.

» Sur ce sujet, la clarification est nécessaire. Il ne faut pas se réfugier dans l'habileté, le faux-semblant des déclarations. Le programme commun prévoit la nationalisation de l'enseignement privé. Donc, lorsqu'il est dit qu'il sera procédé à l'application du programme commun, cela comporte la nationalisation de l'enseignement privé, c'est-à-dire la disparition de cette liberté d'enseignement. Et comme je pense que la clarification est nécessaire, j'inviterai le gouvernement, lors du prochain débat budgétaire, à demander un scrutin public sur les crédits d'aide à l'enseignement privé, de façon à ce qu'on puisse savoir en toute clarté qui est pour l'exercice de la liberté d'enseignement en France, et qui y est hostile.

» Y a-t-il d'autres questions sur la majorité ?

Majorité : une conception nouvelle

BERNARD LEFORT (R.T.L.) :

— *Monsieur le président, vous avez dit qu'un président de la République ne pouvait pas être muet. Quel jugement personnel portez-vous sur les divisions, les querelles, les discordes de votre majorité, et aussi quel est votre avis sur les dissensions qui existent au sein de l'opposition ?*

— Y a-t-il d'autres questions voisines ?

DANIELLE BREEM (Ant. 2) :

— *Monsieur le président, quelles sont les conséquences de fait que vous tirez de la situation créée dans la majorité par l'action de M. Chirac et par son désir de donner au R.P.R. une certaine autonomie ?*

RENÉ ANDRIEU *(l'Humanité)* :

— *A propos de la liberté, justement, et du pluralisme, vous avez dit qu'il était bon de poser les problèmes d'une manière concrète. Alors, je voudrais en poser un d'une manière très concrète. Je vous avais déjà demandé au cours d'une dernière conférence de presse si vous jugiez conforme, justement, au pluralisme dont vous vous réclamez, y compris dans* Démocratie française, *le fait que les journalistes communistes soient exclus totalement de la confection des journaux radiotélévisés. Alors vous m'avez répondu que vous ne saviez pas.*

» Oui, mais j'espère que depuis, Monsieur le président, vous avez eu l'occasion de vous informer à ce sujet. Je voudrais rappeler d'ailleurs que deux journalistes, un journaliste de Télé 7 Jours et un journaliste du Monde, *ont écrit un livre dans lequel ils déclarent que M. Chirac leur a dit que c'était M. Poniatowski qui avait fait veiller à l'encadrement des journaux radiotélévisés.*

» Je voudrais vous demander, premièrement, si vous êtes pour le maintien ou la levée de cette exclusive, sans faux-semblants, d'une manière très nette, vous-même. Ensuite, si vous pensez que l'exclusive contre les communistes est juste ou si elle ne l'est pas, et, accessoirement, si vous pensez que nos deux confrères ont raconté n'importe quoi.

PIERRE PUJO *(Aspects de la France)* :

— *Monsieur le président, pensez-vous que la question de l'élection d'un Parlement européen au suffrage universel direct peut être une cause de division grave à l'intérieur de la majorité, cela compte tenu des risques que cette élection comporte pour la souveraineté française ?*

— Sur la majorité, y a-t-il d'autres questions ?

NOEL COPIN *(la Croix)* :

— *Monsieur le président de la République, vous avez dit tout à l'heure que l'opinion publique française avait découvert au printemps qu'il y avait une crise au sein du gouvernement et au sein de la majorité. Vous avez attendu la fin de l'été pour résoudre cette crise, et le milieu de l'hiver pour nous l'expliquer. Pouvez-vous nous dire pourquoi vous avez laissé ce milieu politique français perdre tant de jours dans ce que vous appelez tout à l'heure « la spirale ».*

— Je répondrai d'abord aux questions sur la majorité. Je prendrai la question de M. Andrieu plus tard, elle est plus spécifique.

» Les questions sur la majorité : c'est ici qu'une clarification est nécessaire. Je dirai simplement, d'un mot, qu'une clarification est un processus qui exige un certain délai si on veut éviter qu'elle ne tourne à une dramatisation inutile des problèmes.

» En effet, une clarification est nécessaire. Il faut avoir maintenant une vue claire, et donc une vue nouvelle, de l'organisation de la majorité.

» Je répondrai ensuite aux questions que vous posez sur les divisions de l'opposition.

» La majorité a été marquée, au cours des dernières années, par une sorte d'assimilation qui s'était produite entre un parti de la majorité et le fait que son chef, ou en tout cas le chef qu'il se reconnaissait, se trouvait être le chef de l'exécutif. En effet, pendant de longues années, nous nous sommes habitués, les uns et les autres, à considérer que le principal mouvement de la majorité de l'époque, qui était l'U.N.R., puis l'U.D.R., se définissait par le soutien, et le soutien sans réserve, qu'il apportait à l'action du président de la République.

» Il en résultait une certaine organisation, une certaine conception de la majorité. D'ailleurs, à cette époque, souvenez-vous en, l'U.N.R., puis l'U.D.R., se trouvait être un mouvement et non pas un parti.

» Il y a eu, en 1971, un débat très intéressant au sein de l'U.D.R. dont beaucoup d'entre vous ont assuré, à l'époque, le compte rendu, et qui était un débat sur le point de savoir si l'U.D.R. devait rester un mouvement ou devenir un parti. La plupart des dirigeants, et notamment le président Pompidou, ont pris des positions très nettes à cet égard. Ils étaient en faveur du mouvement. Ils étaient opposés au parti.

» Depuis l'élection présidentielle de 1974, la situation avait changé. Il était clair, en effet, que je ne m'attendais pas — et je ne le demandais pas, d'ailleurs — à ce que tel ou tel parti de la majorité, ou à ce que tel ou tel mouvement ne se définisse qu'en fonction de son seul soutien au président de la République que je suis devenu. Donc la nature, la conception, la fonction de la majorité, ont changé. A l'heure actuelle, plutôt que de s'attarder sur les circonstances, il faut voir quelle doit être cette conception nouvelle de la majorité. La majorité doit être pluraliste, et elle doit être pluraliste si elle veut gagner les élections de 1978.

» La majorité doit être pluraliste. Ce n'est pas une découverte, car, au début de la Ve République, je dirai pratiquement jusqu'en 1967, la majorité l'a toujours été. J'ai fait partie moi-même, successivement, de gouvernements ou de majorités dans lesquels plusieurs tendances apportaient leur soutien au président de la République. Vous vous souvenez d'ailleurs parfaitement que le général de Gaulle n'entendait être le prisonnier d'aucun parti politique de sa majorité.

» D'autre part, il faut voir la réalité française et démocratique actuelle. La France est un pays qui a une forte diversité politique, diversité géographique, diversité de tempéraments, de préférences, de traditions. Cette diversité politique de la France, elle s'exprime dans le choix que nous faisons d'un certain nombre de nos institutions, et, par exemple, de notre loi électorale.

» Lorsqu'il a fallu débattre du problème de l'élection de l'Assemblée parlementaire européenne au suffrage universel, nous nous sommes aperçus que nous sommes les seuls parmi les Neuf à avoir des scrutins à deux tours. Nous sommes les seuls, et pourquoi ? Parce que le scrutin à deux tours correspond à la diversité française. Dans un premier tour, on exprime un certain nombre de préférences ; dans un deuxième tour, on se prononce sur la représentation ou sur la conduite des affaires du pays.

» Comme il y a diversité française, il y a nécessairement pluralisme de la majorité. Au lieu de voir la majorité comme uniforme, il faut maintenant vous habituer à voir la majorité comme pluraliste.

» Naturellement, ces différents partis qui composent la majorité, au yeux du président de la République, ont une valeur égale. Il ne doit pas y avoir de son fait, de mon fait, une préférence exprimée entre ces partis. Naturellement, les uns sont arithmétiquement plus importants que les autres, mais c'est pourquoi j'ai rappelé récemment que le président de la République est au-dessus des partis, y compris des partis de sa propre majorité ; d'autre part, il ne doit pas, vis-à-vis de ces partis, exercer je ne sais quelle préférence particulière.

» Je voudrais, à cet égard, vous dire que, depuis mon élection, chaque fois que j'ai reçu les dirigeants des grandes formations de la majorité, et, en particulier, de la plus grande formation de la majorité, je leur ai demandé de dire aux députés de cette formation qu'à mes yeux ils étaient l'équivalent des autres députés de la majorité, que je n'avais pas de préférence et que je ne cherchais pas, plus ou moins, comme on pouvait le leur faire craindre, à organiser telle ou telle substitution dans la majorité qui me soutenait dès lors que celle-ci approuvait et participait à l'action gouvernementale. Je regrette que ce message ne leur ait pas été plus complètement transmis.

» C'est donc une majorité pluraliste. Le président de la République n'a pas à avoir de préférence. Même s'il a appartenu autrefois, en effet, à telle ou telle formation de la majorité, il n'a pas à avoir de préférence. Et cette majorité, au contraire, doit traiter, j'y reviendrai, ces problèmes.

Gagner les élections

» Deuxième point : cette majorité doit être pluraliste si elle veut, comme elle le peut, gagner les élections de 1978.

» En effet, regardez ce qui s'est passé en Europe. Il y a eu pas mal d'élections récemment. Il n'y a aucun parti qui, dans les démocraties occidentales, puisse, dans des circonstances normales — et je mets à part les circonstances qui ont suivi, par exemple, les événements de mai 68 — prétendre s'assurer à lui seul la majorité absolue des sièges. Cela n'existe, à l'heure actuelle, dans aucun pays. Comment voulez-vous que cela existe dans un des pays les plus traditionnellement divers au point de vue politique, la France ?

» L'idée que l'on cherche à répandre, — et qui est peut-être, de la part de certains de l'opposition, un piège — est que la majorité doit être uniforme. Si la majorité est uniforme, elle se condamne à l'échec. Il faut, au contraire, libérer les forces de proposition, d'expression et de représentation des différents partis de la majorité.

» Ces partis, vous le savez, sont au nombre de quatre. Il y a l'U.D.R. récemment transformée en R.P.R. Il y a les républicains indépendants, le Centre démocratique et social, les radicaux-socialistes. Il est indispensable que chacune de ces formations politiques affirme sa personnalité, fasse connaître ses propositions, et ainsi suscite à la fois l'intérêt et le soutien de la fraction particulière du corps politique français qui partage ses vues.

» Donc, pas d'uniformité de la majorité. Mais, en revanche, une entente majoritaire. A l'heure actuelle, je trouve que l'image, telle qu'elle est donéée — et d'ailleurs, il faut bien le dire, reproduite — de la majorité n'est pas, en effet, la meilleure, puisqu'on a l'impression que c'est celle d'une unité qui se divise. Il faut que ce soit l'inverse : l'image d'un pluralisme qui s'organise et qui s'entend. Ce qui veut dire d'abord qu'il faut s'entendre sur les objectifs.

» Il est indispensable que lorsque les différentes composantes de la majorité se seront réorganisées, animées, elles se réunissent, suivant des formes, naturellement, qui leur appartiennent, pour rechercher en commun les objectifs qu'elles proposeront aux Français lors des prochaines consultations électorales, objectifs dont je sais qu'ils seront en réalité très semblables.

» Deuxièmement : il faut, bien entendu, que cette majorité s'organise en vue des consultations électorales, parce que le pluralisme conduit à la pluralité des candidatures.

» Encore faut-il que cette pluralité des candidatures procède d'une entente, c'est-à-dire que les règles soient fixées à l'avance, que les écarts qui feraient que tel ou tel, au lieu de défendre sa propre candidature et de dénoncer les mauvais choix de telle ou telle autre fraction adverse, préférerait tourner son combat vers ses voisins, soient connus. Il faut alors qu'il y ait une organisation de la majorité qui puisse sanctionner ou éliminer ces écarts.

» Enfin, il faut que périodiquement les dirigeants des grandes formations de la majorité se réunissent pour se concerter sur un certain nombre de sujets ou d'orientations fondamentaux.

» Vous le voyez, il faut sortir de la conception d'une uniformité qui se déchire, pour passer à une autre conception qui est celle d'un pluralisme qui s'organise. Si la majorité a la capacité de renouvellement et d'organisation qui lui permet d'agir ainsi, elle accroît jusqu'à un point décisif ses chances de l'emporter en 1978.

Vous avez raison, M. Lefort, on parle des divisions de la majorité. Les divisions de la majorité, ce sont des divisions concernant l'organisation. La majorité est unie sur son programme et sur sa politique : la preuve en est qu'il n'a pratiquement pas manqué une voix lors des principaux débats de l'automne, notamment, au moment de la ratification ou de l'approbation du programme de redressement économique. Et, pour les prochains grands débats, vous verrez que la majorité sera unie.

» Par contre, nous savons bien que l'opposition a une organisation, mais qu'elle n'est pas unie dans ses options politiques. Sur des options fondamentales d'organisation de la société française, nous savons très bien que l'opposition est fondamentalement divisée ; nous le savons, parce que certains de ses membres le disent. Certains sont en faveur du collectivisme, d'autres lui sont hostiles et souffrent de toute orientation vers celui-ci. Certains — et nous sommes le seul pays d'Europe qui connaîtra cette situation — voteront sans doute, ils l'ont dit, pour l'élection de l'Assemblée parlementaire européenne au suffrage universel, et d'autres voteront contre. Dans les autres pays, par exemple l'Italie, les partis d'opposition voteront tous dans le même sens, et ce sens sera d'ailleurs un sens favorable.

» Donc, il y a en France, à l'heure actuelle, une majorité unie sur l'essentiel, c'est-à-dire unie sur la politique, mais dont l'organisation n'est pas, à l'heure actuelle, satisfaisante — c'est d'ailleurs compréhensible pour l'opinion, — et il y a par contre, en face, une opposition organisée, mais qui est profondément divisée sur l'essentiel.

Le débat sur le Parlement européen

» Alors, je réponds maintenant à la question sur l'élection au suffrage universel de l'Assemblée parlementaire européenne.

» Pourquoi ai-je d'abord consulté le Conseil constitutionnel ? C'est parce que je ne voulais pas d'un débat à l'Assemblée nationale au cours duquel l'argument qui aurait été employé, et qui aurait altéré à tout instant le débat, eût été de dire : « *Mais » comment vous permettez-vous » de débattre d'un texte dont nous » allons, nous, saisir dans quelques » jours le Conseil constitutionnel, » qui décidera et annoncera sans » doute qu'il est incompatible avec » notre Constitution ?* » Quel eût été le déroulement du débat ?

» Il fallait donc que cette hypothèque fût levée. C'est pourquoi j'ai saisi le Conseil constitutionnel : j'ai attendu le résultat de ses délibérations. Vous savez qu'il s'est prononcé pour la constitutionnalité, en l'accompagnant d'un certain nombre d'attendus.

» Lorsque ce débat viendra, au printemps, je suis convaincu que l'élection de l'Assemblée parlementaire européenne au suffrage universel sera largement approuvée par le Parlement français, et qu'elle sera approuvée par la plus grande partie de la majorité.

GILBERT MATHIEU *(le Monde)* :

— *Est-ce que l'on peut vous demander, monsieur le président, une application pratique de votre propos ? M. Chirac a dit, il y a quelques jours, s'agissant de la mairie de Paris, qu'il ne fallait pas mêler votre nom à cette affaire. Est-ce logique dans la suite de votre propos, ou bien est-ce que M. d'Ornano peut se recommander de votre appui, auquel cas, d'après votre propos de tout à l'heure, ce serait un grand choix, puisque vous intervenez dans les grands choix, laissant au premier ministre les petits ?*

ANDRE HALPHEN *(Télé-Poche)* :

— *Monsieur le président, une fois encore la télévision est en crise, une crise grave qui est, pour certains, le constat d'échec de la réforme de 1974. Ne croyez-vous pas que le temps est venu de penser à une réforme de la réforme, voire de s'engager soit vers un regroupement des différentes sociétés au sein d'une société-mère, soit vers une privatisation ?*

— Ce sont des questions auxquelles je répondrai tout à l'heure. Dernière question sur la majorité ?

JEAN-CLAUDE VAJOU (R.M.C.) :

— *Monsieur le président, est-ce que l'entente de la majorité doit aller jusqu'à la candidature unique de la majorité lors des législatives ? Et toujours à propos des législatives, est-ce que vous pouvez*

PARIS : les rivalités de personnes ... à des risques d'échec

Dans la presse parisienne

LE FIGARO : le miracle Giscard

LA LETTRE DE LA NATION : clarification ?

L'HUMANITE : escamotage



[CONFÉR]ENCE DE PRES[SE] DU CHEF DE L'ÉTAT

nous confirmer que nous aurons le même mode de scrutin en 1978 ?

JEAN-LOUIS GUILLEMARD (*la Vie française*) :

— *Ce n'est pas exactement une question sur la majorité, mais je crois qu'elle a une certaine importance : au niveau des structures de la société française, de quelle réforme entendez-vous marquer l'année 1977 ?*

— Je vais répondre à ces questions, puis nous passerons ensuite aux questions diverses.

» Monsieur Vajou, dans les circonstances actuelles, je n'aperçois pas l'intérêt, pour le fonctionnement de nos institutions, d'un changement de la loi électorale.

» Deuxième question : la candidature unique. Je crois que la conséquence du pluralisme majoritaire, c'est, en réalité, le pluralisme des candidatures. Comme je l'ai dit tout à l'heure, ce pluralisme doit être organisé au sein de l'entente majoritaire, c'est-à-dire qu'il doit procéder d'un examen en commun des situations et de l'intérêt, de l'efficacité de ce pluralisme. Néanmoins, dans le cas de parlementaires sortants dont la situation est très assurée, et qui paraissent avoir de grandes chances d'être élus au premier tour, je ne vois pas pourquoi, au nom de ce pluralisme, on irait compliquer leur situation.

» C'est donc un pluralisme organisé par une entente majoritaire qui devra, je le répète, apprécier les circonstances où il est inutile de le faire jouer.

PARIS : les rivalités de personnes ne doivent pas conduire à des risques d'échec

» On m'a posé la question des élections de Paris — si je peux parodier une réponse célèbre. Je sais d'ailleurs qu'en province, beaucoup de Françaises et de Français s'interrogent sur ces élections de Paris et ne comprennent pas bien le déchirement actuel de la majorité.

» Je revient un peu en arrière je vous parle des municipales. Les élections municipales vont avoir lieu dans deux mois. Il faut savoir qu'elles intéressent 37 500 communes, si l'on compte la France métropolitaine et les départements d'outre-mer. Il y aura 460 000 élus, conseillers et conseillères municipales. Il y aura environ un million de candidats ; je souhaite d'ailleurs que, parmi ces candidats, il y ait beaucoup de candidates, car je considère que les fonctions municipales sont des fonctions que les femmes sont particulièrement qualifiées pour remplir.

» C'est donc une très large consultation de la vie démocratique locale, sans doute une des plus larges de tout l'Occident à se dérouler de cette manière. Je souhaite, bien entendu, que cette consultation permette aux communes de France, qui sont appelés à être les cellules de la décentralisation de notre vie nationale, le support de notre démocratie locale, de se doter d'administrateurs qui soient justement à même de les administrer et de les conduire.

» Je vous dirai que, dans la préparation de ces élections municipales, à l'heure actuelle, la majorité est beaucoup plus unie que l'opposition. Il y a, en effet, 221 communes de plus de 30 000 habitants, c'est-à-dire 221 communes dans lesquellles joue le scrutin majoritaire. A l'heure actuelle, il y a 172 communes dans lesquelles la majorité a décidé de sa liste unique. A ma connaissance, je crois que les chiffres annoncées par l'opposition sont de l'ordre de 50 sur ces 221 communes... Je vois des signes de dénégation. C'est, en tout cas, la dernière chose que j'ai lue dans la presse. Mettons que ce chiffre s'accroisse...

» Si vous prenez les communes de plus de 9 000 habitants, qui sont celles pour lesquelles la procédure de la concertation majoritaire a joué — il y en a 811, — à l'heure actuelle, dans 80 % des cas, la majorité s'est mise d'accord sur une liste unique.

» Sur les 550 cas qui ont été soumis à la procédure qui a été mise en place, c'est-à-dire réunion des secrétaires généraux des quatre formations de la majorité, toutes les semaines ,et ensuite concertation des ministres d'Etat, il y a eu 500 cas réglés positivement.

» Je ne connais pas et je ne reviendrai donc pas sur le dernier chiffre de l'opposition. J'en étais resté à des interviews parues au début de la semaine dernière ; peut-être les proportions sont-elles accrues. Mais jusqu'à présent, dans la préparation des municipales, je le répète, 80 % des décisions ont abouti à une liste commune unique de la majorité.

» Il y a le cas de Paris. Ce qui se passe à Paris montre clairement que le milieu politique n'a pas aperçu quelque chose, c'est qu'il y avait eu une réforme municipale à Paris. On parle, en effet, à Paris, des dernières élections, on ne parle pas des prochaines. Il y a eu une réforme fondamentale que je connais, car il aura fallu attendre 1974 pour que le président de la République propose au gouvernement de saisir le Parlement d'un projet de retour de Paris au statut municipal de droit commun. Je tiens à le rappeler, alors que ceci me paraît quelquefois discrètement mentionné.

» A partir du moment où Paris a le statut municipal de droit commun, il faut savoir que l'élection du maire revêt une importance essentielle. C'est ce qui explique, à l'heure actuelle, la difficulté pour les provinciaux, habitués à l'élection du maire depuis toujours, de comprendre ce qui se passe à Paris, qui n'y est pas habitué.

» En effet, dans les élections municipales, on connaît toujours qui sera maire, dans l'hypothèse où telle liste l'emporte lors de la consultation. Chacun sait, par exemple, qu'à Lille, ce sera un choix entre M. Ségard et M. Mauroy, que si les listes d'opposition l'emportent, M. Defferre sera le maire de Marseille que si les listes de la majorité l'emportent, M. Médecin sera maire de Nice, que le candidat de la majorité sera M. Baudis à Toulouse. Si Paris avait déjà la pratique du statut municipal, tout le monde connaîtrait le futur maire, puisque le maire conduirait lui-même ses listes, ou alors un autre maire se présenterait pour en demander le départ.

» Il faut savoir, en effet, que dans la loi municipale de 1884, beaucoup modifiée depuis, et qu'on retrouve dans le code municipal, les pouvoirs essentiels sont des pouvoirs qui sont attribués au maire. L'article 45 du code de l'administration municipale dispose que le maire est le chef de l'administration communale; l'article 75 dit que c'est le maire qui prépare et qui propose le budget et qui ordonnance les dépenses; l'article 100 dit que c'est le maire qui nomme à la totalité des emplois municipaux.

» Le maire de Paris aura à administrer un budget de 7 milliards de francs, à assurer l'activité et la vie de trente-trois mille fonctionnaires. Il devra délivrer quinze mille permis de construire par an et cela dans une des plus belles et plus importantes villes du monde. D'où l'importance du maire de Paris. Il est impossible de mettre les Parisiens dans une situation qui ne serait acceptée par aucune municipalité de province, celle de voter sans savoir quel sera le maire de Paris, en fonction de leurs votes. Le maire de Paris doit avoir la capacité, je le répète, de conduire l'administration, considérable d'une des plus grandes et des plus belles villes du monde.

» Paris est découpée en secteurs, pourquoi ? Il faut se rappeler que c'est le gouvernement du général de Gaulle qui a prévu un scrutin majoritaire, avec liste bloquée, dans toutes les villes de plus de trente mille habitants, de façon précisément qu'il y ait une équipe municipale, un chef d'équipe et un maire. Si l'on a prévu le découpage par secteurs d'un certain nombre de villes — maintenant de cinq villes — c'est pour faire en sorte que les conseillers municipaux élus soient plus proches de la population, ce que je considère comme souhaitable. Ce n'est pas pour faire en sorte que la municipalité soit démantelée au niveau des arrondissements. C'est l'inverse : une liste d'ensemble qui, ensuite, se présente par arrondisseemnts et non pas des fractions de ville qui ensuite se réunissent pour devenir une ville.

» La preuve en est que, par exemple, à Lyon, la liste municipale précédente avait pris le

(*Lire la suite page 6.*)

Dans la presse parisienne

LIBERATION : la balle à Chirac.

« *En fin de compte, cette conférence de presse destinée à lever les doutes qui pesaient sur les intentions présidentielles et sur les capacités giscardiennes à tenir la barre de l'Etat, si elle n'a pas atteint tous ses objectifs, n'en aura pas moins renvoyé la balle dans le camp de Jacques Chirac. Si la crise de la majorité inquiète, ce sera désormais son fait et non plus celui de Giscard. Il fallait une heure quarante-cinq minutes, plus de quatre cents journalistes, et beaucoup de questions empesées pour arriver à ce petit résultat tactique.* »

(SERGE JULY.)

ROUGE : entériner la division.

« *On s'interrogeait sur la « clarification ». Elle n'est pas venue là où on l'attendait. Ce qui est clair, certes, c'est que l'austérité continue. (...) Par contre, la division de la majorité n'a guère été « clarifiée ». (...) En guise de « clarification », il se sera plutôt contenté d'entériner la division !*

» *A vrai dire, il n'a guère d'autre choix. Le grand dessein de rééquilibrage de la majorité semble définitivement abandonné d'ici aux élections législatives. L'obstacle principal reste Chirac et son R.P.R., dont l'assise parlementaire et le répondant social pèsent plus que l'agitation des groupuscules centristes ou giscardiens.* »

(PIERRE JULIEN.)

LE QUOTIDIEN DE PARIS : résignation ?

« *Le chef de l'Etat a escamoté avec une élégance tranquille les désaccords profonds qui divisent la majorité. (...) A mesure que les difficultés gagnent en nombre et en vulgarité, il les écarte. C'est sa façon de les dominer. (...) Comme si Valéry Giscard d'Estaing semblait dorénavant se résigner, parmi d'autres hypothèses, à renoncer non pas au pouvoir, mais à sa majorité et au projet politique dont il espérait naguère que cette majorité assurerait le triomphe.* »

(PHILIPPE TESSON.)

LE FIGARO : le miracle Giscard.

« *Il y a un miracle Giscard d'Estaing, une sorte d'effet au sens physique du mot : plus la situation se dégrade, plus le chef de l'Etat apparaît habile, sûr de lui et confiant. (...) En introduisant le pluralisme non seulement dans l'ensemble de la vie politique française, mais à l'intérieur même de la majorité, le président de la République apaise d'une phrase la trop fameuse querelle entre M. Giscard d'Estaing et M. Jacques Chirac. (...) [Il] contribue efficacement à rasséréner le climat au sein de la majorité. (...) L'ennui c'est que la réponse définitive aux questions posées aujourd'hui ne sera donnée qu'au soir du second tour des élections de 78. C'est évidemment cette incertitude qui donne au climat actuel sa coloration propre et sa nervosité.*

(JEAN D'ORMESSON.)

LA LETTRE DE LA NATION : clarification ?

« *Il s'agit maintenant de savoir quelles conclusions Jacques Chirac entend tirer de cette « clarification » de la situation politique française, si clarification il y a eu vraiment, ce qui reste à démontrer. Ainsi, sur le point précis des élections municipales à Paris, où tout le monde l'attendait, le président de la République ne s'est pas engagé. (...) Aussi, le candidat « désigné » devait-il se sentir bien seul hier soir. La position du Rassemblement n'ent est en rien modifiée : « On ne négocie pas le maire de Paris. On l'élit. » Autre problème peu clarifié. Que fera le président de la République aux prochaines élections législatives, dont il a réaffirmé qu'elles auraient lieu à l'échéance normale ? (...)*

» *Si les Français, en 1978, prennent le choix contraire à celui qu'il leur aura indiqué, que fera-t-il ? Sa légitimité lui paraîtra-t-elle mise en question, ou négociera-t-il un compromis, historique ou non, avec les tenants de l'autre choix ?*

» *Le mode de scrutin ? Réponse : « Dans les circonstances actuelles, je n'aperçois pas l'intérêt pour le fonctionnement de nos institutions d'un changement de loi électorale. » Mais si les circonstances changent ? (...)*

» *Le président de la République a mis beaucoup de soin à arrondir les angles, ce qui est aussi une façon de niveler l'ensemble. Soyons donc pluralistes, y compris aux élections, quand c'est la meilleure solution.* »

(PIERRE CHARPY.)

L'HUMANITE : escamotage.

« *Ce qui frappe dans cette conférence de presse, qui ne risque pas d'entrer dans l'histoire, c'est la virtuosité verbale avec laquelle, une fois de plus, le président de la République escamote les problèmes essentiels quand il n'esquive pas complètement les questions gênantes.*

» *(...) Le chef de l'Etat a exposé sa conception de la nécessité du « pluralisme de la majorité ». (...)*

» *On ne saurait mieux dévoiler la signification profonde de l'opération Chirac, qui visait, comme nous l'avions souligné à l'époque, à redistribuer les cartes au sein de la majorité afin de mieux poursuivre la politique du grand capital.* »

(RENÉ ANDRIEU.)

L'AURORE : rectification.

« *Les propos présidentiels ont répondu à l'attente de clarification sur la répartition des tâches institutionnelles et sur la structure de la majorité. (...) On se rappelle sans doute les recherches tâtonnantes du début du septennat, la chimère alors évoquée d'une seule formation qui aurait rassemblé tout le monde et personne sous le label présidentiel.*

» *Voici, fort heureusement proclamé, le nécessaire pluralisme, dans le droit fil des idées d'un certain petit livre bleu. (...) Mais que l'« entente majoritaire » se fasse sur les grands choix que le président lui-même recommandera au pays et, naturellement, sur la tactique des ballottages.*

» *C'est bien la première fois qu'un plan d'action politique réaliste et réfléchi est opposé à l'entreprise de la gauche.*

» *Plus que d'une clarification, il s'agit de la rectification de comportements périlleux. Toute la question est de savoir si les partis, conseillés de la sorte, renonceront à se couper les jarrets et à se mordre au sang !* ».

(JOSÉ VAN DEN ESCH.)

● *M. Henri Caillavet*, sénateur (gauche démocratique) du Lot-et-Garonne, évoque, dans une question écrite, adressée au premier ministre, la liberté politique dans l'entreprise et les propos tenus à ce sujet par M. Beullac, ministre du travail (*le Monde* du 8 janvier).

Il lui demande : « *s'il ne jugerait pas contraire à la nature même du régime républicain de ne pas soumettre au Parlement, au cours d'un grand débat, des modifications éventuelles au code du travail dans un semblable domaine ? Plus particulièrement ne craindrait-il pas dans cette hypothèse qu'une décision prise par décret déboucherait sur une crise morale grave et des affrontements sociaux dangereux ?* ».

● *Un débat sur les projets de la gauche.* — MM. Jacques Delors, délégué national du P.S. aux relations économiques internationales, Emmanuel Lepoywre, président de la sidérurgie et des mines de fer de Lorraine, et Jean-Claude Casanova, conseiller pour les questions universitaire auprès du premier ministre, débattront, le samedi 22 janvier de 9 heures à 13 heures, des conséquences économiques et sociales de l'éventuelle arrivée au pouvoir de la gauche française .

★ Foyer international d'accueil de Paris, 30, rue Cabanis (14e). Renseignements et inscriptions : Centre de formation aux réalités internationales, même adresse. Tél. : 336-04-41.

Analyses

BUDGET DE L'ÉTAT : progressivement rééquilibré

Le budget de l'Etat avait été déficitaire de 38 milliards de francs en 1975. L'impasse s'est nettement réduite en 1976 (22 milliards de francs, dont 2,2 milliards de francs entraînés par le versement que l'Etat a dû faire aux collectivités locales pour compenser les pertes occasionnées aux communes par la décision du gouvernement de limiter à 70 % la hausse de la taxe professionnelle en 1976).

En 1977, le budget de l'Etat, qui a été voté en équilibre, devrait être déficitaire d'environ 10 à 12 milliards de francs.

RADIO-TÉLÉVISION : la « responsabilité » de ne pas créer

Autonomie responsabilité. La lettre de la loi du 7 août 1974 a, en effet, donné la personnalité morale à chacun des organismes issus de l'ex-O.R.T.F. C'est ainsi, librement, et de façon « autonome » et « responsable », que les dirigeants des nouvelles sociétés ont écouté les conseils du ministre de l'intérieur (1) lorsqu'ils ont constitué leurs rédactions (et il ne faut attribuer à aucun « retour en grâce » la nomination de M. Elkabbach à la direction de l'information sur Antenne 2, tandis que M. Jean Lefèvre — ils avaient été écartés tous deux en 1974 — devient directeur adjoint des journaux parlés à Radio-France) ; c'est aussi de façon « autonome » et « responsable » que les nouveaux responsables ont l'œil fixé sur le baromètre des sondages qui déterminent largement, répartition de la redevance et recettes publicitaires, les moyens dont ils disposent ; lorsque les services du premier ministre ne décident pas de fausser à leur manière le jeu en affectant des sommes en « préciput » à l'action extérieure de Radio-France ou à la « création ». C'est, hélas ! dans ce domaine que l'« indépendance » et la « responsabilité » des dirigeants de TF 1 et d'Antenne 2, en particulier, sont le plus évidentes : malgré le déplaisir d'une partie du public, de la majorité de la critique, malgré la démarche de Jean-Christophe Averty à l'Elysée, malgré les « recommandations » présidentielles, ils continuent d'affirmer qu'il leur est impossible de mieux faire avec les budgets dont ils disposent et les charges qui reposent sur eux. De deux choses l'une : ou bien ils sont pleinement responsables du déficit artistique de la télévision française depuis deux ans ; ou bien le système mis en place est tel que leur « autonomie » s'arrête où commence l'invention. C'est ce qu'affirment les artistes-interprètes en grève depuis des semaines, et les réalisateurs qui les ont rejoints. — M. E.

(1) Dans la question de Philippe Halphen au président de la République il était fait allusion aux ouvrages de nos confrères Claude Durieux (*la Télécratie*) et Jean Dinto (*Si vous avez manqué le début*), où ces auteurs affirmaient que la composition des rédactions avait été soumise à M. Michel Poniatowski.

LA CONFÉRENCE DE PRESSE DU CHEF DE L'ÉTAT

(Suite de la page 5.)

sigle du maire « Pradel » pour bien montrer que, malgré la sectorisation, il s'agissait avant tout de choisir un maire.

» J'ajoute que le nombre de conseillers municipaux ayant été augmenté à Paris, puisqu'il passe de quatre-vingt-dix à cent neuf, il ne devrait pas être difficile de faire en sorte qu'à la fois ceux qui ont une part dans l'administration de Paris et ceux qui veulent apporter leur contribution à cette nouvelle administration, au moment où Paris va connaître pour la première fois un statut municipal de plein exercice, puissent réunir leurs efforts.

» En tout cas, il y a un point fondamental : dans les secteurs où il apparaîtrait que la division de la majorité risque de conduire celle-ci à perdre la partie, je n'imagine pas que les rivalités de personnes puissent conduire à un tel risque.

» Nous passons à la troisième partie, car j'ai encore des questions auxquelles il faut que je réponde.

L'affaire Abou Daoud : la France n'a de leçons à recevoir de personne

M. FREDDY EYTAN (Radio-télévision israélienne) :

— *La semaine dernière, les magistrats français ont décidé de libérer un dirigeant palestinien. Pourriez-vous nous donner des clarifications, puisque c'est une journée de clarification, et des éclaircissements concernant l'ensemble de cette affaire et si possible aussi sur les relations franco-israéliennes ?*

ROLAND FAURE (*L'Aurore*).

— *Sur le même sujet, outre les remous qu'elle a créés, l'affaire de la libération du chef terroriste palestinien, Abou Daoud, donnait l'impression que les exigences parfois obscures de la politique prenaient le pas sur la défense de la sécurité des individus et des personnes. Est-ce que vous ne pensez pas que le grave problème du terrorisme international, ce fléau des temps modernes, exige des solutions radicales et concertées ?*

CHARLES HARGROVE (*Times*, de Londres).

— *Monsieur le président de la République, pensez-vous qu'il existe un « mal français » ?*

— *A propos du « mal français », estimez-vous que ce crime récent, dont les motifs sont encore assez obscurs aujourd'hui, et qui est devenu, au fil des semaines, l'« affaire de Broglie », peut être clarifié ?*

— *Monsieur le président, êtes-vous personnellement satisfait avec les explications pour lesquelles M. Abou Daoud, qui est très bien connu à Beyrouth, a obtenu un visa pour entrer en France et, ensuite, après son arrestation, la raison pour laquelle il a été mis en liberté ?*

— Je vais d'abord répondre aux questions que vous m'avez posées sur les circonstances de l'arrestation et ensuite de la mise en liberté de M. Abou Daoud.

» Le premier ministre a déjà répondu à toutes les questions qui ont été posées à ce sujet, et a fait connaître le déroulement complet des événements. J'ajouterai une seule précision : lundi dernier, donc le lundi 10, qui suivait, après trois jours, la première démarche qui avait été faite auprès des autorités françaises à ce sujet, il a été prescrit au directeur de cabinet du ministre des affaires étrangères de faire venir le chargé d'affaires de l'Allemagne fédérale pour obtenir des précisions à ce sujet. L'ambassadeur, en effet, était absent de Paris, et M. Ulrich, directeur de cabinet du ministre des affaires étrangères, a reçu le lundi à 15 heures le chargé d'affaires de l'Allemagne fédérale qui lui a indiqué qu'il ne disposait d'aucune information et d'aucune instruction à ce sujet. M. Ulrich lui a fait savoir qu'en raison de l'importance du problème, et du fait que la justice française était saisie, il était sans doute souhaitable qu'il prenne l'attache de Bonn et qu'il lui indique le dernier état des informations à ce sujet ; qu'il attendait donc sa communication téléphonique, et qu'il pourrait le joindre de jour ou de nuit. Or, M. Ulrich n'a jamais été rappelé.

» Si bien que, le lendemain matin, la chambre des mises en accusation ne disposait pas, en effet, d'une démarche formelle concernant cette demande d'extradition de la part de nos partenaires.

» A l'occasion du déroulement de ces événements, la France a fait l'objet d'une campagne d'insultes, qui a tenté de porter atteinte, je dis tenté, à sa dignité et à son honneur. Je voudrais répondre à ce sujet, d'abord en rappelant trois choses.

» Premièrement, c'est que celui qui avait été arrêté en France était accusé d'être l'un des instigateurs du massacre de Munich. Mais il y a eu ceux qui ont exécuté ce massacre de Munich et dont trois ont été ensuite arrêtés. Où sont-ils ?

» Deuxièmement, quand, il y a quelques mois, un avion d'Air France a été détourné et ensuite conduit en Ouganda, nous avons donné, comme première directive, que nous n'accepterions pas qu'une discrimination soit faite, concernant le sort des passagers, en fonction de leur nationalité. Car il y avait à bord des Français — il y avait un équipage français, — mais il y avait aussi de nombreux Israéliens, et c'est la France qui menait la négociation. Et, dès le départ, l'instruction a été catégoriquement donnée de ne nous prêter à aucune discrimination qui aurait permis de dissocier le sort des uns et des autres, même si ceci devait faciliter la libération de nos compatriotes.

» Enfin, lorsqu'il y a quelques mois, un avion a été saisi aux Etats-Unis par des terroristes croates, et qu'il a survolé l'Europe de l'Ouest, nous avons accepté qu'il se pose à Paris. Nous avons pris les dispositions nécessaires pour procéder à l'arrestation des terroristes en question. Ils ont été renvoyés le lendemain même dans leur pays d'origine, c'est-à-dire aux Etats-Unis, et remis par la police française à la police fédérale.

» Donc, nous avons montré, dans un certain nombre de circonstances, quelle était notre attitude à cet égard. Mais je dirai que, par son ampleur et par le sentiment pénible d'orchestration qu'elle a donné, cette campagne de dénigrement de la France témoignait de quelque chose qui allait au-delà de la décision de la chambre des mises en accusation. C'était le fait qu'ici ou là un certain nombre de pays n'acceptent pas la politique indépendante de la France, telle que nous la conduisons.

» De même que, dans cette salle, le général de Gaulle disait, je crois, que la politique de la France ne se faisait pas à la corbeille, moi je vous dirai que la politique étrangère de la France ne se fait pas et ne se fera pas dans les salles de rédaction de quelques moyens d'information internationale. La politique étrangère de la France, c'est l'affaire du président de la République, du gouvernement et du Parlement. La France, son peuple et ses lois n'ont de leçons à recevoir de personne, et j'invite ceux qui souhaitent être ses amis à s'abstenir de nous donner leurs leçons.

Je m'adresse aux familles des athlètes israéliens

» De toutes ces réactions qui se sont manifestées, je dirai qu'il y en a une qui soulève, de notre part, une préoccupation et une émotion. C'est en réalité celle des familles de ces athlètes israéliens qui ont trouvé la mort dans cet odieux attentat, de ces familles qui ont pu penser que la France ou que la justice française étaient indifférente ou négligentes à leur sort.

» C'est à elles seules que je veux m'adresser pour leur dire ceci, puisqu'il semble que cette information ne leur a pas été transmise : la demande d'extradition de l'intéressé par les autorités d'Israël ne pouvait, de toute évidence, pas être reçue, au regard des lois françaises. Quiconque veut bien l'étudier le constatera. Il s'agissait, en effet, d'un crime commis dans un pays tiers, l'Allemagne fédérale, par des ressortissants non israéliens ; les lois d'extradition, telles qu'elles existaient en 1972 et telles qu'elles sont parfaitement connues, ne permettaient pas de procéder à une telle extradition. C'est pourquoi, d'ailleurs, depuis, nous avons complété notre dispositif législatif pour empêcher le retour à de pareilles situations.

» Je voudrais dire à ces familles qui ont connu certainement, dans d'autres lieux ou dans d'autres temps, une justice expéditive ou arbitraire, ou étatique, et en ont souffert, qu'il faut qu'elles comprennent que, dans cette circonstance, il nous revenait de respecter les lois françaises dès lors qu'elles étaient sans ambiguïté, quels que soient en effet la réaction et le tourment qui pouvaient alors être les leurs.

Les réactions à l'étranger aux déclarations du président de la République

BONN : une comparaison qui ne tient pas

De notre correspondant

Bonn. — Le gouvernement fédéral allemand s'est gardé de toute réaction officielle après la déclaration du président de la République sur l'affaire Abou Daoud. On considère à Bonn que l'affaire est close : l'on renvoie à la déclaration publiée par le ministère de la justice « *regrettant* » la libération du dirigeant palestinien, et aux commentaires sur les « *difficultés d'interprétation* » du traité d'extradition, mais il s'agit là de « *malentendus entre fonctionnaires* » auxquels il ne faut, dit-on, attacher aucune importance politique.

Un porte-parole du ministère des affaires étrangères a cependant estimé, lundi 17 janvier, que la comparaison faite par M. Giscard d'Estaing entre la libération de M. Abou Daoud et l'élargissement des trois Palestiniens détenus en Allemagne après l'attentat de Munich « ne tenait pas ». Il y a une différence entre laisser partir des détenus à la suite d'un chantage mettant en jeu la vie de plusieurs dizaines d'otages et la libération d'un prévenu après une décision de justice, a-t-il déclaré en substance. — D. Vt.

JÉRUSALEM : déception et contradictions

De notre correspondant

Jérusalem. — Les cercles officiels de Jérusalem refusent de commenter les passages de la conférence de presse du président de la République consacrés à l'affaire Abou Daoud, mais les journaux reflètent des réactions assez contradictoires. Certains commentateurs font état d'une déception pour n'avoir pas entendu le moindre mot conciliant à l'intention d'Israël. Pour d'autres, ce sont les « *milieux israéliens de Paris* » qui voient disparaître leurs illusions. La plupart des correspondants de la presse israélienne dans la capitale française avaient cependant contribué dans une large mesure à accréditer la rumeur selon laquelle, dans ses déclarations, M. Giscard d'Estaing offrirait des apaisements à Israël et irait même jusqu'à annoncer qu'une visite à Paris de M. Rabin était souhaitée.

A la lecture de la presse de ce mardi 18 janvier, il est difficile de savoir qui finalement est vraiment déçu. Le *Davar*, pro-gouvernemental, détonne en annonçant sur deux colonnes en tête de sa première page qu'« *Israël est satisfait que Giscard ait évité de le critiquer* ». Toutefois, l'éditorial, plus sévère, annonce que le chef de l'Etat français « *n'a pas été convaincant dans ses propos* ». L'indépendant *Haaretz* se contente d'affirmer dans un large titre que c'est à Paris que l'on a été déçu.

Pendant que le président de la République s'adressait aux journalistes à l'Elysée, des lycéens se massaient devant l'ambassade de France à Tel-Aviv et devant le consulat général à Jérusalem. C'était une nouvelle manifestation contre la libération d'Abou Daoud. A Jérusalem, les lycéens avaient rempli un sac de pièces d'un agora (la plus faible unité monétaire) afin de l'offrir à la France « *pour lui permettre d'acheter du pétrole* ». Un membre du conseil municipal, M. Matsa, du parti Likoud (droite), a adressé au maire de la capitale, M. Kollek, une demande en vue de débaptiser la place de France et de l'appeler désormais place Emile-Zola. M. Matsa explique dans sa démarche que cette place devra symboliser le « *J'accuse* » israélien contre la « *politique honteuse de la France* ».

« Principes de justice »

Enfin, Mme Ilano Romano, épouse de l'un des onze sportifs tués à Munich par un commando de Septembre noir, a repoussé avec violence les explications que le président de la République lui a fournies lundi et que la télévision israélienne a scrupuleusement retransmises. « *Nous n'avons pas besoin de la compréhension qu'il a exprimée à notre égard,* a expliqué Mme Romano. *Il a donné une prime à l'assassin de mon mari et des dix autres Israéliens, et il croit que tout est réglé. Nous attendons la réponse à la lettre que nous lui avons adressée par l'entremise de son ambassadeur et nous ne nous tairons pas tant qu'il n'aura pas répondu à cette lettre.* »

En fait, les familles israéliennes ont déjà la réponse à la lettre remise à M. Herly quelques heures avant la libération d'Abou Daoud. Celle-ci demandait que le dirigeant palestinien soit extradé vers Israël en vertu des « *principes de justice* » dont la France s'est toujours prévalue.

ANDRÉ SCEMAMA.



FRENCH LESSON

200 Mirage vendus à l'Egypte = 11 sportifs israéliens morts.
(*The Observer.* Dessin de Trog.)

Une autre demande d'extradition allemande devant la chambre d'accusation

Moins d'une semaine après avoir ordonné la mise en liberté de M. Abou Daoud, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris a examiné, le 17 janvier, à son audience ordinaire du lundi, une autre demande d'extradition présentée par la République fédérale d'Allemagne. Cette demande vise un homme d'affaires d'origine allemande, naturalisé américain, M. Karl Sussmann, cinquante-trois ans, détenu en France depuis le 23 octobre 1976 pour escroqueries. Le 9 novembre, le gouvernement allemand a fait savoir qu'un mandat d'arrêt international avait été lancé contre lui, le 6 août 1975, par un juge d'instruction de Munich, pour d'autres escroqueries commises en Allemagne de 1970 à 1973.

Devant la chambre d'accusation, Me Knoll a essayé de faire bénéficier son client de ce qu'il a appelé « le précédent Abou Daoud », *en soulignant que le dossier allemand était parvenu seulement à la justice française le 13 décembre dernier, soit trente-six jours après la demande d'arrestation provisoire au lieu des vingt jours prévus par la convention d'extradition franco-allemande, et que, d'autre part, il n'avait pas vu au dossier français la trace d'une confirmation diplomatique de la demande d'extradition. Le représentant du ministère public lui a répondu que le gouvernement français n'avisait pas la chambre d'accusation de cette confirmation quand elle était donnée. Mais il convient de remarquer que, dans le cas de M. Abou Daoud, le gouvernement français a fait savoir qu'il n'y avait pas eu de confirmation. L'arrêt sera rendu le 24 janvier.*

LES TROIS AUTEURS DE L'ATTENTAT DE MUNICH AVAIENT ÉTÉ LIBÉRÉS LE MOIS SUIVANT APRÈS UNE PRISE D'OTAGES

« Où sont les trois Palestiniens arrêtés lors de l'attentat de Munich contre la délégation israélienne aux Jeux olympiques ? », a demandé M. Giscard d'Estaing pour justifier la libération de M. Abou Daoud.

Il est difficile de répondre à cette question, mais on sait, en revanche, comment ils ont quitté la prison allemande dans laquelle ils étaient détenus après le massacre du 6 septembre 1972.

Le 29 octobre suivant, le Boeing de la Lufthansa Damas-Francfort était détourné par trois Palestiniens qui exigeaient la libération de leurs compagnons emprisonnés près de Munich : MM. Abdel Khair El Duawi, Samir Mohammed Abdallah et Ibrahim Masoud Badran. Après la réunion à Bonn d'un « état-major » de crise, sous la présidence du chancelier Brandt, le gouvernement bavarois décide la libération des détenus. Ceux-ci, accompagnés par le président du directoire de la Lufthansa, furent envoyés à Zagreb, où ils montèrent dans l'avion détourné. Quelques heures plus tard, les otages du Boeing étaient libérés sur l'aéroport de Tripoli, en Libye. Les trois Palestiniens auteurs de l'attentat de Munich étaient libres eux aussi.

● *Près de mille cinq cents personnes ont défilé* lundi soir 17 janvier à Paris, de la place du Palais-Royal à la rue du Faubourg-Montmartre, à l'appel du rassemblement israélite de France et du Front des étudiants juifs pour protester après l'affaire Abou Daoud contre « *la capitulation honteuse du gouvernement français devant le terrorisme alestinien* ». « Abou Daou, assassin *Giscard complice* », « *France-pétrole-prostitution* » ont scandé pendant une heure et demie les manifestants. La dispersion s'est opérée dans le calme peu avant 21 heures.

● *L'Association des médecins israélites de France (AMIF)* s'associe au vaste mouvement de protestation suscité en France, en Israël et dans le monde par l'affaire Abou Daou. Elle manifsete sa profonde indignation contre la décision précipitée et inique qui évite à l'instigateur de la tuerie de Munich, de répondre de ses actes. Elle déplore que les concessions successives de la France, la récuse en tant que puissance médiatrice dans la recherche de la paix au Moyen-Orient.

★ 7, rue de l'Yvette, 75016 Paris.

● *Le « Bulletin quotidien d'informations » de l'Agence télégraphique juive* (14, rue Georges-Berger, 75017 Paris) écrit notamment, le lundi 17 janvier, dans un éditorial intitulé « Par-delà l'indignation » : « *Certaines réactions, en Israël même, sont inadéquates. On ne doit pas confondre une décision du gouvernement français avec la vocation véritable d'un pays dont l'opinion est indignée par la décision concernant Abou Daoud et qui demeure, par-delà le quotidien, capable de générosité, de grandeur d'âme et d'abnégation.* (...)

» *Que soit tirée la leçon de l'affaire Abou Daoud, que M. Gazit revienne à Paris et que soit sauvée l'amitié d'Israël pour la France. Tels sont sûrement les vœux du peuple français.* »

L'assassinat de M. de Broglie

BERNARD MÉAULE (*l'Eveil Normand*) :

— *A propos d'une question esquissée par un confrère, on dit que vous avez lu et apprécié* le Mal français, *le livre de M. Alain Peyrefitte. Allez-vous tenter d'extirper ce mal et comment ?*

— Il s'accumule un certain nombre de questions auxquelles je n'ai pas répondu. Je pense qu'il faudrait que je leur réponde avant que nous poursuivions.

» Il y avait d'abord une question à propos de la justice et à propos du déroulement d'une enquête concernant l'assassinat d'un député, M. de Broglie. Deux phases se sont déroulées : d'abord une première phase qui était l'enquête de police, pour retrouver les assassins, c'est-à-dire ceux qui ont exécuté le crime, et ensuite une phase de justice pour rechercher quels peuvent être les mobiles de ce crime et éventuellement quels peuvent être les tenants et les aboutissants qui ont conduit à ce mobile.

» L'opinion française a pu être déroutée par le fait que lorsque les assassins ont été identifiés par la police et remis à la justice on a pu penser que l'affaire s'arrêtait là. Non. Il s'agissait d'une première phase, qui était l'identification de ceux qui étaient soupçonnés d'avoir perpétré l'assassinat. Mais, bien entendu, il fallait engager aussitôt la phase judiciaire, c'est-à-dire confier à un juge d'instruction le soin de démêler l'ensemble des mobiles, des tenants et aboutissants de cette affaire, pour que tout ceci soit parfaitement clair et puisse être sanctionné suivant nos lois.

» Le juge d'instruction a été désigné. Vous pouvez constater qu'il a fait son travail ; c'est-à-dire qu'il a procédé dans une première phase à l'examen du dossier ; il a commencé cette semaine et poursuivra la semaine suivante ses auditions. Suivant le principe de la séparation indispensable de l'exécutif et du judiciaire — et les Français très nombreux qui ont assisté récemment sur leur écran à un certain nombre de films ou de débats sur ce que peut engendrer la confusion de l'exécutif et du judiciaire tiendront peut-être à savoir qu'en ce qui me concerne je respecterai strictement cette règle de la séparation de l'exécutif et du judiciaire, — j'indique seulement que la justice poursuivra son instruction jusqu'au bout de ses conclusions et sans qu'aucune entrave soit apportée à ses travaux.

La réforme de la télévision

» J'en viens à la question de M. Andrieu, à propos de la télévision, à une autre aussi posée à propos de la télévision.

» Je ne suis pas d'accord sur ce que vous dites à propos de la télévision. Une réforme a été faite. Elle consiste, pour l'essentiel, à donner une autonomie et une responsabilité réelles aux sociétés de programme. Il faut que cette réforme soit poursuivie jusqu'à son terme. Il n'y a pas un problème de la télévision. Il peut y avoir un problème de TF 1, d'Antenne 2 ou de FR 3. Ces sociétés ont des présidents, des conseils d'administration des directeurs. C'est à eux de régler les problèmes, et nous n'allons pas revenir dans la situation de confusion où il n'y avait ni autonomie des chaînes ni responsabilité des dirigeants. C'est pourquoi nous nous en tiendrons au principe de la réforme, qui est l'autonomie des chaînes et la responsabilité des dirigeants.

» Quant aux questions d'information, monsieur Andrieu, je vous dirai franchement que nous n'avons pas du tout — nous le savions l'un et l'autre — la même philosophie politique. Parce que je ne sais pas si tel ou tel journaliste de la télévision appartient à tel ou tel parti politique. Je vous le dis franchement, je ne le sais pas. Je souhaiterais d'ailleurs le savoir plus souvent, en ce qui concerne ceux qui m'apporteraient, à la présentation des nouvelles, un ardent soutien. Je ne le sais pas et j'estime qu'il n'est pas bon pour la profession de journaliste que l'on puisse mettre sur chacun une étiquette politique.

» Donc, s'il y a des règles de cette nature, elles ne sont pas de mon fait. Je n'ai d'ailleurs jamais ni demandé ni proposé la présence sur un écran d'un journaliste en fonction de son appartenance ou non au parti communiste. Je suis persuadé que quelqu'un qui serait communiste et qui pratiquerait, comme c'est sûrement le cas, son métier de journaliste dans des conditions de recherche de l'objectivité serait à même de le faire comme ses autres collègues.

L'affaire Claustre

MARIE - FRANÇOISE LECLERC (*Elle*) :

— *Monsieur le président, où en est l'affaire Claustre ? Est-ce que les négociations se poursuivent ?*

— Il y a effectivement à l'heure actuelle en cours non pas une action, mais des actions visant à obtenir la libération de Mme Françoise Claustre et à ce qu'il soit mis fin à cette odieuse séquestration, dont je demande qu'on la présente toujours comme une odieuse séquestration d'une Française qui n'est en rien mêlée aux événements dus aux conflit politiques du Tibesti.

TROP SIBYLLIN POUR ÊTRE RASSURANT

Ceux qui s'inquiètent du sort de Mme Françoise Claustre et de son mari auront dû, une fois de plus, se contenter de quelques phrases trop sibyllines pour être rassurantes. Aux demandes répétées d'information qui lui sont faites, le chef de l'Etat réplique, comme à l'accoutumée, en invoquant la nécessité du secret, en sollicitant de ceux qui l'interrogent un acte de foi.

En accord avec la thèse des dirigeants de N'Djamena, Paris semble aujourd'hui rallié à l'idée que le gouvernement du Tchad a seul vocation pour obtenir la remise en liberté de l'ethnologue français et de son mari. Malheureusement, les faits prouvent que, en dépit des dissensions qui affaiblissent le mouvement de rébellion tchadien, l'armée du général Malloum ne peut venir à bout de ceux qui la défient depuis plusieurs années.

CLAUDE LEFEBVRE (FR 3) :

— *Monsieur le président de la République, à propos du procès de Patrick Henry, il y a quelque temps vous avez gracié deux hommes qui avaient commis le double crime que l'on sait, et les Français vont à nouveau être divisés sur le thème de la peine de mort à l'occasion de ce procès. Est-ce que vous pourriez clarifier votre position en ce qui concerne ce grand thème national ?*

JEAN-PIERRE ELKABBACH (A 2) :

— *Monsieur le président, si vous permettez une autre question de caractère plus général, il y a différentes formes extérieures de l'autorité. Vous n'avez peut-être pas le goût de certains gestes spectaculaires, ou trop manifestes, mais, à votre niveau et*

Il n'y aura pas de crise

La peine de mort

La fermeté se mesure à des faits

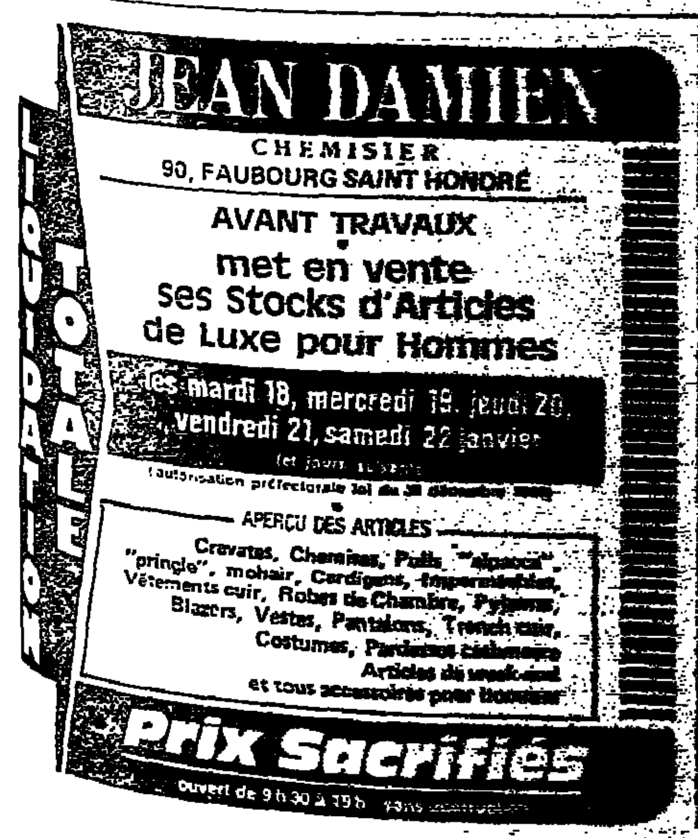
Les réactions

C.F.D.T. : il faut une autre politique.

« Pour la C.F.D.T., le progrès et la justice exigent une autre politique, que seule l'action des travailleurs sera susceptible d'imposer. »

FEN : le visage du cléricalisme de toujours.

M. Henry, secrétaire général : « Le président de la République a tenu à être clair. Il a réussi, notamment en démontrant que les dissensions actuelles de la majorité le soucient infiniment



هكذا من الأصل

ENCE DE PRESS

aux familles israéliens

de M. de Broglie

de la télévision

DU CHEF DE L'ÉTAT

dans votre fonction, quelle idée vous faites-vous de la fermeté dans la conduite des affaires de l'Etat ?

GUY BRUEL *(Panorama du médecin) :*

— *A propos du* Mal français, *pensez-vous que le règlement des problèmes de la Sécurité sociale maintiendra une médecine libérale ?*

— Je répondrai à ces trois questions qui sont importantes, et l'une d'entre elles, vous le comprendrez, délicate.

» La troisième question d'abord. Je souhaiterais, d'abord, que les choses que nous disons inlassablement, inlassablement, soient enfin retenues et admises. Je sais bien, je l'ai dit d'ailleurs dans mes vœux, que le peuple français est un peuple que l'histoire a rendu sceptique à juste titre. Mais ceci étant, quand quelque chose est dit avec netteté, encore faudrait-il que ce soit pris en considération par notre conscience publique, par notre conscience collective.

Il n'y aura pas de crise

» Ainsi, par exemple, j'ai dit à plusieurs reprises que les élections législatives auraient lieu à leur date en 1978. C'est toujours mon intention. Je vous indique qu'il n'y aura pas de crise d'ici là. Tous les commentaires à cet égard ne peuvent donc que compliquer ou qu'obscurcir le déroulement de notre vie politique. Il n'y aura pas de crise, car je n'ai aucune raison de mettre en doute la loyauté de la majorité.

Je rappelle également que, dans l'hypothèse d'une crise, c'est le président de la République qui a l'initiative. Nous ne sommes pas dans un système dans lequel existe soit la dissolution automatique, soit le gouvernement de législature. Nous sommes dans un système où il existe des responsabilités et des initiatives du président de la République, des responsabilités que dans une telle hypothèse — que j'écarte, d'ici à 1978, bien entendu — il exercerait.

» J'en viens à votre question : le gouvernement, le ministre de la santé, plus exactement Madame le ministre de la Santé, moi-même, avons toujours indiqué que nous étions *fondamentalement* attachés au principe de la médecine libérale — c'est-à-dire de la liberté du choix du médecin par les malades — et au caractère libéral de l'exercice de la profession médicale. Et que ceci ne serait pas remis en cause.

La peine de mort

» Une question m'a été posée à propos de la peine de mort. Puisqu'un procès s'ouvre aux assises de l'Aube, on comprendra que moi-même, et vous aussi sans doute, messieurs, nous nous exprimions en tenant compte de cette circonstance. La peine de mort est inscrite dans la législation française. Seul le législateur peut modifier cet état de chose. Le président de la République, dans l'exercice de son droit de grâce, apprécie un certain nombre de circonstances, soit exceptionnelles, soit humanitaires, qui peuvent le conduire à utiliser ce droit. Mais il ne lui appartient pas, par sa seule décision, de supprimer la peine de mort.

» Reste la question de M. Elkabbach sur la fermeté. Je dirai que, de même qu'il y a un faux débat sur l'uniformité de la majorité, je sais bien, d'ailleurs on va le voir dans les semaines prochaines, que ce faux débat ne se clarifiera que lentement. On n'aboutira à l'idée d'une majorité pluraliste s'organisant, que peu à peu. On continuera à écrire, à penser ou à discourir, en fonction d'une majorité uniforme qui se déchire.

La fermeté se mesure à des faits

» De même, il y a un autre faux débat, qui est le débat sur la fermeté. C'est un faux débat, parce que la fermeté, cela ne se mesure pas à des mots. Cela se mesure encore moins au ton des morts. La fermeté se mesure à des faits.

» J'ai connu depuis longtemps des situations dans lesquelles le vocabulaire était peut-être celui de la fermeté, mais où tous les Français savaient bien, et d'ailleurs le disaient ouvertement, que la seule manière d'avoir satisfaction, c'était de descendre dans la rue. En se livrant à quelques désordres, en malmenant quelques agents des forces de l'ordre, on était sûr d'avoir satisfaction. Il n'y avait donc pas de fermeté.

» Depuis que je suis président de la République, je veille à ce que les décisions prises soient appliquées, à ce que les programmes de redressement économique se déroulent, à ce que la pression des intérêts ou des désordres ne pèse pas sur la vie nationale.

» Deux mois après mon élection, où étaient les prisonniers ? Ils étaient sur le toit des prisons. A l'automne de 1974 et au début de 1975, l'état de nos forces de défense était tel que la gare de l'Est était le spectacle de scènes honteuses. Il a fallu remettre de l'ordre dans tout cela, et cela a été fait. A l'heure actuelle, personne en France n'a le sentiment de la faiblesse dans l'action.

» Il est vrai que je ne pratique pas, en effet, le ton déclamatoire. D'abord parce que je ne crois pas que ce soit le bon ton pour la France. La France est un pays qui vient de plus loin, qui a une autre dignité qui peut se contenter d'un langage plus sobre. Et puis, je ne suis pas partisan de la brutalité. J'estime qu'un pays civilisé comme le nôtre, un pays respectueux des libertés et des droits, est un pays qui doit pratiquer la fermeté et qui la pratiquera, mais qui doit le faire sans emphase sonore, sans déclamation et sans brutalité.

» On ne peut pas me citer l'exemple d'un seul ministre auquel j'aie demandé, à un moment ou à un autre, de revenir sur une décision qu'il ait prise. De même, dans ma conception de la fermeté, je ne suis pas pour la mise en cause des lampistes. Il serait évidemment assez facile, à propos de telle ou telle décision — et je pensais tout à l'heure au visa qui a été, en effet, donné ici ou là dans un consulat, — de détourner les responsabilités en mettant en cause et en sanctionnant je ne sais quel exécutant. La fermeté, c'est une fermeté du sommet. Il faut faire en sorte que tous ceux qui vivent et qui agissent accomplissent leur tâche. Mais s'il y a des responsabilités à prendre, elles doivent être prises au sommet.

Je ne transigerai pas

» Enfin, dernière question, le mal français. On m'a posé — un Français et, si j'ai bien vu, un ami britannique — la question de savoir s'il y a un mal français. Je pense qu'il y a un mal français parce que nous nous interrogeons sur nous-mêmes. Mais si l'on considère l'histoire de nos grands voisins depuis cent ans ou trois cents ans, il y a des maux dans tous les autres pays.

» Il y a en effet un problème français. Ce problème a été excellemment et intelligemment décrit dans l'ouvrage auquel vous faites allusion. Mais ce qui m'intéresse, ce n'est pas le mal français, c'est le remède français. Je suis persuadé que si nous-mêmes, la génération qui nous accompagne, celle qui nous suit, faisons l'effort nécessaire pour développer en France le sens des responsabilités, le pluralisme démocratique, la tolérance dans le débat démocratique et en même temps la fermeté nécessaire de la politique et de l'application des décisions, l'auteur en question pourra écrire un deuxième tome : *le Remède français !*

» Nous avons parlé de différents sujets. Je n'ai pas pu naturellement épuiser toute votre curiosité. Je m'en excuse. Nous nous reverrons à un rythme qui sera sans doute d'à peu près deux fois par an.

» Mais quelles que soient les questions posées, quelles que soient les circonstances du moment, les unes douloureuses, les autres liées à notre vie économique et sociale, il ne faut pas oublier qu'il doit y avoir une continuité dans notre action politique, c'est-à-dire, pour ma part, continuer à avancer vers le progrès et la justice en France. Et sur cela, je ne transigerai pas. »

LES POUVOIRS DU MAIRE

M. Giscard d'Estaing a cité trois articles du code d'administration communale. Mais il a commis deux erreurs. Si l'article 75 dispose en effet que le maire est chargé de « préparer et proposer le budget et ordonnancer les dépenses », c'est l'article 64 — et non 45 — qui précise que « le maire est seul chargé de l'administration », et c'est l'article 500 — et non 100 — qui prévoit que « le maire nomme à tous les emplois communaux ».

Les réactions des syndicats

C.G.T. : une spirale de fumée.

M. René Buhl, secrétaire confédéral : « *La contradiction avec les réalités est flagrante dans le domaine de l'évolution des prix et du chômage. La mise en application du plan Barre, le gel des prix et la réduction de la T.V.A. ne ralentissent pas la hausse du coût de la vie, bien au contraire, le chômage ne s'est pas stabilisé, il progresse. Pour nier cette réalité, Valéry Giscard d'Estaing refuse le « jugement global » qui condamne sa politique. Une seule vérité à l'actif de cette tentative d'anesthésie : 55 % des chômeurs sont des jeunes.*

» *On relève la même contradiction dans le domaine de la politique industrielle où le président de la République a l'audace d'affirmer que cette politique s'est « francisée » au moment où des branches entières sont liquidées au profit d'investissements à l'étranger. (...)*

» *Ce champion de l'obscurantisme ne peut admettre, bien entendu, la totale possibilité d'expression des travailleurs dans l'entreprise. Et derrière ses propos se profile une menace directe à l'égard des prérogatives des organisations syndicales dont toutes les institutions sont mises en cause sous prétexte de politisation...*

» *Ce qui est clair, c'est que cette « spirale » de fumée ne peut que conforter les travailleurs dans leur volonté de renforcer l'action unitaire pour leurs revendications, les droits syndicaux et les libertés démocratiques.* »

C.F.D.T. : il faut une autre politique.

Le bureau de la C.F.D.T. : « *Les problèmes concrets auxquels sont affrontés les travailleurs, les familles du milieu populaire et les retraités (chômage, pouvoir d'achat, conditions de vie et de travail) ne sont pas les préoccupations essentielles du président de la République qui s'en tient à la poursuite du plan Barre dont les conséquences sont néfastes pour les travailleurs et leurs familles.*

» *Pour la C.F.D.T., le progrès et la justice exigent une autre politique, que seule l'action des travailleurs sera susceptible d'instaurer.* »

FEN : le visage du cléricalisme de toujours.

M. Henry, secrétaire général : « *Le président de la République a tenu à être clair. Il a réussi, notamment en démontrant que les dissensions actuelles de la majorité le souciaient infiniment plus que le chômage et l'inflation qui touchent pourtant à la vie quotidienne et à l'avenir de tous les Français. (...)*

» *Il est grave et inquiétant, enfin, que le chef de l'Etat réponde aux propositions d'unification du service public de l'éducation nationale, faite dans un esprit de concorde, de promotion sociale et de progrès, capable d'assurer la paix scolaire en décidant de dresser les Français les uns contre les autres, par un débat qui ne pose pas les vrais problèmes.*

» *En montrant le visage du cléricalisme de toujours, pour tenter de récupérer, par une manœuvre politique, un électorat qui a choisi largement le changement pour une société plus juste, il se place délibérément dans le camp des réactionnaires.* »

F.O. : un optimisme excessif sur l'emploi.

Le bureau de Force ouvrière : « *Si F.O. comprend l'importance de l'équilibre extérieur de la France, la Confédération estime qu'il ne faudrait pas — comme ce fut le cas dans le passé, alors que M. Giscard d'Estaing était ministre de l'économie et des finances — attendre que le tassement de l'activité ait justement eu trop de conséquences sur la consommation des ménages et sur l'emploi.* »

M. André Bergeron a indiqué, au sujet de l'emploi, que « *le président de la République faisait preuve de beaucoup d'optimisme en affirmant que le chômage diminuait alors qu'en décembre il y a eu trente mille allocataires de plus aux ASSEDIC* ».

Le secrétaire général de F.O. est « *étonné que le problème de la politique contractuelle n'ait pas été évoqué au cours de la conférence de presse. Pourtant, le blocage de la vie sociale dans tous les secteurs : public, nationalisé et privé, aurait inévitablement des conséquences, y compris dans la lutte contre l'inflation, et cela avant longtemps* ».

C.F.T.C. : un chômage qui n'est pas tolérable.

M. Jean Bornard, secrétaire général :

« *La C.F.T.C. ne nie pas que la lutte contre le chômage et la lutte contre l'inflation sont liées. Mais le succès de la lutte contre la hausse des prix est bien loin d'être acquis. Il n'est pas tolérable que subsistent un million de demandeurs d'emploi et un demi-million de chômeurs indemnisés.*

» *Si le président de la République n'admet pas l'opportunité d'une relance globale de l'activité, il reconnaît cependant la nécessité de mesures complémentaires sectorielles et régionales. La C.F.T.C. demande qu'elles soient prises d'urgence.*

» *La C.F.T.C., qui a toujours considéré la liberté effective de l'enseignement comme une liberté fondamentale, prend acte aujourd'hui des déclarations du président de la République à ce sujet.* »

P.M.E. : la méthode Coué.

M. Gingembre, président de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises : « *L'exposé du président a été plus explicatif et justificatif que convainquant. (...) Il n'a rien apporté de nouveau, il a renouvelé un acte de foi dans les mérites du plan Barre.*

» *Les petits patrons ne sont pas persuadés que la méthode Coué, employée par le président et son premier ministre, soit celle qui réussisse.* »

C.G.C. : l'importance du chômage des cadres.

M. Yvan Charpentié, président confédéral : « *On peut s'étonner que le président de la République n'ait fait aucune allusion aux problèmes spécifiques et particulièrement préoccupants du chômage des cadres. Les chiffres qu'il a donnés, tant en ce qui concerne l'inflation générale que le chômage des jeunes, masquent la situation beaucoup plus alarmante du personnel d'encadrement, pour lequel les durées de chômage vont en s'accroissant. Cette situation requiert des mesures spécifiques qui doivent être trouvées en commun avec les pouvoirs publics, les organisations syndicales et professionnelles. (...)*

» *On ne pourra parler de justice tant qu'une catégorie sociale — celle que constitue le personnel d'encadrement — sera l'objet de mesures discriminatoires tendant à lui faire supporter systématiquement le poids des réformes économiques et sociales.* »

* * *

● LA CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DU TRAVAIL (C.F.T.) estime dans un communiqué que le président de la République a cherché plus « *à rassurer qu'à clarifier* ». (...) « *La clarification promise impliquait l'exposé de mesures précises. L'emploi, l'incitation à l'exportation, un freinage temporaire aux importations, la réforme de la Sécurité sociale et celle de l'entreprise, ont été soit à peine ébauchées, soit négligées.* »

La C.F.T. espère enfin que « *le pluralisme politique (...) verra son prolongement dans le pluralisme syndical effectif (libre choix des salariés comme des électeurs dès le premier tour)* ».

LA CONFÉRENCE DE PRESSE

Les réactions des milieux politiques

Dans la majorité

M. CHINAUD (R.I.) : le langage de la vraie fermeté.

M. Roger Chinaud, président du groupe républicain indépendant de l'Assemblée nationale, a déclaré :

« Honneur et dignité, c'est bien ce que les Français souhaitent pour la France. Sérénité et fermeté, c'est bien ce qu'ils attendent de leurs gouvernants. Conviction et courage, c'est bien ce qu'il nous faut pour faire face aux difficultés. Voilà le langage de la vraie fermeté, tenu par le président de la République. Protéger, quoi qu'il arrive, les libertés des Français, leur dire le bon choix pour la France, telle est bien la mission du chef de l'Etat. Aux responsables de la majorité d'organiser dans le respect mutuel le nécessaire pluralisme : c'est là leur tâche, qui ne peut résider dans l'exacerbation des égoïsmes. »

M. STASI (C.D.S.) : le pluralisme a besoin de moyens.

M. Bernard Stasi, vice-président du C.D.S. :

« Le Centre des démocrates sociaux approuve les propos présidentiels sur le pluralisme de la démocratie et de la majorité. Mais le pluralisme, comme les libertés, a besoin de moyens pour exister et se développer. Aussi, chacune des formations de la majorité doit-elle pouvoir être entendue sans exclusive ni hégémonie. Partenaire à part entière de cette nouvelle majorité à la fois pluraliste et organisée, le C.D.S., fidèle à son combat permanent, entend jouer pleinement son rôle de proposition, notamment en matière de politique familiale et de justice sociale. »

● M. CLAUDE LABBE président du groupe du Rassemblement pour la République de l'Assemblée nationale :

« Nous approuvons la conception du président de se placer au-dessus des formations politiques et de n'accorder aucune préférence particulière entre les diverses familles de la majorité. Nous pensons comme lui que le pluralisme de fait de cette majorité ne doit pas nécessairement constituer une source de conflit... Jacques Chirac doit être reçu à sa demande par M. Raymond Barre, premier ministre, mercredi. Je m'abstiendrai donc de tout autre commentaire avant le résultat de cette importante initiative. »

● L'UNION DES JEUNES POUR LE PROGRES (Jeunes gaullistes) : *« Pour montrer sa volonté inébranlable, M. Giscard d'Estaing cite : son programme, sa politique, l'affaire Claustre, la situation économique, l'affaire Abou Daoud, l'indépendance de la justice. Si la France n'était pas bernée, on pourrait en rire. Les affirmations gratuites se succèdent, dissimulant mal l'ambiguïté et la contradiction du personnage.* A écouter Giscard, il *semblerait que la volonté et la continuité au sommet de l'Etat date de mai 1974. Les rêveries présidentielles aussi. »*

● MME JACQUELINE NEBOUT, secrétaire générale du parti radical socialist : *« Le président de la République est apparu pleinement maître de sa fonction. Seul élu national, il dispose d'une vision d'ensemble de la société française. De ce fait, il a pu dénoncer la « spirale dépressive » qui gagne l'opinion publique. Il en arrête le déroulement par la mise en lumière de ce mécanisme psychologique et un rappel aux réalités. Il a ainsi souligné que la solution aux problèmes de l'emploi, objectif prioritaire pour un parti de gauche comme le nôtre, passait par le rétablissement de l'économie française. C'est pourquoi nous approuvons sa détermination, une fois de plus réaffirmée, à la poursuite du plan Barre. »*

● M. BERTRAND MOTTE, président du Centre national des indépendants : *« La mission présidentielle, commencée avec une conviction certaine, se trouve renforcée dans la tradition informelle de la Ve République. Telle qu'elle est définie, elle laisse sans apaisement l'inquiétude légitime qui naît du contraste qui se creuse entre la lettre et l'esprit des institutions. »*

● M. ERIC HINTERMANN, secrétaire général de la Fédération des socialistes démocrates : *« Le maintien du mode de scrutin actuel qui est pour beaucoup dans la division de notre pays en deux — ce que le président s'efforce de corriger par l'affirmation du pluralisme, amènera la fédération des socialistes démocrates à multiplier ses efforts pour regrouper dans une perspective sociale et démocratique les nombreux français qui son tcontre l'alliance avec le parti communiste, tout en se différenciant très nettement de la droite. Ces Français qui, souvent, ne se reconnaissent pas dans la majorité actuelle, doivent en effet pouvoir s'exprimer dans les débats nationaux et être représentés lors des échéances électorales. »*

***

● M. JEAN-MARIE LE PEN, président du Front national : *« M. Giscard d'Estaing nous avait promis une clarification des problèmes politiques. On a pu voir aujourd'hui que l'obscure clarté ne tombait pas que des étoiles. Le président de la République fait de nécessité vertu et se félicite du pluralisme d'une majorité en voie d'éclatement. Ni la situation actuelle ni les perspectives proches ne justifient l'optimisme de son propos. L'avenir prévisible, si l'on ne change pas de cap, et hélas ! on n'en change pas, c'est la victoire électorale de l'union socialo-communiste en 1978. »*

● M. ROLAND GAUCHER, membre du bureau politique du Parti des forces nouvelles : *« Le président de la République n'a guère apporté d'éclaircissements nid'apaisements aux Français. Il a expliqué que, pour gagner les élections, le pluralisme organisé est nécessaire. M. Jean-Jacques Servan-Schreiber l'avait déjà dit. M. Giscard d'Estaing a également assuré qu'il resterait à son poste en cas de victoire de l'opposition, pour défendre les libertés. Il n'a pas dit comment. Ce discours laisse une grande impression d'incertitude et d'inefficacité. »*

● LA NOUVELLE ACTION FRANÇAISE (royaliste) : *« La clarification annoncée est encore à venir (...). Le chef de l'Etat n'a pas réussi à effacer le malaise que l'affaire de Broglie fait peser sur le régime. Le président s'est gardé de définir les principes de sa politique internationale, ce qui laisse présager que nous ne sortons pas de l'atlantisme et de la fuite en avant européenne. »*

Dans l'opposition

M. MARCHAIS (P.C.) : cynisme et mépris des réalités.

M. Georges Marchais, secrétaire général du P.C. : *« La seule idée nouvelle que contient la conférence de presse du président de la République a été exposée dès le 25 août 1976 par le parti communiste français. Nous avons en effet déclaré ce jour-là :* « Il n'existe sur les objectifs politiques aucune divergence entre les dirigeants républicains indépendants, U.D.R. et centristes (...), le remaniement ministériel constitue une tentative de leur part de procéder à une nouvelle disposition des forces réactionnaires mieux à même de poursuivre la réalisation des objectifs du grand capital. »

» M. Giscard d'Estaing vient de confirmer en tous points cette analyse en déclarant que la majorité est unie sur son programme et sa politique mais doit « organiser » son pluralisme si elle veut gagner les élections. (...)

» Pour le reste, M. Giscard d'Estaing, avec un cynisme sans égal et au mépris total des réalités, s'est enmployé à justifier la poursuite de sa politique brutalement antisociale, antidémocratique et antinationale. Contre toute vérité, il affirme que la situation en matière de prix et d'emploi s'améliore, que la moitié des travailleurs privés d'emploi ne sont pas des chômeurs, que 1976 a été, somme toute, une bonen année.

» Tous ceux qui, dans leur vie quotidienne, se heurtent aux difficultés les plus angoissantes acceuilleront avec indignation ces propos scandaleux.

» Décidément, face à un pouvoir et à un grand patronat qui mettent en œuvre tous les moyens possibles pour poursuivre envers et contre tooui leur politique néfaste, le seul chemin qui s'offre aux travailleurs et aux masses populaires, c'est celui du développement de leurs luttes, unies et résolues, pour la satisfaction de leurs revendications les plus pressantes, 'c'est celui du renforcement de leur union, notamment à l'occasion des élections municipales, pour aller au changement politique don tle pays a besoin. »

M. ESTIER (P.S.) : ce n'est pas une façon de clarifier les choses.

M. Claude Estier, membre du secrétariat national du P.S. : *« Au plan économique, M. Giscard d'Estaing a répété son optimisme sur les résultats du plan Barre, mais il a surtout confirmé qu'il s'accomodait parfaitement du fait que la France ait en permanence plus d'un million de chômeurs.*

» Au plan politique, il a reconnu — mais est-ce une clarification ? — qu'il y a dans ses fonctions, ambiguïté (il préfère ambivalence) entre le président garant des institutions et qui entend accomplir son mandat jusqu'à son terme et le chef de la majorité qui serait donc amené à s'engager dans la bataille décisive des législatives de 1978.

» En ce qui concerne cette majorité, M. Giscard d'Estaing la voit désormais « pluraliste », ce qui est un euphémisme. mais il n'ose même pas prononcer le nom de son ancien premier ministre. Ce qui n'est pas une façon de clarifier les choses. Surtout quand, dans le même temps, il esquive totalement le problème de l'affrontement entre deux clans dans la batailles des municipales de Paris. Au passage, en voulant prouver à tout prix que la gauche est plus divisée que la majorité, il a commis une grossière erreur sur le nombre des villes où des accords d'union de la gauche sont déjà intervenus. Ses désirs sont loin des réalités.

» Sur d'autres questions brûlantes et sans parler de celles auxquelles il a préféré ne pas répondre, le président de la République n'a pas apporté non plus la moindre clarification. Sur l'affaire Abou Daoud, notamment, à la suite de M. Poniatowski, il a haussé le ton mais sans expliqueé dans quelles conditions le leader palestinien avait pu en venir en France, être reçu au Quai d'Orsay, arrêté, puis libéré précipitamment. Il est presque risible d'entendre ensuite M. Giscard d'Estaing affirmer que « la fermeté ne se mesure pas à » des mots, mais à des faits ».

M. DEFFERRE : il n'a pas dit s'il acceptait l'alternance.

M. Gaston Defferre, président du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche à l'Assemblée nationale, au micro d'Ivan Levaï sur Europe 1 :

« Le président de la République a-t-il clairement défini le rôle qu'il jouerait après les élections dans l'hypothèse où nous les gagnerions ? Il a dit qu'il resterait ; il n'a pas dit s'il accepterait l'alternance. Or, si nous gagnions les élections, il est évident que cela signifie aux yeux des Français (...) qu'une autre politique aura été choisie et qu'il faudra la mettre en œuvre. Mettre en œuvre par qui ? Par l'union de la gauche. Ce qui veut dire M. François Mitterrand chef de gouvernement. Or, M. Giscard d'Estaing s'est bien gardé de dire s'il accepterait d'appeler l'union de la gauche au pouvoir pour appliquer le programme commun. »

— I. LEVAI : Il a laissé entendre qu'il pourrait, d'une certaine manière, renoncer à sa majorité. Vous n'avez pas eu ce sentiment ?

— M. DEFFERRE : *« Non, absolument pas. Il ne s'est pas prononcé, alors que son devoir était de le faire clairement. Une conférence de presse de clarification n'a abouti sur ce sujet qu'à la confusion. (...) Il dit qu'il se place au-dessus des partis. Il doit donc tenir compte de la volonté de la majorité des Français et ne pas favoriser l'une ou l'autre des formations politiques.*

— I. LEVAI : Il a dit qu'il irait jusqu'au terme de son septennat.

— M. DEFFERRE : *« Pour quoi faire ? C'est ça la question. Et il n'y a pas répondu. »*

M. FABRE (M.R.G.) : rien n'est changé.

M. Robert Fabre, président du Mouvement des radicaux de gauche : *« Ceux qui attendaient de cette conférence, annoncée comme la plus importante du septennat, des prises de positions définitives, seront déçus, malgré le désir évident du président de la République d'affirmer son autorité et sa suprématie.*

» Le flou et les contradictions de ses déclarations laissent l'impression que rien n'est changé, ni dans l'orientation économique, ni dans la tension politique qui règne au sein de la majorité.

» Le président de la République est ambivalent : garant des institutions, donc arbitre, il doit aussi indiquer quel est le bon choix pour la France. Il ne doit pas intervenir dans le détail des questions électorales, mais il peut désigner le maire de Paris. La majorité ne doit plus être une unité qui se déchire, mais une pluralité qui s'unit.

» Nul n'attendait de cette réunion dite de clarification l'éclaircissement des mystères qui entourent les affaires Abou Daoud, de Broglie ou Claustre, mais les problèmes économiques et politiques n'en sortent guère plus limpides. La relance économique était nécessaire avec M. Fourcade. Le refus de relance de M. Barre est tout aussi justifié, mais les chômeurs restent aussi nombreux. »

● M. JEAN CHARBONNEL, président de la Fédération des républicains de progrès : *« La doctrine que M. Giscard d'Estaing a exposée permet adroitement de surmonter les dissensions de ses partisans : sous couvert de pluralisme, elle rend acceptable des querelles personnelles, c'est-à-dire l'électoralisme, pour mieux insérer les partis de la majorité dans le combat essentiel pour le président de la République, celui du conservatisme face à la montée des forces de progrès. »*

● MM. FRANÇOIS BINOCHE, Jacques Debû-Bridel et Dominique Gallet, coprésidents du Front progressiste : *« Dans l'affaire Abou Daoud, un cop de trompette patriotique tient lieu de politique, sans que l'on sache ce qui sera fait pour lutter contre la pénétration étrangère dans les services français de sécurité.*

» Lla désunion de la majorité dans le pays, sa décomposition dans la capitale, est pudiquement appelée pluralisme majoritaire. On va jusqu'à contester le million de chômeurs en faisant froidement valoir que cinq cent mille d'entre eux sont des jeunes gens sans emploi n'ayant pas le droit aux indemnités. »

● M. VICTOR LEDUC, membre de la direction politique nationale du P.S.U. :

« Le président de la République est loin d'avoir apporte la clarification qu'il avait promise. Il a surtout manifesté sa capacité à esquiver les problèmes. Ses propos ne seront pas de nature à renverser « la spirale dépressive ». *(...) Il s'est bien gardé de répondre aux questions qui lui ont été posées sur la division de la majorité, sur l'action de l'ex-premier ministre, sur le futur maire de Paris, etc. Ses formules sur l'entente majoritaire et sur le pluralisme harmonieux apparaissent comme autant de vœux pieux. Ce n'est pas cette terne conférence de presse qui permettra à M. Giscard d'Estaing d'enrayer son déclin. »*

***

● M. MICHEL JOBERT, fondateur du Mouvement des démocrates :

« Les jours qui viennent permettront de voir si la leçon de « pluralisme organisé » du président de la République est valable à Paris pour la majorité ou si les luttes de clans s'y poursuivront. On peut, en tout cas, s'étonner que le président de la République et le président du Conseil constitutionnel, à qui certains voudraient aujourd'hui confier une mission de réconciliation, aient à intervenir eux-mêmes dans une élection municipale, si importante soit-elle. Il serait temps de penser un peu plus à Paris et un peu moins à la politique politicienne. »

Du 24 au 29 janvier

M. MITTERRAND SE RENDRA EN AMÉRIQUE LATINE

Après avoir séjourné, les 18 et 19 janvier, à Athènes, à titre privé, M. François Mitterrand se rendra en Amérique latine, du 24 au 19, à la tête d'une délégation du parti socialiste.

Le premier secrétaire du P.S. doit être reçu par les dirigeants du Parti révolutionnaire institutionnel, au Mexique, du Parti de libération nationale, au Costa-Rica, et de l'Action démocratique, au Venezuela. Des entretiens sont prévus avec les présidents de ces trois Républiques — respectivement MM. José Lopez Portillo, Daniel Oduber et Carlos Andres Perez.

***

Le Parti de libération nationale costa-ricien et l'Action démocratique vénézuélienne sont membres de l'Internationale socialiste, dont M. Oduber est l'un des vice-présidents, comme M. Mitterrand. Ces deux formations, auxquelles s'ajoute le parti révolutionnaire institutionnel mexicain, fort de la récente élection de M. Portillo à la présidence de la République, ont, en outre, des liens étroits avec une vingtaine de partis latino-américains extérieurs à cette internationale mais proches de ses thèses.

Après la réunion à Caracas, au printemps dernier, d'une dizaine de dirigeants de partis européens membres de l'Internationale socialiste, dont M. Michel Rocard (le Monde *daté 30-31 mai 1976), le voyage de M. Mitterrand semble confirmer l'intérêt que ces différents P.S. portent à l'entreprise de leurs homologues latino-américains. Intérêt auquel n'est pas étranger le fait que cette entreprise est menée sur un continent encore largement dominé par l'affrontement entre des forces révolutionnaires, d'inspiration castriste le plus souvent, et des gouvernements ou des forces contre-révolutionnaires en général soutenus par Washington.*



DU CHEF DE L'ÉTAT

QUE D'OMBRES !

(Suite de la première page.)

Le président entend demeurer au-dessus des partis et ne pas *« intervenir dans le détail des consultations électorales »*, mais il ne s'abstient pas pour autant de citer deux de ses ministres MM. d'Ornano et Ségard, respectivement candidats à Paris et à Lille, et il se réserve d'indiquer à chaque moment important *« quel est le bon choix pour la France »*. Ce choix se fera évidemment au profit d'une majorité mal organisée mais *« unie sur son programme et sur sa politique »* et non en faveur d'une opposition qui *« a une organisation »* mais *« n'est pas unie dans ses options politiques »* qu'il s'agisse du *« collectivisme »* ou de *« l'élection du Parlement européen au suffrage universel »*. Le président renonce à évoquer et enterre même la notion de *« majorité présidentielle »* — et c'est un tournant du régime — mais on n'aperçoit pas clairement ce qu'il met à la place.

Le premier ministre est *« naturellement le chef de la majorité parlementaire »* et à ce titre il sera *« naturellement conduit à prendre la tête de la campagne nationale en vue des élections de 1978 »*, mais à supposer qu'il n'appartienne à aucun des partis de la majorité, ce qui est le cas de M. Barre, comment pourra-t-il s'imposer vraiment à chacun d'entre eux ? Chargé de découvrir un consensus que M. Giscard lui-même n'a pas pu trouver, ce premier ministre aura-t-il plus de voix demain qu'hier pour répliquer à M. Couve de Murville, R.P.R., ancien premier ministre, estimant le 12 janvier que la France avait *« perdu la face »* et s'était *« déconsidérée »* en libérant M. Abou Daoud, ou à MM. Daillet et Seitlinger, tous deux secrétaires nationaux du C.D.S. affirmant le même jour à propos de la même affaire : *« Les erreurs du gouvernement français n'ont servi ni le prestige de la France ni la cause de la paix. »* Comment imposer silence à tous en se référant au dogme de la majorité présidentielle, à partir du moment où, à l'Elysée même, on renonce à ce dogme ?

Les critiques que nous venons de remémorer, sans parler de toutes les autres, visaient évidemment, à travers le gouvernement, le chef de l'Etat lui-même, mais M. Giscard d'Estaing ne semble pas s'en émouvoir outre mesure. Son analyse implique qu'il a échoué dans sa tentative de « rééquilibrage » de la majorité, mais il ne s'en irrite nullement. S'il ne reconnaît pas comme un rassemblement le R.P.R. lancé le 5 décembre 1976, il cherche doublement à apaiser M. Chirac et ses amis. D'abord en considérant non seulement comme naturel mais comme *« indispensable »* que chacune des formations politiques qui composent la majorité *« affirme sa personnalité et fasse connaître ses propositions »* et, ensuite, en affirmant qu'il n'a pas à avoir de *« préférence exprimée »* pour l'une quelconque de ces formations et en se défendant d'avoir jamais cherché à substituer quelque force que ce soit à l'U.R.R. Est-ce bien vrai M. Poniatowski, est-ce bien vrai M. Lecanuet, est-ce bien vrai M. Servan-Schreiber ?

Le flegme présidentiel, bienveillant et éthéré, est justifié par le fait qu'il faut *« s'habituer à voir la majorité comme pluraliste »* et non plus comme *« uniforme »*. Il reste seulement à prouver que le pluralisme et la pluralité des candidatures (sauf en cas de risque) assureront la concorde et le succès mieux que l'uniformité et l'unicité des candidatures.

La vigueur de la *« bataille de Paris »* autorise à en douter, mais il se trouve que sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, le président de la République n'a procédé à aucune véritable *« clarification »* et a tout ignoré de ce qui défraie la chronique depuis plus d'un mois. Nous savons que le maire de Paris aura un rôle essentiel puisqu'il devra notamment *« administrer un budget de 7 milliards de francs, assurer l'activité et la vie de trente-trois mille fonctionnaires et délivrer quinze mille permis de construire par an »* mais pour le reste, c'est le silence total. Nous ne savons pas pour quelles raisons M. Giscard d'Estaing, qui *« n'a pas à intervenir dans le détail des consultations électorales »* a poussé son ami M. d'Ornano à la conquête de la capitale, et nous ne savons pas davantage s'il l'appuiera demain comme il l'a appuyé hier. Le doute sur ce point est, comme dirait le président de la République *« complaisamment entretenu »* et rien n'a été dit pour sortir MM. de la Malène, Lafay et bien d'autres encore, de la *« spirale dépressive »* où ils sont si mal à l'aise. Peut-être en saura-t-on un peu plus à l'issue de la conversation que MM. Barre et Chirac auront dès mercredi après-midi.

Ne contestant pas l'existence *« mal français »* mais laissant apparemment à M. Peyrefitte le soin d'écrire *« un deuxième tome : le remède français »*, M. Giscard d'Estaing semble avoir pressenti que beaucoup resteraient sur leur faim après l'avoir entendu. Aussi bien nous a-t-il clairement invités à un peu plus de patience encore en nous expliquant que la *« clarification »* ne sera sans doute pas *« complètement et clairement perçue »* avant l'été prochain. On ne s'en étonnera pas puisqu'il s'était donné dès le départ de confortables délais en précisant au cours de sa réunion de presse du 25 juillet 1974 : *« L'action du président de la République devra sans doute être jugée sur les cinq cents premiers jours. »*

L'homme est habile, mais il apparaît décidément, et de plus en plus que le goût de la temporisation est, en lui, sensiblement plus fort que celui du risque.

RAYMOND BARRILLON.

M. POPEREN (P.S.) CRAINT QUE LA DROITE N'EXPLOITE « LE PENCHANT CONCILIATEUR DE LA SOCIAL-TECHNOCRATIE »

M. Jean Poperen, secrétaire national du P.S., relève dans le premier numéro de l'année des *Cahiers de l'ERIS* (de l'association Etudes, recherches et information socialistes), courant de pensée qu'il anime, les dangers que représente pour la gauche la démarche *« conciliatrice »* de la *« social-technocratie »*, c'est-à-dire de l'*« aristocratie moderne du salariat, cadres supérieurs et moyens, cadres de gestion surtout »*.

« On peut compter, écrit-il, *que, persévérante plus qu'inventive, la droite, expression politique de la classe dominante et déclinante, s'essaiera à tirer parti de ce penchant conciliateur et à donner un visage — et des visages — de gauche à la gestion des affaires du capitalisme. » « La social-technocratie,* précise M. Poperen, *est l'expression moderne d'une politique de la droite du mouvement socialiste, à l'époque du capitalisme des monopoles et des groupes multinationaux (...). Cette politique et son idéologie sont un péril théorique quand le pouvoir est loin. La tentation grandit quand le pouvoir approche ; nous en avons la preuve tous les jours »*, conclut le dirigeant socialiste.

★ « Les Cahiers de l'ERIS », 41, boulevard de Magenta, Paris-10e. Abonnement (dix numéros) : 50 F.

« PROTECTEUR DES LIBERTÉS »

(Suite de la première page.)

Aux termes mêmes de la Constitution, dont il est le garant, « la souveraineté nationale appartient au peuple, qui l'exerce par ses représentants ». Le pluriel a son importance. Le président n'est pas, comme il le dit, « le seul élu de la nation française ». Chaque député l'est aussi. En bonne doctrine républicaine un parlementaire représente non pas une circonscription donnée mais le pays tout entier.

***

« Protecteur des libertés », M. Giscard d'Estaing peut l'être non seulement demain si une majorité, de gauche ou non, venait à porter atteinte aux droits que les citoyens tiennent du préambule de la Constitution ; il doit l'être dès aujourd'hui contre les abus de pouvoir de l'administration, et même de tel ou tel ministre, contre les empiétements de l'exécutif ou, à l'occasion, de la police sur la justice. Sincère, il l'est lorsqu'il se promet de respecter la séparation des pouvoirs. Naïf, il le paraît lorsqu'il pense qu'elle n'est jamais violée.

Le président de la République a eu raison de s'élever contre les insultes qui, au-delà d'un gouvernement, atteignent un pays. Mais, à beaucoup, ses explications sur les récentes affaires paraîtront un peu courtes. Sans doute ne relèvent-elles ni de l'une ni de l'autre de ses deux fonctions ! — J. F.

POINT DE VUE

Entre eux

par BERTRAND FESSARD DE FOUCAULT

M. GISCARD D'ESTAING dit vrai : il n'a « aucune raison de mettre en doute la loyauté de la majorité ».

Que le parti communiste puisse remettre en cause à propos de l'élection européenne qu'il combat avec ardeur son engagement électoral avec le parti socialiste, qui l'imagine ?

Que M. Michel Debré dépose une motion de censure contre le gouvernement qui sollicitera du Parlement l'autorisation de ratifier la décision d'élire au suffrage universel nos délégués à l'Assemblée de Strasbourg, qu'il quitte du coup le Rassemblement pour la République si celui-ci accordait cette autorisation, combien l'espèrent mais qui peut le croire ?

Que M. Chirac, politiquement partisan depuis un an d'une dissolution anticipée, la provoque parlementairement, combien le pensent qui ne l'acculent cependant pas à cette logique ? C'est que la gent politique dans son entier est parfaitement d'accord avec le président de la République : les choses sérieuses sont les élections. Elles ne sont pas les affaires de la France.

A écouter M. Giscard d'Estaing, on serait paradoxalement convaincu que la machine économique est désormais libérée de toute servitude humaine : malgré chômage, inflation et stagnation du niveau de vie, 1976 aurait battu les records de la production, de la consommation et de l'investissement ou presque. L'opposition appelle-t-elle les citoyens à plus de lucidité quand elle camoufle le débat fondamental de notre avenir économique : le changement, le rajeunissement, la nationalisation de nos structures économiques vermoulues ou contrôlées du dehors ne se feront pas sans de grands sacrifices, c'est-à-dire sans une baisse du niveau de vie pendant un moyen terme. Qui le dit, puisque chacun se contente d'une lente perversion de nos consultations politiques en un artificiel débat sur le progrès nominal du niveau de vie, puisque dans le monde occidental le temps est passé ou bien n'est pas encore venu où — à l'instar du tiers-monde se décolonisant — on accepte des sacrifices économiques, voire sociaux, pour reconquérir ou pour bâtir l'indépendance nationale.

***

Le doute, la confusion, les interrogations de l'année passée, l'engrenage maléfique que le président de la République a tenté en exorde de démonter n'est fondamentalement ni question de personne ni même question de majorité ; il tient à ce que l'Etat n'a d'autorité, à ce qu'une politique ne recueille d'adhésion populaire, qu'à la seule condition de transcender tous les intérêts particuliers, tous les calculs partisans.

Est-ce le cas dans la majorité comme dans l'opposition quand le chef de l'Etat puis son compétiteur à l'élection présidentielle s'adressent « personnellement » aux trente-cinq mille maires de France ; quand un ancien premier ministre, ajournant dix-huit mois l'examen parlementaire du timide rapport Sudreau, découvre, dès qu'il a quitté Matignon, l'urgence de la participation dans l'entreprise ; quand une majorité, qui, pour l'essentiel encore, fut celle du général de Gaulle, se déchire — non pas à propos de cette réforme sociale ou de notre politique militaire, si nous en avons encore une, ou de l'élection européenne, — mais seulement pour des fiefs électoraux ; quand l'opposition comme la majorité, parce que toutes deux d'une certaine manière sont en place, s'accordent pour barrer la route à toutes les minorités, qu'il s'agisse du second tour des municipales, et notamment du Mouvement des démocrates de Michel Jobert, qu'il s'agisse des partisans de l'indépendance nationale sans conditionnement atlantique ou européen au sein du parti socialiste, c'est-à-dire des militants du CERES.

Et quelle est la réalité concrète du pluralisme et de la diversité dans notre pays quand la presse elle-même fabrique des conformismes qui l'étoufferont à son tour. Tel hebdomadaire, non content d'avoir publié les bonnes feuilles puis les réactions sur les bonnes feuilles du livre du président de la République, ne l'a-t-il pas relayé immédiatement à l'argus des libraires en tirant à trois semaines d'intervalle : « Comment guérir le mal français ? » puis « Un nouveau best-seller : *le Mal français* » ; comme si l'argument de vente — achetez ce livre car il a déjà été vendu à X millions d'exemplaires — n'était pas assez fort, le compte rendu complaisant du chef de l'Etat en a été sollicité et obtenu en conclusion de sa réunion de presse.

L'ange de la première innocence pouvait alors jurer de ne toujours pas connaître l'appartenance politique des présentateurs de télévision, alors même qu'il avait soigneusement combiné, puis éludé, une première « table ronde » sur son propre livre à l'émission « Apostrophes », puis l'avait transformée en un « En direct avec » ses concitoyens que nous devrions savourer, en toute simplicité et pluralisme, au début du mois prochain.

Ainsi s'est instauré chez nous un nouveau droit divin encore plus universellement consenti que l'ancien : politique, moyens d'information et de diffusion, avec les alibis convenables, sont entre les mains d'une toute petite classe recrutant par cooptation et sélectionnant les plus conformes. Ainsi s'éteignent imagination, critique, innovation.

FEU L'ESCARPOLETTE...

(Suite de la première page.)

A laquelle de ces vérités successives croit finalement le président ?

Pour l'heure, il s'affirme convaincu que le plan Barre est l'unique planche de salut, « le même combat » liant, selon lui, la lutte contre l'inflation et la bataille pour l'emploi. Si l'objectif a changé depuis un an, c'est, ajoute M. Giscard d'Estaing, que le paysage n'est plus le même : aujourd'hui le péril suprême est la hausse des prix ; en septembre 1975, c'était la dépression... Cette description correspond-elle bien à la réalité ? Ne servirait-elle pas plutôt à escamoter une ou deux erreurs de pilotage économique ?

Il n'est pas exact, d'abord, d'affirmer qu'à l'automne 1975 l'Occident capitaliste s'enfonçait dans la crise, faisant planer sur la France une terrible menace. La reprise avait commencé six mois plus tôt aux Etats-Unis, sous l'effet d'une demande accrue des consommateurs, stimulée par les réductions d'impôts. Au Japon, le redémarrage s'était produit en juillet. Tout comme en Allemagne fédérale, troisième des « grands » dont dépend désormais le climat économique de l'Europe. Partout l'arrêt du déstockage relançait la production, de nouveau alignée sur une demande en progrès. Et les perspectives internationales s'annonçaient favorables, fondées sur un essor spontané des achats et plus encore sur les plans gouvernementaux de relance déjà connus (décembre 1974 et août 1975 pour l'Allemagne ; mars 1975 aux Etats-Unis ; avril et juin 1975 au Japon). Contrairement à ce qu'a dit lundi M. Giscard d'Estaing, ce n'était donc pas « le risque d'une profonde dépression de l'économie occidentale » qui justifiait le plan de relance du 4 septembre. L'industrie automobile française avait d'ailleurs recommencé à produire plus depuis le printemps, signe précurseur d'une reprise générale.

Ce n'était pas non plus la détérioration du marché intérieur. Malgré le recul de la production industrielle (lié pour l'essentiel au stockage excessif de 1974), la consommation continuait à progresser (+ 5 % en six mois et même + 8 % pour les achats de biens industriels), provoquant une flambée d'importations et la disparition de l'excédent commercial. La hausse des prix, tombée en un an de 1,2 % par mois à 0,7 %, recommençait même à donner des signes d'accélération. La tentation pouvait donc être grande de laisser les choses en l'état, de façon que la France prolonge sa cure de désinflation, engagée un an plus tôt. M. Fourcade, le père du « plan de refroidissement », prêchait d'ailleurs dans ce sens. Il ne fut pas suivi.

Méditation sur une relance mal tempérée

MM. Giscard d'Estaing et Chirac mirent en route le plan de relance le 4 septembre, injectant 13 milliards de crédits dans les dépenses d'équipement, 5 dans la consommation, 12 sous forme d'allégements fiscaux aux entreprises (dont la fameuse détaxe fiscale en faveur des investissements). Pourquoi ? Pour deux raisons. L'une, hypothétique : la crainte d'une aggravation brutale du chômage ; l'autre, certaine : l'intention du patronat de stopper les investissements si l'Etat ne lui venait pas en aide. Le plan de septembre relança les investissements privés et maintint le nombre des demandeurs d'emploi aux environs du million de salariés. Pourquoi M. Giscard d'Estaing a-t-il donc critiqué lundi une opération qui paraissait avoir réussi ?

Pour trois motifs, périodiquement répétés par M. Barre : la reprise des dépenses d'équipement est restée éphémère, les chefs d'entreprise anticipant leurs investissements (pour profiter de la restitution d'impôt) sans les accroître pour autant, ce qui a accentué la fausse euphorie du premier semestre 1976 et la morosité des industries lourdes depuis l'été. Ce coup d'accélérateur a aggravé le déficit commercial, une bonne partie des machines commandées par les entreprises provenant de l'étranger (les achats de biens d'équipement à l'Allemagne fédérale ont, par exemple, progressé de 26 % au premier semestre, contribuant à doubler le déficit de la France à l'égard de la R.F.A.). Enfin, la réanimation de l'économie a relancé la hausse des prix, qui a trouvé une cadence de 12 à 14 % l'an jusqu'à la mise en œuvre du plan Barre.

Le président de la République admet donc maintenant que le plan de septembre 1975, qu'il avait imposé à M. Fourcade, a coûté fort cher. Cela ne le fait pas renoncer pour autant à son objectif d'antan : éviter que le nombre des demandeurs d'emploi dépasse sensiblement le million de salariés, seuil jugé limite électoralement. Comment y parvenir sans les inconvénients de la méthode précédente ?

Certainement pas en renonçant à une stimulation de l'économie par l'Etat — « poursuite » du plan Barre, après l'amélioration du commerce extérieur escomptée pour la fin du premier semestre, — stimulation que la situation prévisible des prochains mois rendra nécessaire. Les résultats qu'a cités M. Giscard d'Estaing à propos de 1976, qui étaient connus, ne doivent pas faire illusion ; ils ont été acquis pour l'essentiel avant l'été et ne sont forts que parce qu'on les calcule par rapport à la récession de 1975. En réalité, la production n'augmente plus que faiblement depuis six mois (2,4 %) et les investissements sont redevenus léthargiques ; les experts prévoient une quasi-stagnation jusqu'à l'été. Une réanimation s'imposera donc. Mais le président de la République, rendu « fourcadien » par les conseils de M. Barre, accepte cette fois de prolonger la cure de désinflation jusqu'en juillet. C'est, d'une certaine façon, l'abandon de la « politique de l'escarpolette » dénoncée par M. Barre devant le patronat, qui consistait à changer les décisions de l'Etat au gré des sautes de conjoncture.

De plus, quand la relance interviendra, elle sera plus sélective qu'en septembre 1975. Cette seconde différence nous éloignera encore un peu plus des discours giscardiens de naguère sur le pilotage « global » de l'économie. Déjà le huitième plan de M. Giscard d'Estaing — celui d'il y a seize mois — avait marqué le retour à une certaine sélectivité : certains investissements seulement étant détaxés et quelques groupes de consommateurs subventionnés. A l'avenir, le mouvement s'opérera de façon plus fine encore, à partir des secteurs industriels, les actions publiques consistant tantôt à aider leur développement (machine-outil, péri-informatique), tantôt à faciliter leur mue technique ou leur restructuration (textile, industrie pharmaceutique), tantôt encore à assurer leur conversion sur de nouvelles bases (« dégraissage » de la sidérurgie, par exemple).

Plus que jamais l'empirisme

En attendant — et pour tenter de compenser les suppressions d'emploi opérées par un patronat désireux de profiter du climat créé par le plan Barre pour réduire ses coûts de main-d'œuvre par unité produite en développant la productivité, — on demandera aux Agences de l'emploi de se montrer plus actives, pour faciliter régionalement l'adaptation des demandes aux offres. M. Giscard d'Estaing s'est, certes, doublement trompé, lundi, en affirmant que le chômage était stabilisé et que la proportion des jeunes sans travail n'avait pas augmenté ; en fait, le nombre des chômeurs secourus s'est accru de 7,2 % en un an, et la proportion des jeunes est passée en deux ans de 35 à 46 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi. Mais qu'il s'agisse de ceux-ci ou des cadres (dont le chômage s'aggrave lui aussi), le président souhaite une politique de réemploi plus dynamique ; ce qui laisse prévoir un développement des « contrats-formation », des aides à la mobilité géographique, des primes et prêts à la création d'entreprises petites et moyennes (comme cela a été mis en œuvre pour l'artisanat).

Rien de bien révolutionnaire, donc, mais un accent plus marqué sur les diverses formes de la sélectivité : sectorialisation, régionalisation, opérations ponctuelles. Cela peut-il suffire ?

Poser la question est, d'une certaine façon, sortir de l'épure giscardienne. Si la présence, à ses côtés, de M. Barre incite le président de la République à réfléchir aux actions structurelles plus qu'il ne le faisait du temps de M. Chirac, cela n'a pas changé son tempérament, porté à la navigation à vue. Sur les eaux troublées de la stagflation (inflation + chômage), M. Giscard d'Estaing entend moins que jamais fixer de cap lointain à l'esquif national. Sa déception devant les effets du plan de septembre 1975 a encore accru son scepticisme. L'empirisme demeure sa règle. Surtout en période électorale.

GILBERT MATHIEU.

● *Critique socialiste*, revue théorique du P.S.U., publie, dans son numéro 26-27, un ensemble d'articles consacrés au thème : « Commune et Autogestion. »

★ 160 pages. Le numéro : 20 F.

● *« Repères », revue mensuelle du CERES* (minorité du P.S.) publie dans son numéro de janvier un éditorial dans lequel on lit : *« Depuis l'automne 1974, l'union de la gauche détend son ressort politique à mesure qu'elle étend son influence électorale. »* L'auteur de l'article observe que, entre socialistes, communistes, radicaux, *« les consultations sur l'action future, l'application du programme commun, sont inexistantes »*. Aussi estime-t-il *« absolument nécessaire »* de préciser et de développer les modalités d'application de ce programme, *« seule manière d'être en mesure de gouverner ensemble »*

L'ÉVÉNEMENT — LE NOUVEAU STATUT DE PARIS

LES 13 et 20 mars prochain, les Parisiens seront invités, comme tous les Français, à désigner leurs conseillers municipaux. Ces élections marqueront une date dans l'histoire de la capitale puisque, pour la première fois, les conseillers désignés par les électeurs parisiens auront à charge d'élire un maire dont le mandat aura la même durée et qui aura les mêmes pouvoirs que n'importe quel maire d'une des 36 386 communes de France. La loi du 31 décembre 1975 a en effet donné à la Ville de Paris un statut de droit commun.

L'importance de cette « révolution légale » — Paris n'a pas eu de maire depuis cent ans — paraît parfois échapper aux Parisiens. L'actuel Conseil de Paris était une assemblée peu sûre de soi, mal connue, qui exerçait avec timidité des pouvoirs limités. Son président, renouvelé le plus souvent tous les ans, ne pouvait avoir, face à un préfet et à une administration tout-puissants, qu'un rôle secondaire.

Désormais, par la force des textes et des choses, les élus des Parisiens ne pourront plus éluder leurs responsabilités qui deviennent pleines et entières. En particulier, il leur appartiendra de gérer une administration (35 000 personnes environ) et un budget (près de 7 milliards et demi) considérables, d'organiser le développement d'une ville qui compte plus de 2 300 000 habitants : bref, d'administrer une capitale aux prises avec de sérieuses difficultés économiques, financières et sociales.

Le futur maire et « son » conseil risquent en particulier d'avoir du mal à définir leurs rapports avec l'État (dans quelle proportion par exemple celui-ci participera-t-il au financement des charges générales de transport et de police dans une ville dont les charges augmentent tandis que les contribuables diminuent ?) et avec les arrondissements. La composition des futurs conseils d'arrondissement est déjà contestée ; elle continuera de l'être. N'y a-t-il pas lieu de craindre en effet que la majorité du conseil de Paris ne cherche, par le biais de la désignation des représentants d'associations, à équilibrer « le poids politique des arrondissements où l'opposition a triomphé ?

Les élections de mars prochain dans la capitale ont d'autre part, et dès aujourd'hui, une importance nationale dans la mesure où elles font apparaître en pleine lumière et à travers des personnalités nationales les oppositions, parfois les rivalités, existant au sein de la majorité et de la gauche. Dans cette perspective aussi, et quels que soient les changements de statut, Paris continue à donner le ton au reste de la France.

Aujourd'hui et demain

LE CONSEIL ET LE MAIRE DE PARIS : CENT NEUF MEMBRES ET UN RESPONSABLE ELU POUR SIX ANS.

Statut actuel :

Le Conseil de Paris comprend quatre-vingt-dix membres élus pour six ans au scrutin majoritaire de liste par secteurs (il y en a actuellement quatorze).

Il est présidé par le président du Conseil de Paris élu — ce n'est pas inscrit dans la loi, mais c'est une tradition — tous les ans, assisté d'un bureau composé de quatre vice-présidents, quatre secrétaires et un syndic.

Le Conseil, qui se réunit sur la convocation du préfet de Paris en session ordinaire ou extraordinaire, vote le budget de la Ville et se prononce sur les propositions préfectorales pour son administration et son aménagement.

DES LISTES BLOQUÉES

Dans les villes de plus de trente mille habitants, donc à Paris, les élections municipales sont organisées suivant le système des listes bloquées, sans panachage ni proportionnelle. Sont élus, tous les membres de la liste qui obtient soit la majorité absolue au premier tour, soit la majorité relative — fût-ce d'une voix — au second tour.

Avant l'ouverture de la campagne électorale, fixée par un arrêté préfectoral, des listes complètes doivent être déposées, comportant autant de noms qu'il y a de sièges à pourvoir, chaque nom étant accompagné de celui du suppléant.

Sous peine de nullité, les électeurs ne doivent pas modifier l'ordre de présentation des candidats.

Pour le second tour, ne peuvent se présenter — sans modification de leur composition primitive — que les listes qui, au premier tour, ont obtenu un nombre de suffrages représentant au moins 12,5 % de celui des électeurs inscrits.

Au cours des prochaines élections municipales à Paris, aucun arrangement ne pourra donc être envisagé entre les deux tours, ni même après le dépôt des candidatures qui précède le premier tour.

Nouveau statut :

Le Conseil de Paris comprend cent neuf membres élus pour six ans au scrutin majoritaire de liste par secteurs (il y en a dix-huit).

Il est convoqué par le maire, qui peut aussi le réunir en session extraordinaire.

Le maire est élu pour six ans, et le nombre de ses adjoints peut être de dix-huit à vingt-sept. Le maire nomme dans chaque arrondissement des officiers municipaux chargés des tâches que remplissent aujourd'hui les maires et maires adjoints d'arrondissement. Leur nombre est égal à celui des conseillers élus dans l'arrondissement.

Le Conseil a une compétence générale et *« règle par ses délibérations les affaires de la Ville de Paris »*.

En outre, il exerce pour le département de Paris, dont les limites coïncident avec celles de la commune, les attributions dévolues aux conseils généraux. Il fait son règlement intérieur. Ses décisions sont exécutées par le maire.

LES PREFETS : UN SEUL REPRESENTANT DE L'ETAT POUR PARIS ET SA REGION.

Statut actuel :

Le préfet de Paris est le représentant de l'État, comme dans tous les départements, et l'exécutif du Conseil de Paris. A ce dernier titre, il prépare les travaux du Conseil et en assure l'exécution.

Le préfet de police est désigné par le gouvernement et dépend du ministère de l'intérieur. En plus de ses attributions de police générale, il dirige la police municipale.

Nouveau statut :

Le préfet est uniquement, comme dans tous les autres départements, le représentant de l'Etat sur le territoire du département de Paris. Le préfet de région Ile-de-France devient préfet de Paris.

Le préfet de police conserve les fonctions qu'il a actuellement et qu'il exerce en tant que représentant de l'Etat et représentant de Paris.

Le maire réunit le Conseil à la demande du préfet de police pour délibérer des affaires relevant de la compétence de celui-ci.

LES ARRONDISSEMENTS : DES COMMISSIONS, COMPOSEES DE MEMBRES ELUS ET DESIGNES.

Statut actuel :

Il existe dans chacun des arrondissements un maire et des maires adjoints désignés par le ministère de l'intérieur. Ils remplissent les fonctions d'officier d'état civil et dépendent du préfet de Paris.

Nouveau statut :

Les fonctions de maire ou maires adjoints sont supprimées. Ceux-ci sont remplacés par des officiers municipaux nommés par le maire.

Il est créé dans chaque arrondissement une commission d'arrondissement qui donne son avis sur les affaires qui lui sont soumises par le Conseil de Paris et par le maire de Paris. La commission est également chargée d'assister le maire et le Conseil de Paris pour animer la vie locale.

Outre les officiers municipaux, les commissions d'arrondissement sont composées des conseillers élus dans l'arrondissement et des représentants des associations locales désignés par le Conseil de Paris.

ONZE PRÉDÉCESSEURS A LA MAIRIE

Paris a déjà eu onze maires, mais qui se souvient de leur nom? Et d'abord huit durant la Révolution : Jean-Sylvain Bailly (1789-1791), Jérôme Petion de Montaux (1791 - 1792), Jean Villeneuve, M. Borie, René Boucher, Nicolas Cambon de Montaux (1791-1792), Jean-Nicolas Pache (1793-1794), Jean-Baptiste Fleuriot-Lescot (1794).

En 1848, sous la IIe République, Louis-Antoine Garnier-Pagès est maire de Paris durant quatorze jours et Armand Marrast durant quatre mois et neuf jours.

Enfin, à la chute du Second Empire, en 1870, Etienne Arago a été maire deux mois et Jules Ferry quatre mois.

L'enjeu de la bataille électorale dans les arrondissements

Arrondissements (1)	90 sièges avant la réforme	109 sièges après la réforme	Municipales 1971 (2)	Législatives 1973 (2)	Présidentielles 1974 (3) Valéry Giscard d'Estaing	François Mitterrand
1 et 4 2 et 3	7	4 4	3 R.P.R. 3 R.I. 1 C.N.I.	1 R.P.R. 1 R.I.	18 045 16 463	13 893 15 946
5 6	6	4 4	5 R.P.R. 1 R.I.	1 R.P.R. 1 R.P.R.	19 924 19 589	9 146 10 321
7 8	6	4 4	2 R.I. 4 C.D.S.	1 R.I. 1 R.P.R.	26 881 19 000	9 991 6 394
9 10	7	4 4	6 R.P.R. 1 R.I.	1 R.P.R. 1 R.I.	20 484 22 658	12 288 20 355
11	6	7	4 P.C. 1 P.S. 1 rad. g.	1 R.P.R. 1 P.C.	33 446	35 287
12	5	6	4 R.P.R. 1 R.I.	2 R.P.R.	37 695	31 662
13	5	7	3 P.C. 2 P.S.	1 P.C. 1 R.P.R.	31 875	37 885
14	6	7	5 R.P.R. 1 centr.	1 C.D.S. 1 R.P.R.	37 443	32 189
15	8	11	6 R.P.R. 1 R.I. 1 jobertiste	3 R.P.R.	64 300	45 299
16	7	9	5 C.D.S. 1 R.I. 1 R.P.R.	1 C.D.S. 1 R.I.	69 553	20 118
17	7	8	5 R.P.R. 2 non inscr.	3 R.P.R.	57 353	31 334
18	8	9	5 P.C. 2 P.S. 1 maj. prés.	1 R.I. 1 R.P.R. 1 P.C.	47 326	46 751
19	5	6	3 P.C. 1 P.S. 1 rad. g.	2 P.C.	27 018	31 867
20	7	7	5 P.C. 2 P.S.	2 P.C.	35 372	41 120

(1) Paris était en 1971 divisé en quatorze secteurs. Certains arrondissements peu peuplés étaient groupés dans le même secteur. Le premier secteur de la capitale comprenait les quatre premiers arrondissements. Étaient en outre réunis dans le même secteur : les 5e et 6e arrondissements ; les 7e et 8e ; les 9e et 10e. En mars 1977, les Parisiens voteront dans dix-huit secteurs ; les 1er et 4e arrondissements, les 2e et 3e formant chacun un seul secteur. Le nombre des sièges est — en principe — proportionnel à l'importance de la population.

(2) Les sièges dans les arrondissements sont répartis suivant l'étiquette actuelle des élus.

(3) Nombre de voix au second tour.

De moins en moins de Parisiens

LES résultats des derniers recensements permettent de mesurer un double phénomène qui explique les difficultés de la capitale.

● *Paris se dépeuple par rapport à sa région.*

Voici quels étaient les chiffres de la population successivement en 1962, 1968 et 1975 : pour l'Ile-de-France (8 460 000, 9 250 000, 9 878 000) ; pour les quatre départements de la Grande-Couronne (2 240 000, 2 825 000, 3 602 000) ; pour les trois départements de la Petite-Couronne (3 440 000, 3 834 000, 3 976 000) ; pour Paris (2 790 000, 2 590 000, 2 299 000). Au total, la capitale aura perdu 500 000 habitants en treize ans.

● *Le centre de Paris se dépeuple.*

L'évolution de la population au cours des trois derniers recensements a été la suivante dans les vingt arrondissements : 1er 36 540, 32 330, 22 740 ; 2e 40 860, 35 360, 26 300 ; 3e 62 660, 56 250, 41 690 ; 4e 61 670, 54 030, 40 390 ; 5e 96 030, 83 720, 67 040 ; 6e 80 260, 70 890, 56 210 ; 7e 99 580, 87 810, 74 060 ; 8e 74 580, 67 900, 53 900 ; 9e 94 090, 84 970, 70 200 ; 10e 124 500 ; 113 370, 93 720 ; 11e 193 350, 179 730, 159 080 ; 12e 161 560, 155 980, 140 670 ; 13e 166 710, 158 280, 161 100 ; 14e 178 150, 167 090, 146 150 ; 15e 250 550, 244 080, 230 270 ; 16e 227 420, 214 120, 193 270 ; 17e 227 690, 210 300, 186 140 ; 18e 254 970, 236 780, 208 620 ; 19e 159 570, 148 860, 144 295 ; 20e 199 310, 188 920, 175 420.

Entre 1968 et 1975 cette baisse de la population a dépassé 30 % dans les quartiers des Halles (1er arrondissement) et de Saint-Merri (4e arrondissement), 25 % dans les quartiers Saint-Germain-l'Auxerrois (1er arrondissement) Bonne-Nouvelle (2e arrondissement), Saint-Gervais (4e arrondissement), Monnaie (6e arrondissement).

● *Cinq cent mille étrangers.*

Il est important enfin de noter l'importance croissante de la part de la population étrangère dans la capitale. En 1973, le ministère de l'intérieur estimait que cinq cent mille travailleurs étrangers résidaient à Paris et représentaient donc plus d'un « Parisien » sur cinq...

Page établie par JEAN PERRIN

Allemagne fédérale

La coalition gouvernementale est déchirée par ses contradictions

De notre correspondant

[illegible]

Les conséquences de la récession

[illegible]

DANIEL VERNET.

Grèce

La visite de M. Mitterrand à Athènes coïncide avec le début du processus d'union du centre et de la gauche

De notre correspondant

[illegible]

MARC MARCEAU.

هكذا من الأصل

Allemagne fédérale

La coalition gouvernementale est déchirée par ses contradictions

De notre correspondant

Bonn. — « *Une légende s'est imposée à Bonn : le nouveau gouvernement a pris un mauvais départ. La vérité est encore plus cruelle : il n'a pas commencé à gouverner.* » Ce jugement sévère porté sur la coalition libérale-socialiste par la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* (proche des milieux d'affaires) est partagé par l'ensemble de la presse ouest-allemande au moment de la rentrée politique. Le gouvernement Schmidt-Genscher vient de donner un nouvel exemple de son embarras en modifiant encore une fois son plan d'assainissement du système des retraites. Les experts du ministère du travail se sont en effet aperçus que les prévisions financières qui avaient servi de base aux décisions du mois de décembre n'étaient plus valables.

Il était temps. Car la discussion sur la déclaration gouvernementale du chancelier Schmidt, commencée avant Noël, reprend cette semaine, et il est préférable que le gouvernement puisse apporter un « complément » à l'occasion de ce débat plutôt que de garder les mauvaises surprises pour plus tard, encourant ainsi le reproche d'avoir trompé l'opinion. Les sociaux-démocrates et les libéraux ne sont pas près d'oublier les réactions suscitées par leur première proposition consistant à bloquer les retraites pendant un an et demi, contrairement à toutes leurs promesses électorales.

Les conséquences de la récession

Selon le gouvernement, il ne s'agissait pas de renégocier l'accord conclu en décembre dernier, mais de « préciser » les propositions faites par M. Schmidt dans sa déclaration. Il n'en reste pas moins qu'il fallait trouver quelque 6 milliards supplémentaires d'ici à 1980 : le déficit des caisses de retraites sera de 80 à 90 milliards de deutschemarks.

Les libéraux ne voulaient pas entendre parler d'une augmentation des cotisations qui aurait touché les entreprises autant que les salariés. Les sociaux-démocrates refusaient de rétablir une *cotisation* d'assurance-maladie pour les retraites. La solutioon retenue est ingénieuse : les 6 milliards seront fournis par l'Office fédéral du travail. Certes, la persistance d'un chômage important a entraîné cette année une hausse de la cotisation d'assurance-chômage et une augmentation des subventions versées par l'Etat à l'Office du travail, mais celui-ci dispose de réserves importantes. S'il a des difficultés financières parce que le chômage ne diminue pas autant que prévu, on pourra toujours augmenter les cotisations. Aucun parti n'a promis le contraire pendant la campagne électorale.

Ce débat sur les retraites qui domine la vie politique intérieure ouest-allemande depuis des mois serait purement technique s'il n'était pas le signe d'une situation économique et financière plus difficile que les indices ne le laissent croire. La récession a eu des conséquences inattendues sur tout le système de sécurité sociale dans un pays où le rapport population active-population inactive est structurellement défavorable.

Or, les prévisions ne sont pas très brillantes. Le chancelier est pessimiste. Les inquiétudes qu'il éprouvait naguère pour l'économie mondiale concernent maintenant aussi la République fédérale. Le nombre de chômeurs enregistré encore l'année dernière (1 million) ne sera pas substantiellement réduit de sitôt, comme il le croyait ou feignait de le croire il y a quelques mois.

Les syndicats commencent à élever la voix. Après avoir travaillé à la chute de M. Brandt, ils avaient été les meilleurs soutiens du gouvernement Schmidt. Aujourd'hui, ils ne paraissent plus disposés à accepter une politique économique dont leurs adhérents n'ont pas beaucoup profité. Au sein du parti social-démocrate également le mécontentement est perceptible. Pour l'instant, il est dirigé contre le partenaire libéral, auquel on reproche d'exercer une influence démesurée par rapport à son importance numérique — certains membres du S.P.D. parlent même de « chantage », — mais il pourrait bien se retourner contre le gouvernement, dans son ensemble, et contre son chef. Lorsque M. Brandt déclare que son parti soutient sans réserve le gouvernement parce qu'il n'y a pas de solution de rechange à la coalition libérale socialiste, il paraît plus résigné qu'optimiste.

Pendant ce temps, le parti libéral prend un peu plus ses distances par rapport à son partenaire en formant des coalitions « bourgeoises » avec la C.D.U. en Basse-Saxe et en Sarre. M. Genscher, président du F.D.P., ne veut y voir « *aucun signal pour la politique fédérale* », mais l'entente de Bonn n'est portée par aucun projet. Et ce n'est pas en politique extérieure qu'elle peut espérer trouver des compensations aux difficultés internes. Sa grande chance réside dans la discrétion de l'opposition chrétienne-démocrate, qui n'a pas profité de ses déboires pour occuper le terrain. La C.D.U. et la C.S.U. sont toujours sous le coup de leur divorce manqué et de leurs retrouvailles désabusées.

DANIEL VERNET.

Grèce

La visite de M. Mitterrand à Athènes coïncide avec le début du processus d'union du centre et de la gauche

De notre correspondant

Athènes. — Sur l'invitation du compositeur Mikis Theodorakis, le premier secrétaire du parti socialiste français, M. François Mitterrand, séjournera à Athènes du 18 au 20 janvier. Il aura l'occasion de rencontrer diverses personnalités politiques, plus spécialement de la gauche et le premier ministre, M. Caramanlis. Bien que qualifiée de « *strictement privée* », cette visite ne manquera donc pas de signification politique.

M. Mitterrand, qui est présenté par plusieurs journaux grecs comme le « *futur président de la République française* », bénéficie d'un grand prestige dans ce pays. Il pourra constater que le processus de regroupement et d'alliance de toutes les forces du centre et de la gauche se heurte à toute une série d'obstacles, à propos desquels M. Mitterrand dispose de la plus riche expérience. Dans les milieux de la gauche grecque, certains aimeraient le voir jouer un rôle de médiateur.

Pour contestées que soient les prises de position adoptées par M. Mikis Theodorakis, surtout dans les mouvements de jeunesse directement influencés par le K.K.E. (parti communiste dit de l'extérieur), il demeure une personnalité politique de premier plan et ses perspectives d'action commune rejoignent celles d'une fraction des Centristes, du PASOK de M. André Papandréou (parti socialiste), de l'EDA et du K.K.E. dit de l'intérieur. Mais les efforts tentés par tous ceux qui souhaiteraient coordonner l'action des forces du centre et de gauche se heurtent aux réserves de ceux qui dénoncent toute collaboration, fût-elle tactique, avec le parti au pouvoir, la « nouvelle démocratie » de M. Caramanlis. En outre, le K.K.E. dit de l'extérieur fait cavalier seul.

Cependant, dans les milieux de gauche, certains estiment que cette formation ne saurait encore longtemps demeurer en dehors du courant qui anime les partis communistes occidentaux et ne devrait plus tarder à adopter à son tour, une position plus indépendante à l'égard de Moscou.

Sur le plan extérieur, les oppositions sont plus claires, notamment en ce qui concerne la C.E.E. Le centre, l'EDA et le P.C. dit de l'intérieur penchent en faveur de l'adhésion de la Grèce. Le PASOK multiplie les objections de principe et le P.C. dit de l'extérieur est purement et simplement hostile.

Mais c'est essentiellement à propos de Chypre et de la mer Egée que le Centre et la gauche grecs aimeraient voir M. Mitterrand et le parti socialiste français préciser leurs positions. C'est dans ce domaine que sera appréciée la part que pourrait prendre la gauche française dans une évolution plus favorable à la Grèce.

MARC MARCEAU.

LA CONTESTATION DANS LES PAYS DE L'EST

En Tchécoslovaquie

Quatre opposants accusés d'« activités criminelles sérieuses » sont arrêtés

Prague (A.F.P.). — L'agence de presse officielle tchécoslovaque (C.T.K.) a annoncé, lundi après-midi 17 janvier, l'arrestation de quatre personnes. Trois d'entre elles sont signataires de Charte 77.

Il s'agissait, semble-t-il, d'Otto Ornest, ancien directeur des théâtres municipaux pragois, et de trois autres personnes, dont l'agence ne donne que les initiales qui concordent avec celles du dramarturge Vaclav Havel, de l'ancien journaliste Jiri Lederer et de Frantisek Plavlicek, ancien directeur du théâtre de Vinaohrady, à Prague.

Tous quatre sont accusés « *d'activités criminelles sérieuses contre les fondements de la République* ».

Il leur est reproché, selon C.T.K., d'avoir entretenu de manière prolongée des relations avec des forces ennemies étrangères et les centres d'émigrés, et de leur avoir fourni des matériaux nuisant aux intérêts de la Tchécoslovaquie.

Appels aux P.C. occidentaux

D'autre part, deux signataires de Charte 77, l'écrivain Pavel Kohout et M. Zdenek Mlynar, ancien membre du présidium du P.C. tchécoslovaque, ont lancé, lundi, chacun de son côté, un appel aux partis communistes occidentaux, afin qu'ils usent de de leurs bons offices auprès du P.C.T. pour empêcher « *une nouvelle chasse aux sorcières* ».

Pavel Kohout demande à l'organe du P.C. italien *l'Unità*, ainsi qu'aux autres journaux communistes occidentaux de venir constater l'état réel des choses en Tchécoslovaquie comme les y avait invités récemment le quotidien du P.C. tchécoslovaque *Rude Pravo* dans une polémique récente avec *l'Unità*.

L'écrivain demande également aux P.C. occidentaux de procéder à l'analyse juridique et politique de la Charte 77 et de la loi tchécoslovaque 120 qui codifie les textes et pactes internationaux sur les droits de l'homme. « *De plus,* ajoute Pavel Kohout, *ils devraient envoyer immédiatement à Prague une mission de bonne volonté, ne s'immiscant pas dans les affaires intérieures tchécoslovaques, mais qui contribuerait en revanche à l'apaisement de la situation avant que celle-ci ne prenne l'ampleur d'une tragédie.* »

Pour sa part, M. Mlynar, après avoir souligné que « *parmi les signataire de la Charte il y a des dizaines et des dizaines de gens dont la vie entière a été liée à la lutte pour la libération de la classe ouvrière et du peuple travailleur* », a lancé un appel identique aux P.C. européens et à MM. Enrico Berlinguer, Georges Marchais et Santiago Carrillo, ainsi qu'aux représentants des socialistes européens, MM. Willy Brandt, François Mitterrand, B. Craxi, Bruno Kreisky et Olof Palme.

Enfin, Mme Josefa Slanska, veuve de l'ancien secrétaire général du P.C. tchécoslovaque pendu en 1952 puis réhabilité en 1956, a adressé lundi une lettre à l'actuel secrétaire général du P.C.T., M. Gustav Husak. Elle se déclare « anxieuse » devant la campagne déclenchée contre les signataires de Charte 77, qu'elle a elle-même approuvée, ainsi que son fils.

« *Cela me rappelle,* écrit-elle, *les années 50, quand il était possible de condamner n'importe qui pour n'importe quoi, et lorsqu'avec le slogan* « Croyez au parti, camarades », *plus de dix mille pétitions avaient été organisées pour réclamer la mort, y compris la vôtre.* »

La veuve de la principale victime des procès staliniens conclut sa lettre en demandant à M. Husak d'intervenir « *pour arrêter cette campagne de calomnies et de répressions* ».

En Union soviétique

Les autorités s'opposent à l'ouverture d'une exposition de peinture non officielle

De notre correspondante

Moscou. — Les autorités soviétiques se sont opposées à l'ouverture d'une exposition de peinture non officielle qui aurait dû avoir lieu, ce mardi 18 janvier, à Leningrad. Cette exposition, organisée dans un appartement privé, aurait coïncidé avec le vernissage, à Londres, de l'exposition d'art russe contemporain, dont l'essentiel a été présenté, l'an dernier, à Paris, au Palais des congrès (*le Monde* du 18 novembre 1976).

L'exposition de Leningrad n'a pas fait l'objet d'une interdiction formelle, mais la police a tout mis en œuvre pour qu'elle n'ait pas lieu. Depuis plusieurs jours, l'appartement dans lequel elle devait se dérouler est contrôlé par des forces de sécurité ; le téléphone a été coupé. Dimanche dernier, d'autre part, la police de Moscou a arrêté le peintre contestataire Oscar Rabine et son fils Alexandre, alors que tous deux se rendaient à la gare pour prendre le train de Leningrad. Ils ont été détenus toute la nuit et sont, depuis lundi, sous surveillance à leur domicile. Leur téléphone a également été coupé. La police n'aurait donné aucune raison pour cette interpellation.

D'autres artistes de Moscou qui avaient réussi à prendre le train pour Leningrad ont été interceptés lundi matin, à leur arrivée dans l'ancienne capitale, et remis aussitôt dans un train qui repartait pour Moscou. Tel a été le cas en particulier de deux peintres, Joseph Kiblitsti et Slava Sisoer.

Une autre exposition d'art non officielle, tolérée celle-là par les autorités, aurait dû s'ouvrir le 15 janvier dernier à Moscou. Il n'en fut rien. Les autorités n'ont proposé aux peintres aucun local jugé convenable. Cette exposition, dont le principe serait toujours retenu, regrouperait des peintres membres de l'Union des artistes graphiques de Moscou (mais non de l'Union des peintres), ainsi que des nouveaux venus sélectionnés par un comité comprenant certains leaders de la peinture non officielle comme Vladimir Niemoukhive et Dimitri Plavinski. Les œuvres à sujet politique, érotique et religieux doivent être écartées. Le groupe des peintres contestataires conduit par Oscar Rabine a reproché aux membres de ce comité de sélection d'avoir fait le jeu des autorités en acceptant de s'ériger en censeurs pour organiser une exposition qui ne dépend, en définitive, que du bon vouloir des responsables officiels de la sculpture.

NICOLE ZAND.

DANS SA CONFÉRENCE DE PRESSE

M. Leonid Pliouchtch dénonce la répression culturelle et linguistique en Ukraine

Le Comité de défense des emprisonnés politiques en U.R.S.S. a tenu lundi 17 janvier à Paris une conférence de presse présidée par M. Henri Cartan, membre de l'Institut, sur l' « *oppression nationale en Union soviétique* ». Le Comité entendait marquer le cinquième anniversaire des arrestations qui eurent lieu en Ukraine du 12 au 15 janvier 1972. Leonid Pliouchtch a dressé un tableau des difficultés actuelles des Ukrainiens pour défendre leur langue et leur culture. Il a rappelé que la milice disperse régulièrement les paysans qui vendent des œufs peints selon des motifs traditionnels, une des manifestations les plus vivaces de l'art ukrainien.

« *Le processus de « russification », qui était peut-être encore inconscient au temps de Khrouchtchev, est parfaitement conscient aujourd'hui* », a estimé M. Pliouchtch. « *Les livres du poète ukrainien Chevtchenko* (contemporain du tsar Nicolas Ier) *sont interdits, les jeunes gens qui récitent des poèmes en ukrainien sont poursuivis, et six revues qui paraissaient en ukrainien ont été contraintes à être éditées en russe.* »

M. Pliouchtch a évoqué une déclaration du « Comité ukrainien de surveillance des accords d'Helsinki », datant de novembre dernier, protestant contre l'absence de l'Ukraine à la conférence d'Helsinki, alors que cette république soviétique est représentée aux Nations unies. Les domiciles des auteurs de cette déclaration ont été perquisitionnés à Kiev le 28 décembre 1976.

En réponse à des questions, M. Pliouchtch a estimé que l'intelligentsia ukrainienne était surtout concernée par ces persécutions culturelles et linguistiques, tandis que la résistance de la population était plutôt d'ordre religieux.

Le Comité a lancé un appel en faveur de huit prisonniers politiques : MM. Parinor Airikian (membre du parti national unifié arménien, fondé en 1967, et qui demande l'indépendance de l'Arménie) ; Mustapha Djemilev (croyant musulman et patriote tatar de Crimée) ; Semion Glouzman (psychiatre emprisonné pour avoir demandé une contre-expertise à propos de l'internement du général Grigorenko, défenseur des Tatars de Crimée), A. Lissovij (membre du parti communiste, arrêté pour avoir écrit une lettre au comité central de son parti sur l'illégalité de l'action du K.G.B.) ; Valentin Moroz (historien ukrainien) ; Nicolas Plakhotniouk (médecin et patriote ukrainien) ; Alexandre Serguienko et Michel Stern (médecin-chef du service d'endocrinologie de Vinnitza, près de Kiev, accusé d'avoir reçu des pots-de-vin, mais dont le seul crime est de n'avoir pas empêché son fils, Auguste Stern, d'ailleurs présent à la conférence de presse, d'émigrer en Israël).

Italie

L'ATTENTAT DE DÉCEMBRE 1969 A MILAN

Pour la quatrième fois, un tribunal tente d'élucider la mystérieuse affaire Valpreda

De notre correspondant

Rome. — Saura-t-on enfin qui avait commis, le 12 décembre 1969, l'attentat de la piazza Fontana, à Milan ? Ce massacre (seize morts et des dizaines de blessés), qui fut l'un des points culminants de la « stratégie de la tension », revient au premier plan de l'actualité judiciaire et politique en Italie.

Pour la quatrième fois, une cour d'assises — celle de Catanzaro (Calabre) — doit tenter, dès mardi 18 janvier, d'élucider cette affaire. On compte trente-quatre accusés, deux cent vingt et un plaignants et près de cinq cents témoins, parmi lesquels le président du conseil. Un quatrième renvoi ne peut être exclu, malgré les protestations qu'il susciterait.

Trois groupes d'accusés, correspondant à trois étapes de l'enquête, ont été convoqués à Catanzaro. Le premier est celui de l'anarchiste Pietro Valpreda, arrêté trois jours après l'attentat, sur la foi des déclarations douteuses d'un chauffeur de taxi, lequel est mort depuis, comme d'ailleurs d'autres « témoins » de l'affaire.

M. Valpreda a été libéré en décembre 1972, sans qu'on ait rien pu prouver contre lui. Il ne se présentera probablement pas devant la cour, car ce procès, dit-il, « *n'est plus le mien* ».

Le deuxième groupe d'accusés a pour vedette un pro-nazi, M. Franco Fredda, et un éditeur, moins marqué politiquement, M. Giovanni Ventura, qui se déclare converti au socialisme et qualifie de paranoïaque son ancien compagnon de cellule. Ils furent emprisonnés ensemble en 1972, après que l'enquête eut changé de piste, passant du rouge au noir. M. Franco Fredda n'a jamais réussi à expliquer pourquoi il s'était procuré, à l'automne 1969, des systèmes de retardement pour explosifs semblables à ceux qui allaient être placés, quelques semaines plus tard, dans le hall d'une banque de la piazza Fontana.

Mais c'est le troisième et dernier groupe d'accusés qui retiendra toute l'attention. Il s'agit d'agents secrets qui collaboraient, directement ou indirectement, au service du contre-espionnage italien (SID, Services d'information de la défense). Parmi eux, un ancien journaliste d'extrême droite, M. Guido Giannettini, pour le compte duquel MM. Ventura et Fredda auraient accompli, jusqu'en août 1969, plusieurs attentats. Ce personnage-clé est le seul qui soit actuellement en état d'arrestation. Quant aux deux officiers du SID, le général Maletti et le capitaine Labruna, ils ne sont poursuivis que pour complicité : ils auraient favorisé la fuite à l'étranger d'un membre du groupe Fredda-Ventura, dont le témoignage eût été précieux.

La question est de savoir si le secret politico-militaire jouera lors du nouveau procès de Catanzaro. Jusqu'à présent, cet obstacle avait gêné l'éclaircissement de l'affaire. Le président du conseil et ancien ministre de la défense, M. Andreotti, a affirmé plusieurs fois que le secret ne pouvait couvrir des atteintes à la loi. Adoptera-t-on ce principe ? Dans le cas contraire, M. Giovanni Ventura, dont la défense est désormais assurée par un avocat du parti radical (gauche libertaire), demanderait le renvoi du procès.

ROBERT SOLÉ.

Portugal

● *M. Alvaro Cunhal* a abandonné pour six mois ses activités de député à l'Assemblée de la République, indique le correspondant à Lisbonne de l'agence Tass. Le secrétaire général du P.C.P. entend se consacrer aux tâches d'organisation de son parti.

● *Le déficit de la balance* des paiements pour 1976 est estimé à 1,1 milliard de dollars par le ministre des finances du Portugal. M. Medina Carreira a déclaré que le pays ne peut continuer à vivre avec ce que les étrangers produisent. Allusion aux nombreux prêts étrangers que le Portugal a dernièrement sollicités. Le ministre a en conséquence annoncé de nouvelles mesures d'austérité. — *(A.F.P.)*

Belgique

A Bruxelles

LA POLICE ARRÊTE PAR ERREUR UN « COLLÈGUE » ZAIROIS

(De notre correspondant.)

Bruxelles. — *L'arroseur arrosé* : c'est un peu l'histoire de l'arrivée du général Mobutu à Bruxelles, le lundi 17 janvier peu avant 11 heures à l'aeroport national où il avait été accueilli par le roi Baudouin, le premier ministre et les membres du gouvernement. A la sortie de l'aéroport, dans la foule zaïroise venue l'acclamer, un homme ouvrit brusquement son manteau et brandit une mitraillette. Le service d'ordre belge particulièrement dense désarma le jeune Noir qui, accusé d'attentat fut conduit en ville pour un interrogatoire très serré. Lorsque l'homme affirma faire partie de la sûreté zaïroise, on lui rit au nez, mais, après intervention de l'ambassade du Zaïre, la sûreté belge dut se rendre à l'évidence.

Pendant trois heures, la nouvelle d'un attentat contre le président du Zaïre avait été diffusée sur les ondes de la radio belge et par les agences de presse internationales.

Le président Mobutu doit passer une semaine en Belgique où ses enfants font leurs études. — P. de V.

Espagne

LA LIBÉRATION DE M. CABALLO MILITANT ANARCHISTE : cinquante-quatre ans d'âge vingt-cinq ans de prison...

Madrid. — M. Fernando Caballo, militant anarchiste, membre de la C.N.T. (Confédération nationale du travail, illégale), est sorti de prison le vendredi 14 janvier, à Alicante. Agé de cinquante-quatre ans, il a passé vingt-cinq années de sa vie en prison, étant ainsi l'un des Espagnols ayant purgé l'une des plus longues peines pour motifs politiques.

A Alicante sa libération a surpris tout le monde et personne ne l'attendait à la porte de la prison. M. Caballo a marché jusqu'au centre de la ville, regardant les vitrines, surpris et un peu désemparé. C'était la première fois qu'il se trouvait seul dans la rue depuis treize ans. A Madrid, samedi soir, il a donné une conférence de presse. Il a fait état de sévices systématiques dans les prisons. Il a demandé la libération de tous les prisonniers politiques et a lancé aussi un appel en faveur des détenus de droit commun. « J'ai eu de la chance, a-t-il dit. Je suis né anarchiste, j'ai été incarcéré et je suis libéré comme anarchiste... »

M. Caballo est le trois cent vingt-neuvième détenu à bénéficier de l'amnistie. Pour fêter cet événement, quatre cents anarchistes ont organisé une petite manifestation place d'Espagne, à Madrid, samedi. Trois d'entre eux ont été aussitôt arrêtés, troublant les statistiques du ministère de la justice.

AFRIQUE

Bénin

A la suite de l'« agression de mercenaires »

LA GUINÉE A FOURNI UNE AIDE MILITAIRE A COTONOU

La Guinée a envoyé au Bénin un contingent militaire, du matériel et des spécialistes à la suite de l'*« agression de mercenaires »* contre ce pays, a indiqué lundi 17 janvier, Radio-Conakry, captée à Dakar. Cette information ressort d'une lettre adressée par le lieutenant-colonel Mathieu Kerekou, chef de l'Etat du Bénin, à M. Sekou Touré, remerciant ce dernier pour son aide.

A Cotonou, on indique de source officielle qu'*« un grand nombre de mercenaires »*, dont l'origine n'est toujours pas connue, ont réussi à s'enfuir à bord du DC-8 dans lequel ils étaient arrivés au cours de la nuit du samedi 15 au dimanche 16 janvier. D'autres ont été tués ou arrêtés, rapporte le journal officiel *Ehuzu*, qui publie des photographies de cadavres, de prisonniers et d'armes modernes saisies sur ceux-ci.

Les fouilles de véhicules se poursuivent, mais le calme est revenu, et la population vaque à ses occupations habituelles, dit-on de même source.

Enfin, parmi les témoignages de solidarité adressés aux autorités béninoises, figure un message de M. Mohamed Lamine, président de la République arabe sahraouie démocratique, qui déclare que le peuple sahraoui est *« prêt à combattre aux côtés du peuple béninois frère »*. — *(A.F.P., Reuter.)*

[L'armée guinéenne était déjà intervenue en faveur d'une autre nation africaine, en l'occurrence la Sierra-Leone, à la suite de la tentative de coup d'Etat perpétrée dans ce pays le 29 mars 1971. Trois chasseurs MIG, un hélicoptère et quelques dizaines de soldats guinéens avaient stationné à Freetown pendant plusieurs mois afin d'assurer la sécurité du président Siaka Stevens, menacée par les initiatives de militaires sierra-léonais.]

Maroc

JUGÉS A CASABLANCA LES « FRONTISTES » ENTAMENT UNE GRÈVE DE LA FAIM ILLIMITÉE

(De notre correspondant.)

Rabat. — Les cent trente-neuf « frontistes » qui comparaissent depuis le 3 janvier devant la chambre criminelle de la cour d'appel de Casablanca (1) ont décidé d'entamer une grève de la faim illimitée.

Cette décision a été annoncée à la cour par l'un des accusés, M. Allal Mekkaoui, étudiant à la faculté des lettres de Rabat, lors de son audition le lundi 17 janvier. Ils entendent ainsi protester contre la façon dont leur procès est conduit. Ils se plaignent notamment de ne pas disposer d'une liberté de parole suffisante. Ils ont déjà suivi les 12 et 13 janvier une grève de la faim de quarante-huit heures pour les mêmes raisons.

Depuis l'ouverture des débats, onze accusés ont été expulsés de la salle d'audience par le président du tribunal, M. Afazaz.

(1) « Le Monde » des 5,6 et 14 janvier.

Rhodésie

HUIT NATIONALISTES NOIRS ONT ÉTÉ PENDUS A SALISBURY

Salisbury (A.F.P., Reuter, U.P.I.). — Huit nationalistes africains, condamnés l'année dernière pour actes de sabotage, ont été pendus lundi 17 janvier à la prison de Salisbury.

Les condamnés avaient fait appel, mais celui-ci avait été rejeté. Un neuvième condamné a vu sa peine commuée en détention perpétuelle.

Dans la soirée de lundi, l'évêque Abel Muzorewa, leader du Conseil national africain, s'est étonné que le gouvernement de M. Smith ait pris la décision d'exécuter les sentences de mort et a rappelé les nombreuses initiatives que le Conseil national africain avait prises afin de sauver les huit hommes. L'évêque assure qu'on lui avait fait savoir, vendredi, que « le gouvernement pourrait envisager une mesure de clémence ».

Congo

Les rapports entre Paris et Brazzaville se dégradent progressivement

L'enlèvement, en territoire congolais, par un commando de guérilleros appartenant au Front de libération de l'enclave de Cabinda (FLEC), de trois techniciens français (1) travaillant sur un chantier du chemin de fer Congo-Océan (« le Monde » du 18 janvier), va sans doute aggraver les rapports entre Paris et Brazzaville, qui traversent déjà une phase particulièrement difficile. Bien que le gouvernement du commandant Marien Ngouabi soit le premier à souffrir du climat d'insécurité qui règne dans certains districts frontaliers du Congo et ne puisse donc être tenu pour directement responsable de ces enlèvements, ceux-ci ne sont pas de nature à faciliter le dialogue franco-congolais.

La récente visite privée effectuée en France par le commandant Sylvain Goma, premier ministre congolais, a été un échec, bien qu'à l'issue des entretiens, qui se sont déroulés à Paris le 8 janvier entre MM. Barre, Goma et Obenga, ministre congolais des affaires étrangères, un communiqué ait fait état de « la sérénité » qui aurait entouré cette rencontre. Il apparaît aujourd'hui que celle-ci fut, en fait, un dialogue de sourds, et que le premier ministre congolais repartit assez mécontent pour Brazzaville. Avant même que M. Goma ait regagné son pays, l'Agence congolaise de presse annonçait d'ailleurs qu'un dirigeant syndical, M. Jean-Pierre Tchicaya, s'était rendu dans le port de Pointe-Noire, capitale économique du Congo, *« pour y organiser la lutte contre les partenaires français au sein de la Compagnie des potasses du Congo »*.

Les rapports franco-congolais, qui ne sont pas sans analogie avec les relations franco-malgaches, évoluent de façon très défavorable parce que les dirigeants de Brazzaville, comme ceux de Tananarive, tiennent Paris pour responsable de l'attitude de certains milieux économiques et financiers, estimée incompatible avec les intérêts des pays où s'exercent leurs activités. La Compagnie des potasses du Congo est, depuis plusieurs mois, sur la sellette, et l'on redoute, à Paris, des troubles dont pourraient être victimes les ressortissants français qui travaillent dans la région de Pointe-Noire, où se trouve la mine de potasse de Holle.

Par suite d'un déficit en partie explicable par des investissements disproportionnés, la société qui exploite le gisement estime que celui-ci n'est plus rentable, et a décidé de le fermer. Depuis janvier 1976, les autorités congolaises, qui attachent une importance particulière à la poursuite des activités d'une compagnie qui emploie mille deux cents de leurs nationaux (et cent quatre-vingts Français), s'efforcent de différer l'arrêt de l'exploitation. Le gouvernement français, qui a accordé une première subvention de 450 millions de francs et une garantie de remboursement des emprunts à concurrence de 240 millions de francs, puis s'est engagé, en novembre 1976, à prendre en charge le remboursement de ces derniers et à couvrir les frais des indemnités de licenciement, n'exige pas pour autant que l'exploitation se poursuive. Les Français ont d'ailleurs tous démissionné du conseil d'administration de la Société des potasses du Congo, depuis la dernière réunion de cet organisme, le 22 décembre 1976...

Des représailles ?

Cependant, les dirigeants de Brazzaville, maintenant obstinément leur position, et l'exploitation du gisement de potasse continuant, alors que la société n'a plus la moindre existence juridique, Paris redoute des représailles congolaises. Celles-ci pourraient frapper non seulement les installations de la S.P.C., mais également celles de la société Elf-Congo, dont les activités assurent 40 % des recettes fiscales de la République populaire. En effet, la production pétrolière du gisement Emeraude, qui avait été surévaluée, est en déclin, et le statut fiscal des entreprises pétrolières, déjà revisé le 10 octobre 1976, pourrait être à nouveau remis en cause et aménagé dans un sens plus favorable à l'Etat congolais. C'est du moins ce que laissent supposer les premières discussions engagées au Congo par le directeur du département Afrique d'Elf-Aquitaine.

Les difficultés croissantes de l'économie congolaise, les tensions accrues de la vie politique à Brazzaville — d'où l'ancien premier ministre, M. Lopez a été éliminé il y a un an, parce qu'il était jugé trop modéré, — l'influence prépondérante exercée dans la capitale congolaise par les Soviétiques et par les Algériens, contribuent à accroître les inquiétudes françaises. Dans certains milieux français on va jusqu'à craindre que la SONATRACH, la société nationale algérienne, ne prenne le relais des intérêts français pour l'exploitation de certains gisements de pétrole congolais...

PHILIPPE DECRAENE.

(1) Il s'agit de MM. René Dreesen, trente-neuf ans, marié, sans enfant, habitant Versailles ; Maurice Ligerot, cinquante-sept ans, marié, deux enfants, habitant Chambéry ; Raymond Pommie, cinquante-deux ans, marié, trois enfants, habitant Saint-Jean-de-Maurienne.

A travers le monde

Argentine

● LA SOCIETE FRANÇAISE DE PSYCHOLOGIE a récemment demandé à ses membres d'écrire aux autorités argentines pour connaître le lieu et les motifs de la détention de cinq membres de la famille Tarnopolski, parmi lesquels Blanca, spécialiste de la psychologie de l'enfant. Parmi les quelque six cents lettres expédiées à ce jour figure un appel de M. Jean Piaget, de l'université de Genève.

Bulgarie

● M. LUIS CORVALAN est arrivé à Sofia lundi 17 janvier, accompagné de son épouse. Il est invité par M. Todor Jivkov, chef du parti et de l'Etat bulgare. — *(A.F.P.)*

Grande-Bretagne

● LA COUR D'APPEL DE LONDRES a ordonné, samedi 15 janvier, la suspension provisoire du boycottage des communications avec l'Afrique du Sud, que le syndicat des postiers devait appliquer pendant une semaine à partir de dimanche. Les dirigeants du syndicat se sont inclinés devant la décision de la cour. — *(Cor.)*

Paraguay

● UNE NOUVELLE FORMATION, LE PARTI LIBERAL UNIFIE, est née de la fusion des partis libéral-radical et libéral, apprend-on le lundi 17 janvier à Asuncion. Cette formation, hostile au général Stroessner, servira *« de paravent à tous les Paraguayens libéraux »*, précise-t-on dans la capitale. — *(A.P.)*

PROCHE-ORIENT

La prochaine mission de M. Waldheim au Proche-Orient répond aux vœux de toutes les parties

De notre correspondant

New-York (Nations unies). — M. Waldheim, secrétaire général des Nations unies, s'est expliqué, lundi 17 janvier, devant la presse, au sujet du voyage qu'il doit entreprendre au Proche-Orient le 2 février, et qui le mènera successivement au Caire, à Amman, à Damas, à Beyrouth, à Jérusalem, puis à nouveau au Caire. A la suite d'une résolution de l'Assemblée générale, adoptée le 8 décembre, il est tenu, en effet, de présenter au Conseil de sécurité, avant le 1er mars, un rapport sur la situation au Proche-Orient.

Son voyage est destiné aussi à remplir le vide diplomatique laissé par le départ de M. Kissinger, en attendant l'installation de la nouvelle administration. Il correspond aux vœux du gouvernement américain sortant, et de celui qui lui succédera. M. Waldheim s'est entretenu ces derniers jours avec MM. Kissinger, Cyrus Vance, et Andrew Young, ambassadeur désigné par M. Carter auprès des Nations unies. Ce dernier lui aurait exprimé la conviction du président élu que les Etats-Unis ne peuvent résoudre seuls les problèmes diplomatiques les plus complexes, et qu'ils souhaitent les replacer dans leur contexte multilatéral.

La mission diplomatique que va entreprendre M. Waldheim a également reçu la bénédiction soviétique par le truchement de M. Trojanowski, le nouvel ambassadeur de l'U.R.S.S. auprès de l'ONU. Les Soviétiques, qui se sentaient écartés des négociations ces derniers temps, sont de ce fait réintroduits dans la partie diplomatique.

La mission de M. Waldheim répond, enfin, aux vœux des pays arabes engagés dans le conflit, qui veulent empêcher que les pressions diplomatiques sur Israël se relâchent. En fait, le secrétaire général de l'ONU va s'efforcer de clarifier les points de vue des différents gouvernements concernant la date et les modalités d'une reprise de la conférence de Genève.

La participation des Palestiniens à la conférence de Genève

En ce qui concerne la participation de l'O.L.P. à la conférence de Genève, on croit savoir que M. Kurt Waldheim avancera deux idées :

1) Celle d'une réunion préliminaire à laquelle l'O.L.P. ne participerait pas. Cette réunion, qui a déjà été proposée par les Américains, serait chargée de mettre au point les modalités de la véritable conférence.

En acceptant de participer à cette réunion, Israël ferait un geste de paix sans qu'il lui en coûte de concessions sur le fond. D'autre part, le mécanisme de la négociation serait mis en marche conformément aux vœux des Arabes. M. Waldheim est d'avis que cette conférence préliminaire pourrait se réunir dès le mois de mars ou d'avril, et constituerait la levée de rideau d'une conférence à part entière qui se réunirait au mois de juillet.

2) Celle de la création, au sein de la conférence de Genève, de groupes *ad hoc* chargés de négocier à propos du Golan, du Sinaï et des Palestiniens. L'O.L.P. serait admise dans ce dernier groupe de travail.

Mais, d'autres idées ont été avancées récemment par les dirigeants arabes, telles que celle d'une délégation arabe unique, et celle d'une délégation palestinienne composée de représentants de l'O.L.P. et de notables de Cisjordanie. S'agit-il de ballons d'essai ? De quels soutiens réels ces suggestions bénéficient-elles ? C'est ce dont M. Waldheim, que rencontrera M. Yasser Arafat, vraisemblablement à Beyrouth, espère se rendre compte sur place. « *Je crois*, a-t-il dit, *que la situation actuelle offre de meilleures chances de négociation que ce ne fut le cas depuis longtemps. En outre, je suis fermement convaincu que si on laisse échapper cette occasion, la situation au Proche-Orient ne tardera pas à redevenir dangereuse et à menacer la paix internationale.* »

LOUIS WIZNITZER.

Liban

Selon des voyageurs arrivés à Paris

PLUS D'UNE CENTAINE DE MUSULMANS ONT ÉTÉ MASSACRÉS A BEYROUTH-EST EN REPRÉSAILLE A UN ATTENTAT DANS UN QUARTIER CHRÉTIEN.

Selon des Libanais arrivés récemment à Paris, plus d'une centaine de musulmans ont été massacrés le mardi 4 janvier dans les rues de Beyrouth-Est en représailles à l'attentat qui avait fait, la veille, trente-cinq tués et cinquante-trois blessés dans le quartier chrétien d'Achrafieh (*le Monde* du 5 janvier 1977). Les informations concernant cette journée sanglante ont été systématiquement retenues par la censure. Il ressort cependant des déclarations des voyageurs que les représailles, déclenchées par les milices chrétiennes, ont atteint au hasard les musulmans qui, depuis l'instauration de la paix civile, commençaient à revenir dans Beyrouth-Est. La coupure entre les deux secteurs de la capitale est redevenue presque totale après ce que les habitants de Beyrouth-Ouest appellent les *« massacres du mardi noir »*.

D'autre part, toutes les banques du Liban ont repris lundi matin leurs activités normales, se conformant à une décision prise au début du mois par le conseil de l'Association des banques. Selon les agences de presse, la réouverture officielle s'est déroulée dans une atmosphère très détendue. La Banque du Liban avait mis à la disposition des établissements bancaires les liquidités nécessaires pour faire face à toutes les demndes. Fait plus significatif encore : la livre libanaise est demeurée ferme sur le marché et a même amélioré son taux de change par rapport aux devises étrangères.

● A PARIS, M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères, a reçu lundi matin M. Raymond Eddé, personnalité chrétienne modérée du Liban. A l'issue de cette entrevue, un communiqué publié par le Quai d'Orsay indique que M. de Guiringaud a réaffirmé à son interlocuteur *« l'attachement de la France à la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale du Liban »*.

● *Selon la presse israélienne* du 17 janvier, Shlomo Amir, un espions d'Israël, est mort la semaine dernière d'une crise cardiaque. Il était âgé de cinquante-trois ans. Amir, de son vrai nom Ahmed Abdallah Zut, aurait notamment œuvré en Jordanie, où il a été condamné à mort. — *(Reuter.)* berger arabe converti au judaïsme, qui aura été l'un des grands

● RECTIFICATIF. — Dans la carte jointe au reportage de notre envoyé spécial en Jordanie (*le Monde* du 12 janvier), la région du Ghor a été placée au sud de la mer Morte. En réalité, la région agricole El Ghor correspond à toutes les terres situées sous le niveau de la mer, du lac de Tibériade, au sud de la mer Morte.

Egypte

MANIFESTATIONS OUVRIÈRES A ALEXANDRIE ET AU CAIRE CONTRE UNE AUGMENTATION DES PRIX

Le Caire (*Reuter*). — Des milliers d'ouvriers ont manifesté, mardi 18 janvier, à Alexandrie et dans la banlieue du Caire, contre des hausses importantes sur les prix de produits de première nécessité annoncées lundi.

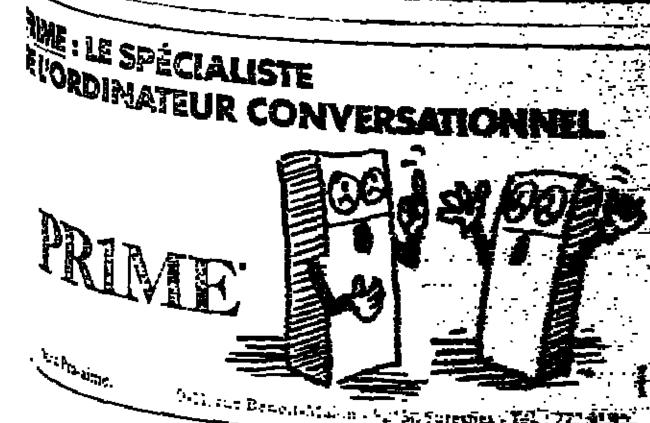
La bouteille de propane, un produit essentiel à des millions de ménages égyptiens, est frappée d'une hausse de 46 %. L'essence augmente de 31 %, les cigarettes, de 12 %, le sucre de 3,3 % et le riz de 16 %.

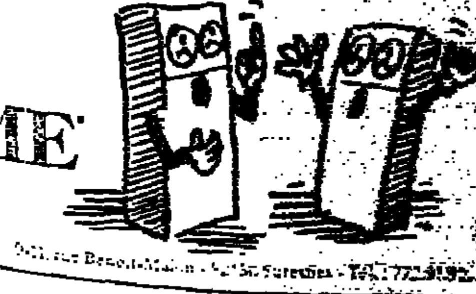
Le gouvernement a, en outre, relevé de 100 % les droits de douane sur l'importation d'appareils ménagers électriques, sur les produits textiles de 50 %, sur la laine de 100 %, sur les voitures de 33,3 %, sur les tapis de 50 % et sur les boissons alcoolisées de 100 %.

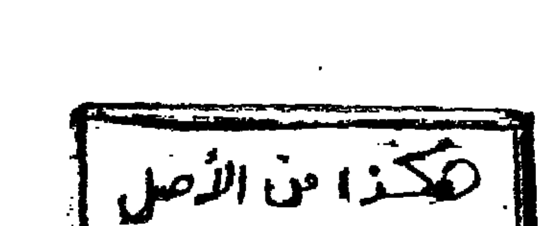
De M. Kiss

L'exécution de Gary Gilmore

L'ÉQUARRISSAGE POUR TOUS







AMÉRIQUES

Etats-Unis

De M. Kissinger au président Carter

(Suite de la première page.)

Depuis trente ans, la politique européenne des Etats-Unis a évolué. Avec le plan Marshall, Washington a certes voulu « *faire l'Europe* », mais la formule était ambiguë. S'agissait-il de former une union effaçant les nations, ou de créer une entité politique capable d'agir par elle-même ? Les Etats-Unis cherchaient-ils un partenaire qui les égale à terme ou un éternel obligé ? A partir des années 60, la Communauté prenant corps, la Grande-Bretagne restant au dehors, le général de Gaulle étant au pouvoir à Paris, les Américains ressentirent de plus en plus les inconvénients d'une Europe dynamique.

Il revint à M. Kissinger d'exprimer sans détours (notamment le 23 avril 1973 à New-York et le 12 décembre suivant à Londres) une nouvelle doctrine. Le monde ayant changé, le redressement économique faisant de l'Europe un concurrent dangereux, le déficit des paiements américains dépréciant le dollar, la « guerre froide » enfin faisant progressivement place à la détente, les Etats-Unis exigeaient un accroissement important de la contribution européenne aux charges communes de la sécurité, tout en tenant à conserver seuls la direction politique (« *leadership* ») d'un ensemble « atlantique » élargi jusqu'au Japon ! Enfin et surtout, ils entendaient participer à toutes les délibérations européennes pouvant affecter leurs intérêts. Concrètement, M. Kissinger voulait consolider en droit, dans une « *nouvelle charte atlantique* », une dépendance européenne de fait et institutionnaliser les immixtions américaines dans les affaires de la Communauté. La logique de cette ingérence excluait évidemment l'« eurocommunisme ». M. Kissinger jugea bon, à l'approche des élections italiennes de 1976, de rappeler qu'une participation appréciable des communistes à un gouvernement européen aurait des conséquences sur ses relations avec les Etats-Unis.

M. Sonnenfeldt, conseiller du secrétaire d'Etat, formula, en décembre 1975, à huis clos, le corollaire pour l'Europe de l'Est de ces axiomes. Les Etats-Unis semblaient trouver assez normal que s'exerce sur l'Europe orientale un pouvoir soviétique « *naturel et organique* », qui « *ne reposerait pas seulement sur la puissance* » (1). La « *doctrine Sonnenfeldt* » parachevait la construction de M. Kissinger : les Etats-Unis et l'U.R.S.S., pensait-on, même si on se défendait de le dire, ont seuls qualité pour traiter des affaires mondiales, au nom de l'Ouest et de l'Est ; entre eux, l'Europe n'existe pas et ne doit pas exister.

Si M. Kissinger crut nécessaire de mettre les points sur les i, c'est qu'en 1973 l'Europe avait le vent en poupe. La Communauté était achevée, elle organisait sa coopération diplomatique, l'hypothèque anglaise était levée. La Grande-Bretagne avait à sa tête un gouvernement « européen », celui de M. Heath, qui travaillait la main dans la main avec Georges Pompidou. La « *nouvelle charte atlantique* » fut rejetée et se réduisit à une insignifiante « *déclaration d'Ottawa* ».

Une priorité européenne nouvelle

Cependant, à partir de la guerre d'octobre 1973, la crise pétrolière, qui frappa l'Europe de plein fouet, les grèves britanniques, qui désarçonnèrent M. Heath, puis la mort de Georges Pompidou, fournirent à M. Kissinger, faute d'un texte, l'occasion d'appliquer ses idées. L'extrême vulnérabilité de l'Europe pour son approvisionnement en énergie et en matières premières ayant été mise en lumière, le problème de sa sécurité se compliquait singulièrement. Jusqu'alors la priorité à la défense de l'Europe vis-à-vis de l'Est, conjuguée avec celle des Etats-Unis, n'avait jamais été discutée, sauf par le général de Gaulle, qui la compléta — ou la nuança — par la recherche de la détente. Au danger militaire de l'Est s'ajouta, à partir de l'automne 1973, un autre danger venant plutôt, celui-là, du Sud, non plus militaire mais économique, avec des implications sociales et politiques profondes.

En l'occurrence, l'acuité de la menace n'était pas la même pour tous les Européens. Elle était et reste surtout très différente pour les Européens et les Américains. Pour la France et l'Italie, qui dépendent, l'une à 75 %, l'autre à 90 %, des importations pour leur approvisionnement en énergie, il s'agit d'une question de vie ou de mort. Les Etats-Unis, grands producteurs de pétrole disposant d'un potentiel énergétique considérable, sont plus libres de leurs mouvements. La riposte ne peut non plus être conçue de la même façon, selon que l'on se trouve d'un côté ou de l'autre de l'Atlantique. Si M. Kissinger n'a pas tout à fait exclu un moment le recours à des moyens militaires, les Européens jugent une intervention armée inconcevable et n'ont jamais envisagé de répondre autrement que par des moyens économiques et politiques, qui prirent la forme d'offres de coopération.

Cette politique européenne n'est pas liée aux circonstances. Avec ou sans conflit israélo-arabe, l'Europe et le tiers-monde ont des ressources et des besoins complémentaires. L'échange de technologies et d'équipements européens contre des produits de base du tiers-monde est dans la nature des choses. La France n'a pas le choix : pour payer son pétrole elle doit vendre sa production. En d'autres temps, cette loi de la géographie économique produisit le « *pacte colonial* » puis divers arrangements bilatéraux, notamment au sein du Commonwealth et du monde francophone. La seule novation introduite par la Communauté — et l'une de ses rares réussites — a consisté à dépasser la loi de la jungle du grand commerce, à organiser collectivement échanges et coopération pour réduire rivalités et affrontements et faciliter les compensations financières. De là les conventions de Yaoundé et de Lomé, avec leurs mécanismes de stabilisation des matières premières et de préférences généralisées. De là aussi les tentatives de dialogues euro-arabe et Nord-Sud.

Mais M. Kissinger veillait. On sait comment, le 11 février 1974, il convoqua à Washington les ministres de la Communauté — qui avaient rendez-vous quatre jours plus tard pour préparer le dialogue euro-arabe — et comment il imposa la création d'un organisme nouveau, une agence euro-américaine de l'énergie — que seule la France rejette — bien qu'il existe à l'O.C.D.E. un comité de l'énergie parfaitement apte à traiter les affaires en cause. Ce que voulait M. Kissinger, c'était briser toute velléité européenne d'une politique énergétique indépendante. Il y a parfaitement réussi.

Après la mort de Georges Pompidou, M. Giscard d'Estaing n'en relança pas moins, en ayant soin d'y associer les Etats-Unis dès l'origine, un projet de « *coopération organique* » avec les pays en développement pour « *un nouvel ordre mondial* ». M. Kissinger ne vint cependant à la conférence Nord-Sud qu'après de longs atermoiements. Malgré certains progrès dans le ton, la diplomatie américaine continue de « traîner les pieds », à tel point que la négociation n'est pas vraiment engagée au moment où il passe la main.

Dans quel état d'esprit M. Carter prend-il le relais ? Rapportant un entretien avec M. Cyrus Vance, successeur désigné de M. Kissinger, Arnaud de Borchgrave écrit dans *Newsweek* du 13 décembre : « *Contrairement à Kissinger (...) Vance pense que l'« euro-communisme » est une affaire intérieure (...), il n'exclut pas que la participation des communistes à des gouvernements occidentaux porte plus atteinte aux relations de l'U.R.S.S. avec l'Europe de l'Est qu'elle n'ébranlerait l'OTAN.* »

Certes, dans *Time* du 3 janvier, M. Carter se dit lui aussi « *préoccupé* » par cette question. Mais il ajoute : « *Le meilleur moyen de réduire l'influence communiste en Italie et en France est de faire fonctionner le processus démocratique et de rendre confiance aux citoyens dans leur gouvernement.* »

Dans une autre déclaration à *Time* (15 décembre), M. Carter, assurant qu'il veut remplacer « *la politique de puissance* » par « *un ordre mondial* » (dont il souligne l'incompatibilité avec les propos de M. Kissinger), ajoute : « *Kissinger a une tendance à diviser le monde en deux blocs et à obliger les nations à choisir. (...) J'essaierai de m'éloigner de cette position (...), ne pas les forcer à choisir, mais les laisser se prononcer pour nous, parce que notre système fonctionne mieux. (...)* »

Liberté et égalité

Dans un long article publié avant l'élection par *Foreign Policy Magazine* (2), M. Zbigniew Brzezinski, qui sera conseiller du nouveau président pour la sécurité nationale (3), précise ces bonnes dispositions. Alors que les Etats-Unis paraissent aux yeux de beaucoup au comble de leur puissance, M. Brzezinski craint qu'ils ne soient « *isolés dans un monde hostile* » parce que les aspirations à l'égalité prennent le pas dans le monde sur les aspirations à la liberté. Nés dans la liberté, dit-il, les Etats-Unis avaient établi avec le monde « *une relation libératrice* », mais aujourd'hui les valeurs américaines traditionnelles — individualisme, libre entreprise, efficacité, etc. — sont contestées un peu partout par l'étatisme, l'accent mis sur les collectivités nationales et sociales, l'équité et le bien-être. « *Le désir d'un nouvel ordre économique est caractéristique de ce nouvel état d'esprit mondial* », écrit M. Brzezinski, qui enregistre simultanément aux Etats-Unis le déclin de l'« *élite* » anglo-saxonne protestante et blanche (les « WASP », dont « *la guerre du Vietnam fut le Waterloo* »).

Certes, poursuit-il, l'« *impact* » américain sur le monde subsiste, d'autant que l'Europe et le Japon ne sont pas prêts à jouer un rôle important. Pourtant, « *la France a pris opportunément des initiatives de procédure en 1974 et 1975* », spécialement en lançant la conférence Nord-Sud, mais son succès « *dépend largement de la réaction américaine* ». L'Amérique, remarque M. Brzezinski, propose toujours au monde « *la condition sociale la plus séduisante* ». C'est ce qui « *fait sa force* », et l'U.R.S.S., à égard, « *n'est pas une rivale* ». Mais cette force ne trouve d'application que si la politique étrangère américaine est « *sensible* » au changement mondial en faveur d'une valeur qui n'a pas été « *au centre de l'expérience américaine* ». Cela n'oblige pas les Etats-Unis à adopter l'égalitarisme « *comme vertu suprême* », mais ils doivent tenir compte des « *pressions mondiales pour réformer les arrangements internationaux existants* ». Réduire les préoccupations mondiales « *à une simple dichotomie de la démocratie (ou de la liberté) contre le despotisme (ou l'étatisme)* » n'aboutirait qu'à « *briser le lien de liberté entre l'Amérique et le monde* » et à l'isoler. Aussi, M. Brzezinski se prononce au premier chef pour que les Etats-Unis, à l'exemple des Européens « *et même du Japon* », changent de politique à l'égard des pays en développement à la conférence Nord-Sud. Dans la logique de cette diversification, ils dénoncent sans la nommer comme « *cynique* » et « *infidèle aux valeurs américaines* » la « *doctrine Sonnenfeldt* » sur les relations entre l'U.R.S.S. et l'Europe de l'Est.

« *En fin de compte, c'est l'Amérique seule qui peut façonner un monde qui lui soit hostile* », conclut celui qui passe pour l'« éminence grise » de M. Carter. Si telles sont bien les idées du nouveau président américain, et s'il y reste fidèle quand il aura la responsabilité du pouvoir, ne peut-on dire aussi que l'Europe seule pourrait désormais façonner une Amérique qui lui soit hostile ?

MAURICE DELARUE.

(1) D'après le *New York Times*, reproduit par l'*International Herald Tribune* du 12 avril 1976.

(2) Reproduit dans l'*International Herald Tribune* du 3 janvier 1977.

(3) Fonction que M. Kissinger remplit longtemps auprès du président Nixon.

L'exécution de Gary Gilmore va relancer le débat sur la peine de mort

Gary Gilmore a été passé par les armes, lundi 17 janvier à 8 h. 6 (16 h. 6 à Paris), dans un ancien entrepôt de la prison d'Etat de Draper, à une trentaine de kilomètres de Salt-Lake-City (Utah). La dernière exécution avait eu lieu aux Etats-Unis en 1967. Conformément à la loi de l'Utah, Gary Gilmore a été fusillé par un peloton composé de cinq volontaires tirant derrière un rideau. Le condamné était attaché sur un fauteuil, et son visage avait été recouvert d'une cagoule. Il n'a pas obtenu, comme il en avait exprimé le souhait, de pouvoir faire face au peloton le visage découvert.

Gary Gilmore avait été condamné à mort le 7 octobre 1976 pour avoir assassiné, le 20 juillet de la même année, le gardien de nuit d'un motel de Provo (Utah). Il avait refusé de faire appel de cette sentence et réclamé d'être exécuté comme prévu. Gilmore, qui avait passé malgré son jeune âge (trente-six ans) quelque dix-huit années de sa vie en prison, avait maintenu cette position malgré les tentatives de sa mère, de ses avocats et des organisations abolitionnistes, et avait tenté par deux fois de se suicider.

L'exécution de Gary Gilmore relance le débat sur la peine de mort aux Etats-Unis. Malgré les arrêts de 1972 et de 1976, la question est toujours en instance devant la Cour suprême (*le Monde* du 3 décembre 1976). Celle-ci a ainsi décidé, lundi 17 janvier, de surseoir à l'exécution de Jerry Lane Jurek, âgé de vingt-deux ans, qui devait être électrocuté mercredi au Texas. Il avait été condamné à la peine capitale pour le meurtre d'une fillette âgée de dix ans.

L'ÉQUARRISSAGE POUR TOUS

De notre correspondant

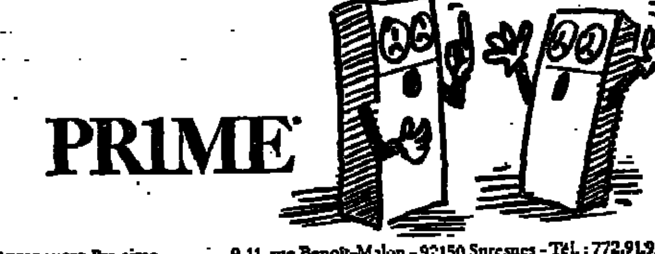
Washington. — Le carnaval a pris fin dans l'Utah. Les volontaires du peloton d'exécution ont empoché leur prime de 100 dollars (125 pour leur chef). Les journalistes ont levé le siège de la prison. Les camions de la télévision ont remporté leurs caméras, les partisans et adversaires de la peine de mort ont cessé de s'affronter devant le capitole de Salt Lake City, et le petit garçon de trois ans, qui portait fièrement une affiche « Victimes d'abord... Appliquez la peine capitale ! », est rentré chez lui manger sa soupe... Enfin, l'agent littéraire d'Hollywood, ayant accumulé sans vergogne la correspondance et les déclarations enregistrées du condamné, pourra maintenant négocier les droits qu'il a acquis sur le livre et le film annoncés sur la vie et la mort de Gary Gilmore.

Mais l'heure des dépeceurs a sonné. Apparemment, le condamné n'a pas insisté dans sa lutte pour être fusillé debout et sans la cagoule imposée par les autorités voulant épargner la sensibilité des exécuteurs qui n'aiment pas voir la tête de l'homme à abattre.

« Je ne bougerai pas » avait promis Gilmore. Mais le directeur de la prison n'a pas cru aux promesses du condamné, craignant que, s'il était fusillé assis, sa glande pituitaire, promise à son neveu, ne soit gravement endommagée. On ignore encore si ses inquiétudes étaient fondées ou non. De même, on ne sait pas si les balles ont provoqué une contamination des reins du fusillé, comme les médecins le craignaient. Un chirurgien avait bien recommandé qu'un rein lui soit enlevé avant l'exécution. La suggestion transmise au condamné ne fut pas retenue par le directeur de la prison, celui-ci estimant que, en procédant rapidement, les reins de Gilmore pourraient être utilisés.

Pas de problème pour les yeux, les os et même les orteils, très demandés par les diabétiques amputés. Les autorités médicales furent même surprises du grand nombre de ces demandes. Après tout, l'Utah est un Etat « sec », bien contrôlé par les mormons, une secte dont les membres se sont engagés à ne pas consommer une goutte d'alcool. De toute façon, tronque des orteils n'est pas une faute. En revanche, la peau de Gilmore, particulièrement recherchée pour les greffes, n'aurait pas souffert de la fusillade. Les dépeceurs sont soulagés...

H. P.



DIPLOMATIE

AU CONSEIL DE L'EUROPE

Les Turcs sont accusés de graves violations de droits de l'homme à Chypre

Un rapport explosif est actuellement à l'étude par les gouvernements des dix-neuf pays membres du Conseil de l'Europe : celui de la Commission européenne des droits de l'homme qui, sur plainte du gouvernement de Nicosie, en septembre 1975, s'est rendue à Chypre pour enquêter sur des exactions des forces armées turques dans la partie septentrionale de l'île. Ce rapport rigoureusement secret a été adopté par la Commission à Strasbourg au mois d'août dernier et adressé ensuite aux gouvernements membres du Conseil de l'Europe.

Selon les révélations faites lundi par la B.B.C., la Commission européenne des droits de l'homme, présidée par un Britannique, M. James Fancett, a reconnu la validité des accusations portées contre l'armée turque par le gouvernement chypriote grec. Celle-ci se serait rendue coupable d'assassinats multiples, de tortures, de viols, de pillages, de destructions de biens et d'expulsion par milliers de Chypriotes grecs, après même la fin des opérations militaires. Selon la Commission, la Turquie aurait donc violé de façon permanente six articles de la convention européenne des droits de l'homme signée en 1950.

Cette convention a instauré une garantie internationale des droits et libertés qui n'a pas d'équivalent ni de précédent dans l'histoire mondiale. Ladite garantie est assurée par deux organes indépendants : une commission et une cour, ainsi que le comité des ministres du Conseil de l'Europe. La commission européenne des droits de l'homme, composée de juristes indépendants, à raison de un par Etat membre, statue d'abord sur la recevabilité des plaintes des Etats, puis s'efforce de trouver un règlement amiable, enfin adresse, en cas d'insuccès, au comité des ministres un rapport détaillé où elle exprime son opinion sur la réalité de la violation alléguée.

Deux cas peuvent alors se présenter. L'affaire peut être déférée à la Cour européenne des droits de l'homme si l'Etat contre lequel la plainte est dirigée a accepté la juridiction de la Cour. Quatorze pays l'ont acceptée, mais ce n'est pas le cas de la Turquie ni d'ailleurs de Chypre.

Il appartient alors au comité des ministres du Conseil de l'Europe, c'est-à-dire aux dix-neuf ministres des affaires étrangères ou à leurs délégués, de prendre une décision. Ce serait le cas à Chypre, et l'embarras des gouvernements des pays membres du Conseil de l'Europe serait grand. D'une part, en effet, cette convention est exemplaire et sa violation, même détournée, pourrait avoir des répercussions déplorables dans le monde. En revanche, la plupart de ces gouvernements redoutent l'éventualité d'une condamnation qui pourrait compromettre les chances d'une reprise des négociations sur Chypre, prévue pour la fin du mois, et entraîner le départ de la Turquie du Conseil de l'Europe. Ils n'oublient pas qu'en 1970 la Grèce de Papadopoulos s'est retirée du Conseil de l'Europe et a dénoncé la Convention des droits de l'homme avant même que les ministres aient conclu que le gouvernement d'Athènes avait violé plusieurs articles de la Convention.

JEAN SCHWOEBEL.

M. Sorensen renonce à la direction de la C.I.A.

De notre correspondant

Washington. — M. Sorensen, directeur désigné de la C.I.A., a annoncé lundi 17 janvier devant la commission sénatoriale chargée de confirmer sa nomination, qu'en accord avec le président élu, M. Carter, il déclinait ce poste. Sa décision, annoncée à la fin d'un vigoureux plaidoyer, a provoqué de vifs remous dans les milieux politiques. Le retrait volontaire de M. Sorensen représente, indirectement, un échec, le premier infligé par le Congrès à M. Carter qui, dimanche, avait pris la défense d'un homme, victime selon lui, « *d'attaques injustes et dépourvues de fondement* » et à qui il renouvelait sa confiance.

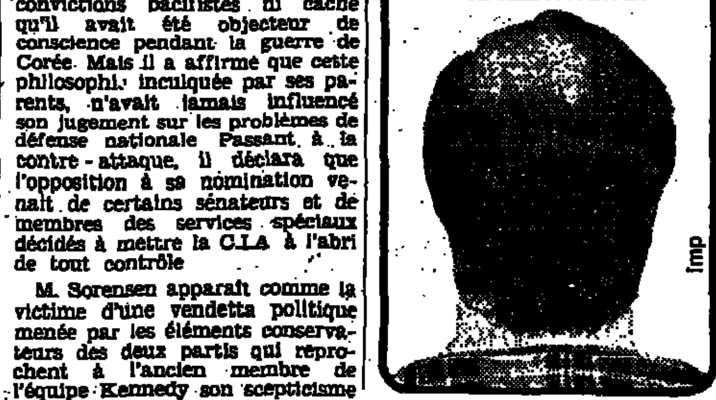
Ce soutien n'a pas désarmé les adversaires de M. Sorensen. Neuf des quinze membres de la commission étaient opposés à sa nomination et c'est en tenant compte de cette opposition que M. Sorensen, après avoir consulté M. Carter, a préféré se retirer, estimant qu'un vote hostile de la commission aurait gêné le nouveau gouvernement. M. Carter, en tout cas, ne semble pas avoir insisté pour qu'il fasse front, estimant sans doute qu'une défaite de M. Sorensen ou simplement un demi-succès aurait été encore plus embarrassant qu'un départ volontaire.

Dans ses déclarations devant la commission, l'ancien collaborateur du président Kennedy a dénoncé les attaques personnelles « *injurieuses et injustifiées* » portées anonymement contre lui. Il a admis avoir utilisé des documents confidentiels de la Maison Blanche pour écrire son livre sur Kennedy et obtenu ensuite une déduction fiscale lorsqu'il les remit aux archives officielles. Mais, jusqu'en 1969, la pratique était légale et couramment employée. Il n'a pas non plus renié ses convictions pacifistes ni caché qu'il avait été objecteur de conscience pendant la guerre de Corée. Mais il a affirmé que cette philosophie, inculquée par ses parents, n'avait jamais influencé son jugement sur les problèmes de défense nationale. Passant à la contre-attaque, il déclara que l'opposition à sa nomination venait de certains sénateurs et de membres des services spéciaux décidés à mettre la C.I.A. à l'abri de tout contrôle.

M. Sorensen apparaît comme la victime d'une vendetta politique menée par les éléments conservateurs des deux partis qui reprochent à l'ancien membre de l'équipe Kennedy son scepticisme à l'égard des opérations clandestines de la C.I.A., et son soutien à Daniel Ellsberg poursuivi et acquitté, et à qui il avait remis une copie des fameux documents « secrets » du Pentagone.

Certains membres de la commission ont conduit une vigoureuse et anonyme campagne d'insinuations, recourant à la pratique éprouvée des « fuites » organisées dans la presse. Tout en s'interrogeant sur la sagesse de M. Carter qui avait choisi un homme controversé et vulnérable, les milieux politiques n'en ressentent pas moins un certain malaise après ce désistement forcé.

HENRI PIERRE.



D'UNE REGION A L'AUTRE

Corse

UN ENTRETIEN AVEC M. EDMOND SIMEONI

Tout peut être négocié à partir de la reconnaissance juridique de la communauté insulaire

Libéré le vendredi 14 janvier, après cinq cent vingt-trois jours de détention, M. Edmond Simeoni, le leader autonomiste corse, doit regagner Bastia dans les prochains jours. Avant son départ du continent, il nous a notamment précisé ce qu'il entendait par « autonomie interne », ce statut particulier que les autonomistes souhaitent pour leur île.

« Votre libération est conditionnelle. Continuerez-vous vos activités politiques? Exercerez-vous votre profession ?

— La libération conditionnelle implique la nécessité d'exercer une profession. J'exercerai donc la médecine prochainement. Quant aux activités politiques, malgré les obstacles inhérents à ma situation, je compte naturellement les continuer.

— Votre détention vous a donné, en Corse, l'auréole du héros. Serez-vous candidat à un quelconque mandat?

— Il est certain que les drames d'Aléria et de Bastia, profondément regrettables, ont popularisé la cause autonomiste en lui donnant une dimension nationale et même internationale. Je suis inéligible en raison de ma condamnation, mais rien ne prouve que, indépendamment de cette contrainte, je choisirais actuellement la voie électorale.

— Pendant votre absence, la situation s'est tendue en Corse. Ne craignez-vous pas d'être dépassé ?

— La radicalisation était largement prévisible bien avant l'été 1975. Nous avions souvent évoqué cette perspective, étant données la différence frappante entre les aspirations légitimes du peuple corse et la politique répressive du pouvoir. Je tiens à préciser que, n'ayant pas la volonté de jouer les « leaders », j'ai cependant acquis par mon expérience des luttes depuis douze ans, puis par le recul qu'autorisent seize mois de prison, une formation qui sera certainement utile à l'œuvre collective de défense de notre pays.

— Quel est votre jugement sur l'action des clandestins, votre jugement sur la violence?

— La violence principale est celle de l'Etat et du pouvoir issu de 1958. Cependant, dans un esprit de nécessaire clarification, nous ne confondrons pas les mouvements autonomistes légaux et les mouvements clandestins. Les moyens utilisés comme les finalités divergent. Au légalisme et au refus de séparatisme des premiers s'opposent la violence clandestine et la démarche indépendantiste des seconds.

— Votre frère Max est au maquis. Reconnaissez-vous en lui un défenseur de votre cause?

— Mon frère s'est réfugié au maquis au mois d'août 1975, à la suite d'une action symbolique anticolonialiste isolée, à visage découvert. Cette action s'inscrivait dans le cadre d'une volonté délibrée de poser le problème corse dans sa dimension historique et non conjoncturelle

— Max Simeoni a annoncé qu'il tiendrait le maquis jusqu'au départ de M. Jean Riolacci. Quelle est votre opinion sur l'action du préfet de région?

— Mon frère Max avait demandé, outre le départ de M. Riolacci, la réalisation des principales promesses formulées par M. Libert Bou, chef de la mission interministérielle pour l'aménagement de la Corse, et surtout l'instauration par le pouvoir d'une politique de confiance et de dialogue. Ces conditions ne sont pas remplies actuellement. M. Riolacci a eu, à mes yeux, le tort de personnaliser les problèmes au lieu de se limiter à sa fonction naturelle de représentant du pouvoir central.

— Vos ennemis murmurent qu'on décèle une ingérence étrangère dans le mouvement autonomiste. On va jusqu'à prétendre que l'étranger vous fournit des armes ? D'où vient l'argent ?

— Je m'inscris en faux contre ces insinuations. Les autonomistes n'ont nul besoin d'armes et leurs moyens financiers proviennent de la contribution des militants, du soutien du peuple corse de l'île et de l'exil.

— Qu'est-ce pour vous aujourd'hui que l'autonomie ? Comptez-vous la négocier ?

— Un statut d'autonomie interne limiterait les droits du peuple corse à la gestion des affaires internes, c'est-à-dire à la maîtrise du développement économique, social et culturel ; en revanche, les affaires étrangères comme la défense nationale doivent rester l'apanage du pouvoir central. TOUT peut être négocié, sauf le droit imprescriptible du peuple corse à la vie. Or seule la reconnaissance juridique de notre communauté fournira les garanties indispensables.

» Le peuple et lui seul pourra choisir les voies et moyens du développement. Pour ma part, je pense qu'il faudra privilégier la liberté et la justice sociale, donc refuser tout libéralisme échevelé tout autant spoliateur que les coercitions bureaucratiques et policières. Le respect de l'initiative et de la propriété privée doit coexister avec des formes originales de développement collectif librement choisies et assumées. La responsabilité, la dignité, l'esprit novateur, doivent être les bases d'une Corse renouvelée et démocratique.

— Pensez-vous qu'un statut d'autonomie interne de la Corse puisse être approuvé par la majorité des Français ?

— Le peuple français n'a qu'une vue fragmentaire et tronquée de la réalité corse. Il voit dans notre revendication l'amorce d'un processus inéluctable vers l'indépendance alors que notre démarche s'inspire de la complémentarité et non de l'antagonisme. Il faudra un effort d'information considérable pour dédramatiser l'atmosphère. Une fois cet objectif atteint, je suis persuadé que l'incompréhension se dissipera pour faire place à la tolérance et à la fraternité.

» Mais, si le pouvoir devait s'obstiner dans le refus du dialogue et plus encore dans la répression, il prendrait seul l'entière responsabilité de l'inévitable radicalisation des méthodes de lutte. Il va de soi que notre solidarité effective se manifeste et se manifestera envers tous les patriotes incarcérés ou poursuivis.

— Craignez-vous un affrontement entre Corses ?

— Notre démarche permanente vise à prévenir ce risque, et les appels que j'ai lancés ont déjà été largement entendus dans tous les secteurs de la communauté corse. La maturité politique du peuple, son civisme, sont, en définitive, les plus solides garde-fous contre l'irréparable. »

A PROPOS DE...

LES DIFFICULTÉS D'AIR ALPES

LA PROVINCE PAIERA SES AVIONS

Les compagnies régionales ne peuvent plus se permettre de vivre sur un trop grand pied : elles commencent de vanter les mérites de la rigueur. Air Alpes vient d'établir un plan de redressement qui prévoit une réduction d'effectifs, la fermeture de plusieurs lignes et une augmentation de son capital. Le licenciement de quinze pilotes est à l'origine de la grève, qu'une partie du personnel navigant a entamé il y a une dizaine de jours.

« Il y a des laxismes qui se paieront un jour », *avertit M. Michel Ziegler, directeur général d'Air Alpes, qui se fait le défenseur d'une politique d'austérité après y avoir été poussé par les pouvoirs publics. Huit lignes retirées du réseau l'an dernier ; onze liaisons régulières maintenues cette année. Toutes sont déficitaires ; deux seulement — Chambéry-Paris et Annecy-Paris — sont susceptibles de rapporter de l'argent à la compagnie régionale. Plus tard...*

Moins de travail, moins de personnel : quinze départs et trente licenciements annoncés. « A la mi-1977, la société comptera deux cent cinq employés », *précise M. Ziegler. Le Syndicat national des pilotes de ligne demande le maintien en poste de tous les navigants. Ceux-ci perçoivent un traitement mensuel qui varie entre 7 000 et 10 000 F, primes comprises ; ils volent soixante à soixante-cinq heures par mois, alors que la norme légale est de quatre-vingt-cinq heures. Pour le moment, la compagnie régionale n'a plus l'usage de tous ces équipages*

Dernier volet du plan de redressement : une augmentation du capital qui passerait de 6,8 millions de francs à 11,7 millions, si tous les concours demandés sont obtenus. Le groupe néerlandais à capitaux saoudiens, TAG International, continuerait de détenir 39,16 % des actions, tandis que la participation des chambres de commerce pourrait sauter de 2,26 % à près de 20 %. Air Alpes a sollicité une douzaine d'assemblées consulaires. Cette restructuration devrait être effective au début du printemps prochain.

Quelques millions de francs de déficit en 1976 pour Air Alpes « La situation est maintenant assainie, *précise M Ziegler.* Nous équilibrerons nos comptes en 1977 en ne tirant des recettes que du seul transport aérien ; certains concurrents se livrent à des activités annexes qui faussent les comparaisons. »

A plus longue échéance, l'objectif de M. Ziegler est « d'obtenir pour les compagnies régionales un statut qui leur assure une certaine pérennité ». *La fragilité de leurs fonds de commerce décourage les banquiers, si bien que les compagnies régionales se heurtent à des difficultés insurmontables lorsqu'il s'agit de bâtir des financements à long terme pour renouveler leur flotte, pour remplacer les Beecheraft-99 par des Fokker-27 dans le cas d'Air Alpes.*

C'est l'ensemble du transport aérien régional qui traverse une mauvaise passe. Touraine Air Transport (TAT), qui avait commandé quatre avions biréacteurs Fokker VFW-614 — deux lui ont déjà été livrés — et avait pris des options sur quatre autres exemplaires, cherche maintenant à faire machine en arrière. Air Aquitaine a déposé son bilan, l'automne dernier. Les chambres de commerce de Belfort, de Colmar, de Mulhouse et de Strasbourg, ont dû, récemment, acquérir 40,5 % du capital d'Air Alsace.

Cette évolution paraît naturelle : les assemblées consulaires « se mouillent » *davantage pour les compagnies régionales et contrôlent plus directement leur gestion. Malgré tout, les pouvoirs publics continueront de soutenir ces efforts. Pour sortir la province de son isolement, pourquoi l'avion ne courerait-il pas ses chances ?* « A nous d'encourager les initiatives au départ, *disent-ils,* aux collectivités locales de prendre ensuite la relève. »

JACQUES DE BARRIN.

Aquitaine

M. CHABAN-DELMAS EST RÉÉLU PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL

Bordeaux. — M. Jacques Chaban-Delmas, ancien premier ministre, député R.P.R. de la Gironde, maire de Bordeaux, a été réélu, mardi matin 18 janvier, président du conseil régional d'Aquitaine par 41 voix contre 32 à M. André Labarrère, député socialiste des Pyrénées-Atlantiques, maire de Pau, et 1 voix à M. Michel Sainte-Marie, député

[Donné favori de cette élection, le maire de Bordeaux l'a emporté plus facilement que ne le prévoyaient les décomptes les plus optimistes. En fait, M. Chaban-Delmas a fait le plein des voix de la majorité et ont été démenties les rumeurs qui circulaient ces jours derniers selon lesquelles M. Chirac ferait tout pour empêcher sa réélection.

En revanche, M. Labarrère n'a pas réalisé le score escompté par la gauche. La voix pour M. Sainte-Marie traduit les difficultés que rencontre l'opposition en Aquitaine pour surmonter le handicap de la géographie départementale dans le choix d'un leader régional. — P. C.]

Midi-Pyrénées

10 HECTARES DE JARDINS A TOULOUSE

(De notre correspondant régional.)

Toulouse. — Au nord de la ville, 10 hectares de jardins publics, un parking de trois mille place, un palais des congrès, un ensemble culturel, un hôtel regroupant tous les services de police, vont remplacer deux casernes. Les opérations d'urbanisme ne commenceront qu'en 1980. Mais M. Pierre Baudis, maire de Toulouse et député (app. rép. ind.), vient de faire savoir à ses administrés que les démarches qu'il avait entreprises auprès des autorités militaires pour le rachat des casernes Compans et Caffarelli, situées entre le boulevard Lascrosse et le canal du Midi, avaient enfin abouti (*le Monde* daté 1er-2 février 1976). — L. P.

Faits et projets

LORRAINE

● *L'informatique retarde l'impôt.* — La moitié des habitants de Meurthe-et-Moselle n'ont toujours pas reçu leur feuille d'impôts locaux. Elles ne tomberont qu'à la fin du mois de février, ce qui portera au 15 mai la date fatidique de majoration de 10 % pour non paiement de l'impôt. Ce retard serait imputable à l'arrivée de l'informatique.

Si les contribuables des communes de moins de cinq mille habitants de Meurthe-et-Moselle ont tous reçu en temps voulu leur feuille d'impôts locaux rédigée manuellement, ceux des localités de plus de cinq mille habitants — au nombre de trente-trois — n'ont rien vu venir. Les « victimes du progrès » ne seront pas pour autant dispensés de payer : l'ordinateur en retard ne fera pas de cadeau sur le retard... — *(Cor.)*

PAYS DE LOIRE

● *Un musée prend le bus.* — Un autobus anglais sillonnera prochainement les routes de Vendée : le muséobus départemental. Il vient d'être présenté au conseil général, qui, avec la direction des musées de Vendée, a assuré sa mise en service. Cette expérience a déjà été tentée à Besançon, à Chambéry et à Marseille. Parti de ces expériences, le conservateur des musées, M. Ribémont, a décidé de faire bénéficier la Vendée d'une même entreprise. Venu tout droit d'Angleterre, le bus a été aménagé en musée mobile.

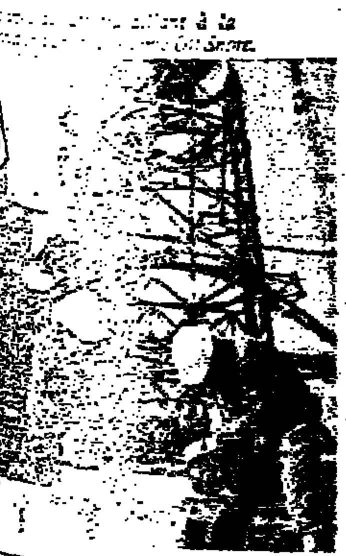
Au premier étage, une salle d'exposition accueillera de nombreuses pièces, autour de thèmes tels que : la Vendée avant l'histoire ; faune et flore du marais ; l'industrie vendéenne au dix-neuvième siècle ; les métiers disparus, et autant de sujets qui entrent dans la catégorie des arts et traditions populaires. A l'étage supérieur, une salle de projection, équipée spécialement pour l'audio-visuel, permettra d'effectuer des montages autour des mêmes thèmes.

Dans l'esprit de son créateur, le muséobus devra aller présenter à domicile ce que les musées gardent parfois trop jalousement entre leurs murs.

BOXE

BIS : 16 500 PERSON[...] AU TRAVAIL TOUS [...] LES JOURS EN 197[...]

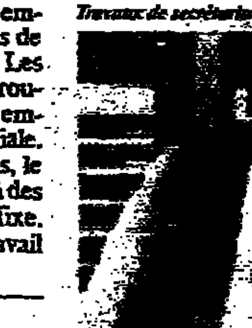
Bis et le travail temporaire : un rôle économique et social

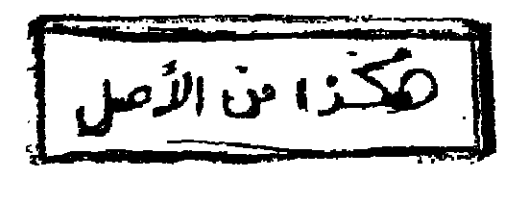


Actualiser un potentiel inemployé

La rigidité de certains mécanismes, la conjoncture, la situation familiale, l'âge et d'autres paramètres encore font qu'un certain potentiel de travail reste inemployé.

Un régulateur économique







SPORTS

Escrime

RENOUVELLEMENT TOTAL DU BUREAU FÉDÉRAL

M. Jack Guittet a été élu le 15 janvier à la présidence de la Fédération française d'escrime, où il succède au général Pierre Carolet qui ne se représentait pas. M. Jack Guittet est le dernier Français à avoir obtenu le titre mondial à l'épée en 1961. Le bureau fédéral a été, d'autre part, totalement renouvelé et rajeuni puisqu'on y note l'entrée de l'ancien champion olympique Christian d'Oriola, chargé du secteur technique, de Claude Ceretti à la vice-présidence et de Patrick Vajda comme trésorier.

[Né le 12 décembre 1930 à Casablanca, M. Guittet a obtenu la médaille de bronze à l'épée aux Jeux olympiques de Tokyo, en 1964, avec Brodin, Dreyfus et Bourquard, après avoir été champion du monde individuel en 1961 et champion du monde par équipes en 1962 avec Dreyfus, Lefranc, Bourquard et Queyroux.]

ATHLETISME. — *La jeune Villeurbannaise Annie Alize, originaire de Madagascar, a égalé la meilleure performance mondiale du 50 mètres en salle. Comme l'Américaine Barbara Ferrel et l'Allemande de l'Est Renate Stecher, elle a parcouru la distance en 6 secondes. Annie Alize avait dû arrêter son entraînement avant les J.O. en raison d'une tendinite.*

BOXE — *UN CHAMPIONNAT DU MONDE EN THAILANDE*

Au rythme lancinant d'un orchestre

De notre envoyé spécial

Chiang-Mai. — Dans cette petite ville tranquille du nord de la Thaïlande, capitale du tourisme, mais aussi des trafics de tout genre, et surtout de l'opium et de l'héroïne, la moindre manifestation sportive *prend l'air d'un événement.* C'était notamment le cas à l'occasion du match de boxe des super-welters qui opposait le tenant du titre, l'enfant du pays, Saensak Muangeurin, et le challenger noir américain, Monroe Brooks. Des centaines de policiers armés de fusils et de mitraillettes, des voitures de pompiers, étaient là pour parer à toute éventualité et pour protéger le prince héritier, venu présider le match.

Sortir de la misère

En Thaïlande, la boxe — thaïlandaise — est un sport national. Ressemblant à la boxe française, tous les coups y sont permis, avec les poings, mais aussi les coudes, les genoux et les pieds. Il n'est pas rare de voir un boxeur envoyé au tapis d'un coup de pied au menton au rythme lancinant et parfois endiablé d'un orchestre traditionnel. Les boxeurs évoluent en suivant la musique, la garde haute, agissant à la fois en souplesse et avec une extrême violence, et l'on peut comprendre qu'un athlète formé à ce style acquière une forme et une force de frappe exceptionnelles.

Sorties de la misère de leurs banlieues ou de leurs villages, vivant chichement dans l'espoir, souvent non réalisé, d'un succès qui leur donnerait la célébrité, devant une foule avide de sensations, les boxeurs thaïs semblent se battre pour leur vie même, pour ne pas glisser à nouveau dans l'oubli et la pauvreté. C'est ce qui donne aux matches ce caractère pathétique de lutte sans merci, où chacun sourit à l'adversaire après chaque coup reçu, sorte de bravade pour prouver que le coup n'a pas porté, même s'il a fait mal.

Le champion thaïlandais, qui défendait son titre pour la quatrième fois — et qui l'avait perdu une fois — a su tirer profit des années qu'il a passées dans la boxe thaïlandaise. La puissance de ses poings, l'assurance avec laquelle il encaissait et répondait par un sourire, ont eu raison d'un challenger qui, après avoir mené au début, dut quitter le combat, très marqué, une minute avant la fin du temps réglementaire, sous les hurlements d'une foule en délire.

Saensak, qui avait prié le bouddha, placé des fleurs et allumé des bâtonnets d'encens devant son coin de ring, tout comme les boxeurs traditionnels qui s'agenouillent et dansent avant chaque combat, est ensuite allé se prosterner devant le prince héritier présent, dans un geste tout médiéval. Il est certes champion du monde, mais le poids de la hiérarchie sociale et féodale locale pèse encore plus lourd.

Le championnat du monde était à peine achevé que d'autres combats reprenaient. Peut-être révéleront-ils de nouveaux boxeurs dont la technique particulière continuera de déconcerter leurs adversaires, et qui, comme Saensak, le fils d'un paysan du Nord-Est misérable, viendront à bout d'un représentant de l'allié et grand frère américain.

PATRICE DE BEER.

BIBLIOGRAPHIE

UN GUIDE ET UN ALBUM SUR LE RUGBY

Bien connaître les règles du *rugby*, ne pas oublier les dates principales, revoir, en quelques pages, l'histoire « fabuleuse » inventée par Williams Webb Ellis, c'est affaire de quelques heures, grâce au *Guide du rugby*, de Henri Garcia. Livre pratique et maniable, on s'en fera un aide-mémoire que l'on pourra sortir de sa poche, inopinément, au stade même, pour clore une discussion sur les aléas de l'arbitrage ou le classement du Tournoi en 1911 ! A moins que l'on veuille se raconter l'histoire des quatre-vingts grands clubs de première division, ou même trouver les adresses des agences pour aller à Twickenham ou à Cardiff.

Pour ceux qui préfèrent s'en tenir à la saison passée, pour qui de très belles photos et un texte de bon aloi permettront de rêver sur l'événement d'hier, *l'Année du rugby (1976)*, de Christian Montaignac, tiendra lieu de livre de chevet. Ce rendez-vous annuel avec le sport en images ne manque pas de qualités.

★ Henri Garcia, *le Guide du rugby*, Pierre Horay, éditeur, 220 pages, 39,50 F.

★ Christian Montaignac, *l'Année du rugby*, Calmann-Lévy, 221 pages, 130 illustrations, 78 F.

CINQUIÈME SALON « AUDIOVISUEL ET COMMUNICATION »

Le cinquième Salon Audiovisuel et Communication, qui se tient du 24 au 30 janvier 1977 au Palais des Congrès de la porte Maillot, a lieu tous les deux ans. Il fait donc suite à celui de 1975 et il devrait être suivi d'un autre en 1979. Pour ses organisateurs mêmes, il est un acte de foi dans le développement des activités audiovisuelles en France. Avant et après chaque Salon, les responsables s'interrogent en effet sur son existence et sur les raisons de continuer. Après quelques hésitations, la réponse est à chaque fois positive : oui, il faut persévérer.

Le Salon Audiovisuel et Communication touche une clientèle bien précise qui n'est ni celle des professionnels de l'audiovisuel (professionnels du cinéma, de la télévision et du disque), ni celle du grand public, mais la couche sociologique intermédiaire qui emploie professionnellement l'audiovisuel sans pour autant en être spécialiste. L'enseignement sous toutes ses formes en a été pendant longtemps l'ossature. Mais sa part dans le marché tend à décroître pour laisser une place de plus en plus grande à la promotion publicitaire, à la circulation de l'information (en particulier dans l'entreprise), aux problèmes de surveillance et de contrôle des locaux (protection contre le vol, surveillance de voies de circulation ou de processus industriels). Le public auquel il s'adresse est donc assez limité, ce qui n'a pas empêché plus de seize mille personnes de visiter le Salon de 1975.

Les techniques présentées sont pour la plupart classiques. On y vient plus pour connaître de nouveaux modèles plus pratiques, plus fiables, plus perfectionnés, que pour découvrir des nouveautés liées à des principes inédits.

Les matériels peuvent être regroupés en quatre grandes rubriques :

— Technique des images fixes (rétroprojecteurs et projecteurs de diapositives) ; technique cinéma ; technique télévision ; technique son (en particulier laboratoires de langues et magnétophones spéciaux).

Cette année, cependant, quelques nouveautés fondamentales, qui ne sont pas encore entrées dans les mœurs, seront présentées par des organismes publics et parapublics. Ils préfigurent ce que sera la communication audiovisuelle de demain. Le Centre national d'étude des télécommunications (CNET, dépendant des P.T.T.) présente son système de télécopie (photocopie à distance), les possibilités de visioconférences (conférences télévisées à distance) et le système TIC-TAC qui permet à chaque utilisateur du téléphone d'être relié à un ordinateur, les informations recherchées venant s'inscrire sur l'écran d'un téléviseur domestique. De son côté, Télédiffusion de France, l'organisme technique des trois chaînes de la télévision française, présente son système de télétexte Antiope qui permet de voir un journal écrit sur l'écran des téléviseurs, et le système de messages électronique Epeos qui facilite l'enregistrement des émissions de télévision sur un magnétoscope : au début de chaque émission, quelques signaux supplémentaires (qui ne se traduisent par aucune image) sont envoyés par l'émetteur. Ils contiennent tous les renseignements nécessaires pour caractériser l'émission qui va suivre et permettent de déclencher automatiquement la mise en marche ou l'arrêt du magnétoscope. Ces deux systèmes ont été mis au point au Centre commun d'études de télévision et de télécommunications (C.C.E.T.T.) de Rennes qui dépend à la fois de T.D.F. (Télédiffusion de France) et des P.T.T.

Le secteur de l'audiovisuel est en France comme partout dans le monde, en expansion. Mais cette expansion n'est pas aussi rapide que ce que les experts avaient espéré. Il n'y a pas de « boom » : le taux de croissance de 15 % pour 1976 est inférieur à celui de 1975 (+ 25 % en chiffre d'affaires). La conjoncture économique comme une relative réticence des pouvoirs publics en sont responsables.

Cette croissance est par ailleurs assez inégalement répartie. Si la télévision et la projection d'images fixes se portent bien, le cinéma stagne et les laboratoires de langues se développent mal. Il semble que ce soit un mouvement de fond : les secteurs les moins favorisés sont ceux qui occupent déjà le moins de place dans la répartition du chiffre d'affaires. La télévision compte déjà pour près de la moitié, suivie par les techniques d'images fixes (près de 20 %), les techniques sonores (16 %), le cinéma (11 %) venant nettement derrière. Pour l'avenir, la profession compte beaucoup sur un développement de la télédistribution. Mais chacun sait que, pour des raisons politiques, l'avenir de cette technique est des plus incertains.

J.-L. L.

Un instrument de recherche

LES techniques audiovisuelles sont d'abord un moyen de communication. Elles ont trouvé un débouché naturel dans l'enseignement. Pour les hommes de science, elles sont un moyen parmi d'autres de faire connaître leurs travaux, d'abord à leurs collègues, ensuite à un public plus vaste. Il n'est pas de conférence dans un congrès scientifique qui ne soit illustrée par la projection de diapositives, et le recours au film est de plus en plus fréquent, en particulier pour donner une présentation générale des travaux d'un laboratoire.

Mais l'audiovisuel est aussi un moyen d' « acquisition » des connaissances, fonction entièrement différente, et qui requiert fréquemment qu'on ne se contente pas d'utiliser les techniques existantes, mais qu'on en élabore de nouvelles ; il est fréquent que celles-ci trouvent par la suite un emploi plus général. C'est là un phénomène ancien et, pour reprendre un exemple bien connu, le cinématographe des frères Lumière reprend certains dispositifs du chronophotographe. Mis au point par Marey, cet appareil était destiné à l'étude des mouvements rapides, tels que course, ou vol d'oiseau, que l'œil ne peut résoudre.

Par la suite de nombreux matériels audiovisuels ont trouvé leur origine dans l'expression d'un besoin scientifique. Ce sont la photographie et la cinématographie ultra-rapide qui sont dans la droite ligne des préoccupations de Marey. Ce sont les émulsions ultra-sensibles, d'abord demandées par les astronomes. Et toutes les techniques audiovisuelles sont utilisées pour la recherche. La croissance d'une plante s'étudie commodément si on la filme au rythme de quelques images par seconde. Le microscope électronique serait bien moins utile s'il n'était associé à une caméra de télévision grâce à laquelle on peut observer en permanence des phénomènes évolutifs au lieu de les photographier à l'aveuglette. La télévision — image et son — sert aussi au contrôle à distance de nombreuses expériences qui se font en l'absence de l'expérimentateur, soit parce qu'il y aurait danger pour lui (manipulation de matériaux radioactifs ou de virus pathogènes), soit parce qu'il perturberait le phénomène (étude du comportement animal), soit simplement parce qu'il ne peut être présent (sondes spatiales).

L'arrivée de l'ordinateur

Les utilisations les plus récentes font appel à l'ordinateur. Il peut traiter des données numériques et faire apparaître les résultats sous forme de courbes tracées sur un écran de visualisation, ou sur un enregistreur graphique ; il existe aussi des appareils où un faisceau lumineux commandé par l'ordinateur impressionne directement un film. Ces sorties graphiques sont d'une grande utilité, l'interprétation d'une courbe étant bien plus aisée que celle d'un tableau de chiffres. En sens inverse, un laboratoire universitaire a développé la plaquette « Strand » qui est un organe d'entrée : tout dessin tracé sur cette plaquette est fidèlement relevé par l'ordinateur.

Une application particulière des techniques audiovisuelles associées à l'ordinateur est l'obtention de « vues » d'un objet inexistant. Il est souvent difficile de juger sur plans de la position relative des pièces mobiles d'un appareil complexe. L'ordinateur résout aisément le problème et fournit des images de l'objet sous tous les angles et dans toutes les configurations souhaitables. Cette simulation d'objets futurs trouve actuellement des emplois très variés. Ainsi elle a permis à des urbanistes de savoir précisément comment une construction projetée s'insérera dans son environnement.

L'audiovisuel est donc devenu un important instrument de recherche. Cette évolution n'est guère perçue que depuis quelques années, et un besoin apparaît de faire le point et de couronner des réalisations souvent disparates.

MAURICE ARVONNY.

Le parc des établissements scolaires

LE ministère de l'éducation procède actuellement à un recensement des équipements audiovisuels des établissements du second degré. Même si les chiffres ci-dessous sont approximatifs pour 1976, ils donnent une image assez impressionnante de la quantité d'appareils disponibles. Une circulaire du 20 mai 1975 (*le Monde* du 3 juin 1975) a défini l'équipement audio-visuel moyen d'un établissement du second degré suivant sa taille. Ainsi un C.E.S. de six cents élèves devrait disposer de : trois téléviseurs, un projecteur de 16 mm, trois projecteurs 8 mm ou super-8 mm, cinq projecteurs de vues fixes, deux magnétophones à bandes et deux à cassettes, trois rétroprojecteurs, deux électrophones, deux postes de radio. En pratique, l'administration centrale n'observe pas cette circulaire et attribue une dotation type très inférieure. La dotation réelle d'un C.E.S. de six cents élèves est d'un téléviseur, un projecteur de 16 mm, un projecteur de 8 mm, trois projecteurs de vues fixes, deux magnétophones, un rétroprojecteur, un électrophone, un poste de radio. De la même manière, un C.E.S. de douze cents élèves perçoit deux téléviseurs au lieu de cinq conseillés par la circulaire, un projecteur de 16 mm au lieu de deux, un projecteur de 8 mm au lieu de cinq, trois projecteurs de vues fixes au lieu de dix, un rétroprojecteur au lieu de cinq, deux électrophones au lieu de cinq, deux postes de radio au lieu de trois. Pourquoi cette retenue dans les dotations ? Il semble que les raisons soient moins financières que pédagogiques : selon le ministère, la dégradation du niveau des élèves en français (notamment en orthographe) montre qu'il faut réhabiliter l'écrit. En outre, au moment où l'on demande aux professeurs un effort de reconversion pour la mise en place de la réforme, il paraît inopportun d'alourdir leur tâche.

	1969		1976 (estimation)		1976 Nbre d'appareils par établissem. (estimation)	
	Premier degré (1)	Second degré (2)	Premier degré (1)	Second degré (2)	Premier degré (1)	Second degré (2)
Electrophones	49 252	14 751	80 500	34 470	1,85	5.9
Projecteurs de vues fixes	41 103	22 027	69 650	50 260	1,60	8,69
Radio	27 515	6 827	46 300	12 350	1,10	2,1
Magnétophones	13 536	11 968	37 900	36 290	0,87	6,2
Télévision	7 982	6 862	22 950	10 730	0,52	1,8
Projecteurs de cinéma	5 467	5 834	8 450	13 480	0,19	2,7

(1) Enquête concernant 43 645 écoles sur 64 000.
(2) Recensement portant sur 5 779 établissements sur 6 759.
Source : Centre national de documentation pédagogique.

Quels sont les plus gros utilisateur des documents audiovisuels ? Selon une étude réalisée par le Centre national de documentation pédagogique, les professeurs d'histoire-géographie - sciences économiques utilisent le plus le film de 16 mm (39 % des demandes à la cinémathèque centrale). 70 % des films de 8 mm sont utilisés en biologie et en sciences naturelles. Les diapositives intéressent surtout le professeur d'histoire - géographie - sciences économiques (40 %) et d'arts plastiques (30 %).

De 1969 à 1976, le nombre de projecteurs de films, de diapositives, et des électrophones a plus que doublé dans le second degré, et celui des magnétophones plus que triplé. Dans le premier degré, le nombre des postes de télévision et des magnétophones a presque triplé. En dépit de ces efforts, cela reste très insuffisant puisqu'il n'en existe pas encore un dans chaque école. Des groupes de travail du ministère, animés par l'inspection générale, étudient depuis plusieurs mois les finalités éducatives de l'audiovisuel. Pour eux, la pédagogie de l'audiovisuel n'est qu'un aspect de la pédagogie générale. Elle peut faciliter l'acquisition des connaissances en plaçant les élèves dans une situation pédagogique plus active. Le langage spécifique de l'image doit être enseigné aux élèves car l'école a pour mission, selon les groupes de travail, de donner aux futurs citoyens les moyens de dominer les mass media. Pour le maître, une formation initiale et continue est indispensable. Conscient de ce problème, le ministère prépare un plan d'action de trois ans pour la formation des enseignants à l'emploi des moyens audiovisuels et pour l'utilisation de l'audiovisuel dans la formation des enseignants.

JEAN-MICHEL CROISSANDEAU.

DANS LES UNIVERSITÉS

Dans le but d'éviter une dispersion des matériels et des efforts techniques, financiers et humains, le secrétariat d'Etat aux universités s'efforce de constituer dans chaque établissement d'enseignement supérieur un centre audio-visuel, jouant le rôle d'un service commun à l'ensemble des départements.

Il existe actuellement vingt-deux centres audiovisuels (CAV) universitaires (Aix - Marseille - I, II ; Bordeaux-I, II ; Grenoble-II, III ; Lyon-III ; Saint-Etienne ; Metz ; Montpellier-III ; Paris-VII, VIII, IX, X, XII, XIII ; Poitiers ; Rennes-II ; Strasbourg-I, III ; Toulouse-II, III).

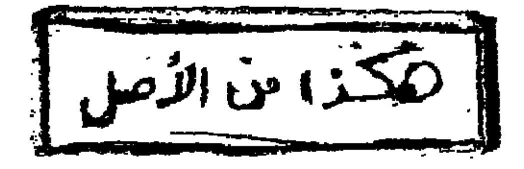
Les missions des CAV sont : la gestion des moyens matériels et des documents existants, le soutien technique et pédagogique des enseignants qui utilisent l'audiovisuel et la formation des professeurs ou des étudiants aux techniques et aux langages de l'audiovisuel.

Le secrétariat d'Etat participe au financement des moyens « lourds » (laboratoires de langues et matériels de télévision), tandis que les autres matériels, moins coûteux, sont achetés par les établissements sur leurs crédits propres.

On compte cinq cent quatre-vingts laboratoires de langues (1), soit environ dix mille cabines-élèves, cent cinquante circuits fermés de télévision (2), et cent soixante-dix ensembles de télévision, plus ou moins complexes, permettant la diffusion et la production de documents. Le prix moyen d'un laboratoire de langues de dix-huit cabines est de 180 000 F. Le coût d'un circuit fermé de télévision est variable suivant le nombre et les caractéristiques (professionnel ou semi-professionnel) des matériels qui le composent. Le coût des équipements varie ainsi de quelques dizaines de milliers de francs pour des équipements portatifs à plusieurs millions de francs comme ceux installés à Bobigny, La Timone, Villetaneuse, La Salpêtrière ou Paris-VII. Les nouveaux centres sont équipés en général de moyens légers qui dépassent rarement 100 000 F. Plus de 50 % des laboratoires de langues actuellement existants ont plus de cinq ans, et leur renouvellement pose d'importants problèmes financiers.

(1) Dont 55 % en lettres, 26,5 % dans les I.U.T., 7 % en droit, 7 % dans les grandes écoles, 3 % en sciences, 1.5 % en médecine.

(2) Dont 50 % en médecine, 13 % dans les grandes écoles, 12 % en lettres, 10 % en sciences, 8 % dans les I.U.T., 7 % en droit.



RELIGION

UNE INITIATIVE ŒCUMÉNIQUE

Trente-six mille chrétiens français demandent au pape de dénoncer la torture

Cité du Vatican. — *La commission pontificale Justice et Paix a pris connaissance, le lundi 17 janvier, d'une lettre à Paul VI, portant la signature de trente-six mille chrétiens de France, membres des Eglises catholiques, orthodoxes, protestantes et quaker. Ces signataires — parmi lesquels on compte sept évêques résidentiels et le secrétaire général de la Fédération protestante de France — demandent au pape de se prononcer solennellement contre la pratique de la torture.*

L'idée a été suggérée par une institutrice de Meylan, dans l'Isère, et mise en pratique par un nouveau mouvement, Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (1), dont les animateurs devaient être reçus, ce mardi 18 janvier, à Rome, par le cardinal Willebrands, président du secrétariat pour l'unité des chrétiens. Il s'agit d'un mouvement œcuménique, fondé en juin 1974 et présidé par un jeune avocat, M. Guy Aurenche. Son but n'est nullement de se substituer à la section française d'Amnesty international — il a conclu un protocole avec elle, — mais de mener

De notre correspondant

une action spécifique et complémentaire au nom de l'Evangile, dont se réclament certains tortionnaires

Il ne s'agit pas, précise-t-on, d'une simple pétition puisqu'il a été demandé aux participants de ne signer que dans la mesure où ils étaient réellement préoccupés par la pratique de la torture dans le monde. Leur nombre aurait sans doute été plus grand encore si les animateurs du mouvement s'étaient entièrement servis des réseaux paroissiaux des Eglises de France. Favorisant la collecte à la « base », ils ne visaient pas les signatures connues. On relève néanmoins dans la liste les noms de sept évêques résidentiels — NN. SS. Ménager (Reims), Le Bourgeois (Autun), Bescond (Corbeil), Boffet (Montpellier), Hermil (Viviers), Kuehn (Meaux), Riobé (Orléans) et Thomas (Ajaccio), — de supérieurs de monastère comme les Pères abbés de Hautecombe, du Bec-Hellouin, et de Saint-Michel-du-Cuxa, de nombreux prêtres et religieux dont les Pères Congar, Chenu et Dubarle, des communautés de religieux ou des conseils presbytéraux protestants, des responsables de mouvements et des personnalités diverses comme Pierre Emmanuel, Olivier Messiaen le général de Bollardière, Françoise Mallet-Joris, Louis Terrenoire, André Frossard, Olivier Clément et Lanza del Vasto. A noter aussi le nom du pasteur Nicolas, secrétaire général de la Fédération protestante de France, ainsi que celui de M. Claude Gruson, président de la commission sociale, économique et internationale, qui a adressé, d'autre part, une lettre personnelle à Paul VI.

« Avilissante »

En un certain sens, les 36 000 signataires de la lettre prêchent un converti : Paul VI n'a cessé d'intervenir en faveur des victimes de la torture dans les régimes dits catholiques.

On peut même se demander jusqu'où aurait pu aller la répression dans certains pays d'Amérique latine si l'Eglise ne harcelait les gouvernants de protestations aussi fermes que discrètes. Beaucoup de chrétiens — et c'est l'objectif des signataires de la lettre — souhaitent néanmoins que l'action diplomatique du Saint-Siège se double, en quelque sorte, d'une « fonction prophétique » de dénonciation. Ils auraient apprécié les allusions à *« la torture avilissante »* dans la récente allocution de Paul VI aux diplomates (*le Monde* du 18 janvier). Mais sans doute attendent-ils du pape un appel plus spécifique et plus solennel — comme celui du 21 octobre 1970 — qui, à défaut de désigner nommément certains régimes politiques, ne laisserait à ceux-ci aucun moyen d'étouffer une telle voix.

ROBERT SOLÉ.

(1) ACAT, 8, villa du Parc-Montsouris, 75014 Paris. Tél. 589-55-69. L'association facilite la diffusion d'un numéro spécial d'*Unité des chrétiens* (17, rue de l'Assomption, 75016 Paris) consacré à la torture.

Le texte de la lettre

Voici le texte de la lettre signée par trente six mille chrétiens français :

C'est un cri que nous venons vous faire entendre par cette lettre, non pas le nôtre, mais celui des innombrables êtres humains torturés à travers le monde, de toutes les races, de toutes les langues et de tous les pays, hommes et femmes, vieillards et enfants.

Nous, chrétiens, membres de l'association œcuménique ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture) venons vous supplier d'user de votre autorité de chef spirituel entretenant des relations diplomatiques avec la quasi-totalité des pays du monde par l'intermédiaire des nonciatures, pour exercer concrètement votre responsabilité de pasteur en dénonçant publiquement la pratique, de plus en plus étendue, sauvage, de la torture et de mauvais traitements.

Si nos frères chrétiens persécutés derrière le rideau de fer sont en droit d'attendre de notre part une agissante solidarité dans la prière et les interventions concrètes, il est aussi de notre devoir de disciples du Christ de dénoncer avec vigueur et sans nous lasser le contre témoignage que des responsables politiques se réclamant du christianisme dans des pays de tradition chrétienne, en Amérique latine par exemple, donnent au monde entier en pratiquant quotidiennement la torture de façon intensive et de plus en plus systématique.

C'est avec humilité que nous vous demandons de prendre solennellement position à l'égard de tout régime — quel qu'il soit — contre la pratique de la torture.

C'est avec confiance que nous attendons de votre fraternel amour pour tous les hommes, cette intervention en faveur de ceux qui incarnent en ce moment pour nous le Christ souffrant.

● *Les conférences de février de l'église protestante du Foyer de l'Ame* porteront, cette année, sur la crise d'identité des confessions chrétiennes. Y prendront successivement la parole Henri Fesquet pour le catholicisme ; le pasteur G. Marchal pour le protestantisme ; M. Nicolas Lossky pour l'orthodoxie. Enfin, le pasteur Gagnebin parlera de l'identité chrétienne. Ces exposés seront faits le dimanche à 10 h. 30 du 6 février au 27 février, 7 bis, rue du Pasteur-Wagner, Paris (11e).

ÉDUCATION

LE SNES S'OPPOSE AU PROJET ÉDUCATIF DE LA FEN

La direction du Syndicat national de l'enseignement secondaire (SNES) a vivement réagi, au cours d'une conférence de presse, à la publication, jeudi 13 janvier, de l'avant-projet éducatif de la Fédération de l'éducation nationale (FEN) (*le Monde* du 14 janvier). Le SNES, qui fait partie de la FEN, mais dont les thèses sont opposées à celles du Syndicat national des instituteurs (SNI) et de la direction fédérale, reproche à l'équipe de M. André Henry, secrétaire général de la FEN, de ne pas avoir tenu compte de l'avis des syndicats. M. Gérard Alaphilippe, secrétaire général adjoint du SNES, a déclaré que l'élaboration de ce plan n'avait été *« ni syndicale ni démocratique »*

Faisant allusion à la tendance Unité, indépendance et démocratie (U.I.D.), proche des socialistes, majoritaire au SNI et au bureau fédéral, M. Gérard Alaphilippe (dont le syndicat est animé par la tendance Unité et Action, plus proche des communistes) a déclaré qu'un courant de pensée ne pouvait pas *« imposer sa domination solitaire sur les autres, car celà mettrait en cause l'unité de la FEN (...). Un projet éducatif de la FEN ne peut être élaboré qu'à partir d'accords entre les différents syndicats qui composent la fédération. »* Le SNES refuse donc le projet actuel et demande *« la négociation d'un compromis »*.

M. Etienne Camy-Peyret, secrétaire général du SNES, a souligné, d'autre part, qu'il était plus urgent de mettre en échec la réforme Haby, dont la mise en application est prévue pour la rentrée 1977. Il a indiqué que son syndicat avait adressé une *« proposition d'action commune »* au SNI dans ce but.

Le SNES et le Syndicat national de l'éducation physique (SNEP) organiseront une réunion commune sur la réforme, le 2 février à Paris. Le SNES demande aussi à ses adhérents de préparer, dans chaque établissement, un document destiné *« à faire connaître les économies de moyens et de postes que masquent en fait les textes d'application de la réforme »*.

La réforme Haby est « un suicide culturel collectif »

estime le Syndicat des lycées et collèges C.G.C.

Le Syndicat national des lycées et collèges (S.N.A.L.C., C.G.C.) a réaffirmé, mardi 11 janvier, son opposition à la loi Haby et à ses textes d'application. M. Gérard Simon, président du S.N.A.L.C., s'est de nouveau élevé contre *« les vices fondamentaux de la réforme Haby »* : le caractère *« dangeureusement vague »* de la loi de juillet 1975, l'aspect *« démagogiquement égalitariste mais faussement démocratique »* des orientations pédagogiques du système actuellement mis en place et les dangers de l'autonomie, telle qu'elle est prévue par les textes.

Le S.N.A.L.C., qui appelle ses adhérents à *« travailler à l'accélération de la réforme en utilisant à fond les incohérences et les contradictions qui la caractérisent »*, voit dans la loi Haby *« l'organisation d'un suicide culturel collectif »*. L'une des conséquences les plus pernicieuses de *cette « mauvaise réforme faite pour les enfants des autres »* sera, selon le S.N.A.L.C., de porter préjudice à la majorité des élèves en assurant pour le seul dernier tiers d'entre eux des enseignements de soutien qui seront en tout état de cause inutiles, sauf s'ils sont destinés à combler des retards *« accidentels »*. D'autant plus, estime le S.N.A.L.C., que les enseignements d'approfondissement prévus pour les élèves les plus en avance sont un leurre. Pour le S.N.A.L.C., il faudra dans l'avenir que les élèves *« les plus forts marquent le pas. Le projet d'arrêté organise pour eux le freinage »*.

Le président du S.N.A.L.C. a, d'autre part, fait sur les débats relatifs à l'avenir de l'enseignement privé la déclaration suivante : *« Nous sommes contre tous les monopoles et partisans d'une certaine forme de concurrence, à condition qu'elle soit loyale. Ce rideau de fumée est destiné à masquer le sabotage de l'enseignement public. »*

Irrité par le retard de paiement des heures supplémentaires, déjà dénoncé par d'autre syndicats, le S.N.A.L.C. invite ses adhérents à cesser d'assurer les heures supplémentaires *« si cette situation n'est pas régularisée dans les jours qui viennent »*.

Une protestation de l'Association des professeurs d'histoire et géographie

L'Association des professeurs d'histoire et géographie de l'enseignement public part en guerre contre la réforme des programmes et des horaires du premier cycle. Dans un communiqué, elle constate que, *« pour les sciences humaines, le temps du mépris est commencé. Alors qu'on prétend ouvrir les esprits à des connaissances nouvelles, on réduit les heures. Dans la société libérale avancée, l'enfant n'aurait-il plus besoin de ce long cheminement de la réflexion sur les sociétés, leur passé, leurs espaces, leur économie, leur culture ? »*. L'Association relève, en outre, que M. Haby, après avoir promis, le 25 juin 1976, une heure de travaux dirigés pour ces disciplines, y a renoncé dans les horaires définitifs. L'Association déclare : *« Nous ne pouvons plus guère avoir confiance dans ce chef hiérarchique auquel nous continuons à obéir, parce que nous sommes fonctionnaires. »*

Dans le dernier numéro de la revue *Historiens et Géographes* (1) est exposé le programme d'action du nouveau président de l'Association, M. Jean Peyrot, qui écrit : *« J'entends que la défense de l'histoire et de la géographie prenne en considération d'abord, et avant même nos habitudes intellectuelles, les élèves d'aujourd'hui et leurs besoins si divers. Nos disciplines doivent être défendues comme des pièces indispensables (...) qui font partie d'un ensemble de toutes sortes de disciplines dont l'importance ne se mesure ni au degré utilitaire ni au poids horaire. »*

Outre l'action contre la réforme Haby, M. Peyrot se fixe comme objectif *« de déterminer, année par année, un acquis minimal élémentaire ; de rechercher de nouvelles formes d'évaluation des connaissances aux examens ; de revendiquer inlassablement les moyens d'une formation permanente et de demander une place décente pour l'histoire et la géographie dans l'enseignement technique »*.

(1) 9, Le Parc, 91000 Evry.

M. Jacques Lombard président de l'université de Lille-I démissionne

De notre correspondant

Lille. — M. Jacques Lombard, président du conseil de l'université de Lille-I (sciences et techniques), a annoncé lundi 17 janvier qu'il démissionnait de ses fonctions. Dans une lettre adressée à l'ensemble du personnel de l'université, il fait état du récent départ de quatre membres du conseil de gestion de Lille-I et confirme l'existence d'une crise au sein de l'université. Les divergences de plus en plus nettes étaient en effet apparues entre la conception du rôle de président de l'université de M. Lombard et celle de quelques-uns de ses collaborateurs. Il s'est notamment trouvé en opposition avec les représentants du Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNE-Sup), syndicat majoritaire.

Les instructions du secrétaire d'Etat aux universités, notamment à propos du classement des équipes de recherche en vue de l'attribution des subventions, ont provoqué une cassure au sein du conseil. Alors que le SNE-Sup souhaitait ne pas répondre aux injonctions de Mme Saunier-Seïté, secrétaire d'Etat aux universités, M. Lombard était partisan d'une position plus souple.

Autre cause de conflit : la proposition faite par l'Etablissement public d'aménagement de la ville nouvelle de Lille-Est (EPALE) d'urbaniser une partie du campus (*le Monde* du 28 décembre 1976). Des universitaires qui s'opposent résolument à ce projet reprochaient à M. Lombard une attitude trop conciliante. Le président de l'université de Lille-I avait transmis les propositions qui lui étaient faites en affirmant : *« L'université est entièrement maitresse de sa décision. »*

Aucune décision n'a encore été prise.

Il avait été également question que l'université récupère les sommes tirées de la vente des terrains aux promoteurs. Mais il semble bien que l'Etat soit le seul destintaire de ces sommes, sans garantie, pour l'université, d'obtenir certains avantages financiers de l'urbanisation du campus. Il est peu probable, dans ces conditions, que l'offre de l'EPALE puisse recevoir une réponse favorable.

Les fonctions de M. Lombard qui avait été élu président en novembre 1974 seront provisoirement assurées par le premier vice-président, M. Migeon. L'élection du nouveau président doit avoir lieu le 10 février. — G. S.

DÉFENSE

LES QUATRE CLIENTS EUROPÉENS DU F-16 DEMANDENT AUX ÉTATS-UNIS DE RESPECTER LEURS ENGAGEMENTS.

Bruxelles (Reuter). — Les ministres de la défense de la Belgique, de la Norvège, des Pays-Bas et du Danemark — les quatre pays qui ont conclu le « marché du siècle » — se sont réunis le lundi 17 janvier à Bruxelles pour demander aux Américains de mettre à exécution leurs engagements après l'achat de l'avion de combat F-16.

En effet, l'accord préliminaire signé l'an dernier prévoyait que les quatre pays achètent un total de trois cent quarante-huit chasseurs-bombardiers F-16, étant entendu que les acheteurs fabriqueraient chez eux pour 58 % de la valeur de chaque appareil calculée sur la base d'un production de mille appareils (dont six cent cinquante pour l'armée de l'air américaine). Les ministres des quatre pays européens ont déclaré que « le principe de partager la coproduction avec les quatre pays européens doit être complété » avant que le contrat ne soit signé.

Le ministre danois de la défense, M. Orla Moeller, s'est plaint de ce que le prix probable de chaque appareil, qui était de 5,7 millions de dollars lors de la négociation du contrat préliminaire, a maintenant augmenté de près de 10 %.

PRESSE

Les journalistes d'« Ouest-France » reprennent le travail

Réunis en assemblée générale dans l'après-midi du lundi 17 janvier (« le Monde » du 17 janvier), les journalistes du quotidien « Ouest-France » ont décidé, sans vote, de suspendre leur mouvement de grève à partir du mardi 18 à 0 heure afin de « garder intacte la force syndicale constituée ».

L'intersyndicale S.J.F.-C.F.D.T. et S.N.J. a proposé cette décision aux journalistes après la réunion extraordinaire du comité d'entreprise tenue dans la matinée du lundi 17 janvier, au cours de laquelle la direction a confirmé sa décision de ne pas revenir sur le licenciement de M. Pierre Duclos. Les délégués syndicaux ont expliqué que la direction *« jouait manifestement le pourrissement de la grève, jeu auquel ils se refusent dans l'esprit de responsabilité qui les anime depuis le début du conflit »*.

Deux décisions ont cependant été votées à l'unanimité par les journalistes :

— Donner une information directe sur le conflit dans les colonnes d'*Ouest-France* ;

— Assurer au journaliste licencié une aide financière jusqu'à ce qu'il ait trouvé un nouvel emploi.

Vendredi 21 janvier, une entrevue aura lieu entre la direction et les délégués syndicaux pour débattre de la seconde revendication : la création d'une commission dont la forme et la composition restent à déterminer et, destinée à intervenir dans les différends opposant direction et rédaction.

D'autre part, M. Charles Josselin, président du conseil général des Côtes-du-Nord, qui était chargé d'une mission d'information auprès de la direction du journal *Ouest-France*, a déclaré : *« A propos de la demande de réintégration de M. Pierre Duclos, il appartient à l'intéressé de savoir si c'est la meilleure solution, mais il apparait qu'une meilleure participation des journalistes à la vie du travail est plus importante que le cas d'espèce. »*

● *Le comité intersyndical du livre C.G.T.* indique, dans un communiqué publié lundi 17 janvier, que le tribunal correctionnel de Fontainebleau vient de se déclarer *« incompétent »* pour juger huit travailleurs du livre C.G.T. poursuivis pour avoir détuit quatre cents exemplaires du *Parisien libéré*. Le communiqué précise : *« Par jugement en date du 14 janvier dernier, le tribunal s'est déclaré incompétent au motif que l'infraction, objet des poursuites, n'est pas un délit relevant de la correctionnelle mais une simple contravention relevant du tribunal de police. (...) »*

● *La Fédération des Côtes-du-Nord de la Ligue des droits de l'homme* proteste contre le licenciement de M. Pierre Duclos. Elle constate que la direction d'*Ouest-France* a accumulé, semble-t-il, des griefs contre ce journaliste sans l'en informer.

Cherchant à comprendre la brutalité de la sanction, la Fédération de la Ligue des droits de l'homme se demande *« si les articles de ce journaliste, lors d'un certain nombre d'événements sociaux, présentant d'une manière réaliste les difficultés du monde du travail, ne sont pas la cause déterminante d'une sanction en cette période préélectorale »*. Elle estime qu'une pareille atteinte au droit d'expression du journaliste n'est pas conforme à la vocation d'un journal qui se dit d'information. M. Daniel Mayer, président d'honneur de la Ligue des droits de l'homme, tiendra prochainement à Saint-Brieuc une conférence-débat à ce sujet.

Le Mo

APRÈS DEUX ANS

sur l'avortement

Une grande indulgence

Témoignage

Le Monde DE LA MÉDECINE

APRÈS DEUX ANS D'APPLICATION

La loi sur l'avortement à l'épreuve des réalités

LE 18 janvier 1975 paraissait au Journal officiel *la loi relative à l'interruption volontaire de grossesse (I.V.G.) abrogeant la trop célèbre « loi de 1920 » que tous, y compris les plus farouches opposants à la libéralisation de l'avortement, tenaient pour inapplicable, au moins dans son aspect pénal.*

Deux ans après sa promulgation, peut-on estimer que la loi « provisoire » sur l'I.V.G. (prévue pour une durée limitée à cinq ans) est convenablement appliquée et qu'elle se révèle adaptée à l'épreuve des réalités ? Ou, à l'inverse, est-elle inadaptée ou encore a-t-elle été déviée dans un sens par un corps médical réticent ou dans un autre par un militantisme malthusien forcené ?

De nombreux témoignages nous parviennent régulièrement, et celui que nous publions ci-dessous est, à cet égard, significatif : il fait apparaître que dans bien des cas, il est encore loin d'être aisé pour une femme « en détresse » (terme contenu dans la loi) de demander et d'obtenir un avortement dans de bonnes conditions matérielles et psychologiques.

Cependant un certain nombre de gynécologues et d'obstétriciens qui ont accepté de pratiquer sans enthousiasme des I.V.G. s'interrogent sur le bien-fondé des termes mêmes de cette loi, sur ses lacunes, son inadaptation ou son laxisme.

C'est ainsi que sous le titre « Conséquence d'une loi. Avortement an II », le docteur J.-H. Soutoul, professeur titulaire de clinique gynécologique et obstétricale de la faculté de médecine de Tours, vient de publier aux éditions de la Table ronde (1), en collaboration avec d'autres professeurs de gynécologie et obstétrique, un ouvrage très critique dédié à « la femme enfin responsable et libérée de ses faux libérateurs et aux médecins et aux gynécologues silencieux mais conscients de leur responsabilité et des imperfections d'une loi à l'essai. »

Préfacé par le docteur Dagroua-Weill-Hallé qui dénonce *« le dernier gadget de la libéralisation de la femme en France : l'avortement sans risques et dans la joie »*, le livre du professeur Soutoul entend révéler *« ce que pensent des centaines de gynécologues et des milliers de médecins, en prenant à témoin l'opinion publique aveuglée volontairement par un voile pudique ou sectaire ».*

Les auteurs y démontrent que *« le nombre d'avortements légaux effectués en 1975 et au premier semestre 1976 dépasse considérablement les chiffres officiels avancés par la presse et la radio-télévision ; la loi libérant l'avortement n'est pas appliquée dans des conditions satisfaisantes par la plupart des centres officiels actuellement mis en place à Paris et en province. Ses insuffisances tendent à la répétition des avortements et à l'abandon de toute prévention contraceptive.*

La loi est tournée et bafouée de plus en plus souvent, si bien que paradoxalement, l'avortement lucratif a repris ses droits et utilise abusivement le remboursement des organismes sociaux pourtant refusé d'après la loi pour les avortemenets sans justification médicale. »

En conséquence, les auteurs proposent que soient décidés à bref délai des *« rectificatifs légaux »* pour éviter à la France de connaître des *« effets désastreux »*.

Une grande indulgence

Après avoir estimé à plus d'un million le nombre d'avortements pratiqués en France depuis la nouvelle loi (2) et jugé son application du point de vue des femmes et des médecins, le docteur Soutoul compare les aspects positifs et négatifs de la loi. Positif : la diminution des recours à l'avortement criminel clandestin ou « sauvage » et la réduction des voyages à l'étranger. Négatif : les incidences sur la santé publique (risque de stérilité, de prématurité, séquelles psychologiques, perturbation de la vie sexuelle) ; les effets démographiques de la loi (participation à la dénatalité).

Estimant *« plus politique que sociale »* la loi actuelle, le docteur Soutoul fait des propositions concrètes d'aménagement.

» 1) L'application stricte de la loi du 17 janvier 1975 ;

» 2) L'ajustement de la loi par création de quelques freins supplémentaires non prévus dans le texte initial ;

» 3) L'information régulière du pays sur les réalités démographiques et des femmes françaises sur les répercutions physiques et psychologiques de l'avortement ;

» 4) La définition d'une politique libérale et constructive devant les problèmes de la grossesse et de la naissance ; le soutien de la troisième grossesse et du troisième enfant ; le soutien et la revalorisation de la femme célibataire ; la protection de la maternité normale et de la grossesse à risques ; l'aide importante aux couples stériles ; le barrage à la stérilisation volontaire pour convenances personnelles.

» 5) La prévention de l'avortement : par un enseignement objectif de la sexualité ; par le développement de l'information sur la contraception au niveau de l'étudiant, du médecin généraliste et de toutes les femmes françaises en général. »

Il paraît bien difficile de suivre sur tous les points le docteur Soutoul et ses collaborateurs qui, en toute bonne foi on peut l'espérer, sont par moments moralisateurs et culpabilisants à l'excès. On est surpris, par exemple, de lire dans le *Kaléidoscope de la détresse* les cas considérés comme « injustifiés » par les auteurs et dont certains paraîtraient à d'autres fort justifiés, on est aussi un peu étonné de leur grande indulgence, malgré de réelles critiques, en faveur des médecins fanatiques *« pour le respect absolu de la vie »* alors qu'ils vilipendent sans la moindre clémence les « commandos » du MLAC, les « *militants* » du Planning familial international et autres *« faux libéralistes »*.

En revanche, il est rassurant de lire que l'avortement ne peut en aucun cas être considéré comme un bon moyen de contraception, qu'il convient de mieux contrôler les déclarations et les actes d'I.V.G., de traquer les nouveaux clandestins, qui sont des médecins cette fois, mais le plus souvent non spécialisés en gynécologie et qui trouvent là une filière des plus lucratives ; enfin, qu'il convient d'informer.

Sans doute la *« loi Simone Veil »*, élaborée et votée rapidement, est-elle loin d'être parfaite, et bien des arguments avancés dans ce livre méritent-ils qu'on y prête une grande attention, mais, comme le faisait remarquer récemment l'entourage du ministre de la santé, *« lorsqu'une loi est critiquée parce que, pour les uns, elle est appliquée de façon trop restrictive et, pour les autres, trop permissive, n'est-elle pas le reflet de ce que souhaite finalement le plus grand nombre ? »*

On peut cependant admettre avec le docteur Soutoul qu'il convient d'informer plus et toujours, d'aider socialement plus largement les femmes qui procréent, enfin de soutenir davantage la mère célibataire et de revaloriser la femme enceinte en général, qui de nos jours a des sentiments très ambivalents à l'égard de ses vocations de femme libérée, de mère, de travailleur. Alors peut-être, les attitudes du plus grand nombre pourraient-elles se trouver modifiées.

MARTINE ALLAIN-REGNAULT.

(1) *Conséquences d'une loi - Avortement an II*, par le professeur J.-H. Soutoul, de la faculté de médecine de Tours, en collaboration avec C. Colette (Besançon), Y. Malinas (Grenoble), R. Le Lirzin (Angers), J.-H. Baudet (Limoges), J. Lansac (Tours), professeurs de gynécologie-obstétrique, et la participation de J.-L. Galtier (Tours), J.-L. Tabaste (Limoges), chefs de clinique - assistants, M. Renaud (Tours), attaché de consultation, et J. Bertrand (Amboise), gynécologue-chef de service (La Table ronde, éditeur, 280 p., 42 F).

(2) La querelle des chiffres, qui, jusqu'à présent, portait sur les avortements clandestins, se reporte actuellement sur les avortements légaux. Les insuffisances des déclarations actuelles ne permettent pas d'avancer de chiffres fiables. Officiellement, 64 780 avortements ont été recensés au premier semestre de 1976 ; le chiffre réel serait nettement plus élevé. Les seules données précises connues montrent que, pour les trois premiers trimestres de 1976, 3 427 Françaises se sont fait avorter en Grande-Bretagne, contre 14 298 pour la même période l'année précédente. D'autre part, selon le ministère, des avortements ont été faits en France, en 1976, dans 272 hôpitaux, sur 400 équipés de services de gynécologie, et 250 cliniques sur 1 300 équipées en gynécologie ou en chirurgie ont déclaré en pratiquer.

7 300 interruptions de grossesse à l'Assistance publique de Paris en 1976

DANS un état comparatif des interruptions volontaires de grossesse (I.V.G.) pratiquées dans les hôpitaux de l'Assistance publique de Paris en 1976, il apparaît que :

● 13 346 femmes se sont présentées pour une consultation pré-I.V.G., mais que 7 318 interventions seulement ont été finalement réalisées (entre 580 et 780 interventions par mois) avec un « sommet » de 742 en mars ;

● 1 397 interruptions ont été pratiquées sans anesthésie, et 5 919 sous anesthésie générale ;

● 2 759 femmes ayant formulé une demande présentaient une grossesse de plus de dix semaines ;

● 3 769 femmes seulement sont revenues en consultation à l'hôpital après l'intervention.

● Sur le total des 7 316 avortements, 227 ont été effectués pour raison « thérapeutique », 196 pour fausse couche, et 140 incidents ont été relevés.

Avec une moyenne hebdomadaire de 140 avortements par semaine, ces chiffres établis pour l'année 1976 sont en légère augmentation par rapport à ceux (114 en moyenne par semaine) portant sur la période de douze mois (1er avril 1975 - 1er avril 1976), publiés par M. Pierre Bonamour, inspecteur général de l'Assistance publique de Paris, qui avait eu la responsabilité de promouvoir dans les hôpitaux de l'A.P. les structures nécessaires à l'application de la loi (1). Ces chiffres sont encore loin de l'estimation des « besoins » évalués par l'étude préalable à l'installation de ces unités de trente à cent avortements par jour.

« L'effort dissuasif »

M. Bonamour précisait dans son rapport que, depuis leur création en mars 1975, les quinze unités légères — deux à quatre lits — intégrées soit dans les services de gynécologie-obstétrique, soit fonctionnant de manière autonome, ont effectué 5 950 avortements, dont 5 206 avec anesthésie générale, par la méthode traditionnelle d'aspiration suivie d'un curetage, quel que soit l'âge de la patiente, et 744 sans anesthésie pour des grossesses de moins de sept semaines.

Les patientes ont été hospitalisées pendant quelques heures pour les interventions sans anesthésie générale (20 %), et pendant vingt à vingt-quatre heures (40 %) ou quarante à quarante-huit heures (40 %) lorsqu'une anesthésie était nécessaire.

L'étude précisait encore qu'une grande importance a été accordée, dans la plupart des unités, aux deux consultations médicales précédant l'intervention, et à la mise en œuvre de « l'effort dissuasif » ; que le nombre des interventions demandées dans les hôpitaux de l'A.P. est légèrement supérieur à celui des opérations finalement prises en charge ; que peu d'hôpitaux, d'ailleurs, sont équipés pour répondre à toutes les demandes, mais que, chaque fois qu'une demande formulée dans les conditions correspondant à la loi n'avait pu être satisfaite, la patiente avait été orientée vers une autre institution pouvant la prendre en charge.

(1) Revue *l'Hôpital à Paris*, n° 34, juillet-août 1976.

LA NÉCESSITÉ DE SOIGNER LES TISSUS DE SOUTIEN

Les trois quarts des dents extraites sont saines

IL est un fait trop souvent ignoré : c'est que la carie n'est responsable que d'une extraction dentaire sur trois, ou même sur quatre. Presque toutes les autres extractions doivent être imputées à la maladie parodontale. Longtemps connue sous le nom de « pyorrhée » ou « parodontose », cette affection atteint les tissus de soutien de la dent : cément, os alvéolaire, ligament alvéolo-dentaire, fibromuqueuse gingivale.

Ce fléau, aussi vieux que le monde, est incroyablement répandu : selon un rapport de l'O.M.S. (Organisation mondiale de la santé), la moitié des personnes d'âge moyen aux Etats-Unis présentent des lésions parodontales généralisées. Il demeure pourtant très mal connu du grand public, relativement ignoré par la nomenclature de la Sécurité sociale et parfois un peu négligé de la pratique dentaire courante.

Au lieu d'y voir une maladie spécifique, on le considère généralement comme un phénomène irréversible et incurable, imputable à l'âge ou à l'état général du patient. Son traitement se résume le plus souvent en attouchements à l'acide trichloracétique, pointes de feu ou thérapie générale à base d'antibiotiques, de réactivants ou de vitamines. Puis, lorsque les dents deviennent trop sensibles ou mobiles, elles sont progressivement extraites et remplacées par des prothèses.

Il existe de nombreux types de parodontopathies qu'il ne saurait être question de décrire ici. Contentons-nous d'indiquer qu'elles se divisent en deux grands groupes, selon que l'atteinte est limitée aux tissus gingivaux ou s'étend à l'ensemble des tissus de soutien.

Entre la dent et la gencive qui l'entoure, existe un fin sillon, le sillon gingivo-dentaire. Sa profondeur varie en fonction de la dent et peut être considérée comme normale jusqu'à environ 2 millimètres ; au-delà de cette limite le sillon devient pathologique et prend le nom de poche parodontale.

En fait, la profondeur de ce sillon augmente selon deux processus :

— L'un résultant d'un accroissement de volume de la gencive vers la couronne de la dent, constituant ce qu'on appelle une fausse poche gingivale.

— L'autre étant créé dans l'autre sens par destruction progressive des tissus profonds vers la racine de la dent, et que l'on nomme poche parodontale.

Une hygiène rigoureuse

La poche est une lésion évolutive, inéluctable, qui aboutit à une perte progressive du tissu de soutien de la dent et à l'expulsion de celle-ci. Elle abrite la plaque bactérienne, véritable bouillon de culture, susceptible de provoquer des abcès ou même des répercussions à distance sur les reins, le système cardio-vasculaire, les articulations, etc.

Si l'on ajoute à cela que la poche est le plus souvent indolore et que, en raison du repli en « doigt de gant » de l'épithélium gingival, elle met le patient, et même le praticien insuffisamment averti, dans l'impossibilité d'apprécier son développement, on comprend que le diagnostic soit souvent posé très tardivement.

Donc, toute thérapeutique qui ne supprime pas la poche est irrémédiablement vouée à un échec. Or, à ce jour, aucune thérapeutique générale ne permet de l'éliminer.

Le seul traitement efficace est avant tout local et consiste dans l'élimination de la poche par un geste chirurgical d'ablation des tissus atteints. Pratiqué sous anesthésie locale et entraînant peu de douleurs post-opératoires, cet acte comporte bien entendu des indications précises variables selon le degré d'évolution de la maladie. Il doit, en outre, être précédé d'une préparation minutieuse (détartrage sus et sous-gingival, élimination des obturations débordantes, extraction des dents trop atteintes, etc.), visant à éliminer tous les facteurs locaux retenant la plaque bactérienne.

Cette chirurgie parodontale a pour résultat, d'une part, l'élimination de la poche afin de faciliter l'hygiène bucco-dentaire, d'autre part, l'obtention d'une quantité de fibro-muqueuse gingivale suffisante pour assurer une protection efficace de la dent. Mais ce résultat ne peut être maintenu que par une hygiène rigoureuse et des visites de contrôle régulières (trois ou quatre par an).

Il est à présent établi que cette maladie n'est en fait que la phase finale d'un processus commencé dès la jeunesse, mais dépisté trop tardivement. Les statistiques actuelles montrent que si, dès l'âge de cinq ans, on consulte son dentiste deux fois par an et que l'on se brosse les dents régulièrement et convenablement, on peut atteindre la cinquantaine sans connaître de problème dentaire important. Quoi qu'il en soit, les progrès accomplis par la parodontologie permettent aujourd'hui le dépistage et le traitement précoce des parodontopathies.

Docteur J.-P. OURY,
docteur en sciences odontologiques,
attaché d'enseignement
à l'université de Paris - VII.

Témoignage

Les vraies causes des retards

Rendant compte de l'expérience de la clinique de gynécologie des hôpitaux civils de Strasbourg, le docteur Keller et ses collègues ont déploré, aux derniers Entretiens de Bichat, que les interruptions de grossesse soient pratiquées trop tard en France, ce qui n'est pas sans danger.

S'interrogeant sur les motifs de ces retards si nocifs, ces médecins évoquaient la crainte des femmes, leur négligence, leur insuffisante information ou leurs hésitations ; l'une de nos lectrices nous apporte un témoignage qui éclaire d'une lumière toute différente ce phénomène. La situation qu'elle relate est loin d'être exceptionnelle. Il importe que les responsables de la santé publique fassent comprendre à ceux qui la suscitent ou qui l'acceptent que leurs actes risquent d'avoir pour l'avenir de très graves conséquences.

Loin de « favoriser la natalité », les interruptions de grossesse retardées aggravent en effet lourdement et la prématurité et la mortalité du petit enfant lors des grossesses ultérieures.

S'IL est exact que la plupart des femmes se font avorter entre la huitième et la dixième semaine, les causes énumérées : *« crainte des femmes »*, *« négligence »*, *« hésitation »*, n'entrent que pour un faible pourcentage dans les causes d'avortements tardifs.

La véritable raison — que les statistiques du ministère de la santé se gardent bien de faire apparaître — est la volonté délibérée des hôpitaux de mettre la femme dans l'impossibilité d'avorter en faisant reculer le plus possible l'opération et en divulguant de fausses informations.

Pour mieux me faire comprendre, je vais vous raconter ma propre histoire. J'ai appris le 2 juillet dernier que j'étais enceinte de trois semaines. Le lendemain, je me précipite à l'hôpital de Créteil, dans le Val-de-Marne, car *« on ne prend pas de rendez-vous par téléphone »*. Je me rends donc sur place pour prendre les trois rendez-vous obligatoires : un avec le médecin, un avec l'assistante sociale, un avec le psychologue. On m'annonce que le premier rendez-vous n'aura lieu que le 19 juillet. Affolée, je demande que les trois rendez-vous soient groupés afin de ne pas perdre trop de temps. On me rassure avec un sourire forcé en me disant que je suis largement dans les temps, que je n'ai pas à m'inquiéter, etc. Enfin, sur mon insistance, la secrétaire accepte de mettre le rendez-vous avec l'assistante sociale le même jour.

Le 19 juillet au matin, je vois donc le médecin. Je passe sur l'accueil méprisant qui m'est réservé et sur toutes les humiliations dont je fais l'objet. Arrive le moment de paraître sur le banc des accusées face à l'assistante sociale — car c'est bien de cela dont il s'agit : un véritable procès où l'on essaie de culpabiliser au maximum la femme qui veut avorter. Là, j'expose ma situation : j'ai vingt-huit ans, je suis secrétaire en chômage depuis juin 1975, je vis seule dans une chambre meublée (12 mètres carrés sans aucun confort), j'ai toujours désiré un enfant, mais ma situation financière actuelle m'interdit de satisfaire ce désir.

On prend note et on me fera connaître la décision *« plus tard »*. Alors là ! j'explose ; on m'a déjà fait perdre assez de temps comme ça ; les semaines défilent à une allure inquiétante et personne ne veut me dire franchement si l'intervention se fera ou non. A bout de nerfs, je demande à l'assistante sociale si c'est la même chose pour tout le monde, si toutes ces personnes qui attendent anxieusement avec moi seront rassurées sur leur sort. Elle m'avoue que sur quinze femmes qui se présentent par jour deux seulement sont prises en charge, et qu'en ce qui me concerne ma situation bien que n'étant pas mirobolante — n'est cependant pas désespérée (quelle femme n'est pas désespérée quand elle attend un enfant qu'elle ne peut élever faute de moyens financiers ?) ; bref, que mon dossier passera en commission, mais, d'après elle, je n'avais aucune chance d'être retenue. Pourquoi ne me l'a-t-on pas fait savoir plus tôt alors ? Elle murmure : *« Nous n'avons pas le droit de le dire. »*

ANNICK MOUTAILLIER.

(Lire la suite page 20.)

LIVRES

■ HASCHICH, CANNABIS, MARIJUANA, LE CHANVRE TROMPEUR, par Gabriel Nahas. PUF, 424 pages, 80 F.

Version française d'un ouvrage qui a connu déjà trois éditions aux Etats-Unis, ce livre du professeur Nahas fournit, à propos de la marijuana, la documentation la plus exhaustive que l'on puisse trouver.

Tous les aspects botaniques, chimiques, historiques, pharmacologiques, sociologiques, toxicologiques du « chanvre trompeur » sont étudiés, avec une richesse extrême de documentation ou d'observation personnelle.

En outre, d'importantes recherches d'ordre chimique, dont beaucoup ont été conduites par le professeur Nahas lui-même et par son équipe, apportent sur les substances actives de la marijuana (les cannabinoïdes) des éclairages précis. Les nouveaux et récents développements sur les possibilités de l'usage clinique de ces substances donnent à ces travaux un intérêt particulier.

Mais la part la plus développée de l'ouvrage concerne l'intoxication endémique au chanvre, à laquelle s'adonne une part de la jeunesse mondiale. Symptomatique de « la dissatisfaction d'une jeunesse désillusionnée en quête de valeurs nouvelles », l'usage des stupéfiants en général et de la marijuana en particulier conduit, indique le docteur Nahas, à des détériorations mentales et physiques et à une stagnation sociale que l'on peut observer dans tous les pays où règne une intoxication endémique au chanvre.

Les dégâts mis en évidence à la suite de cette intoxication, tant sur le plan social que par les effets à long terme sur la descendance, motivent les sévères mises en garde adressées par l'auteur aux législateurs incités ici ou là au laxisme et aux éducateurs.

Un document exceptionnellement riche, qui a fait l'objet de polémiques aux Etats-Unis en raison de la fermeté avec laquelle l'auteur milite pour ses thèses, mais qui apporte une mine d'informations sur un sujet trop souvent éludé.

■ LES ENFANTS DE SAINT NICOLAS, par Lucien Oziol. Récit recueilli par Anne Rouanet. Robert Laffont éditeur, 325 pages, 42 F. Collection « Vécu ».

C'est une leçon de foi dans l'homme et dans certaines valeurs suprêmes qui font la grandeur des civilisations qu'apporte le témoignage du Père Lucien Oziol.

Garant de la vie — et même du bonheur — de mille quatre cent débiles mentaux, l'auteur raconte avec simplicité, avec franchise, et sans éluder les aspects controversés (la sexualité notamment), l'aventure humaine qui est la sienne. Un témoignage important, sur l'un des plus douloureux problèmes de ce temps.

■ GUIDE PRATIQUE DES ETUDES MEDICALES, par le professeur Jacques Héran. Flammarion, éditeur, 336 pages, 34 F.

« Le diplôme que l'Université délivre peut faire de vous des docteurs, mais vous ne deviendrez médecins que par votre propre initiative. »

Cette phrase du professeur strasbourgeois Schützenberger (1864), placée en exergue du livre du professeur Héran et de ses collaborateurs est toujours aussi actuelle. Mais « l'initiative personnelle » à laquelle se trouve ainsi invité le futur médecin est devenue, un siècle plus tard et en raison des profondes mutations scientifiques, économiques et sociologiques qu'a connues la médecine, une tâche particulièrement difficile.

En outre, et l'on peut le déplorer, les facultés chargées de cette formation restent essentiellement axées sur l'apprentissage de la technique et n'organisent guère ou jamais de sessions d'information qui permettraient à l'étudiant d'orienter ses motivations, de se préparer à la thèse ou aux travaux qui l'intéressent, ou, tout simplement, de mieux connaître les besoins de la nation et les possibilités d'avenir dans les disciplines et les modes d'exercice si divers qui s'offrent à lui.

La « bible » que publie aujourd'hui l'équipe strasbourgeoise devrait, dans ce contexte, combler en partie une très grave lacune. L'étudiant y trouvera la réponse à toutes les questions qu'il se pose et qui, dès la première année, peuvent conditionner son avenir.

Faut-il préparer l'internat ? Quel mode d'exercice choisir ? Prendre des notes ou acheter des livres et les revues spécialisées ? Comment aborder le malade ? Passer mes vacances ? Editer ma thèse ? Travailler en groupe ? Fréquenter la bibliothèque ? Faire mon service militaire ?

Des sujets les plus communs, des tracas quotidiens aux vastes perspectives scientifiques ou sociales, de l'avenir et de l'installation, tout est dit, clair, précis, avec adresses, références, détails, modes d'emploi...

Les éditions ultérieures prévues pour ce livre apporteront sans doute des détails complémentaires sur la démographie médicale, les densités géographiques, les spécialités « en voie de développement » et les conditions d'installation du futur médecin.

■ LES RHUMATISMES, par le docteur Philippe Stora. Robert Laffont éditeur, 369 pages, 45 F.

Le docteur Philippe Stora, qui avait déjà traité, dans l'excellente collection « Comprendre pour guérir », les douleurs du dos, élargit cette fois son propos au vaste et mystérieux problème que posent les rhumatismes.

Pratique, clair, concret et accessible à tous, son livre rendra de très grands services à ceux qui souffrent de ces affections, et pour lesquels la médecine peut déjà beaucoup. — Dr E.-L.

CORRESPONDANCE — Le médecin et l'argent

LES articles publiés dans « le Monde de la médecine » du 15 décembre dernier concernant, d'une part, l'exercice privé dans les hôpitaux publics et, d'autre part, le principe du « paiement direct » du malade nous ont valu de nombreuses lettres.

L'évocation des chiffres des revenus des médecins incite un certain nombre de nos lecteurs (et notamment le docteur Cattini, de Paris) à souhaiter « que l'on évalue le nombre d'heures de travail actif, d'astreintes, de responsabilités, d'angoisses assumées et que l'on pèse un peu la solitude de notre exercice, dans la confrontation avec l'absurde et l'affrontement de la réalités des choses et des gens » (1).

Un autre lecteur, M. Marc Jacquel, assistant de direction au service économique du C.H.U. de Caen, critique l'arrivée massive, dans les hôpitaux, des « attachés », qui n'ont pas le statut de plein temps. « Au C.H.U. de Caen, signale-t-il, il y a cent deux médecins exerçant à temps plein pour soixante-dix-neuf à temps partiel, dont soixante-huit attachés. C'est toute la médecine privée qui s'est ainsi réintroduite en force dans les hôpitaux universitaires d'où la réforme Debré l'avait bannie. » Or, la plupart de ces attachés ont une clientèle privée et « sont portés à défendre les intérêts de l'hospitalisation à but lucratif ».

Mais d'autres lecteurs font valoir à quel point il serait regrettable de couper l'hôpital public de la vie de la cité, et dénoncent les risques d'une hyperspécialisation élitique transformant peu à peu les C.H.U. en « tours d'ivoire ». Loin d'être pour tous les médecins hospitaliers une source de profits abusifs, le secteur privé est pour beaucoup une « servitude nécessaire ».

Le journal « Libération » consacre pour sa part et depuis le 5 janvier une enquête aux conditions de cet exercice privé. Cette enquête met nommément en cause un certain nombre de personnalités du monde médical.

(1) L'enquête du Centre d'études des revenus et des coûts (CERC) (le Monde du 23 décembre 1976), qui doit être prochainement rendue publique, semble indiquer que le revenu moyen annuel des généralistes, après déduction des frais professionnels et avant impôt est de 200 000 francs.

Servitude et surmenage

(...) Nous sommes nombreux à considérer le « secteur privé » comme un moyen utile, fort peu rémunérateur compte tenu des charges et des impôts qui s'y attachent, de maintenir des liens personnels avec des malades et des médecins, d'étendre et de diversifier le recrutement des services hospitaliers, d'intégrer à l'hôpital public des catégories sociales qui n'y auraient pas pénétré sans cette mesure. (...)

Cela dit, je crois que pour beaucoup d'entre nous le « secteur privé » représente une servitude parmi beaucoup d'autres et que nous nous consolerions facilement de sa disparition. (...)

Pr MONGIN (Marseille).

Une source de recettes

[...] Dans une vie hospitalo-universitaire très remplie, la clientèle privée apporte une surcharge de travail notable, même si le temps consacré au « public » demeure supérieur aux quarante-huit heures par semaine que l'on peut considérer comme normale [...]

Le secteur privé hospitalier créé par M. Robert Debré pour faciliter le démarrage du « temps plein » ne survivra sans doute pas, car il constitue un privilège.

[...] Mais lorsqu'on l'aura supprimé, on se rendra compte sans doute :

— Que l'Assistance publique regrettera cette source de recettes fraîches qu'elle obtenait à peu de frais ;

— Que le recrutement de certains services en souffrira, car une partie de la clientèle privée ne se transportera pas aisément vers un « public », même fort bien organisé. La consultation de patron à 9,74 F (c'est là le tarif actuel payé en « public ») ne plaira pas à certains. ;

— Que la population finalement appréciera peu de ne plus pouvoir « se payer », quand elle estime en avoir besoin, une consultation privée de mandarin !

Pr J. CHARPIN, (Aix-Marseille).

Eviter les généralisations

Les chiffres avancés tant pour les consultations que pour les interventions chirurgicales sont de la plus haute fantaisie et le gain de 150 000 F allégué est plus de dix fois supérieur à celui correspondant à une activité privée de trois lits qui est la mienne. Ces énormes dépassements d'honoraires sont peut-être le fait de quelques confrères de la capitale, mais il faudrait éviter de généraliser.

Pr P. QUANDALLE (Lille).

Au début de l'année, j'ai consulté, à l'hôpital, un professeur de dermatologie : tarif : 200 F. Il y a deux mois, je me suis adressé à un professeur d'urologie ; tarif de la consultation : 150 F. Il y a un mois, enfin, je me suis adressé à un professeur de chirurgie digestive ; là aussi, le prix de la consultation a été de 150 F, et l'intervention chirurgicale pratiquée à la suite de cet examen, et qui a été codifiée K 120, a été payée 1 500 F.

Tous ces honoraires m'ont paru extrêmement raisonnables et ne concordent nullement avec ceux évoqués dans l'article sur « le scandale des mannes privées ».

R. BAVEREL (Saint-Mandé).

[...] Il est exact que des abus sont commis dans les centres hospitaliers et universitaires, abus que le syndicat est le premier à condamner et que la discipline prévue par la loi devrait éviter.

Mais ils sont le fait d'une minorité et non, comme le laisse entendre l'article envisagé, de la majorité des médecins plein temps des Centres hospitaliers et universitaires. [...]

Pr H. PIGUET, *secrétaire général du Syndicat national des professeurs et maîtres de conférences agrégés à plein temps des centres hospitaliers et universitaires.*

Un privilège d'un autre âge

Le docteur Benveniste oublie un peu trop rapidement :

1) Que la majorité des médecins hospitaliers et universitaires ne sont ni maîtres de conférences, ni professeurs, mais chefs de clinique, assistants et chefs de travaux et qu'alors, leurs revenus mensuels sont sans comparaison avec les chiffres qu'il indique.

2) Que la moitié seulement de nos revenus mensuels correspondent à un salaire, l'autre partie constituant une indemnité ne donnant droit à aucune couverture sociale (congés maladie ou maternité, retraite).

3) Qu'ils ont l'obligation d'assurer des gardes et doivent répondre aux besoins exceptionnels et urgentes sans indemnités supplémentaires (...)

Il est indispensable que l'intégralité du traitement des médecins plein temps (salaire et émoluments) intervienne dans le calcul de leur retraite et soit prise en compte pour l'établissement du montant de leur couverture sociale.

Dans ces conditions, oui, l'immense majorité de nos collègues, quelle que soit leur position hiérarchique, acceptera sans réticence que soit mis fin à ce privilège d'un autre âge que constitue le droit à la clientèle privée à l'intérieur de l'hôpital public.

Contrairement au docteur Benveniste, nous estimons que dans le cadre du programme commun doit subsister un large secteur d'exercice libéral de la médecine pour ceux des médecins et ceux des malades qui le désirent. Les médecins libéraux doivent pouvoir gagner honorablement leur vie.

Dr GILBERT BEREZIAT, *secrétaire national du SNE-Sup., chargé du secteur médecine.*

Des arguments douteux

Il est faux de dire que 50 à 90 % des médecins hospitaliers ont une activité privée. L'enquête du Syndicat des professeurs plein temps montre que pour l'ensemble des hospitaliers ce chiffre est de moins de 50 %. Pour la radiologie parisienne, il ne dépasse pas 30 %. Ces chiffres sont aisément contrôlables.

Il est faux d'affirmer que ce secteur privé permet de larges bénéfices. En radiologie, la part versée à l'hôpital est de 75 %. Le gain essentiel de nos collègues parisiens est de pouvoir payer la C.A.R.M.F., retraite complémentaire qui remplace, incomplètement la retraite hospitalière que l'administration nous refuse. C'est ainsi le plus souvent la médiocrité de la retraite des plein-temps, assise sur la moitié de leur salaire, qui les pousse à ouvrir cette consultation privée dont les avantages financiers sont grossièrement surestimés par Benveniste.

Il est faux de dire que le secteur privé est responsable des goulets d'étranglement des services de radiologie. Ce fait se produit dans la plupart des hôpitaux en raison d'un dramatique manque de place (services trop petits ou sous-équipés dès la conception de l'hôpital) et surtout de personnel (70 postes de techniciens de radiologie sont vacants dans les hôpitaux de l'Assistance publique). Ces faits n'ont rien à voir avec un prétendu abus des biens publics. Ils traduisent seulement l'inadéquation des moyens de nos hôpitaux et de la demande de soins.

Il est faux, enfin, d'évoquer de possibles dissimulations fiscales liées à cette activité. Les radiologistes sont tous conventionnés, et leurs revenus privés déclarés en totalité.

On peut certes défendre une médecine totalement salariée, débarrassée des problèmes de l'argent. Beaucoup d'hospitaliers sont d'accord avec son principe. Mais il est inadmissible d'employer pour cette cause des arguments douteux fondés sur des informations incomplètes.

M. LAVAL JEANTET, *président du Syndicat des radiologistes des hôpitaux de Paris.*

LA RÉPONSE DU DOCTEUR BENVENISTE

Le docteur Benveniste répond à cette accusation :

« Il n'existe pas à ma connaissance d'enquête officielle démontrant que 30 % seulement des radiologues parisiens plein temps ont une activité privée.

Il n'y a pas dans la lettre du docteur Laval-Jeantet d'indications chiffrées précises sur les avantages financiers du secteur privé : il affirme ainsi que la part versée à l'hôpital est de 75 % alors que cette part est bien de 75 % sur le « Z » mais de 33 % seulement sur le « K ».

Si 70 % des postes de techniciens de radiologie sont vacants dans les hôpitaux, les raisons essentielles en sont le sous-paiement du personnel et le surcroît de travail de celui-ci, lié en partie aux après-midi privées éprouvantes d'après les témoignages du personnel. — J. B.

Des déclarations de principe aux réalités

Le docteur Monier semble ignorer certaines réalités concernant la médecine de notre pays.

D'après le président de la Confédération des syndicats médicaux français, la suppression du paiement à l'acte empêcherait le libre choix du médecin par le malade. Ce libre choix (s'il a jamais existé) n'est pourtant qu'un alibi inscrit dans les textes mais absent en pratique. Chacun sait en effet qu'il n'y a aucune possibilité pour les patients financièrement défavorisés de consulter tel grand médecin ou tel spécialiste non conventionnés. (...)

Je n'apprendrai pas au docteur Monier que les possibilités pour le jeune médecin généraliste d'obtenir un statut de salarié sont pratiquement inexistantes. En effet, exercer la médecine en étant salarié n'est possible pour le généraliste que dans le cadre d'un centre de santé. (...)

Malheureusement, à l'heure actuelle, la création de nouveaux centres de santé est pratiquement bloquée. Il serait donc intéressant de préciser la nature des groupes de pression suffisamment puissants pour s'opposer à l'ouverture de ces centres.

Pour terminer, je voudrais signaler que les partisans de ce qui est finalement le conservatisme en matière de santé semblent perdre du terrain. (...) Une enquête récente publiée dans une revue médicale à grand tirage (1) montre qu'un médecin sur cinq juge souhaitable une rémunération à la fonction et non à l'acte comme cela se pratique généralement à l'heure actuelle.

Dr MICHEL BARDET, (Orléans).

(1) Il s'agit d'un sondage du Concours médical - SOFRES - Laboratoires Solec, effectué auprès d'un échantillon représentatif de l'ensemble de la population des généralistes (Concours médical informations n° 45 bis - 11 décembre 1976).

Profits et abus

(...) La médecine libérale est mise en accusation car elle repose sur des « liens d'argent » entre malades et médecins, générateurs de « profits » anormaux. Or, par définition, là où il y a de l'argent, il y a « profit », mais pas nécessairement abus. (...)

Grâce aux conventions, le coût de la médecine est devenu accessible à tous.

Mais une certaine marge d'appréciation a été laissée aux praticiens pour faire honorer des soins exigeant des compétences particulières : c'est dans cette marge que se situe, parfois, les abus. Personne ne les nie. Aucun système n'est parfait, et les hommes ne sont pas des héros. Ils le sont d'autant moins que, par leurs injustices, les institutions les poussent parfois à sortir du droit chemin : les conventions sont acceptées à des tarifs très inférieurs à ceux des réparateurs courants, sous la menace de pénaliser les malades. Les médecins payent, à revenus égaux, plus d'impôts que les salariés qui bénéficient d'abattements supplémentaires. De tels faits n'excusent pas les abus : ils en expliquent certains. Pourtant, beaucoup en parlent et peu les dénoncent. Faut-il en conclure que l'on fait beaucoup de bruit sur des cas isolés ? L'ordre des médecins reçoit très peu de plaintes en matière d'honoraires abusifs. Même la Sécurité sociale, qui est bien placée pour connaître les faiblesses des médecins, ne dépose que rarement des plaintes devant les juridictions professionnelles : qui pourrait penser qu'elle s'en fait complice ?

Cela étant, le fait d'honorer un praticien est la meilleure garantie du malade : il a ainsi l'assurance que son médecin est à son service. Si les soins ne le satisfont pas, il peut en changer ; il n'en est pas de même lorsque le médecin est payé par la collectivité, car nécessairement ses malades lui sont désignés selon une répartition géographique, et on lui impose des normes ; c'est le cas de nombreux pays étrangers, mais aussi, en France, des mineurs, des cheminots, des employés de la R.A.T.P., etc. La liberté de choisir son médecin et son indépendance sont pourtant essentielles. Les Français ont-ils conscience qu'ils pourraient perdre ces garanties en optant pour de nouvelles structures politiques ?

Ce qui compte, c'est l'intérêt des malades. Or, les médecins hospitaliers salariés peuvent soigner avec la plus haute conscience, même sans la « manne privée » dont quelques-uns abusent, mais leur tâche est de nature différence de celle des médecins privés : les deux types de médecine sont complémentaires. C'est pourquoi la médecine libérale doit pouvoir continuer à remplir sa mission : elle garantit la liberté, encourage le progrès et sauvegarde les rapports humains. Si elle commet des erreurs, c'est une raison pour l'améliorer et non pour la supprimer.

Dr B.-C. SAVY, *président de l'Union nationale pour l'avenir de la médecine (UNAM).*

LES VRAIES CAUSES DES RETARDS

(Suite de la page 19.)

L'attitude de cet hôpital est claire : elle suit en droite ligne la politique nataliste du gouvernement : retarder le plus possible l'intervention jusqu'au point de non-retour.

Ces messieurs oublient une chose, c'est que lorsqu'une femme a décidé d'avorter elle le fera coûte que coûte, quitte à risquer sa vie, surtout lorsque ce sont des préoccupations financières qui la poussent dans ce sens. Dans ce cas *« on n'a pas le choix »*.

Lorsque l'on est informé, on n'est plus sensible à ces manœuvres et on les démonte à temps. On va ailleurs. En clinique, c'est plus cher, mais on est prise tout de suite, à condition de ne pas avoir trop dépassé les huit semaines — délai limite pour la méthode Karman (par aspiration). Sinon, il reste l'étranger, quand on a de l'argent, ou bien on s'avorte toute seule et on arrive en triste état à l'hôpital.

Clandestinité et argent liquide

Alors, où sont ici la « crainte », la « négligence », l'« hésitation » des femmes ? Pour ma part, je m'en tire avec une dépression nerveuse, car j'ai dû avoir une intervention avec anesthésie générale, ce qui est très traumatisant, et qui aurait pu être évité si j'avais su tout de suite la vérité au sujet de l'hôpital de Créteil.

Qui attaquer ? Le service gynéco-obstétrique de Créteil ? Inutile, ils n'ont commis aucune faute au regard de la loi. La clinique qui m'a acceptée ? Non, puisqu'elle l'a fait plus ou moins clandestinement (et que, par ailleurs, tout s'est bien passé), en me demandant de payer d'avance et en espèces ; et ce, vous l'avez deviné comme moi, pour deux raisons : la première, c'est que c'est toujours cela en moins à déclarer au fisc, et la deuxième, c'est qu'en cas de complication on ne m'a jamais vue. Alors, où est la libéralisation de l'avortement ? Où sont les services éclairés du ministère de la santé qui sont censés accueillir les femmes enceintes et leur prodiguer un secours « socio-psychologique » ?

Le fait que la Sécurité sociale ne rembourse pas les avortements donne libre cours aux avorteurs avides d'argent, puisque aucun contrôle ne peut les atteindre.

Pour nous les femmes, c'est toujours la clandestinité, avec tout ce que cela comporte.

Si la volonté du gouvernement est réellement de libéraliser l'avortement, alors que tous les hôpitaux et cliniques soient réellement soumis à un contrôle, et que ceux qui se refusent à pratiquer des avortements — et ils sont libres de le faire — soient remplacés, pour ce type d'intervention, par une équipe préparée à les pratiquer non seulement sur le plan médical, mais également sur le plan psychologique, afin que l'on supprime cette humiliation, ce mépris qui « enfonce encore plus » la femme qui a tant besoin de chaleur humaine et de compréhension dans ces moments-là !

ANNICK MOUTAILLIER.

GRÂCE À UN PROCÉDÉ DE L'INRA

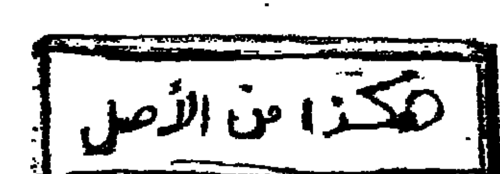
Des économies sont possibles dans les rations alimentaires des ruminants

LIVRES



CORRESPONDANCE

La composition des planètes géantes



L'ACTUALITÉ SCIENTIFIQUE

GRACE A UN PROCÉDÉ DE L'INRA

Des économies sont possibles sur les rations alimentaires des ruminants

De notre correspondant

Rouen. — Chaque année les ruminants gaspillent environ 20 % des protéines qu'ils ingèrent, soit l'équivalent de 100 000 tonnes de tourteaux, augmentant ainsi inutilement la dépendance française pour ses approvisionnements. L'Institut national de la recherche agronomique (I.N.R.A.) a mis au point un procédé de tannage des protéines qui permet d'éviter ce gâchis. Début décembre, l'UCANOR (Union des coopératives agricoles de Normandie) a inauguré dans son usine de Neubourg (Eure) la première unité de production de protéines tannées.

Lorsqu'elles transitent par la panse, une partie des protéines sont dissoutes et excrétées sous forme d'urée.

On sait, depuis 1955, qu'il est possible de protéger ces protéines et de leur éviter cette transformation. Le principe de cette protection a été emprunté à l'industrie du cuir. Le procédé de l'INRA utilise le formol, qui, projeté à forte pression sur les tourteaux finement broyés, enveloppe les protéines, limitant leur solubilité suffisamment pour passer l'obstacle du rumen sans dommage, mais pas trop pour qu'elles restent efficaces dans la suite du parcours digestif.

Ce procédé permet soit de diminuer la ration alimentaire des animaux, soit d'augmenter leur productivité : un gain d'un litre de lait par vache et par jour a été enregistré pour une ration d'un kilogramme de tourteaux.

A l'heure des économies d'énergie, le procédé de l'INRA débouche sur un affinage des formules alimentaires. L'utilisation complète par l'animal de la ration de protéines devrait permettre l'emploi plus intensif d'azote non protéique (urée) d'une qualité suffisante pour être décomposée par les bactéries du rumen, transformée en ammoniaque puis en protéine.

Le tannage, d'une part, et l'urée, de l'autre, peuvent faire baisser la ration de tourteaux de 20 à 30 %, soit un gain de 24 à 36 centimes sur un kilogramme de tourteaux à 1,20 F. L'opération de tannage ne revient qu'à 6 centimes par kilogramme.

L'UCANOR, qui produit dans ses trois usines de Coutances (Manche), du Neubourg et de Fougères (Ille-et-Vilaine) environ 180 000 tonnes d'aliments du bétail, dont 50 à 60 % pour les ruminants, exploite exclusivement le brevet déposé par l'INRA. Elle pourra concéder sur le territoire français des jouissances aux entreprises intéressées. L'unité du Neubourg doit produire environ 10 000 tonnes de tourteaux tannés, qui correspondent à une production d'aliments bovins d'environ 20 000 tonnes.

J. G.

LIVRES

■ **L'ENERGIE NUCLEAIRE, QUELLES POLITIQUES POUR QUEL AVENIR, par Lucien Thiriet, chez Dunod, 253 pages, 49 F.**

On lit au dos de ce livre qu'il permet au lecteur de se faire une opinion sur les avantages économiques du nucléaire, les risques industriels et politiques, les conséquences pour l'environnement.

Ainsi présenté, le livre ne parait pas modérément ambitieux. Permettre au citoyen de se faire une opinion ! Depuis trois ans, il s'est publié des milliers de pages sur les questions touchant à l'énergie nucléaire, si le citoyen a du mal à se faire une opinion, ce n'est pas par manque d'informations, mais plutôt par « trop-plein » ; et aussi parce qu'il est rarement facile de distinguer le vrai du faux, c'est-à-dire, s'agissant de l'avenir, le vraisemblable de l'improbable.

Le livre constitue cependant une étude sérieuse parmi d'autres, et sans doute plus accessible au grand public. L'auteur est chargé des études économiques générales au Commissariat à l'énergie atomique, et « son auteur est favorable au développement de l'énergie nucléaire, et ne s'en cache pas ». Il commence par passer en revue les différentes sources d'énergie et n'a pas de mal à montrer que, d'ici l'an 2000, seul le nucléaire puet les relayer, mais tous comptes faits il revient nettement plus cher. Il est vrai que c'est là le plus facile. La suite du livre est une succession de questions d'ordre économique que l'on peut se poser, et auxquelles l'auteur répond. Et ses réponses sont bonnes, en ce sens qu'il n'esquive pas les questions et qu'il fournit des arguments sérieux. Quant à convaincre, c'est autre chose.

On peut contester quelques affirmations, sur le coût du retraitement en particulier. On peut juger que certaines hypothèses retenues ne sont ni les seules, ni peut-être les meilleures. Il reste que cet ouvrage rassemble un grand nombre de faits précis, qu'il est clairement écrit, et qu'il est intellectuellement honnête. — M. A.

■ **IMAGES ET ORDINATEUR. INTORDUCTION A L'INFORMATIQUE INTERACTIVE, par Pierre Morvan et Michel Lucas. Chez Larousse (coll. « Sciences humaines et sociales »). 336 pages. 52 F.**

L'informatique graphique est encore à la recherche de sa propre voie, et il était utile de mettre à la disposition du public un ouvrage aussi sérieusement documenté, qui n'hésite pas à recourir à des illustrations, à des tableaux précis, voire à des démonstrations mathématiques détaillées. Les auteurs, respectivement ingénieur à la CISI (Compagnie internationale de services en informatique) et maître-assistant à l'université de Grenoble, nous offrent, en effet, une matière très dense sur l'un des domaines les plus représentatifs de l'informatique de pointe.

La visualisation graphique conventionnelle semble être l'outil le mieux adapté à une réelle symbiose entre l'homme et l'ordinateur, elle fait appel à une forme de communication universelle, plus facile à mettre efficacement en œuvre que la communication au moyen des langages naturels. S'il existe, depuis une dizaine d'années, des terminaux à réponse vocale, ces derniers ne se sont pas répandus du fait des limites propres à ce type de petites machines.

Les imprimantes et autres périphériques d'édition ont été depuis longtemps utilisées pour composer des « images » produites par une simple juxtaposition de caractères judicieusement choisis et dont la fréquence de répétition était sélectionnée en fonction du but poursuivi. Qui n'a admiré les feuilles de listing illustrées de cette manière par l'ordinateur : têtes d'animaux, corps, arbres...

C'est pourtant avec les consoles graphiques conversationnelles que commence véritablement, au cours des années 70, la projection des résultats sur des écrans. Les informations numériques issues de l'ensemble du système informatique sont ainsi immédiatement visualisées sous forme de dessins. L'avantage est de taille puisqu'il permet à l'observateur de se consacrer entièrement à son travail en oubliant l'ordinateur et en analysant des résultats.

Réunissant une importante documentation technique, ce livre sera utile au technicien ou au professeur. Toutefois, cet ouvrage de référence a un sous-titre qui risque de tromper plus d'un profane curieux (et même l'étudiant non spécialiste). Cette « introduction à l'informatique interactive » est tout le contraire d'un livre de vulgarisation. C'est bien plus une somme impressionnante sur les techniques et le logiciel. On regrettera, toutefois, la minceur de la troisième partie, consacrée aux applications.

HENRY BAKIS.

CORRESPONDANCE

La composition des planètes géantes

M. de La Cotardière, secrétaire général de la Société astronomique de France, nous signale que ce que nous avons dit de la composition des planètes « fuviennes » (eau, ammoniac et méthane) dans l'article « Pluton retrécie » (le Monde du 1er décembre), « concerne plutôt les atmosphères des planètes géantes. Selon les modèles les plus récents, tenant compte notamment des observations réalisées par les sondes américaines Pioneer 10 et 11, Jupiter serait un monde constitué essentiellement d'hydrogène, et accessoirement d'hélium. Il en est probablement de même pour Saturne, mais les proportions des deux éléments doivent y être différentes. Pour Uranus et Neptune, les modèles envisagés restent controversés ».

LE SAVOIR ET LES MACHINES

GÉOPHYSIQUE

Nouveaux minerais

La *lemoynite* et la *yofortiérite* devraient faire leur entrée dans les dictionnaires. Du moins dans certains dictionnaires très spécialisés. Il s'agit de deux nouvelles espèces minérales, découvertes par une équipe canadienne sur les flancs du mont Saint-Hilaire, dans la région de Montréal.

La lemoynite a une caractéristique remarquable. Ce cilicate de zirconium cristallise, comme d'autres silicates, en formant des tétraèdres, qui sont parfois liés entre eux. Mais dans tous les silicates, un tétraèdre se lie au plus à un ou deux voisins ; dans la lemoynite, au contraire, certains tétraèdres sont liés à trois ou quatre autres.

On découvre en moyenne une espèce minérale nouvelle tous les dix ans ; en annoncer deux est donc rare. Mais le mont Saint-Hilaire semble propice aux découvertes puisqu'on y a déjà relevé la présence de quatre-vingt-douze minéraux différents.

OCÉANS

Des bactéries qui font la pluie

Des bactéries océaniques peuvent être les principaux agents de déclenchement des précipitations. C'est ce que pense le Dr Russel Schnell (de la National Oceanic and Atmospheric Administration, NOAA, américaine), le Dr Jayne F. Carney (de Biospherics INC.) et Cristine E. Carty (de l'Université Rutgers). Selon ces trois spécialistes, de minuscules organismes marins peuvent, en effet, être la source active des noyaux de condensation autour desquels la vapeur d'eau d'un nuage se condense avant de tomber en précipitations de pluie ou de neige.

D'où viennent ces bactéries marines ? du milieu marin, où elles vivent en association avec le phytoplancton. Comment parviennent-elles dans l'atmosphère ? Grâce aux bulles d'eau de mer dont l'éclatement leur imprime une vitesse dépassant 160 kilomètres à l'heure, suffisante pour être entraînées dans la circulation atmosphérique.

Etudiant des mesures faites pendant trois ans sur des noyaux de condensation de l'hémisphère Sud, le Dr Schnell constata, avec surprise, que la densité de ces noyaux était plus forte au-dessus de l'océan Antarctique, riche en phytoplancton, qu'au-dessus du désert sableux d'Australie. De même, le Dr Schnell et Gabor Vali (de l'université du Wyoming) virent que les noyaux de condensation étaient plus nombreux au large de Bedford (Nova-Scotia, une des provinces atlantiques du Canada) qu'au-dessus de la mer des Caraïbes près de Nassau, aux Bahamas). Or l'Atlantique proche de Bedford avait juste connu une période de multiplication rapide du phytoplancton...

Tout d'abord, le Dr Schnell pensa que le phytoplancton jouait le rôle de noyau de condensation. Mais en août dernier, analysant, avec le Dr Carney et C. E. Carty, des échantillons d'eau de mer et d'eau de brouillard prélevés au large de la Nova Scotia, il y découvrit des bactéries capables de déclencher la condensation à des températures de — 4° C. En outre, il vit que des bactéries marines provenant des collections de la Scripps Institution of Oceanography pouvaient amorcer la condensation à — 3° C

Que des bactéries marines puissent être lancées dans la circulation atmosphérique, cela est certain. Mais comment expliquer qu'elles y jouent le rôle de noyaux de condensation ? Les recherches sur ces mécanismes ne font que commencer

NUCLÉAIRE

Un réacteur gazeux

L'imagination des scientifiques n'a pas de limite. Les réacteurs nucléaires sont normalement solides. On connaissait, cependant, une exception : le réacteur à sels fendus, dont le cœur est liquide. Maintenant, c'est à un réacteur gazeux que la NASA s'intéresse. Le laboratoire scientifique de Los Alamos (Nouveau-Mexique) a commencé à tester un tel réacteur.

Il serait destiné à équiper des stations spatiales et il fonctionnerait à haute température. Le retraitement du combustible serait automatique. Son poids et sa masse spécifique seraient faibles. L'énergie pourrait même en sortir directement sous la forme d'un faisceau laser...

Les expériences en cours sur ce réacteur utilisent des installations qui servaient à un autre projet futuriste : la propulsion nucléaire des fusées.

LETTRES

En marge du romantisme allemand

(Suite de la première page.)

Le fils du charpentier de Verrières « a l'air » d'apprendre sans cesse, d'abord chez les Rénal, puis au grand séminaire de Besançon, enfin à Paris chez les La Môle. En vérité, toutes ces expériences glissent sur lui sans le transformer, et sa tête tombera au dernier chapitre telle qu'elle était au premier. C'est sans doute par cette dureté inoxydable de ses jeunes héros lancés dans la vie que Stendhal se révèle le plus radicalement antiromantique.

Inoxydables mais non indestructibles. Le voyage de Julien Sorel a pour terminus la guillotine. C'est qu'il s'agit d'un roman non d'initiation mais bien plutôt de « confrontation ». Julien Sorel heurte de front la société de son temps, et son front se brise. Il faut le rapprocher d'un autre grand classique du même genre, le « Don Quichotte » de Cervantès. Le Quichotte n'est plus un jeune homme. Il n'a à être ni initié ni éduqué, car il l'est déjà. Il a la tête farcie de récits de chevalerie, et son voyage va être jalonné par une série de heurts entre son univers imaginaire et la dure et prosaïque réalité. Jusqu'à l'effondrement final.

Le roman de confrontation peut être pourtant triomphal. C'est le cas du « Tour du monde en quatre-vingts jours » de Jules Verne. Comme Don Quichotte, Phileas Fogg se lance à travers le monde la tête pleine d'un savoir livresque. Mais ce n'est pas de hauts faits chevaleresques qu'il s'est nourri. Ce qu'il connaît par cœur, ce sont les horaires des bateaux et des chemins de fer du monde entier. Et ce savoir lui dit qu'il doit être possible de boucler le tour du monde en quatre-vingts jours. Il ne reste qu'à le prouver, ce qu'il fait non sans peine mais victorieusement.

Pourtant Phileas Fogg aurait pu, ayant découvert la philosophie hindoue, renoncer à son pari. Jules Verne aurait alors écrit un roman d'initiation. Don Quichotte aurait pu renoncer à ses chimères, devenir raisonnable, se rendre aux conseils de Sancho Pança. Cervantès aurait signé un roman d'éducation. Mais il importe de voir combien ces deux voies — initiation, éducation — divergent l'une de l'autre. Du roman d'éducation, Goethe a fourni le modèle avec « les Années d'apprentissage de Wilhelm Meister ». Ce jeune bourgeois, épris de théâtre, qui se lance sur les routes, puis peu à peu « comprend », trouve un sens à sa vie dans la solidarité avec les autres hommes, pour finir chirurgien, on conçoit qu'il ait fort peu enthousiasmé la première génération romantique, celle de 1770, les Hölderlin, les Kleist, les Novalis. C'est que l'éducation est tout le contraire de l'initiation. Son histoire est celle un peu triste d'un atterrissage, alors que l'initiation est un exaltant décollage.

Confrontation, éducation, initiation, ou les trois façons de recevoir le grand déferlement de l'expérience, en le défiant, en l'assimilant ou en le dépassant.

Marcel Brion centre son analyse du voyage initiatique autour de quatre grands romantiques allemands : Joseph von Eichendorff, Jean-Paul, Ludwig Tieck et Novalis. Mais c'est à coup sûr Novalis, avec son « Heinrich von Ofterdingen », qui nous a donné le plus pur modèle du roman initiatique.

Novalis a-t-il voulu expressément écrire un anti-« Wilhelm Meister ? » On l'a beaucoup dit. Marcel Brion le conteste. Il reste que l'orientation et l'aboutissement des deux itinéraires sont profondément différents pour ne pas dire opposés. Wilhelm Meister va dans le sens d'une domestication du rêve et d'une intégration à la société de plus en plus harmonieuse. On reconnaît dans cette évolution le génie de Goethe, l'homme par excellence qui a su mûrir, qui a su se préparer une vieillesse sereine et radieuse. « Heinrich von Ofterdingen » reste le roman inachevé d'un auteur mort à moins de trente ans.

Hesse ou Man ?

Voulant montrer la pérennité et l'actualité du thème du voyage initiatique, Marcel Brion termine son livre par une étude du « Voyage en Orient » de Hermann Hesse, paru en 1931. Ce choix se recommande notamment par la popularité inattendue de Hesse dans les milieux hippies américains. Pourtant, je chicanerai volontiers Brion sur ce choix. Il me semble qu'une autre œuvre presque contemporaine de celle-ci aurait mieux mérité le titre de grand roman initiatique du XXe siècle. « La Montagne magique » de Thomas Mann (1924) nous retrace l'aventure exemplaire de Hans Castorp, parti de Hambourg — ville « basse » — pour aller voir son cousin qui soigne sa tuberculose pulmonaire à Davos. Castorp, pris au piège de cette petite société fermée, ne redescendra dans la plaine que sept ans plus tard pour disparaître dans la fournaise de la guerre de 1914.

Or le milieu du sanatorium de Davos ne ressemble guère aux séminaires spiritualisés qu'affectionne Hermann Hesse. La fidélité réaliste, appuyée sur une information sans défaut, y est poussée jusqu'au naturalisme. La maladie y étale ses laideurs, ses cruautés, et même ses ridicules dans un luxe de détails impitoyable. Seul le XXe siècle pouvait produire une œuvre à la fois aussi subtile et aussi brutale, aussi profondément ancrée dans la chair et exquisement spéculative.

Pourtant, c'est bien une initiation que Hans Castorp reçoit au sommet de la Montagne magique. Deux maîtres se relaient auprès de lui pour l'enseigner, l'humaniste italien Settembrini et le fanatique slave Naphta. « Ce qu'il a appris, dira Thomas Mann dans sa célèbre leçon de Princeton, c'est que pour accéder à une santé supérieure il faut avoir assumé l'expérience profonde de la maladie et de la mort, tout de même que la connaissance du péché est la condition première de la rédemption. »

MICHEL TOURNIER.

★ Albin Michel, 49 F.

Le point culminant d'une genèse

Qu'est-ce que le romantisme allemand ? Alors même qu'il suscite un intérêt manifeste, l'insuffisance de toute typologie, l'incertitude de toute périodisation semblent interdire de poser la question. C'est bien à elle que, cependant, Roger Ayrault entreprend de répondre tout au long de sa Genèse du romantisme allemand, *dont la publication, commencée en 1961, s'achève maintenant avec la toute récente parution du IVe volume.*

Sept années (1797-1804) de la vie spirituelle de l'Allemagne où se développe, à Iéna et à Berlin surtout, au sein d'un petit groupe (les frères Schlegel et leurs épouses, Fichte, Schelling, Ritter, Novalis, Tieck, Scleiermacher, pour citer quelques noms), un jeu d'échanges, de réactions spirituelles et humaines d'une intensité sans exemple : tel est le sujet de cette étude — risquons le mot, de cette somme.

Le champ de l'investigation n'est limité qu'en apparence. D'abord parce que ces sept années sont incompréhensibles en dehors de la « situation spirituelle de l'Allemagne dans la deuxième moitié du dix-huitième siècle » dont les volumes I et II brossent le tableau, décrivant les péripéties d'une quadruple crise : politique, philosophique, religieuse, esthétique. D'autre part, parce que la culmination elle-même, marquée par le « sym » consciemment voulu et vécu dans la « symphilosophie » et la « sympoésie » de la revue l'Athenaeum, *est caractérisée par l'universalité — paradoxalement — impensable hors d'Allemagne qui s'exprime dans l'effort pour aboutir à une synthèse poétique de la philosophie, de la science et de la religion.*

La méthode ? Appréhender dans son avenir même, et non par une explication remontant sur un mode causal à des origines, une totalité que désigne bien la formule « l'esprit d'Iéna ». Ce qui prend vie et forme entre les individus, les œuvres, les pensées est en effet « sans commune mesure avec les relations conjecturales qu'on nomme généralement influences », ainsi qu'il est dit à propos de Novalis et de Fichte. C'est dire que les ressources de l'analyse sont utilisées jusqu'au point extrême où elles touchent le plus secret des individus, et aussi « le compagnon suprême au sein de l'alliance, le maître des maîtres, le génie de l'époque » qu'évoque Friedrich Schlegel dans l'Idée 139 placée par R. Ayrault en exergue à son livre. La sinueuse rigueur de la démarche et du style ordonne et manifeste la lumineuse complexité du phénomène romantique.

Ces brèves remarques suffisent peut-être à suggérer que l'ouvrage n'est nullement dépourvu d'implications polémiques. Quelque tournure que prenne le débat qui ne devrait pas manquer de s'instaurer à son propos, il est clair, d'emblée que ce livre marque une étape dans la connaissance du romantisme allemand en France.

PAUL-HENRI BIDEAU.

★ Aubier-Montaigne éditeur, tome IV, 84 F.

ARTS ET SPECTACLES

En bref

Cinéma

« Viol et Châtiment »

Margaux Hemingway, statuesque beauté de vingt et un ans, « *the hottest model in the country* » (le mannequin le plus « brûlant » du pays), pose pour le rouge à lèvres Lipstock, titre anglais du film. Le professeur de musique de sa sœur cadette, Muriel, adoré de son élève, rend un jour visite à Lipstock. La musique électronique, qu'il adore tripoter et dont il charrie en permanence un échantillon dans son magnétophone, lui monte à la tête. Il viole Margaux, qui cherchera vainement à obtenir réparation d'un tribunal de L.A. (Los Angeles). Comme il semble vouloir répéter son forfait avec Muriel, cette fois Margaux se fera elle-même justice, fusillera à bout portant le séduisant malotru et sera acquittée. Honni soit qui mal y pense...

Tout ça doré sur tranche, jouant à fond sur l'équivoque, déployant les pièges de la séduction féminine pour mieux se voiler hypocritement la face, exploitant le sensationnel de la situation sans remonter aux sources, brouillant les pistes à plaisir. Bill Butler (*les Dents de la mer*, *Vol au-dessus d'un nid de coucou*) a somptueusement photographié, dans le style *Vogue*. Le patron, il est vrai, s'appelle Dino de Laurentiis. Le public américain n'a pas suivi. — L. M.

★ Elysées-Cinéma, Cluny-Ecoles (v.o.) ; Helder, Rotonde, Mistral, Convention-Saint-Charles, Liberté-Gare de Lyon, Trois-Murat, Clichy-Pathé (v.f.).

« Dimanche si loin de moi »

Un échantillon du cinéma australien, cet inconnu, et le premier film — tourné en 1974 — du réalisateur Ken Hannam. Six semaines de la vie de tondeurs de moutons dans une grande ferme isolée. Un semblant d'intrigue : le blond et athlétique Foley (Jack Thompson), qui fut, pendant dix ans, champion en sa partie, va se trouver battu par un autre. Mais ce personnage ne prend jamais la vedette. Il se fond dans la communauté.

Chaleur, poussière, alcool, bagarres, cafard sournois, travail harassant dont on se délivre, au bout du compte, en « flambant » l'argent durement gagné. Ken Hannam donne à voir, avec un réalisme presque documentaire, la solitude et la peine des hommes, la tonte des moutons, la rivalité entre les équipes et l'exploitation patronale, qui finit par provoquer une grève.

Aucun romanesque, aucun pittoresque, aucun exotisme. Mais ce film est passionnant en ce qu'il nous rend proches ces êtres du bout du monde. Plus proches et bien plus intéressants que les « gavés » de société de consommation dont le cinéma français — on devrait dire parisien — s'obstine à nous montrer les problèmes psychologiques.

J. S.

★ Studio Médicis, U.G.C.-Marbeuf (v.o.) ; U.G.C.-Opéra (v.f.).

Théâtre

« Hier dans la nuit de Zelda »

Eprouvant de la sympathie pour Scott et Zelda Fitzgerald, et surtout, semble-t-il, pour Zelda, Denis Llorca a écrit une pièce en forme de « carnet de notes » sur la vie des deux écrivains.

Pour décor, Llorca a choisi une salle commune de l'asile psychiatrique où Zelda termina sa vie, et c'est par des retours en arrière qu'il montre les deux époux en Amérique, sur un paquebot, à Paris ou sur la Côte d'Azur.

Il faut être un inconditionnel des Fitzgerald, de leurs écrits — et il y en a — pour trouver un intérêt réel à cette pièce de Llorca. Sinon, elle peut paraître très longue, et plutôt antipathique parce que nous passons la soirée à écouter des paradoxes d'enfants gâtés incroyablement égocentriques.

Une bonne idée de Denis Llorca est d'avoir confié tous les rôles d'hommes à des femmes. Scott Fitzgerald est joué par Claude Degliame, Ernest Hemingway par Denise Peron : elles sont très bien. Anne Alvaro est moins convaincante en Zelda Fitzgerald, elle a trop de santé. — M. C.

★ Théâtre de la Plaine, 20 h. 30.

« C'est la surprise ».

Le soliloque d'un homme enfermé, qui a perdu l'habitude de s'adresser aux autres, et dont la parole se répète, se reprend, se noie dans le flou d'un cerveau végétatif. Ses gestes lents cherchent à retenir le temps, à l'occuper de tâches imbéciles, inutiles : peindre des œufs pour Pâques... Et pourquoi Pâques, pourquoi tel nombre d'œufs ? Un de moins, un de plus, quelle importance ?

Un homme seul se laisse doucement glisser dans les sables épais du renoncement avec des sursauts organiques, des éclairs qui déroutent sa chute. Interventions inattendues d'une mémoire qui se débat, oblige à des questions, lutte contre l'engourdissement. Agonie cotonneuse d'un condamné à mort dans sa cellule, ou simplement d'un homme qui a construit jour après jour sa prison, et n'a pas vu la résignation ronger sa vie.

La mort est toujours une surprise, c'est ce que semble dire Philippe Madral dans cette pièce oppressante, mise en scène par Nadia Taleb. L'angoisse vient de ce que le « héros » la refuse, de ce que Jacques Hansen, buté, crispé sur lui-même, concentre ses forces pour sauvegarder son inconscience ; en dépit des cassures, il poursuit son monologue, comme si déjà tout cela ne le concernait plus. Une sorte d'*Oh ! les beaux jours amers*.

C. G.

★ Blancs-Manteaux, 22 h. 30.

« Mère Courage » et ses enfants

Le Théâtre de Carouge-Atelier de Genève présente à la salle Gémier une *Mère Courage* mise en scène par François Rochaix.

Soirée placée sous le signe d'une fidélité affectueuse : décors, costumes, mises en place, climat, reprennent ce que Brecht avait fait avec le Berliner Ensemble. Comme si l'on regardait une photo vieillie dans un miroir usé.

D'où une certaine impatience, parce que cette pièce est longue et nous la savons par cœur, mais vraiment par cœur : une mémoire qui fait bloc avec l'esprit et le corps, comme celle, par exemple, de *la Cigale et la Fourmi* ou de *Il pleut bergère*.

Toutes les répliques sont là, dans l'ordre, et toutes les chansons, dont la musique (de Paul Dessau) est un cas, puisqu'elle ne bouge pas dans le temps, puisqu'elle fait du surplace, aussi figée dans un ton « rengaine de genre » que tels tangos argentins, même si on la massacre exprès comme ces musiciens genevois.

Cette copie conforme, morose et parjure comme toutes les copies conformes, s'adresse donc aux jeunesses qui n'ont jamais vu *Mère Courage* et qui — est-ce possible ? — n'ont jamais entendu ses airs.

La distribution n'a pas de signes particuliers, c'est de la contrefaçon honnête, à ceci près que la Mère Courage est jouée par une grande actrice, Françoise Giret, qui donne un portrait nuancé, scrupuleux, délié, « nombreux », proche, très beau. — M. C.

★ Salle Gémier, 20 h. 15 très précises.

Théâtre

« Les Parents terribles », de Jean Cocteau

Le début du premier acte des *Parents terribles*, de Jean Cocteau s'écoute avec attention.

Nous y voyons une femme d'une cinquantaine d'années dont le mari est un peu velléitaire, et qui a reporté son besoin d'aimer et d'être aimée sur son fils unique, Michel, qui a un peu plus de vingt ans.

La description de cet attachement très fort de la mère et de l'enfant, celle du père qui a abdiqué, l'étude d'une famille fatiguée à la longue, l'indication des lâchetés, des névroses, l'intelligence si vivante du dialogue, la conduite d'ensemble des scènes qui fait songer aux premiers instants d'une tempête, qui se déplace sous des feuillages, tout cela porte la marque d'un écrivain de premier ordre qui a gardé, de son enfance, un monde au cœur, et qui éprouve pour le théâtre une inextinguible passion.

On retrouve, dans cette première demi-heure de la pièce, quelque chose de la poésie des *Enfants terribles*, quelque chose aussi de la maîtrise des « circuits nerveux » du théâtre qui était évidente dans *la Machine infernale* ou *Orphée*.

Et puis, des dernières scènes du premier acte jusqu'à la fin de la pièce, tout ne fait que se détruire. Les personnages perdent leur poids, l'action devient arbitraire, l'intelligence disparaît, et, pour une fois, Jean Cocteau glisse dans ce qu'était alors le boulevard, un boulevard à la Bernstein, à la Bourdet, moins pauvre que celui d'aujourd'hui.

On dirait d'ailleurs que Cocteau ne croit pas lui-même à ce qu'il fait, qu'il expédie machinalement des scènes impossibles, injouables, comme s'il avait pris par inattention une fausse voie et qu'il ait voulu, par paradoxe, s'y tenir.

Il peut arriver qu'une grande actrice, qu'un grand acteur, se laisse tenter par la perspective de tenir un pari d'avance perdu, parce qu'il met alors, plus que d'habitude, la totalité de son être en jeu et cela pour des prunes, et le paradoxe de l'acteur se trouve dépassé, il y a une preuve du théâtre par l'absurde, c'est ce qui était arrivé quand la pièce fut jouée pour la première fois, en 1938.

Aujourd'hui, Jean Marais ne peut pas « se donner » au rôle du père comme il le fit naguère à celui du fils, parce que le rôle du père est trop coincé dans l'invraisemblance, dans les ficelles. Peu d'acteurs sont aussi populaires et sympathiques, et capables, que Jean Marais. On comprend très bien qu'il ait voulu mettre en scène et interpréter cette pièce d'un homme qui fut tout pour lui et qui lui apprit le métier. Ces soirs-ci, au théâtre Antoine, c'est cela qui l'emporte, cette constance d'une amitié, si bien que la déception ne compte qu'à peine parce que l'amitié, après tout, un jour dans l'autre, c'est plus grave que le théâtre.

Lila Kedrova a de la tenue, dans le rôle de la maman, et aussi des touches de jeunesse, d'innocence. Elle joue prudent, alors qu'il faudrait *se jeter* à l'eau, brûler les meubles pour les sauver. Le jeu de Madeleine Robinson est trop réservé lui aussi, trop honnête. Ces personnages sont des monstres, ils appellent la démesure. Avouons aussi qu'il n'est pas facile, quarante ans après, de dérailler dans le vide. Cocteau, présent aux répétitions, imposait peut-être aux acteurs une illusion qui n'est plus là.

Les rôles du fils et de sa fiancée ont été confiés à deux jeunes acteurs insuffisants.

Cette reprise des *Parents terribles*, pas fameuse, ne prouve pas que le théâtre de Cocteau ait fait son temps. Des pièces comme *Antigone*, *les Mariés de la tour Eiffel*, *Orphée*, sont supérieures à pas mal de choses qui sont jouées aujourd'hui. Elles trouveront preneur, tôt ou tard. D'ici là, relisons *Thomas l'imposteur*, *les Enfants terribles*, ou *le Secret professionnel*, ce sont de beaux livres.

MICHEL COURNOT.

★ Théâtre Antoine, 20 h. 30.

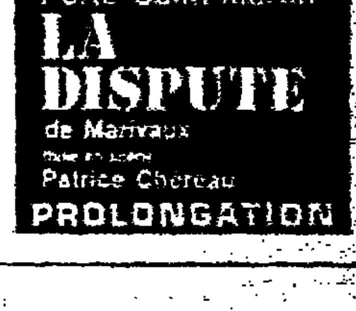
ARTS ET SP

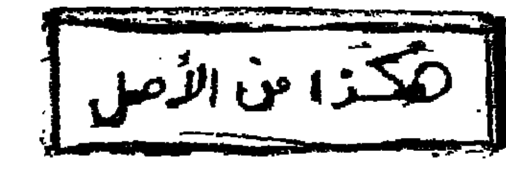
Exposition

KUPKA









هكذا من الأصل

ARTS ET SPECTACLES

Cinéma

« L'APPRENTI SALAUD » de Michel Deville

Inventeur, dans les années 60, avec Nina Companeez, de la « comédie poétique » à la française, Michel Deville poursuit, de film en film, une approche des rapports sentimentaux qui prend, parfois, tournure grave ou mélancolique.

Adapté d'un roman de Frank Neville, *Bien mal acquis*, *l'Apprenti salaud* est l'histoire d'un « vieux garçon », Antoine, employé de quincaillerie modèle, qui, après la mort de sa mère, recommence sa vie en se lançant, avec désinvolture, dans l'escroquerie. Michel Deville a inventé Caroline, un personnage féminin qui n'existait pas dans ce roman, ce qui lui a permis de réunir — et d'observer — un couple inattendu : Robert Lamoureux, vedette populaire, et Christine Dejoux, jeune actrice presque inconnue, un quinquagénaire qui se compose un personnage d'aventurier, et une fille de vingt ans, adolescente prolongée, qui a la rondeur et le charme tout « devillien » d'une ingénue à l'ancienne mode. Ce couple cherche bel et bien son destin à travers de folles aventures qui ne sont, au fond, que prétexte.

Le découpage est très morcelé, ce qui donne à la mise en scène une allure sautillante. Le thème de l'escroquerie est constamment traité en farce et, certes, on s'amuse. Mais l'important, pour Deville, c'est de faire évoluer Antoine et Caroline, avec des grâces de funambules, entre l'amitié, la complicité et l'amour, comme deux innocents faisant, l'un par l'autre, leur éducation sentimentale. On retrouve tout l'univers de Deville, délicatement en équilibre sur des pointes d'épingle. Et, pour son premier grand rôle au cinéma, Christine Dejoux est une révélation.

JACQUES SICLIER.

★ Cluny-Palace, Gaumont-Colisée, Français, Fauvette, Montparnasse-Pathé, Gaumont-Convention, Victor-Hugo, Caravelle-Pathé, Wepler, Gaumont-Gambetta.

■ Les Ballets basques de Biarritz Oldarra présenteront un gala exceptionnel le mercredi 19 janvier, à 21 heures, à la salle Pleyel.

■ La première Couronne, de Megève, destinée à récompenser un jeune talent remarqué en 1976, a été décernée à un pianiste de dix-huit ans, Bernard d'Ascoli.

Exposition

KUPKA-ALBUM

Quatre histoires de blanc et noir *est un album de vingt-six bois gravés par Frantisek Kupka, qui parut à Paris, en 1926, chez un petit éditeur. Kupka — qui depuis 1920 (et jusqu'en 1939) était délégué à Paris de l'Académie des beaux-arts de Prague pour diriger les travaux des jeunes boursiers tchèques, et pouvait se permettre de peindre sans trop chercher à vivre de sa peinture — en avait assumé financièrement l'édition. Il en fut pour ses frais. Ses « histoires » ne furent guère commercialisées et ne suscitèrent pas une attention considérable à l'époque. Pas plus qu'après, d'ailleurs. L'album est une œuvre quasi inconnue, qui a pourtant son importance, non seulement pour la qualité intrinsèque des planches, mais aussi parce que c'est une sorte de bilan d'une bonne quinzaine d'années de recherches de formes abstraites.*

« Visiblement ces histoires ne se passent pas entre figures humaines, au milieu des arbres et sous des ciels tels qu'on a coutume de les voir peints et gravés... » *Kupka a pris soin de présenter lui-même son recueil, en le faisant précéder d'une page d'avertissement — ou manifeste, comme on voudra — qui le situe par rapport à la discipline abstraite, dont il est l'un des principaux initiateurs — sans l'oublier, on n'en parle généralement pas avec un enthousiasme débordant dans les histoires de l'art — et sur laquelle il ne reviendra jamais.*

Le mérite de l'exposition du Musée d'art moderne — une exposition modeste et peu spectaculaire, mais sérieuse et tout à fait intéressante, — est d'avoir regroupé autour des quatre séries de planches une quarantaine d'études préparatoires, gouaches et dessins au crayon et encre de Chine, et une vingtaine de pages de croquis et textes manuscrits, que l'on peut situer entre 1921 et 1926. L'ensemble constitue un dossier assez substantiel pour nous faire entrer plus avant dans le parcours formel du peintre.

S'il est difficile parfois de suivre pas à pas la progression des formes à travers tous ces feuillets — ceux-ci n'étant pas datés, comme par exemple les croquis de Jacques Villon, à peu près à la même époque, explicitant son processus d'abstraction (il serait intéressant de confronter les démarches des deux voisins d'atelier à Puteaux), — on a là assez d'informations pour que se dégage l'originalité de la démarche de Kupka, qui est d'avoir comme point de départ, non pas l'objet réel — arbre, pomme, guitare ou visage, — mais des éléments inventés, et étrangers au milieu parisien.

L'album est une sorte d'abécédaire — on peut spéculer sur le nombre de planches : vingt-six, — un répertoire de formes qui s'articulent autour de trois notions : musique, architecture, symbole. Depuis le grouillement organique, la floraison de pétales, les volutes et les poudroiements de feux d'artifices, jusqu'aux formes zigzagantes et aux plans emboîtés verticaux, la réalité picturale prend sa source dans l'informel, et la réalité de la vie organique, pour passer à la forme et une réalité géométrique, difficile progression que l'on peut suivre tout au long de ces planches magnifiquement équilibrées de blanc et de noir.

GENEVIÈVE BREERETTE.

★ Musée d'art moderne de la Ville de Paris, jusqu'au 31 janvier.

Danse

MORT DE YOURI SOLOVIEV

Youri Soloviev, danseur étoile du Kirov, est mort à Leningrad le 11 janvier. Il était âgé de trente-six ans.

Sorti en 1958 de l'institut chorégraphique de Leningrad à l'âge de dix-huit ans, Youri Soloviev était devenu très vite soliste au Kirov. La France l'avait découvert dans la variation de « l'Oiseau bleu » qu'il interprétait, en 1961, en alternance avec Rudolf Noureev, lors de la venue du Kirov au palais Garnier.

Parmi ses créations les plus marquantes on peut rappeler la « Symphonie de Leningrad » (1961), « le Pays des merveilles » de Jakovson (1968), et « la Création du monde » d'après Jean Effel (1971). Youri Soloviev avait également tenu à danser en Russie la « Symphonie inachevée » dans la chorégraphie de Peter Van Dyk. Le titre d'artiste du peuple de l'U.R.S.S. lui avait été attribué. — M. M.



ORCH. NATIONAL DE FRANCE
THEATRE des CHAMPS-ELYSEES — Mercredi 19 janvier à 20 h. 30
Dir. : M. LE ROUX
Sol. : M. BEROFF
R. STRAUSS - BEETHOVEN - MOZART - WEBERN - PROKOFIEV

SAISON LYRIQUE
RADIO-FRANCE Grand Auditorium — Jeudi 20 janvier à 20 h. 30
GLINKA
LA VIE POUR LE TSAR
solistes de L'OPÉRA DE ZAGREB
Nouvel Orch. Philharmonique
Direction : N. BAREZA

NOUV. ORCH. PHILHARMONIQUE
RADIO-FRANCE Grand Auditorium — Vendredi 21 janvier à 20 h. 30
Dir. : E. KRIVINE
Sol. : D. MERLET
MOZART

MUSIQUE DE CHAMBRE
RADIO-FRANCE Grand Auditorium — Mardi 25 janvier à 20 h. 30
QUATUOR BULGARE
SCHUBERT - RAVEL - BEETHOVEN

ORCH. NATIONAL DE FRANCE
RADIO-FRANCE Grand Auditorium — Mercredi 26 janvier à 20 h. 30
Dir. P. BELLUGI
Solistes : L. NEJTSCHEWA, S. NIMSGERN - P. GOTTLIEB, R. REMEDIOS, R. AMIS EL HAGE - S. CIULLI
FAURÉ - MILHAUD
CHABRIER - BUSONI

MUSIQUES SACRÉES
NOTRE-DAME des BLANCS-MANTEAUX — Jeudi 27 janvier à 20 h. 30
PERGOLESE - MARCELLO
Sol. : B. VOGEL, B. FINNILA, C. WIRTZ
Formation de Chambre du Nouvel Orch. Philharmonique
Direction : J. JOUINEAU

PERSPECTIVES DU XXe SIÈCLE
RADIO-FRANCE Samedi 29 janvier — Etudiants, J.M.F. : Entrée libre dans la limite des places disponibles
Journée Henri DUTILLEUX
10 h. : Répétition publique. 14 h. 30 : Concert-débat : Mise en question du compositeur. 20 h. 30 : Concert
J. ALAIN - J.-P. GUEZEC
Ch. KOECHLIN - A. BERG
H. DUTILLEUX

Location : RADIO-FRANCE, Salles et Agences

MARDI 18 JANVIER 1977 à 21 heures
Concert G.E.R.M.
G. Frémy - A. Marchutz
P. Mariétan - F. Nowak
G. Salignat
TEXTES PARTITIONS
J. Y. BOSSEUR
avec
COLLECTIF CHANGE
P. Lartigue - L. Ray - Pl. Rossi
J. Roubeau - C. Portail
M. Butor
11, rue Scribe 75009 PARIS
Porte de la Suisse

LE CALENDRIER DES CONCERTS

SALLE GAVEAU — Jeudi 20 janvier à 20 h. 30 (P.e. Kiesgen.)
ORCHESTRE du CONSERV. de PARIS
Direction : Pierre DERVAUX
avec Renaud ARBION, piano
Weber, Ph. Manoury, Rachmaninov, A. Roussel

Eglise St-Germain-des-Prés — Jeudi 20 janv. à 21 h. Rens. et loc. Egl. 325-41-71 (p.e. Kiesgen)
TROMPETTE et ORCHESTRE
Guy Touvron
Orch. Bernard Thomas
ALBINONI, TELEMANN, HAENDEL, PURCELL, TARTINI

Théâtre de la Madeleine — Samedi 22 janvier à 17 h. (p.e. Dandelot)
AMIS DE LA MUS. DE CHAMBRE
Bernard MICHELIN
Jeanne-Marie DARRÉ
Sonates violoncelle et piano
BEETHOVEN, BRAHMS, STRAUSS

SALLE PLEYEL — Dimanche 23 janvier à 20 h. 30 (Valmalète.)
AU BENEF. INSTITUT PASTEUR
BEETHOVEN
par Ventsislav
YANKOFF

Le Palace 8, r. du Fg-Montmartre — Lundi 24 janvier 18 h. 30 — C.I.P. Salle Bleue Porte Maillot — Mardi 25 janvier 18 h. 30 (p.e. Valmalète)
CONCERTS DU MARDI
LUNDIS DU PALACE
J.-P. WALLEZ (violon)
B. RIGUTTO (piano)
M. CANTIN (cor)
C. DESURMONT (clarinette)
S. RISLER (piano)
M. PENA (soprano)
BEETHOVEN : Son. n° 2 op. 12
SCHUBERT : « Le Pâtre sur le rocher »
BRAHMS : Trio op. 40

SALLE PLEYEL — Lundi 24 janvier à 20 h. 30 — Loc. : Salle, Durand, 3 FNAC et Agences (P.e. Valmalète.)
Concerts BARG présentant LES GRANDS CONCERTS PLEYEL
ORCH. DE CHAMBRE DE MUNICH
dir. : Hans STADLMAIR
NATALIA et IGOR OISTRAKH
Bach, Mendelssohn, Mozart, Haydn

THEATRE des CHAMPS-ELYSEES — Jeudi 27 janvier à 21 heures (Kiesgen.)
Au bénéfice des malentendants
Gérard POULET
et le FESTIVAL STRINGS LUCERNE
Dir. : R. BAUMGARTNER
BACH - MOZART

Salle Pleyel — Vendredi 28 janvier à 21 h. (Werner)
AIRS, LIEDER et MELODIES par GERARD SOUZAY
Piano DALTON BALDWIN
Airs anciens italiens
FAURÉ, SCHUBERT, BRAHMS, TCHAIKOWSKI, de FALLA

Salle Rossini — Dimanches 30 janvier, 6, 13 février 17 et 21 h. — Mardis 1, 8, 15 févr. 18 h. 30, 21 h. (Kiesgen)
Intégrale des QUATUORS de BEETHOVEN
Quat. LŒWENGUTH
Chaque programme donné 2 fois, matinée et soirée
Rens. : 661-17-24 (9 h.-12 h.)
Loc. : Durand et à la salle

SALLE PLEYEL — Lundi 31 janv. à 20 h. 30 — Loc. : Salle, Durand, 3 FNAC et Agences (P.e. Valmalète.)
les CONCERTS BARG présentent LES GRANDS CONCERTS PLEYEL
Orchestre de chambre J.-F. PAILLARD
soliste VICTORIA DE LOS ANGELES
VIVALDI - HAENDEL - BACH

Salle Pleyel — Lundi 7 février à 20 h. 30 — Loc. : salle, Durand, 3 FNAC, agences (p.e. Kiesgen)
CONCERTS BARG présentent GRANDS CONCERTS PLEYEL
Orch. Philharmonique de Lyon
Dir. : Serge BAUDO
Soliste : Clelia MERTENS, harpe
Dutilleux - Saint-Saëns - Tchaikowski

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Opéra, 19 h. 30 : la Bohème.
Comédie-Française, 20 h. 30 : le Verre d'eau.
Chaillot, 20 h. 30 : A.A. Théâtres d'Arthur Adamov. — Salle Gémier, 20 h. 15 : Mère Courage et ses enfants
Odéon, 20 h. 30 : Ton nom dans le feu des nuées, Elisabeth.
Petit Odéon, 18 h. 30 : Paraichimie.
Petit TEP, 20 h. 30 : PAR. 34-41.

Les salles municipales

Châtelet, 20 h. 30 : Volga.
Nouveau Carré, 20 h. : Emma Santos.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Concert ; 20 h. 30 : l'Echange.

Les théâtres de Paris

Antoine, 20 h. 30 : les Parents terribles.
Arts-Hébertot, 20 h. 45 : l'Ecole des cocottes.
Athénée, 21 h. : Victor ou les Enfants au pouvoir.
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre de l'Aquarium, 20 h. 30 : La jeune lune tient la vieille lune toute une nuit dans ses bras. — Théâtre de la Tempête, 20 h. : Penthésilée.
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 45 : Chers zoiseaux.
Coupe-Chou, 20 h. 30 : l'Arménoche.
Daunou, 21 h. : le Portrait de Dorian Gray
Edouard-VII, 21 h. : Amphitryon 38
Fontaine, 21 h. : Grandeur et misère de Marcel Barju.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
La Bruyère, 21 h. : Pour 100 briques, t'as plus rien maintenant.
Madeleine, 20 h. 30 : Peau de vache.
Mathurins, 20 h. 45 : les Mains sales.
Michel, 21 h. 10 : Joyeux anniversaire.
Michodière, 20 h. 45 : Acapulco, Madame.
Moderne, 21 h. : Qui est qui ?
Montparnasse, 20 h. 30 : Même heure, l'année prochaine.
Mouffetard, 20 h. 30 : Oraison ; 22 h. 15 : Opération Zoo.
Nouveautés, 21 h. : Nina.
Œuvre, 20 h. 45 : le Scénario.
Le Palace, 19 h. : Rock and Roll Clown ; 21 h. : le Rêve d'un homme ridicule (Pip Simmons) ; 22 h. 30 : Just a quick sweet dream.
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Plaisance, 20 h. 45 : la Reine de la nuit.
Poche-Montparnasse, 20 h. 45 : Isaac et la Sage-Femme.
Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : la Dispute.
Récamier, 20 h. 30 : Chatterton.
Saint-Georges, 20 h. 30 : Lucienne et le Boucher.
Studio des Champs-Elysées, 20 h. 45 : les Dames du jeudi.
Studio-Théâtre 14, 20 h. 30 : la Fausse Suivante.
Théâtre d'Art, 20 h. 30 : Bonsoir, Monsieur Tchekhov.
Théâtre de la Cité internationale, la Resserre, 21 h. : Deux. — Grand Théâtre, 21 h. : Fantasio. — La Galerie, 21 h. : la Paix.
Théâtre de l'Epicerie, 20 h. 30 : la Glace à trois faces : le Prix Martin.
Théâtre Essaïon, 21 h. : la Représentation
Théâtre du Manitout, 18 h. : la Vitromagie.
Théâtre du Marais, 20 h. 45 : Electre ; 22 h. 30 : Jeanne d'Arc et ses copines.
Théâtre Oblique, 21 h. : le Zoulou.
Théâtre d'Orsay, grande salle, 20 h. 30 : Equus. — Petite salle, 20 h. 30 : Oh ! les beaux jours.
Théâtre de la Péniche, 20 h. 30 : En attendant Godot
Théâtre Présent, 20 h. 30 : le Pavé de l'ours ; le Tombeau d'Achille.
Théâtre 347, 20 h. 45 : Egmont.
Tristan-Bernard, 20 h. 30 : Antoine et Cléopâtre.
Troglodyte, 22 h. : Contes sauvages.

Les théâtres de banlieue

Aubervilliers, Théâtre de la Commune, 20 h. 30 : Schippel.
Boulogne, T. B B., 20 h. 30 : le Roi Lear.
Corbeil-Essonnes, Centre Pablo-Neruda, 20 h. 30 : Boesman et Léna.
Créteil, Maison des arts, 20 h. 30 : Dick Annegarn.
Ivry, Studio, 21 h. : Martin Eden.
Nanterre, Théâtre des Amandiers, 21 h. : le Songe d'une nuit d'été.
Sartrouville, Théâtre, 21 h. : Gros câlin.
Villejuif, Théâtre Romain-Rolland, 21 h. : Ivanov.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 21 h. : la Collection ; 22 h. 15 : Emmanuelle ; 23 h. 30 : A. Bruant.
Les Blancs-Manteaux, 20 h. : Romain Bouteille ; 21 h. : Jean Bois ; 22 h. 30 : C'est la surprise.
Café d'Edgar, 21 h. : le Désert rose ; 22 h. 30 : la Frappe. — II, 20 h. 30 : Nous chantons, ne vous déplaise ; 22 h. 15 : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon.
Café de la Gare, 20 h. 15 : Topiques ; 22 h. : Une pitoyable mascarade.
Au Coupe-Chou, 20 h. 30 : l'Arménoche ; 22 h. : Pourquoi pas moi ? ; 23 h. 30 : Bruno Garcin.
La Cour des Miracles, 20 h. 30 : Alex Métayer ; 22 h. : les Mirabelles.
Dix-Heures, 22 h. : Teca et Ricardo.
Le Fanal, 20 h. : le Président
Fer-à-Cheval, 22 h. : Tramille. Pavail. Patrie.
Le Petit Casino, 21 h. 15 : Partez du pied gauche ; 22 h. 30 : J.-C. Monteils
Le Sélénite, 20 h. 30 : Une maille à l'endroit, une maille à l'envers ; 22 h. : Dix dernières ; 23 h. 30 : Eh ! Mec. — II, 21 h. : C'est très important ; 22 h. 30 : Jeanne au boucher ; 24 h. : les Hommes-Loups.
Le Splendid, 20 h. 45 : Frissons sur le secteur ; 22 h. 15 : le Pot de terre contre le Pot de vin.
Théâtre-Cabaret rouge, 22 h. 30 : Monique Morelli et Leonardi
Théâtre du Marais, 22 h. 30 : Jeanne d'Arc et ses copines.
La Veuve Pichard, 20 h. 30 : Marianne Sergent ; 22 h. 15 : la Revanche de Louis XI.
La Vieille Grille, salle 1, 20 h. 30 : Orchidée ; 21 h. 15 : Handicap ; 22 h. 30 : Michel Bulher. — Salle 2, 22 h. 30 : Rocker's Digest.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Mardi 18 janvier

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : R.P.R. ou Le nouveau-né a une grande barbe...
Dix-Heures, 22 h. : Teca et Ricardo.

Le music-hall

Bobino, 20 h. 30 : Georges Brassens.
Casino de Paris, 20 h. 30 : Parisline.
Concert Mayol, 21 h. 15 : Bouquet de nus.
Olympia, 20 h. 45 : Dalida.
Palais des congrès, 21 h. : Serge Lama.
Palais des sports, 20 h. 30 : Julien Clerc.
Renaissance, 21 h. : Guy Bedos.

Les concerts

Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : C. Eschenbach, piano (Schumann, Chopin).
Cercle interallié, 21 h. : Trio de Trieste (Haydn, Ives, Brahms).
Eglise Saint-Séverin, 21 h. : C. Courtois et G. Rabol, violon et clavecin (Bach).

Jazz, pop' et rock

Pavillon de Paris, 20 h. : Todd Rundgren, pop.
Créteil, Maison des arts, 20 h. 30 : Dick Annegarn.
American Center, 21 h. : Moravagine.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans ; (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : Liliom, de F. Lang ; 18 h. 30 : l'Héritage de la chair, d'E. Kazan ; 20 h. 30 : le Voyage des comédiens, de T. Angelopoulos.

Les exclusivités

L'AFFICHE ROUGE (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40)
AFFREUX, SALES ET MECHANTS (It.), v.o. : Saint-Germain Huchette, 5e (633-87-59) ; Styx, 5e (633-08-40) ; 14-Juillet-Parnasse 6e (326-58-00) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; jusqu'au 13, à partir du 14 : Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic-Entrepôt, 14e (387-35-43).
L'AGE DE CRISTAL (A.), v.o. : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Elysées-Point Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
L'AILE OU LA CUISSE (Fr.) : A B C., 2e (233-55-54) ; Mercury, 8e (225-75-90) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; jusqu'au 13 : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41)
AMBULANCES TOUS RISQUES (A.), v.o. : U G C Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Omnia, 2e (233-39-36) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90).
LA BANANE NOIRE (Isr.) v.o. : Le Seine, 5e (325-95-99), à 14 h. 20 et 22 h. 20.
BAROCCO (Fr.) (*) : Quintette, 5e (033-35-40), Publicis Saint-Germain 6e (222-72-80), Biarritz, 8e (723-69-23), Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24)
BARRY LYNDON (Angl.), v.o. : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74)
LE BERCEAU DE CRISTAL (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86)
CASANOVA, UN ADOLESCENT A VENISE (It.), v.o. : Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33) ; Hautefeuille 6e (633-79-38) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81)
LE CHASSEUR DE CHEZ MAXIM'S (Fr.) : Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03), Paris, 8e (359-53-99), Maxéville, 9e (770-72-86), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27)
LE COUP DE GRACE (All.), v.o. : Bonaparte, 6e (326-12-12), Studio des Ursulines, 5e (033-39-19), Biarritz, 8e (723-69-23)
CRIA CUERVOS (Esp.), v.o. : Hautefeuille, 6e (633-79-38)
LA DERNIERE FOLIE (A.), v.o. : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37), Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Impérial 2e (742-72-52) jusqu'au 13
DERSOU OUZALA (Sov.), v.o. : Studio Alpha 5e (033-39-47), Arlequin, 6e (548-62-25), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34), Paramount-Gaîté 14e (326-99-34) ; v.f. : Paramount-Marivaux 2e (266-55-33)
EDVARD MUNCH, LA DANSE DE LA VIE (A.), v.o. : Racine, 6e (633-43-71).
ENNEMIS COMME AVANT (A.), v.o. : Quintette, 5e (033-35-40), France-Elysées, 8e (723-71-11) ; v.f. : Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) jusqu'au 13
L'EMPIRE DES SENS (Jap.) (**), v.o. : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; v.f. : Balzac, 8e (359-52-70).
L'ESPRIT DE LA RUCHE (Esp.) v.o. : Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Monte-Carlo, 8e (225-09-83), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81)
FACE A FACE (Suéd.), v.o. : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
LE GRAPHIQUE DE BOSCOP (Fr.) : Noctambules, 5e (033-42-34).
LE GRAND ESCOGRIFFE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Bosquet, 7e (551-44-11), Ambassade, 8e (359-19-08), Athéna, 12e (343-07-48), Victor-Hugo, 16e (727-49-75) jusqu'au 13, Wepler, 18e (387-50-70)
L'HEROINE DU TRIANGLE D'OR (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90)
JONAS QUI AURA 25 ANS EN L'AN 2000 (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
LE JOUET (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40), Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Marignan, 8e (359-92-82), Nations, 12e (343-04-67), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Caravelle, 18e (387-50-70) ; jusqu'au 13 : Français, 9e (770-33-88), Cambronne, 15e (734-42-96)
LE JOUR DE GLOIRE (Fr.) : Omnia, 2e (233-39-36) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (326-41-02) ; Grand-Pavois, 15e (531-44-58) ; Les Images, 18e (522-47-94)
KING KONG (A., v.o.) : Studio-Jean-Cocteau, 5e (033-47-62) jusqu'au 12 ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Boul'Mich', 5e (033-48-29) ; George-V, 8e (225-41-46) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention-St-Charles, 15e (577-09-70) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan 19e (206-71-33)
LACHE-MOI LES BASKETS (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier 8e (387-35-43) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74)
LES DOUZE TRAVAUX D'ASTERIX (Fr.) : Calypso, 17e (754-10-68)
MADO (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88)
LA MALEDICTION (A., v.f.) (*) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Gaumont-Sud 14e (331-51-16) ; Secrétan, 19e (206-71-33)
1900 (1re partie, It., v.o.) (**) : Grands-Augustins, 6e (633-22-13) ; v.f. : Templiers, 3e (272-94-56) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32)
1900 (2e partie, It., v.o.) (**) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : Templiers, 3e (272-94-56) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32)
MOI, PIERRE RIVIERE... (Fr.) : Studio-Logos, 5e (033-26-42)
MONSIEUR KLEIN (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-47-19)
NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It., v.o.) : Cinoche Saint-Germain 6e (633-10-82)
LA PREMIERE FOIS (Fr.) : Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Clichy-Pathé 18e (522-37-41) jusqu'au 13 ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74)
RED (Can., v. québ.) : Studio Saint-Séverin, 5e (033-50-91)
RUE HAUTE (Belg.) : Panthéon, 5e (033-15-04) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Fauvette, 13e (331-56-86) jusqu'au 13 ; Calypso, 17e (754-10-68)
SALO (It., v.o.) (**) : Studio Galande 5e (033-72-71)
SANTHALA NAISSANCE (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), à 12 h et 13 h
SARTRE PAR LUI-MEME (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Marais 4e (278-47-86)
SCANDALO (It., v.o.) (**) : Biarritz, 8e (723-69-23)
SERAIL (Fr.) (**) : La Clef, 5e (337-90-90)
SURVIVRE (Mex., v.f.) (*) : Rex, 2e (236-83-93) ; U G C-Odéon, 6e (325-71-08) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U G C-Opéra, 2e (261-50-32) ; Liberté-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U G C-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (288-99-75)
THE MARATHON MAN (A., v.o.) (**) : Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; Dragon, 6e (548-54-74) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Richelieu, 2e (233-56-86) jusqu'au 16 ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41)
UN CADAVRE AU DESSERT (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37)
UNE FEMME A SA FENETRE (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont-Sud 14e (331-51-16)
UN ELEPHANT ÇA TROMPE ENORMEMENT (Fr.) : Paris 8e (359-53-99) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Montparnasse-Pathé 14e (326-65-13)
UN MARI, C'EST UN MARI (Fr.) : Normandie 8e (359-41-18) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Haussmann, 9e (770-47-55) ; Royal-Passy, 16e (527-41-16)
UNE FILLE UNIQUE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), à partir de 18 h 30
LA VICTOIRE A ENTEBBE (A., v.o.) : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (266-55-33) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse 14e (326-22-17) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
LA VICTOIRE EN CHANTANT (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), à 14 h. 30 et 22 h. 30
LE VOYAGE AU BOUT DU MONDE (Fr.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
WEEK-END SAUVAGE (A., **, v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse 14e (326-22-17) ; Convention-Saint-Charles, 15e (577-09-70)
WINSTANLEY (Ang., v.o.) : Olympic-Entrepôt 14e (542-67-42)

Les films nouveaux

LE DESERT DES TARTARES, film italien de Valerio Zurlini, v.o. : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont-Rive gauche 6e (548-26-36), Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; v.f. : Lumière, 9e (770-84-64), Nations, 12e (343-04-67), Cambronne, 15e (734-42-96)
FRANCE, MERE PATRIE, film français de Guy Barbero : Jean-Renoir, 9e (874-40-75)
LE JUGE FAYARD DIT « LE SHERIFF », film français d'Yves Boisset : Rex, 2e (236-83-93), U. G. C.-Odéon, 6e (325-71-08), Normandie, 8e (359-41-18), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).
SUNDAY TOO FAR AWAY, film australien, de Kenn Hannam, v.o. : Studio Médicis, 5e (633-25-97), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
VIOL ET CHATIMENT, film américain de Lamont Johnson (**), v.o. : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12), Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Rotonde, 6e (633-08-22), Helder, 9e (770-11-24), Liberté-Gare de Lyon 12e (343-01-59), Mistral, 14e (539-52-43), Murat, 16e (288-99-75), Convention-St-Charles, 15e (577-09-70)
RAID SUR ENTEBBE, film américain d'Irvin Kershner, v.o. : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93), Balzac, 8e (359-52-70), Miramar, 14e (326-41-02), Mistral, 14e (539-52-43), Murat, 16e (288-99-75), Convention-Saint-Charles, 15e (577-09-70)
ERIC TABARLY ET LES AUTRES, film français d'Yves Hussenot : Studio J.-Cocteau 5e (033-47-62)
L'APPRENTI SALAUD, film français de Michel Deville : Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Colisée, 8e (359-29-46), Français, 9e (770-33-88), Fauvette, 13e (331-56-86), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Caravelle, 18e (387-50-70), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74)

SPECTACLES POUR ENFANTS

(du 19 au 25 janvier)

Cirque à l'ancienne au Nouveau Carré, square Emile-Chautemps (277-88-40), mer., sam. et dim., 15 h. 30.
Cirque d'Hiver (700-12-25), mer., 14 h. ; dim., 14 h. et 17 h.
Marionnettes André Roggers (589-05-99), Théâtre 13, mer., 14 h. 30 : la Ferme du bonheur.
Marionnettes André Verdun, Vincennes (782-19-60), mer., sam., dim., 15 h. : Robinson Crusoé.
Marionnettes du Jardin d'acclimatation (637-07-87), t. l. j., 15 h. 15 : Guignol.
Marionnettes du jardin des Tuileries (076-05-19), mer., sam. et dim., 15 h. 15.
Marionnettes du Luxembourg (326-46-47), mer. et dim., 14 h. 30 et 15 h. 30 ; sam., 15 h. 30 : les Métamorphoses du Prince charmant.
Marionnettes du parc Montsouris (273-39-56), mer., sam., dim., 15 h. : Guignol.
Au Bec fin (203-34-49), mer., 15 h. 30 : les Animaux malades de la peste (+ treize ans).
Au Petit Casino (747-62-75), mer., 14 h., et dim., 15 h. : le Pays des galipettes.
Les Blancs-Manteaux (277-42-51 et 887-97-58), mer. et sam., 14 h. 30 : le Rêve de M. Gabiolo.
Café d'Edgar (326-13-68), mer., 14 h. et 16 h. ; sam., 15 h. : Pierre et Félicia ; mer., 14 h. et 16 h. : Ateliers.
Cité universitaire, Maison de l'Allemagne, dim., 15 h. 30 : Max le siffleur.
Mouffetard (236-02-87), mer. et sam., 14 h. 30 : Max le siffleur.
Pavillon royal (500-51-00), mer. et dim., 15 h. : le Carnaval des animaux.
Théâtre Aydar (878-33-47), les 24 et 25, à 14 h. 30 : Arthur au pays des hommes.
Théâtre du Livre-Vivant (033-53-81), mer., 14 h. 30 ; dim., 14 h. 30 et 16 h. 30 : le Coq en pâte.
Théâtre du Manitout (325-60-13), mer. et dim., 15 h. : les Contes de mille et un livres, théâtre.
Théâtre Montparnasse, t. l. j. sf sam. et dim., 14 h. 20 : les Fourberies de Scapin.
Théâtre du Petit-Monde (700-23-77), mer. et dim., 15 h. : Cendrillon.
Théâtre de la Plaine (250-15-65), mer., 15 h. : Histoires de la jungle.
La Vieille Grille (707-60-93), sam. et dim., 15 h. : Contes en poudre.
Cinéma — Le label Chouette a été attribué par le secrétariat d'Etat à la culture : (enfants) le Jouet, les Douze Travaux d'Astérix, la Dernière Folie de Mel Brooks, l'Aile ou la Cuisse, Vingt mille lieues sous les mers, le Voyage au bout du monde, My Fair Lady, Chantons sous la pluie ; (adolescents) l'Age de cristal, le Bal des vampires, Barry Lyndon, Cria Cuervos, Nous nous sommes tant aimés, Une vie difficile, Si c'était à refaire, l'Affiche rouge, Bingo, Mr Klein, Un cadavre au dessert, Un éléphant ça trompe énormément, Cléopâtre, Winstanley, Dersou Ouzala, Ambulances tous risques, King Kong, l'Esprit de la ruche, le Juge Fayard dit « le Shériff », Raid sur Entebbe.

RADIO-TÉLÉVISION

LE S.N.J. DE L'AUDIO-VISUEL SOLIDAIRE DES ARTISTES ET DES RÉALISATEURS

● La Fédération de l'audio-visuel du Syndicat national des journalistes exprime, dans un communiqué publié lundi, sa solidarité avec l'action des artistes interprètes et des réalisateurs de télévision, en se déclarant prêt *« à apporter un soutien concret à leur action pour la satisfaction de leurs revendications »*. Le S.N.J. affirme que *« les journalistes des organismes issus de l'O.R.T.F. ne peuvent rester indifférents à cette bataille pour la défense de la culture française, la qualité des programmes de la radio-télévision et l'emploi des personnels qui en sont les premiers artisans »*.

TRIBUNES ET DÉBATS

MARDI 18 JANVIER

— *M. Ambroise Roux*, vice-président du Conseil national du patronat français, est l'invité de Pierre Lescure sur Europe 1, à 18 heures.

— *L'Union féminine civique et sociale* dispose de la tribune libre de FR 3 à 19 h. 40.

— *MM. Jacques Fontanet*, ancien ministre, et *J.-M. Benoist*, philosophe, dialoguent à propos des « nouvelles données de l'Europe » sur France-Culture, à 20 heures.

— *MM. Louis Leprince-Ringuet, Jean Boissonnat, Raymond Bourgine, Pierre Lebris, Yvan Levai, Roger Bouzinac, Mme Josette Alia* et notre collaboratrice *Jacqueline Grapin* participent à l'émission littéraire « Le livre du mois », sur TF 1, à 22 heures (sous réserve).

MERCREDI 19 JANVIER

— *Le Rassemblement pour une renaissance démographique* dispose de la tribune libre de FR 3, à 19 h. 40.

— *VU* —

Le testament du docteur Lang

Il avait l'air gentil, comme ça, Fritz Lang, simple, chaleureux, débonnaire, plein d'humour. Il évoquait lundi sur TF 1 — c'était filmé à Hollywood en 1972, quatre ans avant sa mort, — les étapes de sa carrière. A y regarder d'un peu plus près on croyait voir, cependant, sur ces lèvres sinueuses, dans cet œil cyclopéen grossi par d'épaisses lunettes, — éborgné pendant la guerre de 1914, il dissimulait sa paupière blessée derrière un triangle noir, — on croyait sentir au bout de ces doigts noueux, de ces longues mains tachées de son, l'assurance impérieuse, impatiente, moqueuse, de qui n'hésitait pas à régler à la place du réalisateur chargé de l'interviewer les détails du tournage : placez ce projecteur ici, vous, mettez-vous là...

Son français prononcé à la « teutonne anglicisée » était clair, drôle, accrocheur. Dommage qu'Armand Panigel — on n'entendait que lui ! — ne l'ait pas laissé parler davantage. Il déclarait toujours n'avoir rien à dire, en réalité s'il répugnait à se faire l'exégète de ses œuvres, il adorait raconter des histoires, celle de son entrevue avec Goebbels, en particulier, — ça on y a eu droit, — Goebbels qui lui a dit à peu près, alors qu'il invoquait ses origines pour refuser les honneurs du régime : « C'est à nous de décider qui est juif ou pas ! »

Cette première émission concernait le Berlin des années 20. Il n'a été question que de Lang, bien sûr, mais ils étaient tous là : Lubitsch, Ophüls, Wilder, Murnau, Pabst... Etonnante époque dominée par la confiance énergique, rayonnante, de ce producteur hors pair, Erich Pommer. On a vu, on a revu des extraits de ses films, depuis les Trois lumières *jusqu'au* Testament du docteur Mabuse. *Des splendeurs, vraiment, des merveilles de nouveauté, de violence visionnaire, d'impact poétique encore accentué par le noir et blanc.*

On a un peu gazé forcément sur son goût du colossal, du défilé, sur son côté Leni Riefenstahl et le Triomphe de la volonté, *sur l'ambiguïté, c'est le moins qu'on puisse dire, de sa conception très national-socialiste des rapports entre patrons et ouvriers dans* Metropolis. *On a attribué cela aux mauvais penchants de sa femme — de sa scénariste — Thea von Harbou, qui n'allait pas tarder à le quitter pour adhérer au parti. On a insisté, en revanche, sur son appartenance au courant expressionniste allemand. Panigel y tenait beaucoup. Pas lui. Lui ne savait pas de quoi il s'agissait. Qu'est-ce que c'est l'expressionnisme ? Il ne voyait pas. Caligari ? Ce n'est pas lui qui l'a tourné, il était engagé ailleurs.*

Quand on l'a quitté, il venait de s'enfuir, de sauter, c'était en 1933, dans le premier train pour Paris. Tout plutôt que de devenir — le Führer aimait bien ce qu'il faisait — le metteur en scène officiel du grand Reich. On le retrouvera la semaine prochaine avec délice.

CLAUDE SARRAUTE.

MARDI 18 JANVIER

En raison de la grève des réalisateurs, les programmes ci-dessous, notamment les émissions en direct, sont donnés sous réserves.

CHAINE I : TF 1

20 h. 30 (R.). Téléfilm : *les Prétendants de Mme Berron*, d'A. L'Hote et H. Baslé, avec M. Barrey, G. Minch, P. Santini.

Un enfant, qui a perdu son père, se met en tête de trier sur le volet ses éventuels beaux-pères, et prend en main la bonne marche du foyer. Tendresse et naïveté, quelque part près d'Audierne.

22 h., Emission littéraire : Le livre du mois, de J. Ferniot et Ch. Collange.

23 h. 10. Journal.

CHAINE II : A 2

20 h. 30. Les dossiers de l'écran : « Pour l'exemple », de J. Losey (1964), avec D. Bogarde, T. Courtenay, L. McKern, B. Foster, J. Villiers. (N.).

En 1917, un soldat anglais, combattant sur le front du nord de la France, s'enfuit, dans un moment de désarroi. Repris et jugé pour désertion, il est fusillé, pour l'exemple.

Un constat terrible de la dégradation de la justice sous l'effet de la guerre.

22 h., Débat : Les mutineries de 1917.

Avec MM. Guy Pedroncini (auteur du livre « les Mutineries de 1917 »), Gilbert Ziepura (professeur à l'université de Constance, en République fédérale d'Allemagne), et des témoins.

23 h. 30. Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30. Westerns, films policiers, aventures : « Chino », de J. Sturges (1973), avec Ch. Bronson, M. Bozzuffi, J. Ireland, V. van Patten, F. Tozzi.

En 1880, un Indien, éleveur de chevaux, est aux prises avec un propriétaire raciste qui veut lui faire quitter le pays.

Un western classique (réalisé en Espagne) et qui reprend sobrement des thèmes connus de la saga de l'Ouest américain.

22 h. 5. Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., Dialogues : Nouvelles données de l'Europe, avec J. Fontanet et J.-M. Benoist ; 21 h. 15, Musiques de notre temps ; 22 h. 30, Nouvelles figurations, nouvelles tendances ; 23 h., De la nuit ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30, Musique à découvrir : variations sur le thème « Mon cœur soupire » de Mozart ; « Deux nocturnes pour violon et harpe » (Bochsa) ; « Fantaisie pour violon et harpe » (Saint-Saëns) ; « Trio pour flûte, hautbois et harpe » (Vellones) ; « Divertissement » (Migot), par J. Bernard-Lecoq, J.-J. Kantorow, P. Sechet, A. Chevelet, R. Fontaine ; 22 h., Généalogie de la musique, par J. Attali ; 0 h. 5, Musique des civilisations africaines ; 0 h. 5, Bye, bye, blackbird.

MERCREDI 19 JANVIER

CHAINE I : TF 1

De 12 h. 15 à 20 h., programme ininterrompu (à 13 h. 35, Les visiteurs du mercredi).

20 h. 30. Téléfilm : « la Foire » (première partie), de P. Viallet, avec C. Jurgens, E. Bierry, J. Faber, A. Falcon, L. Malet.

Grandeur et décadence, en trois épisodes, d'une riche et fantaisiste famille luxembourgeoise, à l'aube de la deuxième guerre mondiale. Première partie : le patriarche (Curd Jurgens) et son petit-fils (Laurent Malet).

22 h., Documentaire : Les grandes énigmes (La Soufrière), de R. Clarcke et N. Skrotzky. Réal. Cl. Otzenberger.

22 h. 45. Journal.

CHAINE II : A 2

De 13 h. 35 à 20 h., programme ininterrompu (à 15 h. 50, Un sur cinq).

20 h. 30. Série : Switch ; 21 h. 30, Magazine d'actualité : C'est-à-dire, prés. J.-M. Cavada (en direct de Téhéran).

Grand témoin : le shah d'Iran.

23 h., Jazz : Chey Baker et Zoot Sims. Réal. J.-Ch. Averty ; 23 h. 30. Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30. Un film, un auteur : « Juste avant la nuit », de Cl. Chabrol (1970), avec St. Audran, M. Bouquet, F. Périer, J. Carmet, D. Zardi.

Un directeur d'entreprise, marié, tue sa maîtresse, qui est la femme de son meilleur ami. Il cherche en vain à se délivrer de son crime par un aveu que son entourage ne veut pas entendre. Une étude de mœurs où Chabrol met à nu avec délectation « l'ordre moral » de la nouvelle bourgeoisie.

22 h. 10. Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., La musique et les hommes : Wagner, par D. Jameux ; 22 h. 30, Nouvelles figurations, nouvelles tendances ; 23 h., De la nuit ; 23 h. 50, Poésie.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30, En direct du Théâtre des Champs-Elysées : Orchestre national de France, direction M. Le Roux, avec le pianiste M. Beroff : « Don Juan » (R. Strauss) ; « Concerto n° 4 » (Beethoven) ; « Sérénade nocturne K 286 » (Mozart) ; « Six pièces, opus 6, pour orchestre » (Webern) ; « Suite Scythe » (Prokofiev) ; 22 h. 45, Généalogie de la musique, par J. Attali ; 0 h. 5, Musiques des civilisations africaines ; 0 h. 30, Bye, bye, blackbird.

JEUDI 20 JANVIER

CHAINE I : TF 1

20 h. 30, Série : la Famille Cigale ; 21 h. 25, Magazine d'actualité : l'Evénement, prés. J. Besançon ;

22 h. 25, Allons au cinéma ; 23 h., Journal.

CHAINE II : A 2

20 h. 30, Film : « le Silencieux », de Cl. Pinoteau (1972), avec L. Ventura, L. Massari, S. Flon, L. Genn, R. Hardy.

22 h., Magazine du cinéma : 100 000 images, de P. Tchernia (« Ceux de chez nous », de Sacha Guitry).

23 h., Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, Les grands noms de l'histoire du cinéma (R.) : « le Mépris », de J.-L. Godard (1963), avec B. Bardot, M. Piccoli, J. Palance, G. Moll, F. Lang.

22 h. 15. Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., Improvisation IV, L'événement : le quartier Mouffetard ; 21 h. 40, Musique ; 22 h. 30, Nouvelles figurations, nouvelles tendances ; 23 h., De la nuit ; 23 h. 50, Poésie.

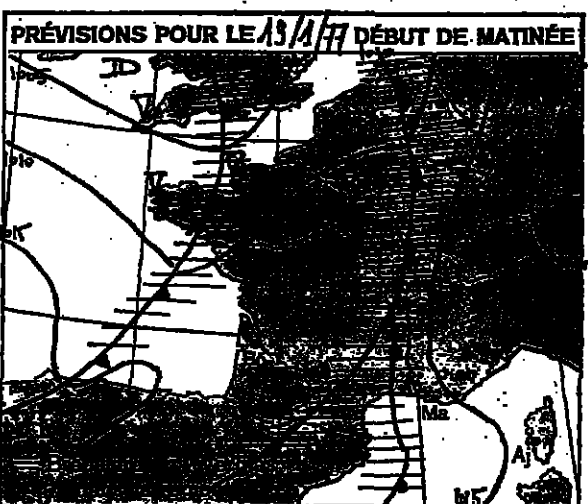
FRANCE-MUSIQUE

20 h., Improvisation IV, L'événement : le quartier Mouffe- le tsar » (Glinka), par le nouvel orchestre philharmonique et les chœurs de Radio-France, direction N. Bereza, avec les solistes de l'Opéra de Zagreb, F. Petrusanec, B. Beratovac, B. Svelic ; 24 h., Musique des civilisations africaines ; 0 h. 30, Harpes.

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE





Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige ▽ averses ⌈ orages ➡ Sens de la marche des fronts
Front chaud ▲▲ Front froid Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le mardi 18 janvier à 0 heure et le mercredi 19 janvier à 24 heures :

La perturbation qui abordait mardi matin les régions voisines de l'Atlantique se déplacera vers l'est et traversera toute la France. Elle sera suivie, par l'ouest, de masses d'air maritime instable et frais.

Mercredi 19 janvier, le temps sera couvert et pluvieux le matin sur la moitié est de la France, et il neigera au-dessus de 1 300 mètres. Sur la moitié ouest du pays, le temps sera plus variable, et il y aura des averses en Bretagne. Au cours de la journée, la zone neigeuse et pluvieuse se localisera des Vosges aux Alpes et à la Corse, tandis que le temps variable s'étendra sur tout le reste du pays, les éclaircies alternant avec des averses, qui seront surtout fréquentes de la Bretagne à la frontière belge.

Les vents, modérés, viendront du secteur sud dans la zone pluvieuse, d'ouest à nord-ouest après son passage.

Les températures minimales seront en hausse sur la moitié est du pays, où il ne gèlera plus en plaine. Les températures maximales, en baisse dans les régions de l'Ouest, varieront peu ailleurs.

Mardi 18 janvier, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris-Le Bourget, de 1 018,9 millibars, soit 764,2 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 17 janvier ; le second, le minimum de la nuit du 17 au 18) : Ajaccio, 12 et —1 degré ; Biarritz, 12 et 7 ; Bordeaux, 6 et 3 ; Brest, 6 et 4 ; Caen, 3 et 1 ; Cherbourg, 3 et 1 ; Clermont-Ferrand, 4 et —3 ; Dijon, 4 et —1 ; Grenoble, 1 et —7 ; Lille, 1 et 0 ; Lyon, 4 et —2 ; Marseille, 10 et 0 ; Nancy, 2 et —3 ; Nantes, 6 et 2 ; Nice, 12 et 3 ; Paris-Le Bourget, 5 et 1 ; Pau, 11 et 1 ; Perpignan, 9 et 0 ; Rennes, 4 et 2 ; Strasbourg, 3 et —2 ; Tours, 2 et 1 ; Toulouse, 8 et 4 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 14 et 3 degrés ; Amsterdam, 6 et —2 ; Athènes, 13 et 4 ; Berlin, 1 et —1 ; Bonn, 4 et —4 ; Bruxelles, 4 et —2 ; Iles Canaries, 24 et 17 ; Copenhague, 1 et —2 ; Genève, 2 et —7 ; Lisbonne, 14 et 10 ; Londres, 5 et 2 ; Madrid, 11 et 3 ; Moscou, —5 et —10 ; New-York, —13 et —16 ; Palma-de-Majorque, 13 et 5 ; Rome, 10 et 3 ; Stockholm, 0 et —2 ; Téhéran, 0 et —8.

Automobile

Chrysler mise sur les rallies

Alors que la plupart des constructeurs développent une formule de promotion du sport automobile sur *circuit*, *Chrysler-France* se tourne délibéremment vers les rallyes. La commercialisation, en mars prochain, d'un « kit » groupe II pour la Simca Rallye 2 et les récompenses offertes aux meilleurs pilotes du S.R.T. (Simca Racing Team) peuvent susciter un regain d'intérêt chez les jeunes amateurs pour les compétitions routières.

Le « kit » sera vendu environ 4 400 francs par le réseau de la marque. Un ensemble de vingt-quatre pièces mécaniques et d'éléments de carrosserie en polyester transforme la Rallye 2, dont la cylindrée est inchangée : sa puissance passe à 110 ch DIN à 6 750 tr/mn (un gain de 24 ch) et son couple maximal est désormais de 13,65 mKg à 5 400 tr/mn. La plage d'utilisation est très large (à 4 000 tr/mn on obtient déjà 82 ch, 97 ch à 5 000) et la nouvelle pignonnerie de boîte, à quatre rapports rapprochés, sera particulièrement efficace sur les parcours accidentés. Le gain en motricité est évident, la tenue de route en progrès — grâce notamment à un « spoiler » avant doublé d'un carénage inférieur et à de nouveaux réglages des suspensions — et la direction est plus ferme et plus directe.

Une Rallye 2 groupe II neuve prête à concourir coûtera, au total, près de 31 000 francs. C'est peu pour une voiture « performante » (30,8 s aux 1 000 m) capable de se classer honnêtement. Les gains promis par Chrysler France sont, par ailleurs, alléchants : 2 500 francs au premier membre du S.R.T. classé dans un rallye (dix épreuves ont été retenues), plus des primes diverses, et 20 000 francs offerts en fin de saison au meilleur pilote. Enfin, les quatre meilleurs nationaux pourront disputer le Rallye de Monte-Carlo, l'an prochain, en bénéficiant de l'assistance financière et technique de la marque.

La formule mise au point par Chrysler France n'est donc pas dénuée d'intérêt, tant pour la firme que pour la promotion du sport automobile sur route. Elle devrait permettre de dénicher de nouveaux talents dans une catégorie moins fortunée, donc plus large, de conducteurs. C'est un premier pas vers une « démocratisation » — toute relative — des rallyes.

Mais quel paradoxe, pour un constructeur qui prône désormais le tout-à-l'avant d'avoir choisi pour son avenir sportif une tout-à-l'arrière dont on parle depuis *plus de quinze ans !* — M. B.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* des 17 et 18 janvier 1977 :

UN DECRET

● Insérant dans le code de l'urbanisme une troisième partie portant codification des arrêtés à caractère réglementaire.

DES ARRÊTÉS

● Portant fixation de certaines conditions d'établissement et d'exploitation de liaisons de télécommunications sur les lignes de transport d'énergie électrique ;

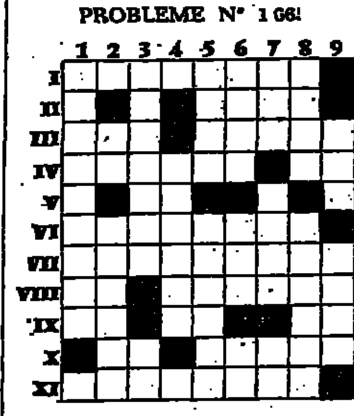
● Relatif au budget de l'école nationale d'administration.

UNE LISTE

● Des candidats admis à la suite des concours spéciaux ouverts pour l'accès aux instituts régionaux d'administration en vue de recruter des analystes.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 665



HORIZONTALEMENT

I. Il arrive qu'ils se regardent en chiens de faïence. — II. Fourmilière. — III. Prouva qu'il avait le sens des couleurs ; Prête à rire quand elle est innocente. — IV. Tricotent dans la rue ; Lettre morte. — V. En soie. — VI. Visitait les garnis. — VII. Mettra en lieu sûr. — VIII. Pieuses initiales ; Rsiquer sa chance. — IX. D'un auxiliaire ; Coupent une rose en deux ; Au programme du scout. — X. Saint ; Peu éclatants. — XI. Privés de leur soutien naturel.

VERTICALEMENT

1. Demeure dernière. — 2. Ne se montra pas chaleureux (épelé) ; Serpente. — 3. Eveillent des échos sylvestres ; Collent à la peau. — 4. Se chevauchent dans l'intimité. — 5. Bonne quand elle est fine ; Théâtre de jeux sanglants. — 6. Franchis le Rubicon ; Cours étranger ; En moins. — 7. Pièce de soutien ; Evoque une royale installation ; Cri ovin. — 8. Un par famille ! ; Dégage une forte chaleur. — 9. Ont donc été roulés ; Brillants jaboteurs.

Solution du problème n° 1 664

Horizontalement

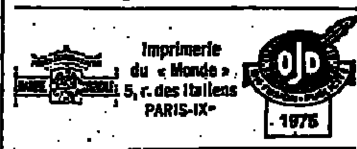
I. Amour ; Car. — II. Nantes ; Se. — III. Ol ; Ivan. — IV. Dalles ; Lé. — V. Idées. — VI. Nie ! ; Lobe. — VII. EV ; Mouron. — VIII. Eut ; Cc. — IX. Espérance. — X. U.S.A. ; Oh ! — XI. Ers ; Lames.

Verticalement

1. Anodine ; Eté. — 2. Maladives. — 3. On ; Lee ; Pus. — 4. Utile ; Mées. — 5. Rêves ; Oural. — 6. Sas ; Luta. — 7. Cor ; Nom. — 8. As ; Bouche. — 9. Révérence.

GUY BROUTY.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	98 F	175 F	252 F	330 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	188 F	355 F	523 F	690 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE - LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE	125 F	230 F	335 F	440 F
II. — TUNISIE	163 F	305 F	448 F	590 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

JUSTICE

L'AFFAIRE DE BROGLIE

M. Guy Floch commence l'audition des six inculpés

M. Guy Floch, premier juge d'instruction à Paris, devait commencer, ce mardi 18 janvier, les auditions des six personnes inculpées après l'assassinat de Jean de Broglie, le 24 décembre dernier. La première personne à être entendu par le magistrat est M. Simon Kolkowicz, l'un des participants présumés à l'opération qui devait aboutir au meurtre du parlementaire. Dans la semaine, M. Floch doit également interroger M. Serge Tessèdre, un autre inculpé.

D'autre part, il doit également recueillir, mercredi 19 janvier, le témoignage de M. Bernard André, qui, bien que non impliqué jusqu'ici, prétend avoir été pressenti comme tueur par le policier Guy Simoné, à la demande d'un certain « *Miremont, domicilié, 2, rue des Dardanelles* ». En attendant, le juge d'instruction a fait saisir, lundi 17 janvier, une bande magnétique sur laquelle a été enregistrée une interview de M. Bernard André diffusée dans la journée sur l'antenne de R.T.L.

Une déclaration de M. de Ribemont

De plus, M. Floch a décidé d'appliquer strictement à l'avenir les dispositions de l'article 118 du code de procédure pénale, en ne mettant la procédure à la disposition des avocats que vingt-quatre heures avant l'interrogatoire de leurs clients. Il a en effet constaté, après avoir autorisé les défenseurs à prendre connaissance du dossier dès la semaine dernière, que des passages de certains procès-verbaux avaient été publiés dans la presse.

M. Patrick Allenet de Ribemont, inculpé à la fin de la semaine dernière pour complicité d'homicide volontaire, et qui ne sera interrogé que dans une quinzaine de jours par M. Floch, a demandé à Mᵉ Alain Beaumier, l'un de ses défenseurs, de diffuser une déclaration dans laquelle il affirme : « *Lors de mon inculpation honteuse, monsieur le juge d'instruction Floch m'a demandé de l'aider en dépit de ma totale innocence, et du fait que je suis injustement incarcéré. Contrairement à la loi républicaine, on me demande d'apporter une preuve négative pour me rendre la liberté. Celle-ci m'est due. En effet, au terme de la loi, l'accusation doit prouver, et ne doit pas se satisfaire d'une présomption tirée d'un simple témoignage indirect qui, de surcroît, a été reconnu par son auteur, sur une radio périphérique, comme extorqué.* »

M. de Ribemont ajoute : « *Je désire donc apporter ma collaboration, mais ne pouvant désormais avoir confiance en l'enquête, j'en appelle à tous ceux qu'un déni de justice révolte. Aidez-moi ! Je sais (...) qu'il a existé et qu'il existe encore d'énormes intérêts politiques électoraux et affairistes entre al victime et certains de ses « amis » ou apparentés. Une aide de tous me sera précieuse pour compléter mes informations.* »

L'épouse du parlementaire demande un inventaire des documents liant son mari à M. de Ribemont

Mme Simone Rozès, président du tribunal de grande instance de Paris a examiné lundi matin 17 janvier en audience civile de référé la demande de Mᵉ Robert Badinter, avocat de Mme Jean de Broglie et de ses trois enfants partie civile, tendant à la désignation d'un expert pour faire un inventaire de tous les documents liant le prince de Broglie et M de Ribemont ainsi que pour « *rechercher et déterminer les créances exigibles susceptibles de rentrer dans l'actif* ».

Mᵉ Badinter a demandé que des éclaircissements soient apportés sur les correspondances passées entre MM de Ribemont et de Broglie et plus particulièrement sur trois lettres en date des 4 et 20 décembre 1975, et du 29 janvier 1976 « *Ces lettres portent-elles engagement ?* », s'est demandé Mᵉ Badinter qui a précisé qu'il était simplement à la recherche d' « *éléments de preuve* » L'avocat de Mme de Broglie a indiqué qu'il désirait préserver les intérêts de la succession et connaître avec certitude les conventions passées entre les deux hommes.

Mᵉ Raymond de Geouffre de La Pradelle de Leyrat, avocat de M Ribemont, s'est associé « *sans la moindre réserve* » à la demande de Mme de Broglie et a expliqué au tribunal quelle est, selon les explications fournies par son client, la nature des contrats d'assurance-vie, garantie du prêt accordé par Jean de Broglie à M. de Ribemont. Plusieurs polices d'assurance-vie semblent en effet avoir été souscrites pour garantir à propos de la Reine Pédauque le prêt de 4 millions de francs

La première antérieure au prêt prévoyait au bénéfice de la famille de Broglie, une indemnité de 2 500 000 francs en cas de mort accidentelle et de 1 500 000 F en cas de mort naturelle Cette police a par la suite fait l'objet d'une délégation pour garantir le prêt de la BNP de Bernay et il semble donc que les contractants ne se soient placés que dans l'hypothèse d'une mort naturelle puisque deux autres polices d'assurances ont été souscrites pour garantir la totalité du prêt La première l'a été auprès de la compagnie la France pour un montant de 1 500 000 F et la seconde par la B.N.P elle-même à la compagnie la Nationale pour un montant de 1 million de francs

Mᵉ de Geouffre de La Pradelle a déclaré que son client s'estimait débiteur de la famille de Broglie et a demandé pour « *que la situation soit définitivement clarifiée* » que les personnes qui sont intervenues dans ces différents contrats soient entendues Mᵉ de Geouffre de La Pradelle a protesté avec véhémence contre l'intervention du ministre de l'intérieur au cours de la conférence de presse du 29 décembre qui a désigné « *les responsables et les instigateurs du crime alors que l'on a besoin d'une expertise pour comprendre ces trois lettres Comment a-t-on pu dire que c'était là le mobile du crime ?* »

Mme Simone Rozès rendra sa décision « probablement » le mercredi 19 janvier.

Trois lettres

On trouvera ci-dessous les principaux passages des lettres adressées par M. Patrick Allenet de Ribemont à M. Jean de Broglie (*nos dernières éditions*).

LETTRE DU 4 DECEMBRE 1975 :

« *J'ai l'intention de me rendre acquéreur des actions de la S.A. La Reine Pédauque*, écrit M. de Ribemont. *Pour faire face à cette opération toutes causes confondues, j'aimerais pouvoir disposer d'une somme de quatre millions de francs (4 000 000) remboursables mensuellement en sept ans avec une franchise de trois mois.*

» *Vous m'avez indiqué téléphoniquement que vous ne disposiez pas d'une telle liquidité mais étiez en mesure de l'emprunter, à condition que j'en assume les frais de toute nature.*

» *Je puis donc prendre en charge limitativement les postes de frais suivants : 1) les frais découlant d'une inscription hypothécaire ; 2) les frais de main levée ; 3) les agios et frais bancaires relatifs à un tel emprunt ; 4) les primes d'assurances plafonnant à un capital de 2 500 000 F, vous-même faisant votre affaire de la garantie supplémentaire de 1,5 million de francs.* »

» *Pour la garantie de cet emprunt, je déposerai entre vous mains l'ensemble des actions acquises.*

» *Au fur et à mesure de mes remboursements mensuels vous les restituerez à moi-même ou à mes ayants droit, ou encore aux personnes que je pourrai me substituer.* »

M. de Ribemont indique également : « *D'autre part, en raison de la prise en charge par moi des primes d'assurances capital-décès, au cas où ces polices viendraient à jouer, soit par décès, soit par infirmité permanente, vous-même ou vos ayants-droit auraient à restituer les actions encore détenues, soit à moi-même soit à mes ayants-droit, ou encore aux personnes que je pourrai me substituer, et ce, sans aucune formalité ni de débours, les causes de ma dette se trouvant éteintes par les effets du risque garantie.* »

LETTRE DU 20 DECEMBRE :

« *Je vous confirme bien volontiers, pour satisfaire vos seules objections verbales que vous me fîtes, mon accord qu'en le cas où les différentes polices d'assurances contractées à l'occasion de votre emprunt viendraient à jouer pour cause de décès, je me trouverais dispensé du remboursement du seul capital garantie par les polices souscrites à l'occasion de ce prêt auprès des compagnies la France et la Nationale en ce qui concerne le capital assuré par les polices personnelles jusqu'à concurrence de 1 500 000 F et souscrites antérieurement à ces circonstances Il est entendu que je ferais mon affaire à l'égard de vos ayants-droit sur la période initialement convenue entre nous, soit quatre-vingt-quatre mensualités et ce sur une fraction dudit capital « prorata temporis », c'est-à-dire hormis les trois mois de franchise, chaque mois écoulé avant l'éventualité envisagée ci-dessus diminuera d'un quatre-vingt-unième de 1 500.000 F, capital initialement assuré.* »

LETTRE DU 29 JANVIER 1976 :

» *1) Je suis conscient de ce que le montant des polices correspond, dans leur forme, à une assurance théorique de 2 500 000 F mais ce seulement dans le cas où jouerait la garantie décès accidentel. Aussi la B.N.P. comme moi-même n'avons retenu ces polices qu'à concurrence de 1 500 000 F, c'est-à-dire la couverture du risque décès par mort naturelle*

» *2) Il est bien évident que dans le cas où jouerait cette garantie, la B.N.P ne pourrait se présenter comme créancière auprès des compagnies d'assurances que jusqu'à concurrence de 1 500 000 F (si le décès survenait avant tout remboursement en capital fait par vous-même à la B.N.P.), c'est-à-dire que, passée la période initiale après trois mois de franchise, le capital s'amortit régulièrement tous les mois, et la B.N.P n'est créditrice en cas de décès que de la somme lui restant due en capital amorti. Il est bien évident que le surplus irait à vos ayants droit si le décès survenait pour cause accidentelle, c'est la raison pour laquelle nous n'avons retenu qu'une somme de 1 500 000 F*

» *3) Enfin, au cas où les polices d'assurances contractées à l'occasion de cet emprunt viendraient à jouer pour cause de décès et pour ne pas léser vos ayants droit, je me trouverais redevable à l'égard de ceux-ci de la seule fraction d'argent appelée en remboursement de capital par les banques.* »

» *Je vous avais demandé votre accord sur un remboursement échelonné de cette somme due par moi à vos ayant droits pour ne pas obérer mes capacités de remboursement. Vous avez eu la gentillesse de souscrire à cette demande, pour autant que le capital restant dû par moi et remboursé par fraction d'échéances comporte intérêts, ce qui est tout à fait normal.*

» *En fait, pour être plus précis, en cas de décès, par exemple à la moitié du prêt, la banque ferait appel à 750 000 F sur vos polices personnelles, les reliquats des sommes dues étant couverts par les autres polices.*

» *Je me trouverais alors redevable à l'égard de vos ayant droits de cette somme appelée par la banque sur la vos assurances personnelles, et en concluerais le remboursement vis-à-vis de vos ayant droits par le nombre de versements mensuels restant à courir du prêt initial, versements se rapportant, bien entendu, à une somme initiale de 1 500 000 F et réduite* prorata temporis ».

● *La responsabilité des hôpitaux.* — L'hôpital de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or) vient d'être condamné, par le tribunal administratif de Dijon, à verser une somme de 20 000 francs aux parents d'un enfant de neuf ans, décédé le 10 avril 1973 dans l'établissement à la suite d'une intervention chirurgicale. Après celle-ci l'enfant n'était pas resté sous la surveillance constante exigée en cas de complications post-opératoires. L'insuffisance du personnel de surveillance, souligne le tribunal administratif, constitue un défaut d'organisation du service public qui a concouru au décès de la victime en ce qu'elle lui a fait perdre des chances de survie. — (*Corresp.*)

FAITS DIVERS

En Australie

PLUSIEURS DIZAINES DE MORTS DANS UN ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

Sydney (A.F.P., A.P., Reuter). — **Plusieurs dizaines de personnes ont trouvé la mort dans un accident de chemin de fer à Granville, près de Sydney, le mardi 18 janvier. Le nombre exact des victimes n'était pas connu mardi matin.**

De très nombreuses personnes ont été ensevelies sous un pont, qui s'est effondré à la suite du déraillement des trois premiers wagons du train assurant la liaison Mount-Victoria-Sydney. Parmi les victimes, il y a aussi des automobilistes qui franchissaient le pont au moment où il s'est effondré.

Quatre heures après l'accident, une centaine de personnes avaient déjà été hospitalisées, tandis que les sauveteurs poursuivaient une tâche difficile, à l'aide de grues, dans les décombres.

● *Dix-sept marins américains noyés à Barcelone.* — Dix-sept marins américains ont péri noyés après la collision, lundi 17 janvier, dans le port de Barcelone entre une péniche de débarquement de la marine américaine, qui les ramenait d'une permission à terre, et un cargo espagnol. Plus de cent marins et fusiliers-marins se trouvaient à bord de la péniche, qui a chaviré. — (*Reuter.*)

La succession de Pablo Picasso est définitivement réglée

L'ensemble des biens laissés par le peintre s'élève à près de 1 milliard 200 millions de francs

Au terme de quatre années de procédure et d'âpres négociations, les héritiers de Pablo Picasso, son épouse Mme Jacqueline Picasso, ses enfants naturels Maya, Claude et Paloma, et ses petits-enfants Marina et Bernard, se sont définitivement mis d'accord le 6 janvier sur le partage de la succession dont ils viennent de demander, par une requête conjointe, l'homologation au président du tribunal de grande instance de Grasse, M. Gaston Bouvenet.

L'ensemble des biens laissés par le peintre a été estimé à près de 1 milliard 200 millions de francs. Les œuvres de Picasso qui en constituent l'essentiel seront réparties par lots tirés au sort devant les trois notaires chargés de la liquidation de la succession. En fonction des droits reconnus à chacun des héritiers et des modalités particulières de l'accord, l'évaluation des parts est de 240 millions pour la veuve du peintre, de 100 millions de francs pour chacun des trois enfants naturels, et de 602 millions de francs au total pour les deux petits-enfants.

De notre correspondant régional

Cannes — Si l'on tient compte des problèmes juridiques complexes qui se sont posés après la mort de Pablo Picasso — décédé *intestat* le 8 avril 1973, à Mougins — et des énormes intérêts qui étaient en jeu la procédure aura abouti, en définitive, dans un délai relativement court.

La première phase en avait été les actions en reconnaissance de paternité engagées par les enfants adultérins Claude et Paloma, nés respectivement en 1947 et 1949 de la liaison de Pablo Picasso avec Françoise Gilot, et Maya Widmayer, fille de Picasso et de Marie-Thérèse Walter, née en 1935. Claude et Paloma, après une première procédure infructueuse, antérieure à la disparition du peintre furent reconnus comme enfants naturels par le tribunal de grande instance de Grasse, le 11 mars 1974

Le jugement rendu en leur faveur constituait l'une des premières applications connues des dispositions de rétroactivité de la nouvelle loi du 3 janvier 1972 sur la filiation. Il leur permet de prétendre à la succession de leur père. Maya Widmayer se voyait reconnaître les mêmes droits par un arrêt de la cour d'appel d'Aix-en-Provence au mois de juin suivant.

En vérité jusqu'à la mort, survenue le 11 février 1955, d'Olga Kokhlova, la première femme de Picasso, celui-ci n'avait pas été en mesure de dissoudre ses liens matrimoniaux. Le mariage avait eu lieu en juillet 1918. Un enfant était né de leur union, Paulo, en février 1921. Les époux s'étaient séparés une douzaine d'années après.

Une enfant, Marina, née en 1950 d'un premier mariage de Paulo avec Emilienne Lotte, était devenue héritière au même titre que Bernard, enfant d'un second lit, né en 1959, après le décès de leur père le 5 juin 1975. C'est elle qui relança la bataille juridique en dénonçant l'accord préliminaire de partage à l'amiable qui avait été conclu le 19 mars précédent à Vence, et en demandant — sans succès — la révocation de l'administrateur provisoire.

Sa pugnacité lui permit d'obtenir des autres héritiers un « *cadeau d'usage* » de 10 millions de francs, qu'elle a utilisé au rachat de la part d'usufruit dont disposait Christine Pauplin, la seconde femme de Paulo (1).

Trente mille gravures

Selon l'estimation faite par Mᵉ Maurice Rheims, l'ensemble des biens laissés par Picasso à ses héritiers représente une somme de 1 milliard 154 millions de francs. Le patrimoine artistique est constitué de 1 885 tableaux, 3 222 céramiques, plus de 7 000 dessins, plus de 1 200 sculptures et environ 30 000 gravures, planches, épreuves et tapisseries.

Picasso s'était peu intéressé aux placements immobiliers d'argent que le rapport de ses œuvres lui aurait permis de réaliser. Il n'avait pas pu conserver ses anciens ateliers parisiens rue La Boétie et rue des Grands-Augustins, mais il possédait plusieurs propriétés : le château de Boisgeloup, dans l'Eure, acheté en 1930, le château de Montpeyroux (Aveyron), seul lieu où il n'habita ni ne travailla, la villa de la « Californie », à Cannes, où il s'installa en 1955, le château de Vauvenargues, près d'Aix-en-Provence, acquis sur un « coup de cœur », avec ses 1 000 hectares de bois, en 1956, et le mas Notre-Dame-de-Vie, à Mougins, près de Cannes, acheté en juin 1961 à la famille Guiness, où il vécut la dernière partie de sa vie.

Le château de Vauvenargues et le mas Notre-Dame-de-Vie sont entrés dans la communauté (Jacqueline Picasso détient la presque totalité des parts sociales des sociétés anonymes par le biais desquelles ils ont été achetés). La villa de la « Californie » a été considérée comme un bien propre dont Marina a réclamé l'attribution pour sa valeur. Picasso détenait, d'autre part, pour 60 millions de francs de titres gérés par sa banque à Cannes.

L'Etat a accepté le principe d'une dation en paiement des droits de succession (entre 16 et 20 % de la valeur de la succession). Il reviendra au secrétariat d'Etat à la culture de procéder au choix définitif des œuvres qui seront proposées par les héritiers et qui doivent être réunies au futur musée Picasso de l'hôtel Salé dans le Marais, avec les toiles du peintre actuellement exposées au Musée d'art moderne. Le Louvre conservera, d'autre part, la donation faite par Jacqueline et Paulo de quarante et une toiles des peintres classiques et modernes qui constituaient la collection personnelle de Pablo Picasso.

Que va devenir l'œuvre du peintre laissée entre les mains de ses héritiers ? Claude, Paloma, Maya et Bernard ont décidé, pour ce qui les concerne, de créer entre eux une société civile afin de gérer le plus harmonieusement possible leur patrimoine. Ils se concerteront notamment, comme l'exige leur intérêt, avant de mettre sur le marché les œuvres dont ils désirent se séparer. Cette société civile devrait avoir également pour objet de percevoir et de répartir selon leurs droits respectifs les royalties procurées par le droit de suite perçu en salles des ventes et par la redistribution des œuvres.

GUY PORTE.

(1) Elle a ainsi accru son lot du quart de la part dévolue à son père. Le frère de Marina, Pablito, est mort à Antibes, le 11 juillet 1973, des suites d'une tentative de suicide.

FAITS ET JUGEMENTS

Perquisition au siège de l'Organisation communiste des travailleurs.

Une perquisition a eu lieu lundi 17 janvier au siège d'un mouvement d'extrême gauche, l'Organisation communiste des travailleurs, rue du Grand-Prieuré, à Paris (11ᵉ). Les policiers agissaient sur commission rogatoire (datée du 23 juillet 1976) de M. Christian Gallut, juge d'instruction à la Cour de sûreté de l'Etat, à propos des informations ouvertes en décembre 1975, pour tentative de démoralisation de l'armée. Les enquêteurs, selon les militants de l'O.C.T., recherchaient une copie du film *la Cigogne en rogne* tourné clandestinement par un comité de soldats sur la base aérienne de Tours. Mais aucun document n'a été saisi.

Dans un communiqué, l'O.C.T. dénonce cette « *initiative policière* » en soulignant qu'elle a eu lieu le jour où a été publiée « *la lettre de démission dans laquelle M. Jean Jonquères, procureur général près de la Cour de sûreté de l'Etat, reconnait que l'affaire des comités de soldats ne pouvait faire matière à procès* » (*le Monde* du 18 janvier).

Antiquaires en prison pour recel.

Deux personnes ont été écrouées à la demande de M. Jean écrouées à la demande de M. Jean-Louis Bruguière, juge d'instruction à Paris, qui enquête sur le vol, en juillet dernier, d'une collection d'objets d'art africain évaluée à 1 200 000 F appartenant à M. Charles Ratton, qatre-vingt-un ans, expert honoraire propriétaire de deux galeries dans la capitale. Mme Hélène Leloup, propriétaire de la galeire Kamer, quai Malaquais, à Paris (6ᵉ) sera poursuivie pour recel, et une jeune fille, qui n'avait pas dix-huit ans au moment des faits, pour vol et recel.

Le 9 décembre, M. Bruguière avait déjà fait écrouer MM. Philippe Ratton, vingt-sept ans, neveu du collectionneur, André Fetro, trente-trois ans, conseiller en art ancient, et Alain Schoffel, antiquaire (*le Monde* du 15 décembre 1976).

RECTIFICATIF. — Dans la liste des admis à l'Ecole nationale de la magistrature (*le Monde* du 15 janvier), au lieu de Mme Narew il fallait lire Mme Wareln.

M. Charles Hernu, la Cour de sûreté et son ancien procureur général.

Les Conventions pour l'armée nouvelle, d'inspiration socialiste, que préside M. Charles Hernu, viennent de prendre connaissance de la lettre de M. Jean Jonquères, amené à démissionner de ses fonctions de procureur général de la Cour de sûreté de l'Etat, lettre publiée par *Libération* du 17 janvier, et dont nous avons donné des extraits dans nos éditions datées du 18 janvier.

« *Déjà*, disent ces Conventions, *elles avaient dénoncé l'existence de cette juridiction d'exception ; déjà, elles avaient protesté contre le fait que de jeunes appelés puissent être déférés devant cette juridiction tout comme elles ont déjà élevé une protestation contre le fait que fonctionnent encore en Allemagne fédérale de véritables tribunaux militaires français de guerre.*

» *Aujourd'hui, elles relèvent que M. Jonquères déclare en conscience que des inculpés de démoralisation de l'armée auraient dû bénéficier d'ordonnance de non-lieu prouvant une fois de plus qu'il s'agissait, de la part du pouvoir, d'une véritable provocation, ainsi que les Conventions pour l'armée nouvelle l'avaient aussitôt commenté. Cette lettre de M. Jonquères prouve à l'évidence que le pouvoir n'est pas à l'abri de toutes les déviations qui menacent les juridictions d'exception, et en demande, avec tous les socialistes, une fois de plus la dissolution.* »

★ 50, rue de Rivoli, 75004 Paris.

Un automobiliste du Bordelais condamné à une cure de désintoxication.

Poursuivi pour conduite en état d'ivresse un automobiliste a été condamné le 17 janvier par le tribunal de grande instance de Bordeaux à trois mois d'emprisonnement dont deux avec sursis, avec obligation de se soumettre à une cure de désintoxication.

M. Benjamin Biguerie, quarante ans, avait été interpellé le 8 janvier alors qu'il circulait à contresens depuis plus de 20 km sur l'autoroute A-10 près de Bordeaux. Une prise de sang devait révéler un taux d'alcoolémie de 3,30 grammes, « *à la limite du coma éthylique* », a souligné le tribunal. Le prévenu circulait sans permis de conduire, celui-ci lui ayant été déjà retiré pour conduite en état d'ivresse

LE JUGEMENT DE LA DIX-SEPTIÈME CHAMBRE APRÈS UN TÉMOIGNAGE SUR LE PROCÈS DE PÉTAIN

Après la publication, dans *le Monde* daté 23-24 mai 1976, d'un « Témoignage sur le procès du maréchal Pétain », par M. Jean Pierre-Bloch, la dix-septième chambre de Paris, présidée par M. Jacques Hennion, avait condamné *le Monde* et M. Jean Pierre-Bloch à 2 000 F d'amende et 6 000 F de dommages et intérêts pour diffamation contre M. Gabriel Delattre, ancien juré au procès (*le Monde* des 26 novembre et 24 décembre 1976). Le « dispositif » de ce jugement est le suivant :

« *Le tribunal (...) reçoit la partie civile en sa constitution ;*

» *Condamne solidairement les només Jacques FAUVET et Jean PIERRE-BLOCH, par toutes voies de droit à payer au sieur Gabriel DELATTRE, à titre de dommages intérêts, la somme de SIX MILLE FRANCS ;*

» *Ordonne, à titre de supplément de dommages intérêts la publication du dispositif du présent jugement dans le journal « LE MONDE » en même place et dans les même caractères typographiques que l'article litigieux ainsi que des insertions dans trois autres publications au choix du sieur Gabriel DELATTRE et aux frais des prévenus, sans que le coût de chacune de ces insertions puisse dépasser la somme de DEUX MILLE CINQ CENTS FRANCS ;*

» *REJETTE la demande d'exécution provisoire formée par le sieur Gabriel DELATTRE ;*

» *DECLARE la société à responsabilité limitée « LE MONDE » civilement responsable ;*

» *CONDAMNE en outre les nommés Jacques FAUVET et Jean PIERRE-BLOCH aux entiers dépens du présent jugement lesquels sont liquidés, savoir : premièrement, pour ceux prélevés sur la consignation, s'il en existe ; deuxièmement, pour ceux avancés par la partie civile, à la somme de trois cent trente-neuf francs vingt et un centimes ; troisièrement, pour de l'instance, avancés par le Trésor, à la somme de dix-neuf francs vingt centimes, droits de poste inclus ; dit n'y avoir lieu à l'exercice de la contrainte par corps.* »

هكذا من الأصل

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03



emplois internationaux emplois internationaux

LES EMPLOIS INTERNATIONAUX

Le Monde *présente cette rubrique dans ses pages d'annonces le lundi et le mardi.*

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIEES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.



emplois régionaux

emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

d'abbeville et de **l'arrondissement**

recherche

un assistant en gestion industrielle

Agé de 32 ans minimum
Formation Universitaire, Grande École, Autodidacte (scientifique), Ecole de Commerce.

Formation complémentaire éventuelle, stage de gestion, comptabilité, économie.

Expérience 5 ans dans l'Industrie, Chef de service dans une grande entreprise ou Adjoint de direction dans une P.M.I.

Responsable de production ou Service commercial Contrôle de gestion, Service du Personnel.
- Préférence à candidat ayant 3 ou 4 ans de cabinet d'organisation ou centre de formation.
- Une formation de Généraliste est préférable à une spécialisation trop poussée.

Profil :
- Homme de bon contact, assuré, bonne présentation et élocution, sachant écouter, capable d'analyse et de synthèse, bon organisateur, aptitude à la conduite de groupe, esprit d'équipe. Disponibilité en temps et en esprit.

Rémunération à discuter, suivant les compétences

Adresser lettre manuscrite, CV et photo sous référence 617 à

CEFAGI 69 avenue Kléber 75784 Paris Cedex 16



futur directeur général — SUD EST

SOCIETE DE NEGOCE DE PRODUITS SIDERURGIQUES et QUINCAILLERIE à succursales, implantée dans le Sud de la France recherche son

DIRECTEUR COMMERCIAL

Sous l'autorité directe du Président, il aura la responsabilité : • de l'élaboration de la politique commerciale au niveau de la société, • de l'animation des Directeurs de Succursales.

Ce poste devant évoluer à court terme vers des fonctions de Direction Générale, il requiert en plus d'une formation supérieure, une excellente maîtrise de la gestion, notamment informatisée et une expérience de l'ordre de 10 ans à des fonctions de responsabilités commerciales similaires.

Adresser lettre manuscrite indiquant prétentions, C.V., photo sous réf. 123-M (réponse et discrétion assurées).

Groupe Opéra Sélection
8, RUE DE LA MICHODIÈRE - 75002 PARIS
Société d'Exploitation Gérance libre

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LYON

recherche

GESTIONNAIRE (homme ou femme)

Pour ses **MUSÉES** (Musée des Tissus et Musée Lyonnais des Arts Décoratifs).

QUALITÉS REQUISES :
- niveau d'études supérieures
- expérience de la gestion du personnel et de l'administration générale).
- sens des relations publiques
- anglais indispensable.

Écrire avec C.V. et photo à Monsieur le Directeur du Personnel et des Relations Sociales - Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon - 20, rue de la Bourse 69002 - LYON

EUREKA!

Vous êtes Ingénieur Brevet. Nous inventons et déposons des brevets dans tous les grands pays du monde. Nous sommes le n° 2 mondial des fixations de ski. En progression constante. Nous créons un poste. A notre Direction Générale de Nevers.

Profil. Ingénieur, de préférence diplômé de Strasbourg. Au moins 2 ans d'expérience dans le domaine des brevets. Anglais et allemand lus. Connaissances en mécanique. Notions de ski.

Fonction. Elaborer et mettre en œuvre la stratégie de dépôt de nos brevets. Faire les recherches documentaires en fonction de notre programme d'études. Surveiller la publication des brevets de la concurrence.

Eurêka? Ecrivez-nous à Jacques Loubère. LOOK. B.P. 72. 58004 Nevers.

LOOK

LES 3 SUISSES
recherchent
pour leur département informatique

UN CHEF de PROJET

Directement rattaché au Chef du Service Organisation, il se verra confier la maîtrise d'œuvre (étude d'opportunité, conception, analyse, coordination de la réalisation et de la mise en place, maintenance) d'importants projets d'Informatique de gestion.

Ce poste conviendrait à un candidat de formation supérieure (technique ou commerciale), de préférence ayant déjà assumé des responsabilités analogues et possédant les qualités de contacts humains indispensables pour réussir dans sa délicate mission d'interface entre les départements utilisateurs et l'équipe informatique.

Adresser candidature avec C.V. et photo au Directeur du Personnel des

3 SUISSES FRANCE, 12, rue de la Centenaire, 59170 CROIX

3SUISSES

Entreprise 800 personnes
appartenant à
grand groupe industriel
recherche

INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE

(X, Centrale, Mines, A..M, etc.)

ayant expérience 5 à 10 ans de commandement industriel effectif dans un des domaines suivants :
- Construction mécanique
- Chaudronnerie
- Construction navale

POSTE A RESPONSABILITÉ

RÉSIDENCE PROVINCE

Ecrire avec C.V. et références sous n° 90.601 B, EDITIONS BLEU PUBLICITE 17, rue Lebel, 94300 Vincennes, qui transmettra

LANGLOIS OUEST
ISOLATION ACOUSTIQUE

Nous voulons continuer à nous développer et à innover en assurant au mieux la satisfaction de notre personnel et de nos clients.

Nous créons à RENNES le poste de :

DIRECTEUR D'EXPLOITATION

Responsable
de la promotion des nouveaux produits, du règlement des problèmes courants, de la bonne marche de l'ensemble des agences.

Nous demandons au candidat :
- une parfaite qualification technique, (ingénieur + gestion) ou équivalent,
- une expérience professionnelle réussie dans le bâtiment, second œuvre de préférence.

Ce poste exige un solide dynamisme commercial, avec le sens de l'efficacité. Nous offrons un salaire très motivant.

BLEU

GANIDE 64, rue Le Dantec - 35100 RENNES assure ce recrutement en collaboration avec nous.

Burroughs

recrute pour sa division
IMPRIMÉS pour l'INFORMATIQUE

JEUNES DIPLOMÉS
de l'enseignement supérieur commercial

Vous désirez débuter votre carrière par une expérience COMMERCIALE dans un secteur en pleine expansion

Vous êtes motivés par l'analyse de situation, par la recherche de solutions à proposer et à faire adopter

Nous vous attendons pour ACCROITRE notre réseau commercial sur NANTES et TOURS

Envoyer lettre de candidature et C.V. à M. BIETRY. Burroughs, 90-94, rue A.-Courbet, B.P. 78, 33 LE BOUSCAT

Organisme LORRAIN formation continue
recrute un

ASSISTANT DE FORMATION

ayant expérience entreprise, si possible en GESTION

Ecrire n° 1.894 BLIQUE-CONSEIL, 169, avenue de Strasbourg, 54000 NANCY ou tél. (28) 24-51-32 pour détails.

CEP — le centre d'études de prévention

recherche pour son centre de LILLE

1 INGENIEUR GRANDE ECOLE

40 ans minimum

ayant acquis dans l'industrie ou les T.P., au sein de services d'entretien ou de sécurité, une solide expérience en matière d'électricité, de thermique et de manutention.

Le poste nécessite une excellente aptitude aux contacts humains, pour diriger et animer une équipe de techniciens du contrôle.

Adresser C.V. détaillé et prétentions à la Direction Administrative sous référence F1 A 34, rue Rennequin 75017 PARIS Discrétion assurée

INGÉNIEUR ÉLECTRICIEN
INDUSTRIE LOURDE — SUD-OUEST

SUP ELEC., ex.-I.E.G. ou de formation comparable, vous avez au moins 25 ans.
Excellent technicien de l'électricité (électrotechnique, électronique, régulation), vous êtes passionné par le métier d'ingénieur en usine, la mutation des techniques, l'évolution des styles de gestion.

Nous vous proposons d'« intégrer » une équipe nouvelle qui conduira, dans les cinq années à venir, la mutation technologique profonde de l'une de nos usines.
Celle-ci se fera non seulement par des investissements importants, mais aussi par la modification de l'organisation du travail, du contenu des emplois et de la structure hiérarchique.

Responsable du service entretien électrique vous serez, de plus, l'ingénieur électricien de l'équipe travaux neufs.

Ecrivez à CONTESSE Publicité sous référence 94.243, 20, av. Opéra, 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.
Il sera répondu à toutes les candidatures.

BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES
recherche pour son département ETUDES MINIERES

INGÉNIEUR
MINES OU CENTRALE

possédant 5 à 10 ans d'expérience dans l'exploitation des mines, désireux de poursuivre sa carrière dans le domaine des études économiques.

Missions de courte durée en France et à l'étranger.
Anglais indispensable.
Lieu de travail : Orléans-La Source.

Adresser C.V. et référ. : Département du Personnel. B.P. 6009 - 45018 ORLEANS CEDEX

ORGANISME PARA-PUBLIC
équipé ordinateur IRIS 45 à bandes, disques et terminal lourd
Grande ville universitaire ouest,
recherche

un chef d'exploitation

pour superviser les fonctions planning, préparation, production, contrôle et système.

un programmeur Système

2 ans d'expérience minimum.

Adresser lettre manuscrite, C.V. détaillé, photo, prétentions à



SLIGOS — Martine BELKHEIR 91, rue Jean Jaurès 92807 PUTEAUX.



Importante Société Américaine dans l'Oise
recherche

chef de section COMPTABILITE ANALYTIQUE

- 28 ans et 3 années d'expérience minimum dans une multinationale
- Niveau DECS
- Anglais indispensable.



Accepte de voyager en France et à l'Etranger. Adresser CV, photo et salaire actuel au Cabinet Claude Vitet - 2, rue Marengo 75001 PARIS



arc
7, RUE DU PONT-GUILHEMERY
31 TOULOUSE - Tél. : (61) 62.66.89

Nous recherchons pour une importante entreprise du Sud-Ouest spécialisée dans la fabrication d'appareillage électrique

INGÉNIEUR ÉTUDES

- Diplômé Ecole d'Ingénieurs (ENSI, SUPELEC ou équivalent) ;
- Spécialité électro-technique uniquement;
- Expérience indispensable en bureau d'études (2 ans minimum) ;
- Connaissance de l'anglais ou de l'allemand souhaitée.

Adresser CV + photo + prétentions sous réf. ING/BE à Gilles Santucci.

ANNONCE MAG

offres d'emploi

Data General

Constructeur des ordinateurs NOVA et ECLIPSE
recherche un

responsable formation

MISSION :
- Organiser et mettre en œuvre les cours destinés aux utilisateurs des systèmes Data General
- Animer les séminaires internes de formation technique relatifs à nos produits nouveaux.

NOUS SOMMES :
- Un des leaders de la mini-informatique avec + de 26.000 installations dans le monde
- Uniques dans l'industrie par notre croissance et notre profitabilité.

VOUS ETES :
- Spécialiste de l'enseignement, avec 5 ans d'expérience en ce domaine
- Au courant des techniques informatiques de pointe (base de données, multi-programmation, temps réel...)
- Familier de la langue anglaise.

NOUS VOUS OFFRONS :
- Une carrière en rapport avec notre croissance rapide
- Une rémunération élevée liée à votre expérience.

Ecrivez-moi : PAUL GAVARINI
Directeur Technique
DATA GENERAL FRANCE
La Boursidière - Immeuble M - BP78
92350 LE PLESSIS-ROBINSON

POUR INSTRUMENTATION SCIENTIFIQUE ET INFORMATIQUE
recherchons

INGÉNIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

Nous demandons :
- Ingénieur 3 ans min. expérience technique en informatique de gestion (système transactionnel) ;
- connaissances générales des applications en informatique souhaitées ;
- langue russe indispensable, anglais apprécié.

TECHNICIEN MAINTENANCE

Nous demandons :
- expérience 5 ans min. dans le domaine de la maintenance Hardware en clientèle sur mini-ordinateur de gestion ;
- connaissances système souhaitées ;
- langue russe indispensable, anglais apprécié.

NOUS OFFRONS :
- rémunération intéressante ;
- tous frais remboursés ;
- situation très active, comportant présence fréquente en U.R.S.S. (+ de 180 jours par an en plusieurs voyages) ;
- 6 semaines de vacances.

C.V. et photo à SMITS, 114, Bureaux de la Colline, 92213 SAINT-CLOUD.

SEDIS (GROUPE PEUGEOT)
1200 personnes - 130 MF

L'UN DES PLUS IMPORTANTS FABRICANTS MONDIAUX DE CHAINES MÉCANIQUES DE PRÉCISION rech. à LEVALLOIS (92) pour son secteur CHAINES INDUSTRIELLES

CHEF DU SERVICE VENTES EXPORTATION

Sous les ordres directs du Directeur Commercial, il aura la RESPONSABILITÉ DES VENTES INDUSTRIELLES "EXPORTATION" comportant • Études des marchés. Définition des objectifs en accord avec la D.C. • Ventes directes à la clientèle de 1ère monte tous pays et animation des Représentants • Ventes indirectes avec supervision, animation et développement du réseau de distribution • Contrôle de la gestion et animation des établissements commerciaux à l'étranger

INDISPENSABLE
- EXPÉRIENCE DE LA VENTE DE PRODUITS INDUSTRIELS à l'EXPORTATION et des contacts sur place • ANGLAIS COURANT
- APTITUDE AUX VOYAGES.

DISCRÉTION ABSOLUE. Lettre manuscrite, CV détaillé, rémunération et photo ss réf. 3692 à

SC sélection conseil
6, PLACE DU MARECHAL JUIN, 75017 PARIS

IMPORTANTE SOCIÉTÉ D'INFORMATIQUE INDUSTRIELLE
RECHERCHE

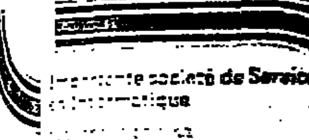
1) CHEF DE PROJET

(Référence 659.)
- responsable d'une équipe de réalisation de logiciel de 10 personnes environ, concevant des systèmes d'informatique répartie industrielle temps réel ;
- 5 à 10 ans d'expérience sur minicalculateurs (PDP 11, SOLAR, ...) ;
- une expérience de la mise en route sur site est indispensable.

2) INGÉNIEURS LOGICIEL CONFIRMÉS

(Référence 660.)
diplômés, possédant une expérience de 2 à 3 ans en informatique temps réel, pour la réalisation de logiciel d'application.
La connaissance des logiciels de base DEC PDP 11 et SIEMENS sera appréciée

Réponses seront faites à tous les C.V. manuscrits et détaillés accompagnés d'une photo et mentionnant la référence du poste choisi, adressé à : PILLET, B.P. 269, 75424 PARIS CEDEX 09.



هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

offres d'emploi

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi

INGÉNIEUR DE VENTE
Machines de Broyage, Concassage, Criblage

Ce poste est créé par

KHD Industrieanlagen
HUMBOLDT WEDAG

dans le cadre de l'expansion de sa filiale créée en France il y a plus de 30 ans, il peut convenir à un Ingénieur-Mécanicien spécialiste de la préparation mécanique des minéraux, désireux de valoriser l'expérience acquise dans cette spécialité en assumant la responsabilité de promouvoir des matériels choisis pour leur technologie répondant aux impératifs de l'époque actuelle.

Basé à Paris, au sein d'une équipe jeune et dynamique, il se verra confier la totalité du marché français pour ces matériels (carrières, sociétés routières, T.P., ingénieries, etc.). Il organisera son action avec dynamisme tout en bénéficiant de l'appui des services techniques de la maison mère.

Il devra donc parler Allemand ou avoir les bases nécessaires pour le parler rapidement.

Si vous voulez en savoir davantage AVANT MEME D'ETRE CANDIDAT, demandez une documentation sous réf. 3960 M., à François DOZOL, *DELTA CONSEIL - 27, rue Dombasle - 75015 PARIS.*

ESCAE
ou niveau équivalent

Le Groupe PROMODES

est un des leaders de la Distribution Alimentaire en France (Gros, Supermarchés, Hypermarchés)

Sa branche **PROMODISTRIBUTION** (gros, superettes, succursales) réalise plus de la moitié du chiffre d'affaires du Groupe et place Promodès au 1er rang des grossistes Européens. Son extension progresse au rythme de 25% par an.

Pour soutenir cette expansion exceptionnelle nous recherchons :

DES STAGIAIRES ENCADREMENT

- Si vous êtes disponibles, mobiles sur le plan géographique,
- Si vous possédez un tempérament affirmé et une bonne résistance physique,
- Si vous avez un goût marqué pour des tâches concrètes et variées, réclamant initiatives et sens des responsabilités,
- Si vous êtes dégagés des obligations militaires.

Nous vous proposerons après une période de formation rémunérée de 9 mois, un poste à responsabilités, l'accession rapide au statut cadre, un développement de carrière qui sera en rapport directe avec vos résultats.

Adresser C.V., photo et prétentions en précisant réf. M701 à Françoise VUILLEMENOT
Service recrutement

promodès
BP 17, 14120 MONDEVILLE. Réponse garantie.

INGÉNIEUR DE VENTE SPÉCIALES POMPES

Pompes centrifuges, pompes à Schlamms, pompes à anneaux liquides à technologie avancée, destinées aux industries chimiques, alimentaires, aux T.P., mines et traitement des minerais, ingénieries variées...

Ce poste est créé par



dans le cadre de l'expansion de sa filiale créée en France, il y a plus de 30 ans. Il peut convenir à un Ingénieur ayant une bonne expérience technico-commerciale dans le domaine des pompes.
Basé à Paris, au sein d'une équipe jeune et dynamique, il se verra confier la totalité du marché français pour sa spécialité. Il organisera son action avec dynamisme tout en bénéficiant de l'appui des services techniques de la maison mère.

Il devra donc parler allemand ou avoir les bases nécessaires pour le parler rapidement.

Si vous voulez en savoir davantage AVANT MEME D'ETRE CANDIDAT, demandez une documentation sous référence 3.959 M, à François DOZOL, DELTA CONSEIL, 27, rue Dombasle, 75015 Paris.

Un important groupe industriel
C.A. supérieur à 2 milliards
cherche à intégrer pour les préparer à une très belle carrière de DIRECTION
au siège ou en détachement
dans certaines de ses nombreuses filiales de

jeunes polytechniciens

appartenant si possible à un grand corps et désireux, aux environs de la trentaine
- de quitter l'Administration au profit du « privé ».
- ou de valoriser dans un grand groupe, une première expérience réussie dans l'industrie.

Les personnalités qu'une telle offre peut intéresser sont priées d'envoyer un bref C.V. manuscrit sous la référence 592 à Henri Philippe.

egor 5, rue Meyerbeer - 75009 Paris

sextant/dpa

Importante Société péri-informatique française à fort développement recherche d'urgence pour PARIS et PROCHE BANLIEUE

COMMERCIAL
±70.000 F

25 ans minimum et première expérience de la vente avec connaissances d'informatique.
Niveau Bac. Anglais souhaité.



Adresser CV, photo et salaire actuel au Cabinet Claude Vitet - 2, rue Marengo 75001 PARIS



UN PLAN DE CARRIÈRE À 2 ANS

Vous connaissez sûrement la gamme des produits Ford (automobiles, poids lourds, tracteurs), vous connaissez peut-être moins bien les activités de Ford en France (commercialisation des produits par réseau de concessionnaires, production de boîtes automatiques...), et vous ignorez peut-être tout de l'Entreprise elle-même : Ford 5e chiffre d'affaires mondial présente avec un effectif de 400 personnes au siège tous les avantages humains de la P.M.E.

Si vous êtes jeune diplômé HEC, ESSEC, ESCP, INGÉNIEUR, nous vous proposons de commencer votre expérience commerciale au siège de la Société afin de maîtriser rapidement les systèmes d'approvisionnement et de distribution.
Par la suite, vous vous spécialiserez dans le conseil de gestion auprès des concessionnaires.
Environ 2 ans après votre entrée dans la société, nous pourrons vous confier des responsabilités réelles comme la prise en charge d'un réseau régional et au-delà des fonctions de Direction dans le marketing, la vente ou bien une carrière internationale.

Adressez votre C.V. à FORD FRANCE S.A.
Direction du Personnel, 344, Avenue Napoléon Bonaparte
92504 RUEIL-MALMAISON

IMPORTANT ETABLISSEMENT FINANCIER recherche

INGÉNIEURS-PROGRAMMEURS ANALYSTES-PROGRAMMEURS

pour réaliser des applications bancaires sur IBM 370/145 sous OS/MFT/HASP/CICS

- Formation ENSI, C.N.A.M., I.I.E., Maîtrise.
- 2 à 4 ans de pratique.
- Connaissant COBOL/ANS et Assembleur.
- Connaissances CICS ou traitement des statistiques appréciées.

Adresser C.V., photo et prétentions à n° 8.549, COFAP, 40, rue de Chabrol, 75010 Paris, qui transm.

GROUPE
PRÉSERVATRICE
recherche pour son service ASSURANC. COLLECTIVES VIE

UN JEUNE CADRE
ESC, IUT ou équivalent.

Il sera chargé, après un an de formation, du soutien technique et commercial du réseau ainsi que des relations avec les entreprises (directions ou comités d'entreprise).
Des déplacements de courte durée seront fréquents après la période de formation.
Cette fonction intéressera un candidat, libéré des O.M., désireux de s'orienter vers une carrière technico-commerciale dans un secteur en constante expansion.

Envoyer C.V. manuscrit, photo et niveau rémunération souhaitée s/ réf. M 18, au départ. du Personnel, 18, rue de Londres, 75439 PARIS CEDEX 19.

ADJOINT AU CHEF D'AGENCE
Détection automatisme - Paris

PROTEC-FEU

spécialiste de la conception et de la réalisation d'installations d'extinction automatique d'incendie (Sprinklers, mousse physique, CO2...) de détection et d'automatismes, désire renforcer son agence spécialisée pour faire face à son expansion.

Le poste peut convenir à un spécialiste ayant une solide expérience d'électricité industrielle (électromécanique) et des installations courant faible (études, devis et organisation - suivi des chantiers) CAPABLE D'EVOLUER ET DE PRENDRE A TERME LA RESPONSABILITE D'UNE AGENCE.

Si vous voulez en savoir davantage AVANT MEME D'ETRE CANDIDAT, demandez une document. ss la réf. 3.958 M, à : F. DOZOL, DELTA CONSEIL, 27, r. Dombasle, 75015 Paris.

Compagnie d'Assurances équipée d'un IBM 370/145, à PARIS, recherche

UN CHEF DE PROJET
diplômé d'une école d'ingénieurs ayant une expér. de l'informat. Ecr. à 34.630 Publicité Roger Bley, 101, rue Réaumur, 75002 PARIS, qui transmettra.

POUR NANTERRE
COMPTABLE 2e ECHELON
Comptabilité générale, bilan inclus. Tél. pour r.-vs 204-08-76.

BUREAU D'ETUD. ASNIERES recherche

DESSINATEURS
— ETUDES 1er et 2e échelon.
— EXECUTION.
— DETAILLANT.
Titulaires CAP + BEPC min.

Adr. C.V. et prét. s/réf. 664 M à SWEETS, BP 269, 75424 Paris Cédex 09, qui transmettra.

POUR AGENCE CONSEIL
EN PROMOTION DES VENTES ET PUBLICITE

RESPONSABLE DE BUDGET

Nous sommes une équipe très agressive. En pointe sur son marché. Nous travaillons beaucoup, mais nous gardons du temps pour rire. Nous sommes des techniciens sans pitié. Seul un responsable performant sera heureux avec nous. Si la musique vous tente, envoyez le texte à :

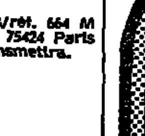
M. de ROSIERE - 24, rue CAMBON, 75001 PARIS.

SECTEUR DE POINTE
D'UN IMPORTANT SERVICE PUBLIC
recherche

UN INGENIEUR

chargé d'étudier et de concevoir des réseaux de Téléinformatique.
Profil :
Ingénieur Grandes Ecoles ou formation universitaire équivalente. Connaissances en Informatique et Téléinformatique appréciées.
Débutant ou 1 à 2 années d'expérience.
La rémunération sera fonction de la valeur des candidatures.
Envoyer C.V. détaillé, photo et prétentions sous référence 6210 à :

ltp 31, Bd BONNE NOUVELLE 75002 PARIS qui transmettra



PRÊT-A-PORTER - LINGERIE
110 BOUTIQUES EN FRANCE

Souhaite renforcer son équipe de Direction Marketing
ET RECHERCHE

un(e) chef de région
SECTEUR EST ET RÉGION PARISIENNE

Il (Elle) sera :
- Chargé de dynamiser un réseau de 16 boutiques implantées dans l'EST et la Région Parisienne.
- Responsable de la réalisation des objectifs de sa région.
- Responsable de la gestion administrative de sa région.
- Responsable de la formation et de l'embauche du personnel de vente de sa région, en liaison avec la Direction des Ventes.

Il (Elle) devra :
- Avoir 28 ans minimum.
- Une bonne formation générale et commerciale.
- Avoir le sens de la mode.
- Être disponible pour 5 jours de déplacement par semaine.
- Résider dans l'EST ou dans la Région Parisienne.
- Une expérience dans un poste similaire ou dans la distribution textile serait un avantage.

Il (Elle) bénéficiera :
- De la position CADRE.
- D'un salaire de base + un intéressement + une voiture de fonction.

Env. C.V. man. et ph., à BLEU P., ss n° 6500, 17, r. Lebel, 94300 Vincennes.

Les candidats sélectionnés feront l'objet d'une convocation pour un premier entretien à PARIS.

SOCIETE DE RECYCLAGE
DE MATIERES PREMIERES
en forte expansion, recherche pour accroître son implantation en EUROPE

un responsable exportation

Chargé de l'animation, du développement et du contrôle du réseau de vente export. Large autonomie d'action et de responsabilité. Expérience de 5 ans dans la vente de produits à l'Industrie. Anglais, allemand exigés. Italien souhaité.

De fréquents déplacements en Europe sont à prévoir.
La rémunération est largement ouverte et sera fonction de l'expérience et de la qualité du candidat.

Envoyer C.V. détaillé en indiquant le salaire actuel à No 93.643 Contesse Publicité 20, av. Opéra 75040 Paris Cedex 01 qui tr.

PROJETEUR ÉLECTRICITÉ BATIMENT
ou
TECHNICIEN MÉTHODES EXÉCUTION CHANTIER

Désireux d'élargir le champ de ses responsabilités, peut trouver le poste de

CHEF SERVICE PRÉPARATION CHANTIERS

offert par

PROTEG
PROTECTION VOL ET INCENDIE

INTERET :
- Poste clé au sein des services techniques. Plaque tournante entre devis, planning, appros et montage.
- Poste vivant : suivi conseil des monteurs (petits chantiers), mise en route et suivi Personnel de chantiers importants.

Si vous voulez en savoir davantage avant même d'être candidat, demandez une documentation sous référ. 3972 M à F. DOZOL, DELTA CONSEIL, 27, rue Dombasle, 75015 PARIS.

ACHETEUR TECHNIQUE
PARIS

PROTEG
PROTECTION VOL ET INCENDIE

Au tout premier rang des installateurs vol agréés

Désire confier des responsabilités à un jeune Acheteur dynamique, organisé et connaissant bien le marché :
- Achats matériels standards et accessoires (700 articles, y compris radars, diapasons, télévisions) ;
- Consultations ;
- Achats matériels sous-traités (tôlerie fine, etc.) ;
- Recherche nouveaux produits, nouveaux fournisseurs.

INTERET :
La Société est en forte expansion depuis 6 ans. L'équipe de direction est enthousiaste. L'acheteur recruté aura un poste vivant en équipe avec les responsables commerciaux techniques et financiers de la Société.

Si vous voulez en savoir davantage AVANT MEME D'ETRE CANDIDAT, demandez une documentation ss réf. 3.963 M à F. DOZOL, DELTA CONSEIL — 27, rue Dombasle, 75015 PARIS.

offres d'emploi

SOCIETE D'ETUDES
économie aménagement réalisations

1 chef de projet aménagement régional

Sous réf. : CP 77

1 ingénieur de projet

Sous réf. I.L.P. 77

1 ingénieur économiste statisticien

Sous réf. I.I.E. 77

animateur-conseil en FORMATION-RECRUTEMENT
70 - 90.000 F

Les candidats intéressés peuvent envoyer leur candidature avec CV et photo au Service Recrutement sous référence 444

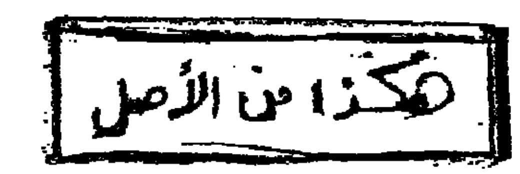
compagnie bancaire
25, avenue Kléber 75116 PARIS

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DE L'ILE-DE-FRANCE
recherche pour participer à un important projet de télétraitement UN

homme système

Intéressé doit avoir un minimum de 3 ans d'expérience et répondre aux conditions suivantes :
- connaissance IBM 370/158,
- bonne pratique du COBOL - ANS,
- très bonne pratique de l'Assembleur,
- connaissance du système OS/VS 1,
- connaissance IMS,
- formation IUT, ou maîtrise informatique,
- âge : 25 ans minimum.

Envoyer CV détaillé et commenté, photo et prétentions à l'adresse suivante : C.R.C.A.M. Ile-de-France Service du Recrutement, 26 quai de la Rapée 75012 PARIS.



هكذا من الأصل

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40.00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42.00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9.00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

offres d'emploi

SOCIETE D'ETUDES

économie aménagement réalisations

1 chef de projet aménagement régional

X, Mines, Ponts, E.C.P.

- Il aura à animer le travail d'une équipe pluridisciplinaire et à prendre des initiatives et responsabilités inhérentes à la fonction.
- aura à mettre en œuvre des connaissances pratiques étendues

Evolution vers Direction des Etudes

40 ans minimum

- Ayant au moins 10 ans de pratique

Ecrire réf. 1 CP 77

1 ingénieur de projet

X.E.C.P., MINES G.M., P.C., E.S.T.P., I.N.A., I.G.R.E.F.

Etudes de projets spécifiques :
- INFRASTRUCTURES : routes, rail, aéroports, ports, hydraulique.
- AGRICULTURE : élevage, forêts, pêche, industries agro-alimentaires.
- INDUSTRIES LEGERES : textile, cuir, bois, électroménager, mécanique.

aura à prendre des initiatives et assumer des responsabilités pour diriger les techniciens ou ingénieurs travaillant à la même tâche.

30 ans minimum

- Ayant au moins 6 ans de pratique

Ecrire réf. 1.I.P. 77

1 ingénieur économiste statisticien

Grandes Ecoles, ENSAE, DES Sc. Eco.

Etudes de marché internationales et nationales
Etudes de planification nationale, régionale et sectorielle.
Travaux sur ordinateur

Etudiera les projets courants et participera à leur exécution en prenant les initiatives et les responsabilités que nécessitent l'exécution de ces projets.

30 ans minimum

- Ayant au moins trois ans de pratique

Ecrire réf. 1.I.E. 77

Seuls seront examinés les dossiers des candidats possédant une expérience effective des postes proposés.

Envoyer C.V. manuscrit avec photo à N° 40027 AMEP. PA 37 rue Gal Foy, 75008 Paris, en rappelant la référence du poste.

AMEP PA

URA services

Société de services du Groupe Compagnie Bancaire, spécialisée dans le conseil aux P.M.E., recherche un

animateur-conseil en FORMATION-RECRUTEMENT

70 - 90.000 F

dont la mission consistera à :
—animer des stages de relations humaines ou commerciales
—concevoir de nouveaux stages adaptés aux besoins des clients
—recruter du personnel d'encadrement.

Totalement responsable des actions qu'il entreprend vis-à-vis de ses clients, l'animateur-conseil :
- est âgé au moins de 27 ans
- est diplômé d'Enseignement Supérieur de préférence en Sciences Humaines
- a une expérience de 3 à 5 années acquise en Entreprise ou en Cabinet Conseil.
- est un homme de contact sachant s'adapter et pouvant se déplacer pour de courts séjours en province.

Les candidats intéressés peuvent envoyer leur candidature avec CV et photo au Service Recrutement sous référence 444

compagnie bancaire
25, avenue Kléber 75116 PARIS

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DE L'ILE-DE-FRANCE

recherche pour participer à un important *projet de télétraitement* UN

homme système

l'intéressé doit avoir un minimum de 3 ans d'expérience et répondre aux conditions suivantes :
- connaissance IBM 370/158,
- bonne pratique du COBOL - ANS,
- très bonne pratique de l'Assembleur,
- connaissance du système OS/VS 1,
- connaissance IMS,
- formation IUT, ou maîtrise informatique,
- âge : 25 ans minimum.

Envoyer CV détaillé et commenté, photo et prétentions à l'adresse suivante : C.R.C.A.M., Ile-de-France Service du Recrutement, 26 quai de la Rapée 75012 PARIS.

HAVAS CONTACT

Un cadre d'envergure Logistique et Production 110 000 F+

Société française fabriquant des gammes importantes de produits finis et variés pour l'industrie (bureaux d'études, architectes, imprimeries, publicités).
Implantée commercialement sur le plan mondial, 2 usines : banlieues Paris et Amsterdam (400 personnes).
Rattaché au Directeur de la Production du groupe et basé au siège de la Société (35 km Ouest de Paris), il s'intégrera dans une équipe de direction jeune et efficace (âge moyen 37 ans).

Mission :
- Il planifiera la production en fonction des priorités et coordonnera les activités entre les usines du groupe : optimisation et rentabilisation des séries de fabrication, suivi, contrôle ;
- Il organisera l'ordonnancement en aval et en amont de la production : approvisionnement, gestion des stocks, livraisons.
- Par son action personnelle, il veillera à la bonne application des méthodes de gestion des stocks du groupe auprès des 4 filiales européennes.
- En liaison étroite avec l'informatique et la comptabilité analytique, il mettra en œuvre les méthodes et les moyens pour une meilleure performance des coûts.

Il est nécessaire :
- d'être ingénieur, type AM, ICAM, ECAM, INSA, etc., ● maîtriser parfaitement l'anglais, ● avoir une expérience similaire, même courte, dans des produits de grandes séries à grand renouvellement, ● être familier de l'informatique, ● être disponible pour des déplacements fréquents et de courte durée en Europe.

Intérêt :
- Insertion dans un groupe particulièrement performant, ● Prise de larges responsabilités à l'échelon européen.
- Perspectives d'avenir particulièrement motivantes.

DOCUMENTATION SUR POSTE AUX CANDIDATS PRESELECTIONNES

FRANCE MARKETING Adresser lettre manuscrite, C.V. détaillé, Salaire actuel et photo (retournée) sous référence 3001
54, rue des Petites Ecuries, 75010 PARIS

APPRECIATION PROFESSIONNELLE REMISE AUX CANDIDATS

Controller

PARIS F 100000

La filiale française d'un groupe international en expansion (CA F 80 millions, 250 personnes) recherche un Controller.

Dépendant directement du Président Directeur Général et supervisant une dizaine de personnes, il sera chargé de l'ensemble des opérations comptables de la Société. Il mettra en place les systèmes et procédures comptables permettant un reporting ponctuel.

Ce poste requiert un candidat âgé de 30 ans minimum, ayant une solide formation comptable, complétée par une expérience de plusieurs années de comptabilité anglo-saxonne. La bonne connaissance de l'anglais est indispensable, celle de l'informatique souhaitable. Ce poste peut déboucher sur des responsabilités plus larges pour un candidat de valeur ayant un bon niveau de formation générale.

Ecrire à G. FULCONIS sous référence M. 5501
Tour M. Montparnasse
75755 Paris Cedex 15
Discrétion absolue.

SOCIETE AMERICAINE spécialisée dans un créneau paramédical développant ses activités continentales (C.A. : 80 millions de francs)

RECHERCHE POUR SA DIRECTION FINANCIERE EUROPE

CADRE COMPTABLE-ANALYSTE

BILINGUE ANGLAIS-FRANÇAIS

Le candidat retenu, d'au moins 25 ans, de niveau D.E.C.S. ou équivalent, établira la consolidation comptable simplifiée des diverses sociétés et devra surtout préparer tous les éléments d'analyse des résultats dans une optique de contrôle de gestion. Il connaîtra déjà, si possible, les méthodes anglo-saxonnes, grâce à une expérience de 2-4 ans dans un service de comptabilité générale.

Excellentes perspectives pour un jeune cadre intéressé par la gestion dans une ambiance jeune et dynamique.

Ecr. réf. CA/EB à TAS, 77, r. La Boétie, 75008 Paris.

Vous avez un diplôme et 5 ans d'expérience... Continuez votre carrière avec nous.

Si vous êtes ancien élève de grande école ou titulaire d'un diplôme de 3e cycle, nous vous offrons l'ouverture vers un poste de Cadre de haut niveau dans le secteur tertiaire.

Nous vous demandons notamment :
- une personnalité affirmée ;
- une parfaite rigueur intellectuelle ;
- une aptitude à la négociation ;
- un minimum d'âge de 32 ans.

Étant donnée la nature des fonctions à pourvoir, une formation juridique serait appréciée et la pratique courante de la langue anglaise s'avère indispensable.

Lieu de travail : Paris - Déplacements à prévoir.

Merci d'adresser votre CV. manuscrit détaillé, avec vos prétentions et photo, à Havas Contact, 156, bd Haussmann, 75008 Paris, sous référence 33009.

HAVAS CONTACT

Importante Société à Etablissements et chantiers multiples secteur Bâtiment filiale d'un Groupe multinational

recherche :

RESPONSABLE SÉCURITÉ

— Débutant ou Expérimenté.
— Titulaire d'un Diplôme d'Ingénieur, DUT ou BTS.

Poste à pourvoir en proche banlieue Ouest.

Prière d'adresser curriculum vitae détaillé et prétentions, sous le n° 93.485 à CONTESSE Publ., 20, av. de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01, qui transm.

FILIALE STE AMERICAINE BANLIEUE SUD bien implantée en Europe Usine en France recherche pour vente COMPOSANTS ELECTRONIQ.

INGÉNIEURS TECHNICO-COMMERCIAUX

Formation grande école
2 à 3 ans d'expérience
Connaissance anglais souhaitée.

Env. C.V. et prét. s/réf. 7333 10, r. Louvois, 75063 Paris Cedex 02, qui transmettra.

Cabinet de commissaires aux comptes recheche

RÉVISEURS

niveau école sup. de commerce, minimum D.E.C.S. De préfér. non déb. Déplacements province possibles. Envoyer C.V. manuscrit et prétentions : S.E.C.F.I. 22, rue Gracieuse, 75005 Paris.

Impte Sté ch. pr ses magasins

VENDEURS

confirmés, connaiss. musicales souhait. Tél. de 14 à 20 h. au 876-25-05 ou 26-02 pour R.-V. ou se prés. Centre ccial Rosny-2 INSTRUMENTAL MUSIC face AUDIOVOX.

INGÉNIEUR COMMERCIAL PARIS OU FUTUR DIRECTEUR RÉGIONAL PROVINCE

Notre domaine c'est l'ordinateur de gestion et ses applications. Nous louons ou vendons nos systèmes à des entreprises informatisées ou à tel ou tel segment de clientèle pour lequel nous avons mis au point un certain nombre d'applications facilement adaptables.

Nous rencontrons actuellement un bon succès auprès du marché, et la conséquence logique de ces résultats nous amène à renforcer notre réseau.

Vous savez très bien ce qu'il faut pour réussir dans ce poste soit à Paris, soit en province. Il faut prospecter, faire des démonstrations, remettre des propositions, obtenir des ordres. Ceci sous-entend, bien sûr, que vous êtes à l'aise dans l'informatique de gestion.

Le fixe est de 4.000 F par mois. Le chiffre d'affaires annuel réalisable sur un secteur est de 2.000.000 de francs.

Nous aimerions vous entretenir de notre recherche en toute discrétion. Ce sera, nous l'espérons, une conversation entre professionnels.

Merci d'envoyer votre C.V. sous référence 3316

INTERNATIONAL BUSINESS DRIVE
28, avenue de Messine
75008 PARIS

à qui nous avons confié cette recherche.

F. HOFFMANN LA ROCHE & Cie

Division Vitamines et Produits Chimiques recherche

un(une) ingénieur nutritioniste

Pour l'équipe chargée de promouvoir les additifs de sa gamme en alimentation humaine :

Cet ingénieur, diplômé d'une Grande Ecole, et spécialisé dans les problèmes de nutrition, sera chargé de l'étude avec la clientèle, de la promotion et de l'assistance technique des divers produits.

Les contacts avec la clientèle se font essentiellement au niveau des directions de Recherche et de Développement.

Les candidats(es), âgés de 25 ans au moins, outre des connaissances techniques générales, devront posséder une expérience pratique suffisante :
— soit de l'incorporation des additifs dans les aliments,
— soit des processus technologiques alimentaires

Une très bonne connaissance de l'anglais est requise, ainsi qu'éventuellement celle de l'allemand.

La résidence de ce poste est en région parisienne avec des déplacements occasionnels en province.

Env. CV, photo et prétentions à HOFFMANN LA ROCHE — Département du Personnel 52, bd du Parc 92521 NEUILLY

IMPORTANTE SOCIÉTÉ FRANÇAISE SECTEUR PAPETIER recherche pour renforcer son équipe Études et développement

UN CHEF de PROJET

à qui il confiera le suivi des études «Nouveaux Produits», depuis leur conception jusqu'aux essais en clientèle.

Pour être candidat, il faut avoir 35 ans minimum, une formation ingénieur chimiste ou École Papeterie, des notions de Marketing et une expérience commerciale d'au moins 5 ans en matière de lancement de produits acquise dans le même domaine de préférence.

Des déplacements très fréquents sont à envisager. Rémunération intéressante si candidat valable.

Adresser C.V. détaillé s/réf. 3643 M à

GAMMA SELECTION
6, place d'Estienne d'Orves - 75009 Paris

GROUPE DE SOCIETES INTERNATIONALES offre à PARIS (8e) situation de réel avenir à

JEUNE INGÉNIEUR

MECANICIEN ou ELECTRONICIEN exclusivement

— diplômé Grandes Ecoles ;
— désirant acquérir formation complète BREVET ;
— très bonnes connaissances de l'anglais.

Adresser curriculum vitae manuscrit détaillé à : B.E.O. (réf. 6.702), 3, rue de Téhéran, 75008 PARIS.

Important Groupe International constructeur de véhicules industriels recherche

DEUX CADRES EXPORTATION CONFIRMES

32 ANS MINIMUM - 100.000/AN +

de formation supérieure et ayant une réelle expérience de la vente de biens d'équipement à l'exportation - matériel de transport de préférence - l'un bilingue allemand, l'autre bilingue anglais pour leur confier respectivement la responsabilité des zones

- **Europe de l'Est** REF : 737
- **Moyen Orient** REF : 956

Sous l'autorité directe du Directeur exportation, ils auront, chacun sur leur territoire, une double mission d'organisation commerciale et de négociation des marchés importants.

Toutes informations sur cette offre seront données confidentiellement au téléphone du lundi au vendredi 9 h à 12 h 30 - 13 h 30 à 18 h par Information Carrière

Information Carrière SVP 11.11 qui donnera un rendez-vous aux candidats concernés. Préciser la référence 737 et 956. On peut aussi adresser son dossier 65, avenue de Wagram 75017 Paris

---

NOUS SOMMES UN GROUPE MÉTALLURGIQUE FRANÇAIS DE TAILLE INTERNATIONALE.
Nous cherchons, pour notre siège à Paris, un

ingénieur adjoint au chef du service marketing

Cet ingénieur ECP ou AM, d'au moins 30 ans, a acquis une double expérience de la vente ou du technico-commercial et d'études de marchés de produits industriels de base : métallurgie, verre, chimie, pétrole, dans une société internationale ou en cabinet.

Sa mission : conduire les études de marchés de nos produits ; établir les prévisions d'évolution à l'aide de modèles économiques et d'analyses statistiques ; fournir à la direction commerciale les documents de synthèse permettant de définir sa politique commerciale et sa politique produits.

Ce poste nécessite de brefs déplacements à l'étranger et la pratique courante de l'anglais. Ecrire à Y. CORCELLE ss réf. 3107 LM.

ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS
LYON-LILLE-BRUXELLES-GENEVE-LONDRES

Importante Société de régulation industrielle
BANLIEUE PARIS SUD

PROGRAMMEURS EXPÉRIMENTÉS

— connaissant la programmation de systèmes industriels TEMPS REEL en langage ASSEMBLEUR ;
— expérience en HARDWARE indispensable et en MICROPROCESSEURS souhaitée.

AGENTS TECHNIQUES ÉLECTRONICIENS

— connaissant les circuits logiques et analogiques ;
— expérience en MICROPROCESSEURS souhaitée.

Envoyer C.V. et prétentions, sous le n° 93.484 à : CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.



G.CAM

Filiale Informatique et Organisation de la Caisse des Dépôts recherche

CHEFS DE PROJET INFORMATIQUE

réf. CPI
— Diplômés Grandes Ecoles techniques ou commerciales
— 3 à 5 ans d'expérience si possible dans le domaine administratif et bancaire
— Connaissance de l'anglais
— Aptitude aux contacts humains.

ANALYSTES PROGRAMMEURS

réf. AP
— Formation DUT ou maîtrise
— 2 à 3 ans d'expérience
— Connaissance du COBOL.

Envoyer CV détaillé et prétentions sous la réf. correspondante à J.-P. BENHAMOU G.CAM D3 - 113, rue Jean-Marin Naudin 92220 BAGNEUX

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40.00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42.00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9.00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70.00	80,08

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

offres d'emploi

IMPORTANT GROUPE CHIMIQUE INTERNATIONAL

recherche pour Paris

CADRES TECHNICO-COMMERCIAUX

Devant posséder expérience 2 ans minimum
Matières premières plastiques ou secteurs proches.
Capacité négocier tous niveaux.
Débutants s'abstenir. — Réf. B 121

CADRE TECHNICO-COMMERCIAL

Formation Ingénieur Chimiste ou Commercial.
Première expérience matières premières plastiques pour assurer développement d'une ligne complète de produits. — Réf. B 122

Déplacements fréquents courtes durées.
Postes à pourvoir immédiatement.

Ecrire en précisant bien la référence du poste désiré, lettre manuscrite, C.V. détaillé, photo récente (retournée) sous nº 34579, *PUBLICITE ROGER BLEY* 101, rue Réaumur, 75002 PARIS, qui transmettra.

---

chef de département - administration export

Responsable de son département au sein d'une importante entreprise (banlieue sud-ouest de Paris), il :
— dirige 60 personnes assurant la gestion de contrats à l'exportation ;
— organise et fait appliquer les procédures permettant une action efficace ;
— assure les liaisons avec les exportateurs pour les assister dans leur action.
C'est un homme de 35 ans minimum, Sup. de Co., licence en droit ou sciences éco., ayant acquis une bonne expérience (vente ou achat) du commerce international en biens de consommation, par exemple, (procédures, usages, prix), de la gestion administrative d'un département et de la direction des hommes.
Il parle et écrit l'anglais couramment.
Ecrire à Y. CORCELLE ss réf. 3147 LM.



ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS
LYON-LILLE-BRUXELLES-GENEVE-LONDRES

CONTROLEUR BUDGÉTAIRE

60.000 F - PARIS

Il s'agit d'un nouveau poste à pourvoir au sein de notre service contrôle de gestion.

En liaison avec le Contrôleur de gestion dont vous dépendrez, vous participerez à la mise en place des plans et budgets prévisionnels, l'analyse des coûts, la vérification des écarts, les comptes d'exploitation et des études ponctuelles à la demande de la Direction Financière.

Pour vous qui avez une première expérience de la comptabilité analytique, ce peut être une occasion d'élargir vos connaissances et vos responsabilités.

De notre côté, nous mettrons tout en œuvre pour vous aider à réussir.

Merci d'adresser votre C.V. sous référence 3318 à

INTERNATIONAL BUSINESS DRIVE
28, avenue de Messine
75008 PARIS

à qui nous avons confié cette recherche.

Important groupe d'Assurances
recherche

ORGANISATEUR

diplômé de l'Enseignement Supérieur, 3 à 4 ans d'expérience minimum en organisation ou en informatique de gestion (Analyse Fonctionnelle).

Lieu de travail habituel : PARIS, missions éventuelles en province.

Envoyer CV détaillé sous référence 11.689M à HAVAS CONTACT, 156, boulevard Haussmann 75008 PARIS.

GROUPE INFORMATIQUE INTERNATIONAL PROCHE BANLIEUE SUD PARIS
RECHERCHE
pour son DEPARTEMENT CALCUL SCIENTIFIQUE

JEUNES INGÉNIEURS ou DÉBUTANTS

GRANDE ECOLE (CENTRALE, SUP. AERO, etc.)
LIBRE RAPIDEMENT

pour études de mécanique appliquée sur ORDINATEUR (NUCLEAIRE, AEROSPATIAL, GENIE CIVIL ET MECANIQUE)
ANGLAIS COURANT INDISPENSABLE

Envoyer C.V. et prét., à : ENGINEERING SYSTEM INTERNAT. SILIC 270 - 94150 RUNGIS - CEDEX

L'un des premiers groupes d'Assurances européens
recherche

analystes

pour s'intégrer à une équipe travaillant sur matériel IBM 370, DOS/VS, CICS/VS, DL1.

Ces postes conviendraient à des candidats

- Ingénieurs Grande Ecole, ou diplômés d'Université 2ème Cycle, possédant 1 an d'expérience, ou éventuellement débutants, pour travailler sur BASES DE DONNEES et TELEPROCESSING. *(Réf. 11.670 A)*
- DUT option Informatique, possédant une expérience de 1 an et demi dans l'analyse, et connaissant la programmation COBOL. Des connaissances comptables et de gestion financière seraient souhaitées. *(Réf. 11.670 B)*

Les candidats devront êtres libérés des O.M.

Adresser CV manuscrit et prétentions, en précisant la référence du poste choisi, à HAVAS CONTACT, 156, bd Haussmann Paris 75008.

IMPORTANT GROUPE INDUSTRIEL
recherche
pour son Siège Social parisien

JURISTE CONFIRME

Les candidats devront :
— être *titulaires du Doctorat* en Droit et du Diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques
— justifier d'une expérience professionnelle minimum de quatre ans dans le domaine du droit des affaires
— justifier d'une parfaite connaissance de la langue anglaise écrite et parlée
— avoir le goût et le sens des responsabilités.
Carrière d'avenir pour personnalité de valeur.
Adresser lettre manuscrite, CV et prétentions sous réf. 8743 à

OP organisation et publicité

Une importante entreprise **PLOMBERIE CHAUFFAGE, CLIMATISATION,** (800 personnes) qui exerce ses activités en France et à l'étranger, recherche pour son développement commercial un collaborateur de haut niveau

ingénieur d'affaires technico-commercial

Autonome, il est chargé de développer un courant d'affaires auprès d'une clientèle diversifiée : utilisateurs, engineering, maîtres d'oeuvre, B.E...
Il est responsable du contact commercial initial jusqu'à la réalisation.
L'homme recherché justifie d'une expérience commerciale dans la profession, il est introduit et peut être opérationnel rapidement. Ce poste peut, à court terme, évoluer vers la Direction Commerciale de l'entreprise.
Pour recevoir informations complémentaires écrire à François Sanchez s/référence 6189 A

egor 5, rue Meyerbeer 75009 Paris

sextant/dpa

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE INTERNATIONALE
recherche pour son
SERVICE du PERSONNEL

RESPONSABLE DU RECRUTEMENT

Le candidat devra avoir :
- Une formation générale supérieure
- Des connaissances de psychologie
- Une expérience du recrutement

Il est nécessaire de connaître la langue anglaise.

La préférence sera donnée à candidat qui possède des qualités humaines équilibrées.

Lieu de travail : SUD du 13e arrondissement. Envoyer C.V. manuscrit et photo.

Sous référence Nº 564.225 en précisant bien cette référ. à RÉGIE-PRESSE 85, bis rue Réaumur PARIS 2e qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ
recherche

INGÉNIEUR
FORMATION A.M.

Pour poste TECHNICO-COMMERCIAL dans le domaine déformation des métaux, extrusion, et orienté vers la sous-traitance automobile, à pourvoir à PARIS

avec possibilité d'accéder à un Poste de Direction.

Ce poste conviendrait à personne expérimentée capable :
— de traiter les problèmes techniques avec les bureaux d'études et d'analyse de la valeur ;
— de prospecter la clientèle en vue de la conclusion des contrats de fabrication et de la vente ;
— de rechercher, d'étudier et de lancer des produits nouveaux.

L'expérience de la sous-traitance automobile serait appréciée, celle de l'extrusion n'est pas indispens.

Env. C.V., photo, prét., ss le nº 93.881 à CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, qui transm.

---

telesystemes

Société de services en Informatique recherche pour la conception et la réalisation d'un **Système de Gestion de Fichiers :**

ingénieur système

- ayant 3 à 5 ans d'expérience réelle dans la conception et le développement de méthodes d'accès fichiers et handlers disques.
- possédant bonne connaissance de langages Assembleur et de systèmes d'exploitation.

L'expérience cumulée des gros systèmes et des miniordinateurs sera appréciée.

Lieu de travail : PARIS.

Envoyer C.V. détaillé et prétentions à TÉLÉSYSTEMES Direction des Systèmes de Téléinformatique - 117 rue du Bac 75007 Paris - Tél. 548.47.70 poste 305



le Groupe bancaire
crédit universel
(60 agences)
développe son réseau actuel et recherche

JEUNES DIPLOMES

ESSEC - ESC - IEP Paris
(éco fi.)

Vous ne demandez qu'à nous prouver concrètement sur le terrain **votre dynamisme commercial** puis vos qualités de patron.
Si votre **mobilité géographique est totale** nous pourrions peut-être vous offrir **cette opportunité.**

Écrivez nous avec C.V. et photo, il vous sera proposé rapidement un entretien sur Paris, Lyon ou Marseille.

Il suffira alors de nous convaincre.
GROUPE DU CRÉDIT UNIVERSEL
Service recrutement D.A.P. 51 Bd des Dames - 13242 Marseille Cédex 01

ETABLISSEMENT FINANCIER DE PREMIER ORDRE
ayant son siège social à PARIS
recherche pour son
Département émissions obligataires

1 RESPONSABLE

— ayant une bonne connaissance financière de base ;
— une expérience commerciale et le sens des relations humaines.

Cette fonction est principalement orientée vers le placement des émissions obligataires.

Adresser C.V., lettre manuscrite, prétentions et photo, à nº 2.602, PUBLICITES REUNIES, 112, bd Voltaire, 75011 Paris, qui transmettra.

---

contrôleur de gestion

Une importante société dans le domaine du tourisme recherche un Contrôleur de Gestion.
De formation supérieure, ce cadre devra posséder une expérience de plusieurs années, de préférence dans une entreprise à établissements multiples.
Il possédera également la personnalité affirmée, la diplomatie et la rigueur indispensables à cette fonction.

Lieu de travail : PARIS.
Déplacements de courte durée.

Adresser CV détaillé, photo et prétentions à HAVAS CONTACT, sous référence 11.695, 156, boulevard Haussmann - 75008 PARIS.

RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET COMPTABLE

Une société industrielle sise dans la proche banlieue nord de Paris, filiale d'un groupe multinational, recherche son Responsable Administratif et Comptable.

La fonction consiste à diriger le service comptable, établir les rapports mensuels de gestion, les prévisions et situations de trésorerie, assurer les déclarations fiscales et sociales et les questions administratives de gestion du personnel.

Ce poste conviendrait à un candidat niveau minimum B.T.S., ayant le sens des responsabilités en participant activement à l'exécution des travaux. Une expérience dans le milieu industriel serait appréciée.

Ce poste est appelé à évoluer avec l'expansion rapide de l'entreprise.

Les personnes intéressées doivent envoyer C.V., lettre manuscr., photo (retournée) et rémunération souhaitée sous réf. 22 230M à CLSP, 3 av. Percier, 75008 Paris.



INGENIEUR GESTION PREVISIONNELLE ET SALARIALE

Notre expansion exceptionnelle nécessite une approche nouvelle de la politique sociale dans l'entreprise. *Des concepts, une méthodologie,* des outils sont à redéfinir au sein de notre département "Recherche et Développement du Personnel."

Votre première expérience, votre formation complémentaire en sciences humaines, vos connaissances statistiques, mathématiques et du Fortran, doivent vous permettre de développer cette fonction.

Vous pourrez ultérieurement diversifier votre évolution soit dans la fonction Personnel au niveau de notre Groupe, soit dans une perspective opérationnelle dans nos divisions d'ingénierie ou de gestion.

Ecrire à No 93879, Contesse Publicité, 20, av. de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01 qui transm.

SOCIETE DE HAUTE TECHNICITE DEVELOPPANT DES MATERIELS EMBARQUES
recherche

1 chef de service optique

FORMATION GRANDE ECOLE (ESO souhaité)

ayant une expérience d'au moins 5 ans de préférence dans le matériel spatial et dans l'optique : rayonnement visible et infra-rouge.

Lieu de travail :
BANLIEUE PARISIENNE SUD-EST.

Adresser C.V. à No 93.220 Contesse Publicité 20, avenue de l'Opéra 75040 PARIS CEDEX 01, qui transmettra.

Cabinet Conseil en Communication recherche :

Un Chargé de dossier

2 à 3 ans d'expérience en Relations Publiques, Relations Presse et Organisation.
Libre rapidement.
Langue souhaitée : Anglais ou Allemand ou Italien

Adresser curriculum vitae à :
Agence R. H. M., 41, rue Ybry.
92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

IMPORTANT GROUPE CHIMIQUE INTERNATIONAL

recherche pour Paris

CHEF DE PRODUIT

Devant posséder expérience 2 ans *minimum*, si possible dans matières premières plastiques ou secteurs proches. Capable de négocier à tous niveaux et disponible pour déplacements courtes durées.

Il aura pour mission de renforcer les relations commerciales existantes et d'analyser les problèmes et besoins de la clientèle potentielle.
Bonne connaissance de l'anglais parlé nécessaire.
Poste à pourvoir immédiatement.

Adresser lettre manuscrite, C.V. détaillé, photo récente (retournée), prétentions sous nº 34566, PUBLICITE ROGER BLEY 101, rue Réaumur, 75002 PARIS, QUI TRANSMETTRA.

هكذا من الأصل

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40,00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42,00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9,00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadrés"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

offres d'emploi

Pour ASNIERES (près gare) INGENIEURS d'études conf. et TECHNICIENS ayant connaiss. approfondies vidéo. H.F. et logique. Env. C.V. obligatoire à INSPECTRONIC 35, rue Franklin 92600 ASNIERES.

Notre société se place en tête du marché européen dans sa branche de second œuvre du bâtiment, faisant appel aux techniques de l'isolation et de l'électricité.
MASSER-PARIS opérera une sélection rigoureuse permettant de dégager 3 ou 4 VENDEURS d'âge ou l'on se fait une situation définitive (25 ans min.) ayant 2 à 3 ans d'expérience de la vente, souhaitant une réussite immédiate (rémunération stimulante et solide) et aspirant à une promotionn après 2 ans de réussite au poste.
Postes à pourvoir dans le 91 et le 45
Nous vous remercions de nous faire parvenir vos C.V. et photo à n° 94.285 CONTESSE Publ. ss référ. DCM. Nous répondrons à tout courrier et vous assurerons une totale discrétion.
Tél. et véhicule indispensables.

Association enseignement de langues cherche COMPTABLE 1er et 2e échelon. Expér. C.C.M.C. bilan, déclar. sociales. Tél. pr R.-V. 828-78-02.

Importante Société recherche JEUNE E.S.C. pour ses services Comptables et Financiers. Ecr. avec C.V. et prétentions à n° 3.406, SPERAR, 12, rue Jean-Jaurès, 92807 PUTEAUX.

Importante Société recherche pour son Service Informatique JEUNE TITULAIRE maîtrise informatique. Ecrire avec C.V. et pétent. à n° 3.420, SPERAR, 12, rue Jean-Jaurès, 92807 PUTEAUX.

GENERALE
ocopo
CREE LE POSTE DE
RESPONSABLE PRODUITS SURGELÉS
MISSION :
- Mettre en œuvre la politique du groupe en matière de *produits surgelés* et congelés.

PROFIL :
- Ingénieur Grandes Ecoles.
- Tempérament ccial affirmé.
- Références professionnelles exigées.

Adr. lettre manuscrite et C.V., photo et prétentions, au Secrétariat général de la
SGCC
27-33, quai Le Gallo
92100 BOULOGNE
Réponse assurée à toute candidature.

SOCIETE D'ELECTRONIQUE recherche
INGÉNIEUR
TECHNICO-COMMERCIAL
Pour vente mini-ordinateurs et systèmes de visualisation. 2 à 3 ans d'expérience exigés. Ecrire avec C.V. et prétent. à n° T 097.799 M. Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris

LABO - C.N.R.S.
recherche
DOCTEUR 3e CYCLE
pour thèse d'Etat, chimie, physique.
Env. C.V. à : E.R. 57 ESPCI, 10, rue Vauquelin. PARIS-5e.

SYNDIC NATION
recherche, urgent
JNE FME LIB IMMEDIAT.
POUR FONCTION
ATTACHÉE DE PRESSE
REDACTRICE, DOCUMENTAL.
Tél. pour rendez-vous : 267-40-76 - 267-59-24.

IMPORTANT CENTRE TECHNIQUE
grande banlieue NORD de PARIS recherche
UN AGENT TECHNIQUE
niveau BTS ou DUT MECANIQUE
Ayant une expérience dans le domaine de la résistance des matériaux, acquise dans un bureau d'études ou dans un bureau de calculs.
Intégré dans une équipe d'ingénieurs, il sera chargé d'exploiter des programmes de calculs de structures en statique et en dynamique sur ordinateur.
Connaissance de l'Anglais appréciée.
Ecr. avec C.V., photo et prét. N° 93942, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, PARIS (1er).

IMPORTANT CENTRE TECHNIQUE
Grande banlieue NORD de PARIS recherche
pour travaux d'études en ACOUSTIQUE industrielle
UN AGENT TECHNIQUE
B.T.S. - D.U.T. ou EQUIVALENT
Ayant si possible une expérience de quelques années dans ce domaine.
Anglais nécessaire.
Adress. C.V., photo et prétent. n° 93.934, CONTESSE Publicité 20, av. de l'Opéra, PARIS (1er).

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS
recherche
JEUNE CADRE
diplômé école de commerce, droit, I.A.E., etc.
Fonction : sélection, étude, montage de dossiers d'investissements (industriel, ccial). Ecr. à UNIGER (n° 7), 47, rue de Monceau, PARIS (8e). Joindre photo et prétentions

BUREAU D'ETUDES région parisienne rech. JEUNE INGENIEUR pour travaux domaine
POLLUTION EAUX
connaissance HYDRAULIQUE et CHIMIE appréciées.
Ecr. n° 94.048 Contesse Publ. 20, av. de l'Opéra, PARIS (1er).

IMPORTANTE SOCIETE D'INGENIERIE PARIS
recrute
pour service contrôle, inspection d'usines et surveillance de chantier :
JEUNES TECHNICIENS
- BTS Mécanique, BTS Electricité.
- Débutants ou 1 à 2 années d'expérience.
- Langue anglaise (lue, écrite, parlée). INDISPENSABLE.
- Allemand ou espagnol apprécié.

Avantages sociaux intéressants.
Ecrire sous n° 3569, à SPERAR, 12, rue Jean-Jaurès, 92807 PUTEAUX

INGÉNIEUR
GENIE CIVIL
ayant expérience de chantier de préférence à l'étranger interviendra à titre de consul ds les négociations de contrat.
ANGLAIS COURANT
Poste à pourvoir à Paris
Ecrire A.T., 29, av. Friedland 75008 PARIS

ORGANISME PARIS - 14e
recherche
INGÉNIEUR
GRANDE ECOLE
ÉLECTROMÉCANICIEN
Chargé d'étudier les risques professionnels dans les industries : textile, papeterie, alimentation, etc., et de proposer les mesures de prévention.
Qualités d'expression écrite et orale, expérience industrielle : 5 à 10 ans.
Connaissances allemand, anglais appréciées.
Adr. C.V. et prét. à SWEERTS, B.P. 269, 75424 Paris Cedex 09, s/référ. 665, qui transmettra.

Industrie mécanique en expansion, filiale d'un groupe de premier plan mondial, réalisant puissants équipements pour industries lourdes, chimie, industries extractives, etc.), rech.
INGÉNIEUR D'AFFAIRES
responsable de son bureau de Paris.
E.C.P.-A.M.-E.N.S.I. ou simil., 10 ans d'expér. de vente d'équipements lourds à niveau élevé. Allemand utilisable indispensab. Homme de contact et d'action commerc., il devra obtenir des consultations, informer les services techniques de la société, qui élaborent projets et devis, négocier et conclure.
Ses clients : engineerings, industries lourdes, stés minières.
Poste d'avenir stable.
Rémunération motivante.
Adresser C.V. détaillé à
SELETEC
Conseil en Recrutement
67009 STRASBOURG CEDEX
sous référence B.

Sté RASPAIL ch. collaborateurs (trices) 25 a. mini. pour vente appts rive gauche. T. 222-26-44.

Société Internationale recherche 1 COMPTABLE niv. D.E.C.S., anglais souhaité. Ecr. n° T 97.778 M Rége-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

MADAME
Vous avez 25 ans ou plus, une bonne culture générale et présentation.
Vous aimez organiser votre travail
Cie Transcontinentale offre situation avenir
Avant. socx, gains importants.
Statut V.R.P. à
DÉDÉGUÉES CULTURELLES
travail sur rendez-vous pour promouvoir produits de réputation mondiale.
Téléphone + voiture souhaités. Tél. : 587-09-85.

EDITEUR
Livres de haute qualité recherche
JEUNE RESPONSABLE
SERVICE RECHERCHE COMMERCIALE
Ce poste conviendrait à HOMME OU FEMME
possédant :
- un bon contact humain à *tous les niveaux ;*
- une expérience de 5 années en publicité (gestion de budget) ou en marketing.

Ecrire lettre manuscrite avec C.V. et prétentions à J. LEPAGE, 28, rue Fortuny 75017 PARIS

Societe SORELEM recherche UN RESPONSABLE approvisionnement pour matériel électronique, mécanique, sous-traitance mécanique. décolletage. Compétence et esprit d'initiative exigés. Ecr. ou se présenter 8, b. de Ménilmontant, PARIS-20e. Tél. : 371-72-40.

REDACTEURS TECHNIQUES
Spécialisés en électricité, mécanique et hydraulique.
Ecr. SOPRAS, 100, bd Voltaire (11e), ou tél. pr R.-VS 355-36-69.

Organisme coopération recherche ECONOMISTE expérimenté Afrique pour étude et suivi projets de développement rural et formation de cadres. — Ecrire n° 8.234, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

secrétaires

Secrétaire de direction

Collaboratrices de haut niveau

Une importante Société de constructions mécaniques, très proche banlieue Ouest recherche
L'ASSISTANTE
de son **DIRECTEUR ADMINISTRATIF**
de formation supérieure et en position Cadre, elle est sténodactylo bilingue anglais, a une expérience confirmée de la gestion des personnels et de l'administration générale. Le salaire est de l'ordre de 65.000 F. *(réf. 284)*
2 SECRÉTAIRES DE DIRECTION
attachées à ses Directeurs de produit; elles sont sténodactylos bilingues allemand, anglais souhaitable et ont une bonne pratique du secrétariat commercial, particulièrement dans le domaine de l'exportation. Le salaire est de l'ordre de 45.000 F. *(réf. 285)*
Adresser lettre manuscrite CV photo sous référence correspondante A.S. CARME
EMPLOIS ET ENTREPRISES
18, rue Volney 75002 PARIS

Secrétaires

Bureau d'études Génie Civil ch. secrétaire expérim., bonne sténodactylo. Notions comptabilité et facturation. Connaissance de l'anglais appréciée. Faire connaître salaire annuel souhaité pour semaine de 40 h. Transport assuré le soir entre le bureau et le métro Porte-d'Orléans par Châtillon-Montrouge. Ecrire SECHAUD et METZ, 28, rue de la Redoute, 92260 FONTENAY-AUX-ROSES.

Service médecine du Travail Interentreprise NANTERRE recherche de toute urgence SECRETAIRE MEDICALE expér., avec pratique sténodactylo. Tél pr R.-V., : 204-08-76.

SOCIETE D'EDITIONS près gares Nord et Est recherche SECRETAIRE STENODACTYLO qques années expér., avantages sociaux. 13e mois, 5e semaine congés payés, restaurant entrep. Envoyer C.V. avec photo à : n° 564.491 M REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

BANQUE à caractère international recherche : SECRETAIRE STENODACTYLO bilingue anglais, 3 à 4 ans exp. Ecr. n° T 97.779 M Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

LE CHEF DU DEPARTEMENT DU SERVICE APRES-VENTE NIKON-BEAULIEU recherche
SECRÉTAIRE
expérimentée
Niveau bac, anglais. Pour service courrier, relations avec clientèle.
Lieu de travail : Charenton - le - Pont
5 × 8 - Horaire variable.
Adresser C.V., photo, prétent. sous réf. GREL (ment. envel.) à EMPLOIS ET CARRIERES, 30, rue Vernet, 75008 PARIS.

Sténodactylos

STENODACTYLO EXPERIM. ayant aptitude pour secrétariat. Tél. pour rendez-vous : 204-08-76.

Caisse de retraite recherche STENODACTYLO titulaire BAC G1 - 5 × 8. Emploi stable Ecr. C.V. et prét. C P.P.O.S.S. 31, av. Franklin-Roosevelt, 8e.

proposit. com. capitaux

Hypothèques PRETS ts besoins RAPIDE, F.P. 14 %. 770-44-59 C.F.C., 18, Fg-Poissonnière (10e)

Fabriquant CREME GLACEE recherche concessionnaires en vue distribution de ses produits. S'adresser mercredi 19 entre 14 h. 30 et 18 h., Mme Mercier, Hôtel de la Trémoille Rue de la Trémoille, PARIS-16e

INGENIEUR constructeur rech. capitaux pr financer construct. de lotissem. Est de la France gros rapport. Tél. (87) 74-40-42

J'ai une activité artistique unique que je souhaite transmettre à une personne dynam. (Paris ou Province). Pr exercer ce travail manuel rémunérateur il suffit de : 2 pièces d'appt. 50 h. de formation, l'achat des brevets que je vends. Ecr. à Mme MANIERE, 23, r. Dulong, PARIS-16e, qui transmettra.

propositions diverses

ENTRAIDE CADRES
AIDE EFFICACEMENT
DEMANDEURS EMPLOIS
Adresser lettre + C.V. + grande envel. retour rédigée à ECIT, 132, rue de la Gare, 95120 ERMONT PARIS.

cours et leçons

PROF. LYCEE très effic. don. leç. français, langues anciennes, toutes classes secondaires. TéL 522-90-52

Paris, Etudiante, lic. let. class donn. cours Franç., Lat., Grec. Ecr. n° T 61.414 M, Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e

Angl. par professeur d'origine Résultat garanti. 233-37-81, mat

occasions

Achat très cher bijoux, brillants, argenterie. — PERRONO S.A., 4, Chaussée-d'Antin, OPERA 37, av. Victor-Hugo, ETOILE Vente en occasion, échange

représentation offres

LogAbax *graphique*
recherche
REPRÉSENTANTS EXCLUSIFS
ayant une bonne expérience dans la vente de
MACHINES OFFSET PETIT FORMAT
et matériels ou produits pour l'imprimerie et les arts graphiques
RÉGION PARISIENNE
Téléphoner au 657-11-30 poste 280, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h., pour prendre rendez-vous.

L'Imprimerie Nationale, qui crée son propre réseau de diffusion des livres qu'elle édite, recherche des représentants exclusifs pour la province (voiture et domiciliation en province exigées) et Paris.
Pour tous renseignements, écrire au Chef de la Division Commerciale de l'Imprimerie Nationale, 27, rue de la Convention, 75732 PARIS CEDEX 15, en joignant C.V. et photographie.

enseignem.

Apprendre l'Américain à l'American Center 261, bd Raspail, 14e - 633-67-28. Cours du soir - Conversation. Inscriptions immédiates. Début nouv. session : 24 janv.

formation profession.

- PROGRAMMEUR D'EXPLOITATION SUR I.B.M. 3
Niveau Bac - 180 h. de cours
- OPERATEUR PUPITREUR D.O.S.
niveau : 1e ou B.E.P.C.
140 h. de cours de jour ou soir

FAX
Ecole Privée
6, r. d'Amsterdam. 874-95-69
94, r. Saint-Lazare. 874-56-60

demandes d'emploi

CADRE, 34 ANS. Grande expér. administrative et cciale, ch. poste à responsab. UZAN, 38, r. des Epinettes-17e.

Chercheur en sciences humaines accepte tt travail en psychosociologie urbaine, architec. Travail équipe souhaité. YAHI. Tél. : 325-15-19.

J.H., 22 a., lib. O.M., bac tech. comm. BTS DISTRIBUTION. Bonnes connaiss. angl., ch. poste Service commercial. Ec. n° T 097765 M, Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, Paris-2e.

INGENIEUR MECANICIEN I.N.S.A., LYON. 30 ANS
- Expérience 3 ans ds société de transformation matières plastiques.
- Chef fabrication d'une unité d'extrusion tubes profilés. 70 personnes.
- Cherche situation nouvelle dans industrie et matières plastiques ou mécanique.

Ecr. n° T 97777 M, Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

Architecte D.P.L.G., 36 ans début. ch. emploi stable ou mi-temps, préfér. région Paris. M. Caimon, 5, av. P.-Curie, 94360 Brie/Marne. Tél. 872-87-83.

Cadre, 46 a., format. juridique expér. notariale, foncière, commerciale, expropriation, négociat. ch. poste déplacem. permanents. Ecr. n° 211 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

34 ans INGENIEUR MANAGER Français 9 ans expér. overseas (Amérique Sud, Afrique) dans groupe multinational activités pétrolières. Parl. franç., angl., portug., espagn. Etud. ttes proposit. management direction commerciale. Ecr. J.-R. MASSY, 13, av. de la Révolution, 87000 LIMOGES. Tél. (55) 09-16-97.

Cadre, 44 a., dynamique, expér. Publicité commerc. et vente par correspondance rech. situation stable, étudie ttes propositions. T. 236-02-26. M. J. SAILLARD, 4, r. Poirier, 94160 ST-MANDE.

URGENT. Sans emploi depuis plus d'un an et ne trouvant pas de situation en rapport avec ses aptitudes, un cadre commercial, 37 a., rompu aux communicat. verbales et écrites, très bonne présentation, recherche, pour se dépanner, situation sédentaire faisant appel le cas échéant au travail manuel et aux déplacem. courts. Tte propos. peut être la *bienvenue ds Paris intra-muros.* Frédéric PICAULT, 12, rue Copreaux, 75015 PARIS.

Docteur en médecine, 30 ans, passionné par la promotion et la vente étudierait ttes propos, secteur indifférent. Ecr. n° 8.262 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Hme, 30 a., mar. 1 enf., form. sup. ch. sit. en F. ou étr., expér. vente en Angl. et Amér. du S. Ecr. n° 8.263 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. F., 31 a., lic. sc. éco., option gest. exam. prob. du DECS, ch. sit. sect. financ., compt., admin. Ecr. n° 202 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Respons. comptable Hme, 27 a. expér.. réf. bilans paies déclarations contrôle gestion informatique CCMC rech. pl. P.M.E. Ecr. Havas, 140, av. Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly s/réf. 5714.

CADRE COMPTABLE Longue expérience cherche travaux comptabilité, temps partiel mise à jour bilans, déclarations. Ecr. n° 93.442, *Contesse Publicité,* 20, av. Opéra, Paris-1er.

DIRECTEUR COMMERCIAL Produits manufacturés. mécanique générale. Trilingue, 20 ans d'animation de force de vente internationale. Négociations hts niveaux. Libre de voyager. Rech. poste à responsab. marché intérieur ou exportation. Ecr. n° 8.250 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

E.S.C. AMIENS, 24 ANS
Célibat., libéré O.M., rech. préfér. REGION PARISIENNE ou NORD PICARDIE POSTE FINANC. OU ADMINISTRAT. (Crédit clients, relat. fournis., gest., stocks, etc.)
Rém. souhaitée : 3.000 mensuels
Ecr. Nicolas d'HAUTEFEUILLE 15, rue J.-R. Thorelle, 92340 Bourg-la-Reine.

Fme. cadre, 33 a., parf. quadril. all., angl., esp., 4 a. chef serv. exp. ch. sit. à resp. parf. P.M.E. Ecr. n° 189 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Jeune femme ingénieur Ecole Polytechnique féminine, anglais, espagnol, étudierait ttes propositions région Brestoise. Disponible immédiat. HAVAS BREST N° 1201.

J. Fme 33 a., réf. monitrice IBM 6 a., rédactrice contentieux recouvr. 2 a., ch. pl. stable, poss. autres responsab. emploi simil. Ecr. n° 214 « le Monde » Publ., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Fme, nombreuses références connaissances juridiques et de fabrication presse périodique ch. SITUAT. INTERESSANTE temps complet, pl. stable. Ecr. 578 Chalmand, 76 Ch.-Elysées-8e.

J.F. 28 a., diplômée gestion I.A.E., licence maîtrise lettre, bilingue anglais, dactylo, permis cond. rech. poste responsabilit. TARN, HTE-GARONNE. Ecr. n° 94.041, CONTESSE. 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

J.H. 23 a., bac. techn., 2 ans prép. ENSET et ENNA (sec. C dessin d'Art). Dég. O.M., cherche sit. illustrateur dans maison édition (dossier pers. : peintures-dessins et illustr.). Ecrire Michel THIBAULT, 56 bd Voltaire, 92600 ASNIERES.

DOCTEUR INGENIEUR Thèse I.F.P. Ing. INSCIR, 27 a., libre ste, ch. emploi chimie, physico-chimie, méth. physique anal. Rég. Paris ou proche province Ouest. Ecr. M. Belot, 97, bd V.-Hugo, 92110 CLICHY. 737-53-11.

PSYCHOLOGUE du TRAVAIL, 15 a. expér., Réf. prem. Plan, Développement person., concertation, créativité, cherche MISSIONS temps partiel. Ecrire à n° 564.541 REGIE-PRESSE. 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

J.H. 26 a., dég. O.M., 6 a. exp. tourist. intern. (compt.-tourism.-billet. d'Accomp. de groupe) ch. pl. stab. Cie aérien. Agce voyag. Ecr. n° 213, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

ESSEC admissible ENA, 28 a., 5 a. exp. France-Etranger, cont. gestion, études investissements industriels, journalisme économique, ch. situation responsab. Ecr. n° 198, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

CADRE TRANSPORTS 37 ans
nationaux et internationaux
- 15 ans d'expérience,
- ancien dirigeant d'entreprise de transport

recherche
POSTE DE DIRECTION
France ou étranger.
Ecrire n° T. 097.688 M. à REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-12e, qui transmettra.

INGÉNIEUR EXPERT
FORMATION PROFESSIONNELLE
recherche
POSTE A RESPONSABILITE
- Expérience de 15 ans comme pédagogue et dirigeant d'entreprise.
- Accepterait déplacements ou séjours à l'étranger.

Ecrire n° T. 097.710 M à REGIE-PRESSE, *85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e, qui transmettra.*

H. E. C.
20 ans d'expérience professionnelle dans entreprises françaises et anglo-saxonnes :
- Secrétariat général, Finance, Administration.
- Organisation et Informatique.
- Négociations de contrats à haut niveau et exportations.
- Anglais courant, allemand, espagnol.

Recherche
poste de DIRECTION ou responsabilités importantes dans entreprise en expansion.
Possibilité de déplacements. Libre très rapidement.
Ecrire n° 210 « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS-9e.

DIRECTEUR GÉNÉRAL
spécialisé en gestion et reprise d'affaires en difficulté, grande expérience relations avec partenaires sociaux, nombreux voyages d'études à l'étranger, diplômé ESSEC, pouvant se libérer assez rapidement, recherche poste haute responsabilité.
Répondre au journal qui transmettra n° 164. « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS-9e.

PUBLICITAIRE
recherche
POSTE RESPONSABLE du SERVICE PUBLICITE
dans entreprise à Paris parce que capable d'assumer la responsabilité des services publicité, promotion et relations publiques, avec ou sans agence extérieure expér. grandes et petites agences. Libre très vite si nécessaire.
Ecrire s/n° 631 M. à REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e, qui transmettra.

MINES DOCTORAT GESTION 29 ans
ALLEMAND - ANGLAIS - ESPAGNOL
ayant exercé RESPONSABILITE TECHNIQUE, DE GESTION, COMMERCIALE dans engineering.
recherche
SITUATION
DANS SOCIETE INDUSTRIELLE EXPORTATRICE
Tél. : 589-75-96.
Ecrire n° T. 97.715 M. REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS, qui transmet.

Si votre affaire demande :
- de l'extension ;
- diplomatie et maîtrise ;
- techniques de vente poussées

étudie toutes propositions de haut niveau.
Je garantis probité et sérieuses références de gestion commerciale.
Ecrire n° T 97.753 M à REGIE-PRESSE 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e).

JEUNE FEMME
Licence droit privé à PARIS-II
Débutante — Espagnol courant.
Bonne présentation.
recherche
EMPLOI STABLE PARIS
Etudierait toutes propositions Banques ou Assurances
Ecrire n° T. 97.555 M. REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS

DIRECTEUR COMMERCIAL
J'ai 30 ans, je recherche une P.M.E.
PARIS ou PROVINCE
dans laquelle, secondant la direction générale, je pourrais mettre en pratique mes connaissances acquises depuis 10 ans dans :
ACHATS, VENTES, MARKETING, dont PUBLICITE, Promotion des points de vente, direction V.R.P.
Ecr. Propositions chiffrées n° 40.084 AMEP P.A., 37, rue du Général-Foy, 75008 Paris.

MINIS et MICROS (DEC, INTEL...)
Spécialiste 7 ans d'expérience des applications
TEMPS RÉEL INDUSTRIEL
du cahier des charges à la réalisation.
Télémesures, automatismes, instrumentation, bancs d'essai.
J'ETUDIE TOUTE PROPOSITION SERIEUSE.
Ecrire n° 604 M. REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e).

CONSEIL EN GESTION EXPERT COMPTABLE
DIPLOME
se propose à temps partiel pour assistance direction FINANCIERE ou GENERALE P.M.E. sur Paris ou rég. paris. Ecr. n° T 96.227 M, Régie-Pr., 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

JEUNE FEMME
DOCTEUR INGÉNIEUR
INGÉNIEUR AGRONOME
recherche
POSTE FIXE REGION PARIS, dans laborat. biochimie, microbiologie, produits alimentaires de préférence. Expér. 3 a. dans centre de recherches). Tél. : 430-16-64 ou écr. Mme Ayrosiet, Rés. le Mousset, Bât. E, 10, rue Cornillot, 77400 THORIGNY-SUR-MARNE

INGÉNIEUR ÉLECTRICIEN
40 ans, solide expérience commerciale dans société internationale - Aptitude négociations tous niveaux.
- Anglais courant.
- Disponible immédiatement,

recherche poste
DIRECTION COMMERCIALE
au sein entreprise dynamique.
Tél. : 909-46-69.

DOCTEUR EN DROIT + SCIENCES PO.
DOCTEUR en SCIENCES POL.
J.H., 27 a., dég. O.M., angl. esp. 2 a. expér. profess., étud. jurid., économ., politiques et sociales +rel. publ., libre rapidement, étudierait toutes propositions. Ecr. à T 097.771 M Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

JEUNE FEMME DIPLOMEE
PSYCHOLOGUE CLINICIENNE
expérience enfants psychotiques ch. emploi Paris, R.P. nord, nord-est. Ecr. Mme FILLON, 29, rue Véron, 75018 PARIS.

AUTEUR DRAMATIQUE
30 ans,
recherche travaux cinéma, TV, scénarios, dialogues, adaptat.
Ecr. T 097.762 M Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

J. H. 26 ans **MAITRISE LETTRES**
2 ans expérience dans cours de formation adultes
CHERCHE VACCATION
COURS de FRANÇAIS
Ecrire à André ELALOUF, 16, rue Larrey - 75005 Paris

représent. demande

Homme, 28 a., multi-cartes rech. cartes prêt-à-porter, gadgets sur secteurs Ouest-Sud-Ouest. Ecr. n° 206 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

information emploi

POUR TROUVER UN EMPLOI
Le CIDEM (Centre, d'information sur l'emploi, association sans but lucratif) vous propose GUIDE COMPLET (230 pages).
Extraits du sommaire :
- Les 3 types de C.V. : rédaction, exemples, erreurs à éviter.
- La graphologie et ses pièges.
- 12 méthodes pour trouver l'emploi désiré : avec plans d'actions détaillées.
- Réussir entretiens, interviews.
- Les bonnes réponses aux tests.
- Emplois les plus demandés.
- Vos droits, lois et accords.

Pour informations, écr. CIDEM, 6, sq. Monsigny, 78-Le Chesnay.

EMPLOIS'77 CADRES
Séminaire de 2 jours spécia. sur les tech. de rech. d'emploi et de négociation. Déjà suivi par plus de 3500 cadres (déterminant pour 87% d'entre eux.) Tél. 5387340

A MESSIEURS les Chefs d'Entreprises et Directeurs du Personnel
CADRES EXPERIMENTES
Actuellement au Centre d'Etudes Supérieures Industr.
recherche
STAGES ACTIFS NON REMUNERES EN FEVRIER - MARS
Pour compléter leur perfectionnement dans les différents secteurs d'activités commerciales, techniques, administratives, Personnel.
Adresser vos demandes de renseignements à M. DUMONT, C.E.S.I. - Plateau Moulon 91190 GIF-SUR-YVETTE
Téléphone : 941-81-70

autos-vente

PEUGEOT
DE DIRECTION 6 à 15 000 kms
GARANTIES C/NEUVES
54 Bd Charonne XXe
- 370.01.39

Part. vd PORSCHE 911 S, 69 état except. moteur 6.000 km. 24.000 F. - Tél. 236-77-08 (H.B.)

Vds GS 72, 70.000 km., bon état. Prix Argus à débattre. Tél. : 873-52-85, heures bureau.

Part. à part. vd CABRIOLET VOLKSWAGEN année 77, noire, capote blanche, 9 CV, 5.000 km, jantes larges. Tél. : 577-26-34

A VENDRE ALFA-ROMEO-ALFETTA an. 73 75.000 km, embrayage, amortisseurs, transmissions neufs. 16.500 F. Tél. 050-28-23 ou 246-72-23 p. 22-17

boxes-autos

Achete près place WAGRAM box ou parking. MARTIN, 742-99-09.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40.00	45,76
"Placards encadrés" 2 col. et + (la ligne colonne)	42.00	48,04
DEMANDES D'EMPLOI	9.00	10,29
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	70,00	80,08

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER	28,00	32,03
"Placards encadrés"	34,00	38,89
Double insertion	38,00	43,47
"Placards encadres"	40,00	45,76
L'AGENDA DU MONDE	28,00	32,03

L'immobilier

appartements vente

Paris Rive droite

RÉPUBLIQUE
Splendide 6 PCES conft, 216 m2 2e sur rue. Bel immeuble 2 chbres service. EXCLUSIVITE Etude CUSTINE — Tél. 606-52-16.

PARC MONCEAU
IMM. GD LUXE 7 P. 220 m2 Grande hauteur sous plafond. - ZANNETTACCI Tél. : 296-17-01, POSTE 210.

MOLITOR - MURAT
3 P., bains, 70 m2, 2e ét., tt cft, 390.000 F. Impeccable. Téléph. MICHEL et REYL : 265-90-05.

NEUILLY. Propriétaire vend du stud. au 3 P., aménag. personnel. CH. MAHOUT : 563-11-59.

MARAIS - BASTILLE
Immeuble P. de T., 15 apparts, du stud. au 3 P., duplex, terras. Livr. 1er trimestre 78. 277-97-26.

DUPLEX de 80 m2 dans petit immeuble calme. Prix 320.000 F. Téléphone : 345-89-79.

JOURDAIN
Immeuble récent, 108 m2, grand living, 3 chambres, 2 bains, parking, vue. 520.000 F. 366-45-29.

ILE ST-LOUIS. Studio, gde cuisine, bains, téléphone, pl. soleil. 250.000 F. Téléphone : 825-76-97.

Proche BOIS DE VINCENNES pptaire vend dans bel imm. en pierre de taille., 2 pièces, 4e ét., asc. Tél. : 734-73-88, hres de bur.

Marais-Beaubourg Restauration imm. XVIe s., plein sud, tres surfaces libres, duplex, 346-58-36.

BASTILLE/LEDRU-ROLLIN
grand studio tout confort, calme. Prix : 116 000 F. T. : 307-82-97.

MARAIS. Rue Aubriot dans bel immeuble restauré, duplex de caractère à aménager : 126 m2. Px : 550 000 F. T. : 329-58-56.

RIVOLI près du Mo CHATELET pptaire vend STUDIOS et 2 P.. IMMEUBLE DE CARACTERE. CH. MAHOUT : 563-11-59.

9e - STUDIO TT CONFT
1er sur rue. Px. 87.000. 526-84-30.

SUR PLACE DES VOSGES RAVISS. APPT 200 m2 environ, boiseries - Soleil - Tél. 622-02-17.

TROCADÉRO
48, r. de LONGCHAMP, Paris-16e Disponible : 13 appart. luxueux, du studio au 3 pièces, 1 triplex 5 pces, terrasse. Prix ferme et définitif. Livraison 1er trimestre 1977. — Informations sur place tous les jours, de 14 à 19 heures. Sauf dimanche. SAGE. — Téléph. 874-49-32.

FOCH DUPLEX 255 m2 +55 m2 JARDIN
Etat impeccab. Belle décoration. Exclusivité - 293-51-07

RUE FG-POISSONNIERE
Bel imm, pptaire vend gd 3 P. Ent., cuis., w-c, 2 s. de bains, poutres, cheminée. Refait neuf. Tout confort. Asc. — 242-49-19.

PTE MONTREUIL Bel imm. brique
2 P. cuis., wc, chff. central, tél. 9.000 F - 579-79-55.

MONTMARTRE
Dans résidence neuve VUE SUR TOUT PARIS
2 P. entrée, cuis. éq., s. de bs, asc., moquette, chff. cent. Prix intéressant. Crédit possible. Renseignements et visites : BATIMO - 387-59-79

Près PLACE JEANNE-D'ARC
Imm. récent. 7e et dernier ét. Gd 4 p. tt cft, terrasse 17 m2. 380.000 F. Crédit possible 80 %. SERU - 336-35-50/51.

11e METRO CHARONNE
Ds imm. 1972, appt 3-4 p. très gd confort, sur jardin, 88 m2 + balcon 15 m2, comprenant : entrée, double living 32 m2, 2 chbres, 2 s. de bains, cuis., cave et box. 460.000 F. Tél. : 370-33-97

AV. MATIGNON BEL IMM.
Pied-à-terre 45 m2 tt confort. P. BAHON - 225-75-58

QUINCAMPOIX
6 P., ds rénovation de prestige 200 m² + 50 m² terr., ét. élevé ascens, calme. Prix et renseig. GEFIC CTI - 296-10-51.

Région parisienne

Près VERSAILLES, « Parc Montaigne », 3-4 P., calme, park., cave, tél., 245.000 F. 460-14-53.

ST-GERMAIN-EN-LAYE. - Dans bel H.P., duplex, 152 m2, 580.000, travaux à prévoir. Tél. 963-28-02.

Près VERSAILLES, « Parc Montaigne », 5-6 P., dernier étage, bien placé, volets, cave, park., tél., 340.000 F. Tél. : 468-31-22.

Part. à Part. vd beau 2 Pièces, R.-de-Ch., tt cft, cuis., S. de B., aménag., 46 m2. St-Mandé. Prix 170.000 F. T. : 374-95-64, ap. 19 h.

VERSAILLES RG, PRES GARE Immeuble neuf, beau 5 Pièces, verdure, prix moyen au m2 : 4.500 F, parking inclus. PHILMO : 950-35-72.

JOUY-EN-JOSAS
Dans résid. stdg avec piscine, tennis, tr. beau 3 PCES, 78 M2, cuis. équ., tél., garage, 319.000. Ag. Imm., Ctre cial VELIZY 2. Téléphone : 946-78-78.

ASNIERES (PRES GARE)
Récent 3 Pces, tt conft, calme, parking possible, Cial. MARTIN, docteur en droit. — 742-99-09.

BOULOGNE
43, RUE DE BELLEVUE
Imm. tt cft, 3 P. princ., 70 m2 + loggia, 4e étage sur jardin, parking, excellent état. Visite, mercredi, de 14 h. 30 à 17 h. 30.

LA DEFENSE. Appt. lux. 170m2, 7 P., 3 bns, 2 park., 2 téléph. : 800.000 F. — OGIM : 828-89-21.

ALFORT-Vétérinaire (Pr. Mo) : récent, étage élevé, studio, tout confort, parking. — MARTIN, docteur en droit. — 742-99-09.

NOISY-LE-ROI. Appartement bon standing, 110 m2 + loggia, belle cuisine, entrée, avec placards, liv. avec cheminée, 3 chambr., S. de B., S. d'eau, cave, 2 park. extér., état impeccable. Prix : 382.000 F. J.M.B., Tél. 978-79-79.

SAINT-CLOUD
Appt de stdg, ref. nf, étage élevé, 120 m2 habit., séj., 3 ch., S. de B., cab. toil., cuis. équip., gde loggia sur 2 fac., cave, gar. Après 18 heures : 460-35-60.

PANTIN (Eglise) près métro. Bel im., studio, salle eau, w.-c., chauff. central, prix intéressant. MARTIN Dr droit : 742-99-09.

CANNES. Appt gd stdg, 150 m2, vue mer impren. : 630.000 F. Bourse française de la construction, 122, RUE D'ANTIBES, CANNES. Tél. : (93) 99-84-13.

AJACCIO
ROUTE DES SANGUINAIRES
Face à la mer
« Résidence des Crêtes »
DU STUDIO AU 5 PIECES
à des prix très compétitifs
CORSE PROMO
86, av. République, Paris (11e)
Téléph. : 805-51-11
WEEK-END ORGANISE
REMBOURSE en CAS d'ACHAT

constructions neuves

Excellent placement
Investissez ou habitez
à BOULOGNE
près Mo Marcel-Sembat
7-9, rue des Quatre-Cheminées
— STUDIOS, 155.100 F.
— 2 P., 37,68 m2, 204.900 F.
— 3 et 4 P., livrables fin 1977.
M. DREVAL - 265-35-07

appartem. achat

Rech., Paris-15e, 7e, pour bons clients, appartem. ttes surfaces et immeubles. Paiement compt. Jean FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet (15e). — 566-00-75.

Achète directement COMPTANT URGENT : 2 à 4 P., PARIS. Avec ou sans travaux. Préférence près FACULTE. 873-20-67.

DISPOSE PAIEMENT COMPT. CHEZ NOTAIRE, achète, urgent 1 à 2 P., PARIS, prêt. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 12e. — 873-23-55.

Recherche appartement de 200 à 300 m2 avec ou sans travaux : PARIS. - URGENT. - 331-81-11.

locations meublées Demande

Paris

INTERNATIONAL HOUSE
ch. STUDIOS, APPTS, VILLAS, pour cadres étrang. ou diplom. Garantie par société ou banque, durée 1 à 3 ans - 551-22-66.

Immobilier (information)

LOCATIONS SANS AGENCE
OFFICE des LOCATAIRES
18, r. La Michodière, Mo Opéra. Seuls frais 300 F - 742-78-93.

maisons individuelles

GARONS - NIMES

A vendre dans LOTISSEMENT

DEUXIEME TRANCHE
PAVILLONS 5 ET 6 PIECES
PRIME P.I.C.

VISITE SUR PLACE
Rue des Alizées de 9 à 12 h.
SAMEDI et DIMANCHE
de 9 à 12 h. et 14 à 17 h.
Téléphone : 87-96-31

terrains

Beau terr. ville Manche 7.880 m2 pr implantat. usine ou immeuble 20 F le m2. Tél. 16-33-49-12-27

pavillons

FONTENAY-SOUS-BOIS
PARTICULIER vend pavillon 6-7 p., salon, s. à manger 45 m², coin feu, 150m² habitables, gar., jardin 350 m², à 1 km. du bois de Vincennes. Renseignements et vis. soir à partir de 19 h. 30 ou sam. et dimanche 875-58-24.

ELANCOURT pav. 3/4 p. parf. ét. Cuis. éq. Gar. Calme. Urgt 220.000 + 30.000 CF. - 468-31-22

MEUDON 7 P. Cuis. Conft + dépend. Gar. 4 voit. 550.000 F. Facilités. - 027-57-40.

SAINT-DENIS (93)
A vdre 1 km autoroute, ppté 1974. Appt. 200 m², burx 80 m², sous-sol, gar. 220 m² + cour. Quart. pavillonnaire. 2 lignes tél. 243-92-76.

châteaux

60' OUEST
Splendide petit CHATEAU XVIIIe entièrement rénové. Très belle réception, 8 chbres, tr. gd conft. Dépendances. Piscine - Parc exceptionnel + forêt d'avenir 150 ha. EXCLUSIVITE PACY-SUR-EURE T. 16 (32) 36-95-09 VALDEUR Chaignes, route nationale 13

Boutiques

Mo VILLIERS. Toute Pote BOUTIQ. + APPT. CCIAL. FORGET. 766-19-57.

villégiatures

LOUE, toutes saisons, chalet 5 pers. dans station ski + studio. Tignes - Téléph. : (78) 40-07-74

VOUS CHERCHEZ UN APPARTEMENT?
INFORMATION LOGEMENT
525 25 25
Un choix de 40.000 appartements et pavillons neufs à l'achat.
Un service entièrement gratuit
Centre Etoile
49, avenue Kléber, 75116 Paris
525.25.25
Centre Nation
45, Cours de Vincennes, 75020 Paris 371.11.74
Centre Maine
210, avenue du Maine, 75014 Paris 539.22.17

Villa Guibert,
au cœur du 16ème, entre Muette et Trocadéro:
intimité d'un immeuble de classe.
Quelques appartements de prestige
dans le cadre de verdure
d'une Villa privée...
CORTAMBERT IMMOBILIER
15, rue Cortambert - 75016 Paris
Tél. 870.90.10 et 15.53

Paris Rive gauche

ALESIA. Résidence 1976, magnifique 4 Pièces, 103 m2 + 15 m2 de balcon, double exposit. Tél. Parking. M. Ferey : 567-72-11.

Ve - QUARTIER LATIN
Dans petit immeuble totalement restauré, propriétaire vend : 2 appartements de 2 Pièces, grand confort, asc., v.-o. Visite, sur place, mercredi et jeudi, de 14 heures à 17 h. 30, 23, RUE DE BIEVRE.

DUROC — ODE. 42-70
150 M2 SEJ., 45 M2 + 3 P. LUX. BALCON SUR COUR-JARDIN.

Proximité Odéon — ODE. 95-10 170 M2, RENOVAT. LUX., ASC. FINITIONS GRE ACHETEUR. CARACTERE.

VIIe, Champ-de-Mars - Dupleix, 7 P., 150 m2, balcon, terrasse, soleil, box, calme. — 346-58-36.

S E N A T
BELLE DEMEURE DU XVIIIe 2e étage, réception en enfilade, 5 chbres, 2 bains, toil., 250 m2, Parking. — BURON : 742-02-44.

6e, MONTPARNASSE. Coq. stud. Conft, calme, 125.000 . 326-08-94.

Vue S/SEINE et NOTRE-DAME Propr. vend ds bel imm. caract. 2-3 P. et 2 studios, décor raffin. Tél. : 734-93-36, heures bureau.

VIIe, 72, RUE DE LILLE Grande pièce sur rue, 4e étage. Prix : 90.000 F. Tél. : 278-38-23.

CHAMP-DE-MARS
2 P., 43 m2, étage élevé, asc. Rénovation raffinée : 295.000 F. PROMOTIC : 325-10-74.

NOUVEAU XIIIe. Plein ciel, lux. appartement, 76 m2. URGENT. OGIM, Téléphone : 538-94-25.

MAINE-MONTPARNASSE
7 appts 2 Pces, cuis., occupés + 1 magasin libre 65 m2. Prix 600.000 F. Visites, tous les jours, 12 à 17 heures, 1, rue Asseline.

25, QUAI VOLTAIRE
Gd appart. 5-6 Pces, sur Seine, 3e étage, ascens., 1.800.000 F ; appart. 3 P., duplex, 520.000 F. Vis. tous les jours, 12 à 17 h.

MAUBERT. Exceptionnel, grand standing, vue sur Seine, double séjour + chambre, tout confort, caractère, parking possible. Prix 530.000 F. Téléphone : 326-47-02.

MOUFFETARD. Grand standing, 5-6 Pièces, 118 m2, à rénover : 720.000 F. Téléphone : 288-66-55.

Unique studio, tt conft, 69.000 F. Location possible + gestion par « FAC » : 337-69-59.

125, RUE CAMBRONNE
Pierre de T., 3 P., cuis., bains, 62 m², 4e ét. ss asc., tél. Visite mercredi 14 à 19 h. 331-89-46.

RASPAIL - ASSAS
280 m2 récept. + 5/6 chambres, 1er étage, clair et ensoleillé. Prof. libérale. Libre juill. 1977. Prix intéressant. FRANK ARTHUR - 924-07-69

AFFAIRE UNIQUE
RUE MAZARINE
Splendide 2 p. ref. neuf. Grand caractère. URGENT. 033-86-72

15e AFFAIRE UNIQUE
PLACE MIRABEAU
BEL HOTEL PARTICULIER 300 m2 + Jardin. Refait neuf.
MOINS DE 4.000 F le m2
325-75-42

BUCI - SAINT-GERMAIN
Affaire à saisir. Propriétaire vd sans agences, prix coûtant, 80 m2 rénovés, grande qualité. Jamais habité. Tél. le matin : 336-14-84

Mo MOTTE-PICQ. - GRENELLE
DANS IMMEUBLE RENOVE STUDIO, cuis., wc, poss. bains. Calme. Excellent PLACEMENT. J. et A., 5, rue ALPHONSE-DE-NEUVILLE-17e. 766-04-17, p. 255.

RUE VIEUX-COLOMBIER
Propriétaire vend en l'état une surface de 160 m2 (14 fenêtres) à AMENAGER ENTIEREMENT +terrasse 30 m2. 6e ét. avec asc. Très bel immeuble rénové. 242-49-19

CONVENTION Bel imm. très clair
3 PIECES Cuis. w.-c., à rénover 200.000 F - 579-75-88.

PANTHEON Part. vend très beau STUDIO de caractère 35 m2. Téléphoner tous les jours après 18 h 30, au 329-53-52.

BD INVALIDES Près
Double living, 3 chbres, 4e ét. sur rue et jardin, tt confort, à moderniser, 2 chbres de service. Imm. pierre de taille standing. 860.000 F. - 785-39-10.

ITALIE Immeuble récent. 2 P., tt confort, 51 m2. Prix 190.000 F. - POR. 03-83.

6e TOURNON Luxueux 50 m2 de caractère
Prestations exceptionnelles ZANNETTACCI, 296-17-01 p. 218.

XVe FRONT DE SEINE Imm. neuf
STUDIO tt confort, park. 225.000 TVA incl., jem. hab., ét. élevé. Tél. Mme TOPPO, SUF. 62-74.

Avenue de la BOURDONNAIS
Imm. 1930, 6e étage. 240 m2 + appart. service 36 m2, box. FRANK ARTHUR - 924-07-69

MOUFFETARD Immeuble historique
Prop. vd appt tt cft, 125 m2, 6e ét., 5 p., asc. priv., 2 s. de bns équip., lux., calme, vue, soleil. 1.100.000 F. Visite lundi 17 - mardi 18, ou tél. : 336-28-73.

INVALIDES EXCEPTIONNEL
Gd standing 270 m2 (réception 140 m2) à rénover. 1.250.000 F. Possib. PROFESSION. 236-87-04.

PASTEUR Profession libérale
Libre suite. 3 p., stand., 85 m2, 2 lignes téléph. Prix 240.000 F. Pr 13 ans ou location-vente. 197, rue Vaugirard (1er étage), mardi, mercredi, 12 h 30 à 16 h.

SAINT-CLOUD APPT 105 M2 terrasse avec vue panoramique sur Paris, séjour 2/3 chambres, cave, parkg en location en sous-sol. TELEPHONE. Px 630.000 F. J.M.B. 978-79-79.

RÉSIDENTIEL
Lisière du bois de Vincennes, 5e étage av. asc. dans un très bel immeuble ancien, liv. dble, 2 ch. + ch. service., balcon, v.-ordures, cave, tout conft. Prix : 650.000 F. Tél. 871-36-94, de 14 h. 30 à 18 h.

77500 CHELLES
(résidence Val-Fleuri)
Particulier vend très bel appartement F 3 (71 m²) + balc. + cave, parking, ascenseur, 5e étage. 15 mn gare et près commerçants et écoles.
Prix 130.000 F + 30.000 F Crédit foncier.
Ecr. no 6.431 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

ST-GERMAIN-EN-LAYE
PLACE DE LA GARE
Appt. 103 m² avec terrasse, hôtel particul. 18e S. en restaur. F.P.I. - 976-87-86.

BOULOGNE
Emplacement exceptionnel près du bois et face à la Seine. 3 petits immeubles de 3 étages dans un parc privé de 7.000 m² appts de grande classe, du studio au 5 P. + grandes loggias et jardins privatifs. Prestations exceptionnelles. Prix de lancement : à partir de 8.000 F le m². Ferme et non révisable.
SECIM - 225-07-80
et sur pl. appt. témoin ts les jours sf dimanche 14 h. 30 à 18 h. 30 et samedi 10 h. 30 à 12 h. 30 et 14 h. 30 à 18 h. 30. 40, RUE ANNA-JACQUIN.

UNIQUE
A VERSAILLES
en bordure du parc du château pet. imm. traité en hôtel part. Le Jardin de l'Ermitage 1 bis, rue de l'Ermitage. 4 P., 112 m² et 2 appts 5 P. en duplex 147 m² et 170 m², greniers, hobby-rooms, boxes. Inter Immobilier Construction, 232, bd St-Germain, Paris-7e. 222-27-97 et s/pl. sam. 10-12 h.

RARE DANS PARC Appart. 124 m2
2 chbres, salle bains, cab. toil., cuis. équipée, park., tél. PRES ST-GERMAIN. Prix à débattre. F.P.I. - 976-07-06

NEUILLY-BARRES
7 P. GD STAND., 260 m2, parking - ZANNETTACCI : tél. 296-17-01 (poste 201)

Province

SKI EN HAUTE-SAVOIE (74) A CHATEL : Studio 95.000 F avec 19.000 cpt, 2-3 Pièces. Rentabilité assurée. ERIGE : 524-66-87.

locations non meublées Offre

Paris

AV. ÉMILE-DECHANEL
5 P. Imm. standing. 2e étage. S. de bains. Cab. toil. Chbre serv. Tél. Libre de suite. 5.000 F Ch. compr. - 073-85-47.

116, rue de Lourmel
Nf, 3 p., jardin, parkg, tél. 1.854 F + ch. Tél. : 277-97-26.

CENSIER, studio, tout cft, tél., 1.200 T.C.C. « FAC », 337-69-59.

Général-Leclerc - Petite maison 5 p., 3 bs, wc, 2 cuis., tt cft, 4.000 mens. « FAC » 337-69-59.

ALÉSIA - 2 PCES - CONFT
950 F + charges - POR. 03-83

17e Porte CHAMPERRET
A LOUER
DIRECTEMENT SANS FRAIS NI COMMISSION
du STUDIO au 5 PIECES
POUR MARS PROCHAIN
Prestations exceptionnelles
Très grand confort
MARABEL S.A., sur place tous les apr.-midi, sf dim., 14 à 18 h. Entrée prov. par 71, rue BAYEN

ALESIA 4 P. confort, tél., possib. box. 2.000 F + charges. POR. 03-83.

Région parisienne

EXCLUSIVITÉS
JOHN ARTHUR ET
TIFFEN
174, bd Haussmann, Paris-8e

PUTEAUX
Résidence BELLERIVE
2 PIECES Cuisine équipée, téléph., parking. A partir 1.300 F + charges
VISITE SUR PLACE :
34, QUAI NATIONAL (Bâtiment E), mercredi et vendredi, de 12 à 16 heures ou sur rendez-vous :
924-93-33

NEUILLY-s-BOIS. Nf, gd luxe, calme, parkg, cave, tél., 55 m² 2 p., c. équ., 2.000 F + charg. Tél. : 277-97-26.

locations non meublées Demande

Paris

P. ret. ch. pr mars 2-3 p. park., 1er, 4e, 5e, 6e, 7e arr. max. 2.000. Tél. 553-92-01, p. 706, hres bur.

Collaboratrice journal ch. dans le 9e appt avec tél., env. 70 m², calme, même sur cour. Ecr. à 6.417, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

P. à P. ch. 3 p. Calme impérat. Tout confort, dans Paris. Ecr. à 6.416, « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

URGENT PRES PARIS
Collaborateur journal rech. appt 3 P., cuis., s. de bs + tél. Téléphoner au 578-88-07 ou écr. à 6.414, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Région parisienne

Pour Société européenne ch. villas, pavillons, pour CADRES. Durée 2 à 6 ans - 283-57-52.

hôtels-partic.

MONTMARTRE
Si vous voulez vous offrir un des plus prestigieux HOTEL PART. au-dessus des vignes, 300 m2 habitables + dépendances. Terrain 470 m2 : 3.850.000 F à débattre. TROSBERGER - 254-71-93 ou 94.

PASTEUR - Maison d'Artiste Livg, 2 ch., atelier, bns, 130 m2. Impecc. Jdin 120 m2. RIC. 02-44

immeubles

A vdre ou à louer en bloc imm. rénové, tt confort, 45 studios. conviendr. à organisme pr loger personnel ou stagiaires. EFEC, 10, r. J.-Mermoz, Paris. 624-62-98

locaux commerciaux

A vendre toute propriete tous commerces ou bureaux, petit immeuble 350 m² en deux niveaux avec façade 5 m. environ sur artère principale, 9e arrdt, possib. ultérieure 60 m² complémentaires avec 6 m. de façade en sus. Avenue très commerçante, travaux à prévoir. Prix très intéressant. Ecr. à 3.507 PARFRANCE, 4, rue Robert-Estienne, 75008 PARIS, qui transmettra.

SAINT-GERMAIN-DES-PRES
Prop. vends murs locaux mixtes 400 m², genre hôtel particulier, partie aménagée très luxueusement en habitation. Locaux annexes offrant toutes possibilités, bureaux, commerces, etc., 4 lig. téléph. Renseign. détaillés sur demande en écriv. à G.A.P.M., 3, rue Tronchet, Paris-8e, q. tr.

A céder quartier de l'Europe droit au bail, magasin 30 m² + réserve. Prix intéressant. Tél. (32) 39-10-62, heures bur.

A VENDRE EN TOUTE PPTE
BOULOGNE-BILLANCOURT
LOCAL 450 m2
près phériphérique
pour dépôt ou atelier
(travail bruyant autorisé)
2 lignes téléph., monte-charge, force 220 et 380 triph. 60 A. Accès petits camions.
S/place : mardi, mercr., jeudi, de 10 heures à 17 h. 30
18, rue Maître-Jacques
BOULOGNE-BILLANCOURT
Tél. : 603-91-38 et 969-68-67

Cède BAIL CCIAL, BUR. 58 M2
RUE DE BERRI
GRAND STANDING - 267-40-76

Pour vendre votre local COMMERCE ou BOUTIQUE. L'I.J.P. peut VOUS AIDER 522-22-08 - 834-09-24.

fonds de commerce

A vendre Fonds RESTAURANT DIETETIQUE, végétar. 90 couv. Bon C.A. Cadre anc. Pl. centre gde ville Est. 250.000 F à déb. Ecr. no T 097.802 M, Régie-Pr., 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e)

A vendre, CORSE, importante affaire de location de bateaux en pleine expansion, voile et moteurs. Matériel réc. Plusieurs agences européennes. Excellents résultats financiers. Ecr. no 8.246, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

usines

USINE EQUIPEM. MILITAIRE toile/cuir, région COTE AZUR, 800 m² atelier, 700 m² dépend., 115 m² habitation, mater. récent. Poss. facilités. Ecrire HAVAS TOULON 17.135.

viagers

Vendez rapidement en viager. Conseil Expertise Indexation gratuit. Discrét. Etude LODEL 35, bd Voltaire. - 700-00-99

NORMANDIE, 40 ans, 10 km mer, propriété 20 ha fermiers, 2 têtes, 72/73 ans, 25.000 + 3.170 rente. LODEL. 700-00-99

LIBRE, sous 5 ans, CLAMART villa 5 p. 1 tête, cpt 170.000 F rente 700 F. LODEL. 700-00-99

LIBRE, 18e - Séjour double + 2 chbres, TT CFT, imm. récent. 335.000 + 1.650 F, 72-74 ans. **F. CRUZ** 8, rue La Boétie 266-19-00

HALLES - 4/5 P., tt cft, bel appart., étage élevé, asc., balc., soleil, service. Occupé 2 têtes. Cpt 140.000 F - Rente 1.900 F. **LE VIAGER** 130, rue de Rivoli 233-85-75

LIBRE 12e - Résidentiel Bel imm 1968
Gd studio 41 m2, 9e étage. Vue. Gd balcon 87.000 + rente 1.260 F 1 tête 266-32-35 **FONCIAL**

TUILERIES
Imm. XVIIIe - Appt 45 m2 cft Beaucoup de charme 25.000 + 1.600 F 1 tête 71 ans. Occupé 266-32-35 **FONCIAL**

17e Mo ROME Studio, cuis., bains, tt confort, 5e asc. Occupé. 8.000 + 800 F/M. 266-32-35 **FONCIAL**

ST-PHILIPPE-DU-ROULE
4 P., 120 M2, tt cft + 2 serv. + park. Occupé 1 tête 73 ans. 125.000 F + rente 266-32-35 **FONCIAL**

villas

ST-GERMAIN-EN-LAYE
quart. résid. s/1.200 m2, Salon, S. à mang., 5 ch. - 963-28-02

ÉTANG-LA-VILLE
près forêt, VILLAS NEUVES ILE-DE-FRANCE, surf. habit. 7 P. 2 bains, 160 m2. Jdin 600 à 740 m2. PX TTES TAX. COMPR. Pour renseignements, s'adress. : Ag. TERRASSE, 976-05-90, ou s/pl. SAMEDI-DIMANCHE, de 13 h. 30 à 17 h. 30, Nid d'Aigle, route de Saint-Nom-la-Bretèche, entrée par sente des Jumelles.

RUEIL HOTEL PART. Centre ville - Résidentiel
Réception 60 m2, 4 chbres. Jard. Impeccable - 967-62-03

LE VESINET 3' R.E.R. Maison 150 m2 sur jardin clos 600 m2, living, 5 chbres, 2 sal. de bains, ss-sol total, garage, entièr. restaurée. URGENT - F.P.I. : 976-07-06.

forêts

PRES MILLY-LA-FORET
105.000 m² bois en plusieurs lots, 2,50 F le m². RAYNAUD, 14, r. Lincoln, PARIS. 359-97-58.

Pour INVESTISSEUR recherchons Massif forestier, de 2 à 6 millions de francs. EUROPEENNE FOREST. S.A. 7, rue de Turbigo, PARIS (1er). Tél. 233-61-93 - 233-62-33.

A vendre 13 ha. forêt de chênes rég. Ste-MENEHOULD (Marne), autoroute A 4. Prix 150.000 F. Téléphone (Oise) 4-444-05-88.

INVESTISSEMENTS DE 1er ORDRE
Gestion assurée

— 35 ha - Loir-et-Cher. Feuillus 1.000 m3.

— 173 ha - Tarn. Plantations résineux 20 ans.

— 450 ha - Région parisienne. 30.000 m3 chênes qualité + grosse valeur chasse.

— 200 ha - Alsace. Domaine forestier et de chasse.

— 103 ha - Aude. Sapinière + 20.000 m3.

Européenne Forestière S.A. 7, rue Turbigo, 75001 Paris Tél. : 233-61-93 - 233-62-33

manoirs

PRES COMPIEGNE
Petit manoir Second Empire Belle réception, 7 chbres, bains, dépend. Maison gardien. 2 ha clos autour. Prix : 700.000 F. **MORBOIS** 3 bis, rue Napoléon, Compiègne. Téléphone : (15-4) 440-09-75, ou Paris, mardi seult : 526-05-56.

propriétés

REG. FONTAINEBLEAU
CONFORTABLE VILLA style chalet, environnem. boisé et calme. Grand séjour, trois chambres, cuis., bains, lingerie, garage, tt conft, ETAT IMPECCABLE. 3.600 m2 DE PARC. Prix 280.000 F. - Tél. 424-30-36

VERSAILLES R.G. petite maison XVIIIe (2 chbres) caractère. Poutres, cheminée, conft. Rare. Px 375.000 F. - 460-31-22

REG. FONTAINEBLEAU
Moulin restauré dans bel environnement vallonné et boisé 3 CORPS DE BATIMENT Maisons principale et d'ami ; Gde et belle grange, tt conft. ETAT IMPECCABLE 2.600 m2 avec petit ru et vieux lavoir. Px 420.000 F. - 424-30-36

45 SULLY-SUR-LOIRE
Pptaire vend direct splendide propriété ; construc. 72. Vaste réception avec grande cheminée + loggia 4 ch. + 2 salles bains + 2 w.-c. + cabinet toil. Belle cuis. à instal. Terrain 3.500 m2. Prix 550.000 F. - 628-45-74

A vendre à Marseille
DS QUARTIR RÉSIDENTIEL
PROPRIÉTÉ DE 4.400 m2
Bâtie, comp. : très gde cuis. équip., 2 ch. froides, gd réfect., 70 ch., 2 chaud, mazout peu servies, 4 préfabriqués de 700 m² Nomb. dépend. + terrain de 3.110 m² clos. Conviendrait pour clinique, école, maison de retraite, etc. ECR. HAVAS MARSEILLE 4981

MANCHE 15 km MONT SAINT-MICHEL
Prox. brg . pêche, BEL. MAIS. parft état. 3 p. Eau. Electr. W-C, dépend. Jard. Px 88.000 F. Avec 25.000 cpt. — 887-71-34.

ARPAJON près. Jolie propriété 6 pièces princ. + dépend. + gar. + pav. gardien. Parc et potager 2.200 m2. Piscine climatisée avec salle à manger intégrée, barbecue et cabines. URGENT. Px 700.000. 603-60-08.

maisons de campagne

CALVADOS
A vendre libre, centre Dives-s-Mer (près Cabourg), maison bourgeoise, r.-de-ch. 3 p., 2 cheminées, c., s. de bs, wc ; étage : 3 gdes chbres, grenier, chauff. cent., cour fermée murs, garage, dépendances, téléphone. S'adr. Me Moussay, Mézidon-Canon (14). Tél. (31) 20-04-11.

bureaux bureaux

ACHETONS
BUREAUX 90 à 150 M2 ENV.
Paris ou proche banlieue si possible dans construction récente de bon standing.
Usines MERGER - B.P. 42-67023, STRASBOURG CEDEX - Tél. : 39-17-30. Télex 870703 MERGER STRBG.

BD SAINT-GERMAIN même, 500 m2 Burx pr Association ou Syndicat ds imm. grand stand. PASTEYER. 266-35-84 matin

1 à 20 BURX. Ts quartiers Locations sans pas de Porte AG. MAILLOT. - 293-45-55

8e PROPRIETAIRE LOUE UN OU PLUSIEURS BUREAUX REFAIT NEUF. — T. 723-55-18.

PRÈS PL. D'ITALIE
RUE DU CHEVALERET
1.000 m² bureaux divisibles, rez-de-chaussée et 1er étage, grand standing. RICHARD ELLIS. 225-27-80.

8e SAINT-AUGUSTIN
A LOUER
dans immeuble gd standing
BUREAUX
Climatisation Parkings - Tél. 293-62-52

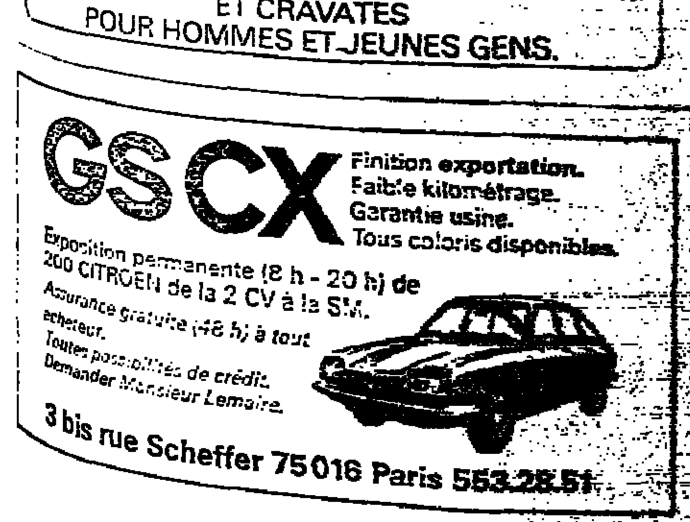
SUR AVENUE NEUILLY
1.500 m2. PAR NIVEAU
IMMO BALZAC. - 720-17-18

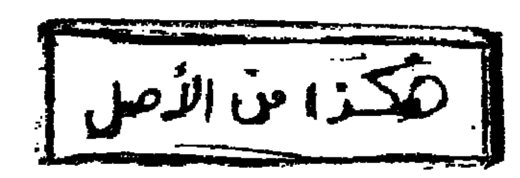
PARIS EST
METRO PORTE-BAGNOLET
Bureaux 120 à 1.200 m², à louer entièrement équipés et cloisonnés. Restaurant. TEL. : 766-72-42.

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.

les annonces classées du **Monde**
sont reçues par téléphone
du lundi au vendredi
de 9 h. à 12 h. 30 - de 13 h. 30 à 18 h.
au 233-44-21
postes 392 et 364







CARNET

Mariages

— Axelle Bory,
Ludovic Cabaud,
sont heureux de faire part de leur mariage, qui a eu lieu dans l'intimité le vendredi 14 janvier 1977.
10, rue Sadi-Carnot, 92600 Asnières.
14-16, rue Félicien-David,
78210 Saint-Germain-en-Laye.

— Christine Loppin de Gemeaux et Alain Jacquemard
sont heureux de faire part de leur mariage, qui a eu lieu dans l'intimité à Lille le 18 décembre 1976.
70, boulevard du Port-Royal,
75005 Paris.

— On nous prie d'annoncer le mariage de
Roselyne Gérard
et Silvère Picagne,
qui a eu lieu à Cazères le 31 décembre 1976.

Décès

Serge WORONOFF

Mme Andrée Woronoff, son épouse,

M. et Mme Michel Woronoff et leurs enfants,

M. et Mme Denis Woronoff et leurs enfants,

M. et Mme Alexis Rouquier et leurs enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

Serge WORONOFF,
ancien secrétaire général
de la Jeune République,

survenu le 12 janvier 1977 à l'âge de soixante-quinze ans.

Les obsèques religieuses auront lieu en l'église catholique russe, 39, rue François-Gérard, 75016 Paris, le jeudi 20 janvier 1977, à 9 heures.
9, rue Joseph-Bara, 75015 Paris.

[Né en décembre 1901, Serge Woronoff milita longtemps aux côtés de Marc Sangnier. Il adhéra dès 1918 au parti de la Jeune République, que celui-ci avait créé en 1912 et qui se réclamait du personnalisme.

Après avoir participé activement à la Résistance, Serge Woronoff fut un de ceux qui reconstituèrent la Jeune République au lendemain de la guerre. Il en fut le secrétaire général Il adhéra en 1960 au P.S.U., après avoir participé un temps à l'entreprise de M. Claude Bourdet et de la Nouvelle Gauche. Il ne suivit pas, en 1974, les membres du P.S.U. qui, comme M. Michel Rocard, rejoignirent le parti socialiste.]

— M. et Mme Robert Altmann,
M. Paul Altmann et famille,
M. Daniel Altmann,
Mlle Dominique Altmann,
M. et Mme Jean-Claude Benarrosh,
M. et Mme Louis Liss,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme veuve Isaac ALTMANN,
survenu à Paris le 16 janvier 1977.
Les obsèques auront lieu mercredi 19 janvier, à 10 h. 45, au cimetière Montparnasse (entrée principale).
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme René Chopin, son épouse,
M. Jean-Pierre Chopin, son fils,
Eric Chopin, son petit-fils,
M. et Mme Maurice Chopin,
M. et Mme Jean Chopin,
M. et Mme André Chopin,
M. et Mme Jean Jeunet,
Mme Gaston Villard, ses frères, beau-frère et belles-sœurs, ses neveux et nièces,
Mlle Solange Rousseau,
ont la douleur de faire part du décès de
M. René CHOPIN,
officier de la Légion d'honneur,
préfet honoraire,
président d'honneur de Scetauroute,
vice-président
de la Société des autoroutes du nord et de l'est de la France,
survenu le 11 janvier 1977 à Dijon.
Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité en l'église Saint-Michel de Dijon le vendredi 14 janvier 1977.
Cet avis tient lieu de faire-part.
30, rue du Lycée, 21000 Dijon.

[Né en 1905, M. René Chopin, licencié en droit, diplômé d'études supérieures, fait toute la première partie de sa carrière dans la « préfectorale ». Il est successivement préfet délégué à Marseille en 1942, préfet des Deux-Sèvres en 1943, de la Charente-Maritime en 1945, puis de l'Eure, de la Saône-et-Loire, du Puy-de-Dôme, avant de devenir, en 1961, préfet coordinateur de la région Auvergne et d'être mis en congé spécial en 1963, puis admis à la retraite en 1967. Il était président de la Société d'économie mixte des autoroutes du nord de la France depuis 1963 et président-directeur général de la Société centrale d'études et de réalisations routières (Scetauroute) depuis 1970.]

— On nous prie d'annoncer le décès de
Mme Pierre
DELONGRAYE-MONTIER,
née Andrée Poutrieux,
survenu à Caen le 11 janvier 1977.
De la part de :
M. Pierre Delongraye-Montier,
Mme Colette Rioult et ses enfants,
Et de toute la famille.
Les obsèques ont eu lieu à Caen dans l'intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.
La Croix, Etréham, 14400 Bayeux.

— Mme Edouard Ferrère,
M. et Mme Guy Moreels et leurs enfants,
Mme veuve Marie Soukehal,
Mme veuve Jeanne Roux, ses enfants et petit-fils,
ont la douleur de faire part du décès du
colonel du génie
Edouard FERRÈRE,
ingénieur des mines,
ingénieur de l'Ecole supérieure d'électricité,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
survenu dans sa soixante-sixième année à Clamart.
Les obsèques ont été célébrées en l'église Saint-Joseph de Nice le 13 janvier 1977 dans l'intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.
3, avenue Saint-Maurice,
06100 Nice.

— M. Jean Heymann,
M. et Mme Pierre Heymann et leurs enfants,
M. et Mme Philippe Jacob et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Jean HEYMANN,
née Lucienne Meyer,
survenu subitement le 12 janvier 1977 dans sa quatre-vingtième année.
Les obsèques religieuses ont eu lieu dans l'intimité familiale.
8, boulevard Emile-Augier,
75016 Paris.

— M. et Mme Gaston Kotzki,
Mme Maria Kotzki,
Docteur et Mme Robert Kotzki et leurs enfants,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès accidentel de leur cher et regretté
Me Jacques KOTZKI,
avocat à la cour,
survenu au Portugal en date du 15 janvier 1977.
Les obsèques ont lieu à Lisbonne le 18 janvier 1977.
40, rue de Chabrol, 75010 Paris.

— Paris, Mende, Thouars, Alger.
Mlle R. Lacheref, ses frères, ainsi que les familles parentes et alliées, ont la tristesse d'annoncer le décès de
M. Mokhtar LACHEREF,
survenu subitement le 31 décembre 1976. Les obsèques ont eu lieu à Paris le 7 janvier 1977 dans l'intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.
213, avenue de Choisy, 75013 Paris.

— M. et Mme Bertrand Nègre et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Louis Ohayon et leurs enfants,
M. Emile Merle d'Aubigné et ses enfants,
Mlle Idelette Merle d'Aubigné,
Mme Guy Merle d'Aubigné et ses enfants,
Le professeur et Mme Merle d'Aubigné et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Raoul NÈGRE,
née Pauline Merle d'Aubigné,
leur mère, grand-mère, sœur et tante, survenu le 12 janvier 1977.
Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité en l'église réformée de Versailles.
29, avenue Niel, 75017 Paris.
Anse-de-Rohou,
29224 Lagona-Daoulas.

— Etienne Nouveau, président de la Fédération des amputés de guerre de France, a la douleur de faire part du décès subit de son épouse,
Mme Etienne NOUVEAU,
née Emma Rabinovitch.
Les obsèques ont eu lieu lundi 17 janvier 1977 dans la plus stricte intimité.
43, rue de Chaillot, 75116 Paris.

— Mme Marie Otchakovsky,
Mme Tatiana Otchakovsky,
Docteur Herbière, Mme et leur fille,
M. et Mme B. Koch et leurs enfants,
M. et Mme J. Herbière et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
M. David OTCHAKOVSKY,
leur époux, père, grand-père, beau-frère et oncle, survenu le 16 janvier.
Les obsèques auront lieu le mercredi 19 janvier.
On se réunira à la porte principale du cimetière de Pantin-Parisien, à 9 h. 45.
Cet avis tient lieu de faire-part.
Ni fleurs ni couronnes.
121, rue de Courcelles, 75017 Paris.

— M. et Mme Alain Plénel et leurs enfants,
Mme Xavier Moquet et ses enfants,
Mlle Marie-Thérèse Plénel,
font part du décès de
M. Hippolyte PLÉNEL,
survenu le 17 janvier 1977 dans sa quatre-vingt-cinquième année.
Les obsèques auront lieu le jeudi 20 janvier à Rennes, à 14 heures, en l'église Sainte-Thérèse.

— M. et Mme Claude Timsit,
M. et Mme Gérard Timsit et leur fils,
M. et Mme Michel Lainé et leurs enfants,
Les familles Safar, parentes et alliées,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Renée TIMSIT,
née Safar,
survenu le 13 janvier 1977 dans sa soixante-quatorzième année.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité au cimetière parisien de Bagneux.
Cet avis tient lieu de faire-part.
54, rue du Docteur-Thoré, Sceaux

— On nous prie d'annoncer la mort du
docteur honoraire
Joseph Cyr YOYOTTE,
survenue le 13 janvier 1977 dans sa quatre-vingt-dixième année.
Selon les volontés du défunt, ses obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité le 17 janvier en l'église de Fontenay-aux-Roses et l'inhumation dans le caveau de famille.

— Le docteur Joseph Zonza,
M. et Mme Hubert Lefrançais et leurs enfants,
Madeleine Zonza,
Le docteur Pierre Zonza, ses frères et sœurs, ses neveux et nièces et tous les membres de sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Joseph ZONZA,
née Marie-Françoise Heliuy,
survenu le 7 janvier 1977 dans sa soixante-neuvième année.
Les obsèques ont eu lieu le 10 janvier en l'église de Chaillé-les-Marais (Vendée).
85450 Chaillé-les-Marais.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

Remerciements

— Mme Bachouchi et ses enfants, impasse A.-Thomas, Alger, très touchés par les nombreux témoignages de sympathie qui leur ont été adressés lors du décès de leur très cher et regretté époux et père
Chabane BACHOUCHI,
remercient très sincèrement tous ceux qui se sont associés à leur douleur.

— Me Riboud Julien,
M. Jean-Louis Ravier,
M. et Mme Daniel Riboud et leur famille,
très touchés des messages de sympathie qui leur ont été adressés à la suite du décès de
M. Alfred JULES-JULIEN,
expriment leurs remerciements émus à leurs correspondants et leur gratitude pour la présence dont ils ont été si amicalement entourés.

Anniversaires

— Pour le troisième anniversaire du décès de
Pierre ARBEIT,
une pensée est demandée à ceux qui restent fidèles à son souvenir, en union avec la messe qui sera célébrée à son intention le jeudi 20 janvier, à 18 h. 45, en la chapelle de *Sainte-Marie de Neuilly*, 24, boulevard Victor-Hugo, à Neuilly.

Messes anniversaires

— Vous êtes prié d'assister à la messe qui sera célébrée en la chapelle de l'Ecole militaire, 13, place Joffre, à Paris (7e), le jeudi 20 janvier 1977, à 18 h. 30, à la mémoire de
M. Jean-Paul PALEWSKI,
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918
et 1939-1945,
ancien élève de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr,
docteur en droit,
député des Yvelines,
président de la Société pour la protection des paysages
et de l'esthétique de la France,
président de la Commission nationale des secteurs sauvegardés,
président du groupe Bien-Etre et dignité de l'homme dans la cité de la Confédération des travailleurs intellectuels,
décédé le 10 décembre 1976.

Visites et conférences

MERCREDI 19 JANVIER

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques. — 15 h., 19, quai Malaquais, Mme Chapuis : « La mansarde bleue de George Sand ». — 15 h., 87, rue Vieille-du-Temple, Mme Garnier-Ahlberg : « Le Parisien chez lui de 1815 à 1914 ». — 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Legregeois : « Hôtel de Sully ». — 15 h., 23, rue Jean-Goujon, Mme Pajot : « Le drame du bazar de la Charité et sa chapelle ». — 15 h., façade, portail central, Mme Vermeersch : « Notre-Dame et son chœur ». — 15 h. 30, hall gauche, côté parc, Mme Hulot : « Le château de Maisons-Laffitte ». — 18 h. 30, hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine, Mme Bouquet des Chaux : « Paris sous les règnes de Louis XV et de Louis XVI ». — 14 h. 15, entrée principale du château, avenue de Paris : « Le château de Vincennes ». — 15 h., 3, rue Malher : « Les synagogues du vieux quartier israélite de la rue des Rosiers. Le couvent des Blancs-Manteaux » (A travers Paris). — 15 h., Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli : « Cinquantenaire de l'Exposition de 1925 ». — 15 h., 12, rue de Poitiers : « Visite de l'hôtel de Poulpry » (Mme Ferrand). — 15 h., 16, rue Cadet : « Les loges du Grand-Orient de France et le Musée de la franc-maçonnerie » (Mme Hager). — 15 h., 23, rue de Sévigné : « La Seine vue par les peintres ». — 14 h. 30, 40, rue Boissonnade : « L'art du bouquet » (Paris et son histoire). — 15 h. 15, entrée principale : « Salons de l'Hôtel de Ville » (Tourisme culturel).

CONFERENCES. — 15 h. et 17 h., 21, *rue Notre-Dame-des-Victoires*, Mme Claude Thibaut : « Le Louvre : le XVIIe siècle flamand ». — 14 h. 30, Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli : « L'empire de Charles-Quint ». — 18 h. et 20 h., 13, rue Etienne-Marcel : « Méditation transcendantale, source d'énergie et d'intelligence ». — 19 h., salle des Centraux, 8, rue Jean-Goujon, M. Max-Olivier Lacamp : « Trente ans d'aventures et de curiosité » (Société française de graphologie). — 18 h., Sorbonne, salle Liard, M. Alfred Kastler : « Surarmement et désarmement face à la science et à la morale ». — 18 h. 30, 66, boulevard Saint-Michel : « La médecine aujourd'hui et demain. Relations soignants-soignés. Les hôpitaux » *(Club Temps nouveaux)*. — Salle de cinéma du Club des ingénieurs des arts et métiers, 18 h. 30 : « Croisière au fil de l'histoire sur le Nil dans l'Egypte des pharaons » ; 21 h : « Groenland » (Découverte du monde). — 20 h. 30, grande salle de la Domus Medica, 60, boulevard Latour-Maubourg, M. Yves Diénal : « Exposé et séance de psychanalyse. Caractérologie : rythmes de votre esprit ». — 20 h. 30, Musée de l'homme, M. André Leroi-Gourhan : « Technique et économie d'une communauté magdalénienne ». — 21 h., Maison de la radio, auditorium 105, MM. Nahum Goldmann et Léo Hamon : « De la Diaspora à Israël ». — 20 h. 45, Sorbonne, amphithéâtre Richelieu, Mme Jacqueline de Romilly : « *Cinq siècles* d'hellénisme en France » (Association Guillaume Budé).

Souvenez-vous de retourner le SCHWEPPES Bitter Lemon avant de l'ouvrir.

Le 23 janvier à Saint-Louis-des-Invalides

UNE MESSE A LA MÉMOIRE D'ANDRÉ MALRAUX

Une messe sera célébrée le dimanche 23 janvier, à 21 heures, en l'église Saint-Louis-des-Invalides, à la mémoire d'André Malraux. Ce sont les amis chrétiens de l'écrivain qui ont décidé de faire célébrer ce service funèbre. La messe sera dite et l'homélie prononcée par le chanoine Pierre Bockel, archiprêtre de la cathédrale de Strasbourg, qui fut l'aumônier de la brigade Alsace-Lorraine commandée par Malraux en 1944-1945, et qui devint ensuite l'un de ses amis les plus intimes.

La cérémonie sera organisée par l'ordre de la Libération et par l'Institut Charles-de-Gaulle, André Malraux ayant été compagnon de la Libération et président de cet institut.

De nombreux compagnons de la Libération et membres de l'Institut Charles-de-Gaulle assisteront à cette messe. M. Gaston Palewski, qui a été désigné par le conseil d'administration de l'Institut pour remplacer André Malraux à la présidence, devait rendre hommage à l'écrivain au cours de l'assemblée générale de cet organisme ce mardi 18 janvier.

A L'HOTEL DROUOT

A DROUOT RIVE GAUCHE
Gare d'Orsay - 7, quai Anatole-France

Mercredi

VENTES

S. 3. - Obj. vitr. Céram. Imp. Ménag. arg. Sièges. Meub. acajou princ. XIXe.
S. 10. - Extrême-Orient.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Libres opinions

L'aménagement du vignoble méridional

Chances et handicaps

par JEAN-FRANÇOIS BRETON (*)

Le Languedoc-Roussillon peut parfaitement vivre ; il dispose d'atouts certains et les handicaps qu'il doit vaincre ne sont ni plus nombreux ni plus ardus que ceux des autres régions françaises.

Le premier mal dont il doit se débarrasser a pour origine sa fragilité économique trop liée à la monoculture d'un vignoble pendant top longtemps dépendant, en fait, de la viticulture de l'Afrique du Nord.

Depuis l'arrêt des importations algériennes ce vignoble effectue une évolution, en fait, extrêmement rapide, compte tenu de ce qu'il s'agit d'une production dont le cycle est supérieur à vingt-cinq ans et de l'ampleur des investissements que nécessite une replantation qui, en outre et pendant quatre ans, laisse la terre improductive.

L'effondrement de la lire, mal compensé par une réglementation européenne qui, entre autres malfaçons, n'est pas adaptée aux fortes variations monétaires, est venu perturber gravement la marche vers un vin de qualité.

***

Ayant à la SOPEXA la possibilité d'apprécier, tant sur le marché intérieur que sur les marchés d'exportation, les progrès qualitatifs et commerciaux de toutes les régions viticoles françaises je peux, sans difficulté, affirmer que les progrès accomplis depuis dix ans par le Languedoc-Roussillon sont des plus importants, alors que d'autres régions viticoles françaises, à plus grande réputation mondiale, ont malheureusement stagné, voire regressé. De leur côté, les consommateurs français, ainsi que ceux de Belgique, ont pu, depuis trois ans, apprécier de nombreux vins de pays de qualité très satisfaisante.

Au reste, il se maintient une importante production méridionale de vins de table de consommation courante destinés à être consommés comme vins de marque.

C'est ce secteur, lié à la situation antérieure, fonction des importations algériennes, qui pose encore le plus de problèmes à l'économie de la région. Il est, en réalité, composé de deux types de producteurs très différents, les uns utilisant au mieux la réglementation française ou européenne et ne recherchant que leur intérêt personnel à court terme ; les autres, véritables viticulteurs, fournissent des vins de plus de 10 degrés très corrects, mais qui ne sont pas compétitifs — non point en qualité mais en prix — avec les « vins » précédents obtenus.

La première catégorie est constituée d'un nombre peu élevé de producteurs, mais en la matière il suffit toujours d'une fraction négligeable pour casser les cours ou un marché. Ils se retrouvent dans les zones de plaine, mais ce serait une erreur de penser que toutes ces terres, classées en catégories A ou B, sont incapables de produire des vins de qualité suffisante. Les vins de pays des sables du golfe du Lion, comme d'autres de la région de Béziers, montrent que dans les plaines les plus basses, il est parfaitement possible de produire un vin ayant un avenir certain, grâce à un encépagement spécifique et des pratiques œnologiques rigoureuses.

La solution semble être : d'une part, de faire en sorte que la qualité paie en favorisant une politique de paiement à la qualité au niveau de la réception des vendanges en caves coopératives et en réalisant une efficace promotion des produits de qualité ; d'autre part, en pénalisant les productions de basse qualité provenant de vignes à rendement anormalement élevé.

Le Languedoc-Roussillon souffre surtout d'une structuration commerciale très insuffisante. Un essai de présentation des vins de la région, réalisé le 19 novembre au Salon international de l'alimentation, a montré que trois ou quatre au maximum des vingt négociants ou coopératives présents disposaient d'un service commercial compétent ou suffisamment étoffé pour répondre à une demande des marchés extérieurs.

***

Il faudrait qu'existent une dizaine de groupes économiques puissants, unions de coopératives, unions de négociants ou SICA regroupant les unes et les autres, et liés à des négociants nationaux, équipés de services commerciaux de grande classe et susceptibles de commercialiser les vins de la région

A contrario, il est possible d'affirmer qu'une des chances du Languedoc-Roussillon, par rapport à d'autres régions, est de ne pas disposer de structures trop anciennes de commercialisation et d'un dant, elle n'a que quelques années pour tirer parti de cette « chance »

Il se pose cependant un problème de quantité de vin produit par rapport au marché. Ce problème, complexe, doit être abordé dans ses divers aspects :

— Notre présence actuelle sur les marchés extérieurs en matière de vins de table est très faible et pourrait être considérablement améliorée grâce à une politique d'implantation de vins de marque sur certains marchés européens, sans parler de l'exportation de nos V.D.Q.S. et de nos vins de pays qui a pris un bon départ et ne demande qu'à être développée.

— La consommation, en France, des vins de table, parfaitement compatible avec les exigences du maintien de la santé des Français, doit être relancée par une action tant d'amélioration de la qualité des vins offerts que de relèvement de l'image du vin vis-à-vis du consommateur, trop attiré par des boissons industrielles.

— La limitation de la production et la pénalisation des vins alliant très mauvais qualité et gros rendement, est indispensable

— La reconversion de certaines terres vers d'autres cultures à caractère annuel, bénéficiant notamment de l'irrigation, est parfaitement possible, non d'une manière coercitive, mais en organisant la vente des produits obtenus. Il est regrettable, en effet, de voir les responsables des bureaux de SOPEXA à l'étranger et les chargés de mission du C.F.C.E. déplorer l'absence de nombreux légumes français à l'étranger, tels les melons, les asperges..., faute non point d'une production, mais d'une insuffisance des structures de commercialisation.

Si j'ai accepté, en avril dernier, de présider le conseil de direction de l'Office des vins de table, instance chargée non d'administrer l'Office, mais de donner des avis aux ministres de l'agriculture et des finances, c'est bien que, fort de ma connaissance de l'évolution présente et future du marché du vin, je considérais que les vins du Languedoc-Roussillon ont des chances certaines et que leurs handicaps peuvent être vaincus.

(*) Directeur général de SOPEXA, président du conseil de direction de l'Office des vins de table.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU C.N.P.F.

« Les jours les plus durs sont peut-être derrière nous », déclare M. Ceyrac

L'assemblée générale annuelle du Conseil national du patronat français (C.N.P.F.) s'est tenue mardi matin 18 janvier à Paris (« le Monde » du 18 janvier). Les cinq cent trente-cinq délégués patronaux convoqués à cette occasion ont pris connaissance de trois rapports. Le premier, œuvre de M. Jacques Ferry, président de la commission de politique économique générale, est consacré aux rapports entre l'industrie et l'État et suggère « une nouvelle politique pour l'industrie ». Les deux autres, rédigés par MM. Michel Caplain, P.-D.G. de la Compagnie financière de Suez et président de la commission financière, et Yvon Chotard, président de la commission sociale, traitent respectivement du « financement des entreprises » et de la « réforme de la Sécurité sociale », deux sujets qui sont au centre des préoccupations du monde patronal.

Dans son discours, M. François Ceyrac, président du C.N.P.F., a déclaré : « L'emploi est une de nos préoccupations majeures. Nous proposons donc des mesures immédiates et des réformes à plus long terme. Nous réunirons avant trois mois un colloque national sur l'emploi des jeunes, où seront invités tous ceux qui peuvent apporter des solutions efficaces. » Selon M. Ceyrac, la protection de l'emploi exige que les entreprises restent compétitives. « Cela nécessite la mise en œuvre d'une politique en quatre points : alléger les entreprises des charges qu'elles ne devraient pas supporter ; permettre aux entreprises de mieux financer leurs équipements : réduire le déficit du commerce extérieur en développant nos exportations et, sans esprit de protectionnisme, en freinant les importations sauvages ; aider les secteurs qui ont trop souffert de la crise. Les jours les plus durs sont peut-être derrière nous », a conclu M. Ceyrac.

M. Chotard : revenir à la notion d'assurance sociale

« Le système français de sécurité sociale est à l'image de la grenouille de La Fontaine qui enflait pour devenir aussi grande que le bœuf », a déclaré en introduction M. Yvon Chotard pour dénoncer la progression très rapide des dépenses sociales qui, à ce rythme, pourraient un jour représenter la totalité ou une trop grande partie de la production. *« Le résultat est une immense machine anonyme, irresponsable et sacrée. »* Le vice-président du C.N.P.F. se prononce pour une *« réforme vraie de la sécurité sociale »*, la *« condition première »* étant de *« maîtriser les dépenses, sans pour autant intervenir sur la nature ou le montant des prestations »*.

Le représentant du patronat pose au départ quatre principes :

● *« Cantonner l'accroissement des ressources à la progression du revenu national »* sans exclure, dans certains cas, une augmentation plus rapide qui doit cependant être *« transitoire »* ;

● *« Indiquer clairement »* les priorités et les choix que doivent décider les pouvoirs publics en matière de politique sociale ;

● *« Ne pas confondre protection sociale et politique des revenus »* et *« revenir à la notion d'assurance »* dans la mesure où l'on constate une *« augmentation générale du niveau de vie depuis 1945 »* ;

● Rééquilibrer la répartition des charges afin de rendre les entreprises plus compétitives.

« A la lumière de ces orientations générales », le C.N.P.F. présente des *« propositions précises de réforme »*.

● *Accidents du travail* : le C.N.P.F. propose que les accidents de trajet qui ne relèvent pas des responsabilités de l'entreprise ne soient plus supportés par les employeurs mais par « une assurance personnelle ou collective » différente.

● *Prestations familiales* : pour le patronat, il faut tirer les conséquences de l politique familiale qui a été étendue à tous les Français et ne tient plus compte de l'activité professionnelle des bénéficiaires. En conséquence, le « système des cotisations » (assises sur les salaires) « doit être progressivement remplacé par des subventions de l'État ».

● *Assurance-vieillesse* : les régimes complémentaires *« doivent être sauvegardés et ne pas être confondus dans le régime général ; l'âge de la retraite à soixante ans à des travailleurs autres que manuels serait une erreur majeure qui diminuerait dangereusement le nombre des actifs (...) et poserait de ce fait de redoutables problèmes financiers »*. Quant aux allocations minimales versées aux personnes âgées, elles doivent être prises en charge par l'État et non plus par le régime général.

● *Assurance-maladie* : *« Maîtriser le coût de l'assurance-maladie est le seul moyen de ne pas compromettre la politique de la vieillesse et de la famille »*, indique en exergue le C.N.P.F. avant de proposer les réformes suivantes : pour les assurés, le patronat propose le *« maintien du ticket modérateur parce que c'est une véritable dissuasion de l'irresponsabilité actuelle »*, mais la suppression du remboursement par la sécurité sociale de *« certains médicaments minimes, d'autres, majeurs, pouvant être mieux remboursés »*. Pour les médecins, *« si certains persistent dans le refus du système conventionnel, la dernière chance pourrait résider dans le recours à un tarif de remboursement des honoraires fixé par les caisses »*.

Pour les hôpitaux, principal facteur d'accroissement des dépenses, le C.N.P.F. demande : *« la revision de la tutelle devenue abusive et sclérosante de l'administration »*, *« l'adoption d'un budget global et limitatif par hôpital et services »*, *une direction unique dans chaque hôpital en y associant les chefs de service »*, la discussion entre les caisses et l'hôpital des frais supportés par les assurés et *« une concurrence mieux organisée entre les secteurs privé et public »*.

Outre la prise en charge par l'État des allocations familiales et des allocations minimales, le C.N.P.F. demande aussi que les pouvoirs publics couvrent les frais d'équipement et d'enseignement hospitalier et financent certaines allocations (handicapés adultes, assurance volontaire, assurance-veillesse des mères de famille), mais rappelle son hostilité à tout *« déplafonnement »* des cotisations, afin de ne pas pénaliser les cadres.

Enfin, le C.N.P.F. rappelle son attachement à la gestion paritaire des caisses en demandant que *« cesse l'emprise de l'administration »*, qui exerce une *« tutelle paralysante »*.

M. Caplain : réanimer le marché financier et bonifier les emprunts

« Ce sont les entreprises qui ont supporté tout l'impact du choc pétrolier. Les chiffres le prouvent », a dit M. Michel Caplain dans son rapport sur le financement des entreprises. Réfutant la thèse selon laquelle les investissements auraient été excessifs dans le passé, fauteurs d'inflation ou source de chômage, il a souligné au contraire l'insuffisance de ces investissements et la difficulté de les financer.

Au-delà des dispositions de longue haleine qui permettraient d'améliorer la situation, M. Caplain a proposé des mesures précises qui pourraient avoir un effet immédiat en commençant par *« alléger temporairement les charges fiscales des entreprises qui réalisent un effort particulier d'investissement, c'est-à-dire par exemple celles qui investissent des sommes supérieures au montant des amortissements autorisés ; ces entreprises pourraient constituer des provisions pour investissement, qui seraient dans certaines limites exempées de l'impôt sur les sociétés ou taxées à un taux réduit, à condition d'être utilisées dans des délais assez brefs »*.

Pour réanimer le marché financier, le rapporteur du C.N.P.F. suggère de porter l'avoir fiscal à 100 %, comme vient de le faire le gouvernement allemand, et doter le marché français des instruments d'épargne intermédiaires entre l'action et l'obligation qui existent sur les marchés anglo-saxons, et qui leur donnent une grande souplesse de fonctionnement.

« Les actions privilégiées pourraient représenter (...) ce produit hybride — à mi-chemin entre l'action et l'obligation — *qui permettrait de débloquer le marché. Leurs caractéristiques devraient être les suivantes : ces actions viendraient, en cas de liquidation, juste avant les actions ordinaires, bénéficiant, d'une part, d'un dividende privilégié, qui devrait être versé dès que la situation bénéficiaire de la société le permettrait, et, d'autre part, d'un certain droit — variable suivant les contrats — sur les super-bénéfices et sur les réserves ; elles seraient dépourvues de droit de vote ; elles seraient convertibles en actions ordinaires au gré du porteur et remboursables au gré de l'émetteur ; et leur régime fiscal serait identique à celui des emprunts, pour ce qui est du dividende privilégié, et à celui des actions, pour ce qui est du superdividende. »*

Enfin, *« la seule manière d'inciter les entreprises à investir, si le marché doit rester encore un certain temps au niveau des taux actuels*, affirme le président du groupe Suez, à propos des capitaux empruntés, *est de mettre à la disposition des industriels des prêts à long terme à taux bonifiés, et, pour être efficace, l'incitation ne doit pas être modérée, elle doit être massive. Puisque l'objectif est de limiter la hausse des prix à 6,5 %, il n'est pas illogique d'offrir à l'industrie des prêts à 6,5 %, et, par exemple, à dix ans, à condition que l'argent soit employé en 1977 à des investissements productifs. »*

De vieilles revendications

Décidément, il n'y a pas de solutions miracles ou originales au déséquilibre croissant des régimes sociaux. En proposant « une réforme de la Sécurité sociale », *le patronat de 1976 ne fait que reprendre des idées et suggestions que le C.N.P.F. avait avancées en 1965 dans un volumineux rapport et que l'Association des grandes entreprises françaises faisant appel à l'épargne (AGREF) avait relancées en 1971. De vieilles revendications, dont certaines sont justifiées, mais d'autres hasardeuses et parfois même irréalistes.*

Le patronat réclame à juste titre une meilleure répartition des charges qui en France pèsent lourdement sur l'entreprise, alors que l'État participe beaucoup moins au financement de la Sécurité sociale que les autres États européens. Le remplacement progressif des cotisations familiales par l'impôt est une formule assez logique qui est déjà appliquée dans d'autres pays du Marché commun, mais le patronat oublie de signaler que dans ces pays le poids plus élevé des impôts correspond à des salaires plus élevés que dans notre pays.

Les employeurs préconisent aussi avec raison une maîtrise des dépenses hospitalières et leurs suggestions de réforme en ce domaine rejoignent les préoccupations du gouvernement et d'une grande partie de l'opinion publique.

En revanche, l'affirmation que les prestations sociales ne doivent pas progresser plus rapidement que la production nationale est une belle mais curieuse déclaration qui rejoint tant de discours selon lesquels tous les citoyens devraient avoir un revenu égal au revenu moyen des Français, et les dépenses évoluer au rythme moyen de la production. Bien d'autres postes budgétaires tels que celui des loisirs, de la voiture s'accroissent plus vite que le P.N.B. et à condition, bien entendu, de faire des choix, entre dépenses de prestige et dépenses sociales, il n'est pas anormal que la Sécurité sociale prenne une part croissante dans le revenu national.

En réclamant de surcroît le retour à la notion d'assurance, le C.N.P.F. défend sans doute une conception libérale de la société mais il oublie de dire que cette formule aboutirait rapidement pour les citoyens les plus favorisés et les secteurs de pointe à la multiplication de régimes complémentaires et en conséquence à l'accroissement des inégalités.

Oubli volontaire ? Quoi qu'il en soit, cet oubli n'est pas le seul. La raison de difficultés techniques d'application mais peut-être aussi des diversités d'opinion au sein du patronat, le document officiel de M. Chotard ne reprend pas le projet délicat du financement partiel des prestations sur la valeur ajoutée.

JEAN-PIERRE DUMONT.

هكذا من الأصل

Le Monde · THE TIMES · LA STAMPA · DIE WELT · Europa ÉCONOMIE

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

SOCIÉTÉ FONCIÈRE ET FINANCIÈRE AGACHE-WILLOT

Les résultats provisoires de la Société foncière et financière Agache-Willot pour l'année 1976 sont estimés à 10,2 millions de francs après amortissements et provisions. Ce chiffre est à comparer à 3,8 millions de francs pour l'année 1975. Il est rappelé que l'exercice en cours aura une durée exceptionnelle de 15 mois et s'achèvera le 31 mars 1977.

Au cours de l'année 1976, la Société foncière et financière Agache-Willot a acquis 70 % de la Société Conforama Expansion. Le chiffre d'affaires annuel de cette société est de l'ordre de 1,1 milliard de francs.

D'autre part, Saint Frères, filiale de la Société foncière et financière Agache-Willot, s'est rendu acquéreur de 50 % de Conforama-France, société propriétaire de l'enseigne Conforama sous laquelle se réalise annuellement un chiffre d'affaires de 2,2 milliards de francs environ.

Le redressement de ces deux sociétés permet d'envisager de bons résultats pour l'avenir, et, en conséquence, une plus-value potentielle importante.

La Société foncière et financière Agache-Willot a fortement développé, en 1976, son activité engineering, ses ventes d'usines clés en main, assurant ainsi la fabrication de matériel dans des usines de sociétés du groupe restructurées à cet effet.

Des commandes importantes ont été enregistrées au cours de l'exercice pour des livraisons s'étalant sur plusieurs années, d'autres sont en cours de négociation.

Par ailleurs, la réévaluation légale des bilans au 31-12-76 laisse prévoir une plus-value certaine et substantielle sur la plupart des immobilisations non amortissables des sociétés du groupe.

L'ensemble de ces éléments laisse présager un avenir favorable pour la Société foncière et financière Agache-Willot.

LES SICAV DE LA BANQUE ROTHSCHILD
AU 31 DÉCEMBRE 1976

	ROTHSCHILD EXPANSION		LAFFITTE RENDEMENT		LAFFITTE TOKYO	
	F	%	F	%	F	%
Actions étrangères.	264.146.152,70	53,83	1.887.900,00	2,37	40.175.771,29	65,73
Actions françaises	22.496.414,00	4,59	22.298.737,70	28,04	—	—
Obligat. étrangères.	13.198.163,79	2,69	12.055.336,58	15,15	—	—
Obligat. françaises.	131.921.447,29	26,88	21.976.112,86	27,62	11.141.006,50	18,22
Liquidités	58.944.077,42	12,01	21.338.265,16	26,82	9.809.000,84	16,05
ACTIF NET	490.706.255,20	100,00	79.556.352,30	100,00	61.125.778,63	100,00
VALEUR LIQUID...	262,85		104,66		169,50	

Les Banques scandinaves créent SCANINVESTMENT SERVICES SA (SISSA)

La Banque scandinave en Suisse à Genève (BSS) et la Scandinavian Bank Limited à Londres (SBL) ont créé à Genève leur première filiale commune, Scaninvestment Services SA (SISSA). Cette société offre des services de gestion d'investissements dans le monde entier et a accès aux ressources de tout le groupe des banques mères (bilans excédant 30 milliards de dollars), notamment la Skandinaviska Enskilda Banken de Suède et The Northern Trust Company de Chicago.

M. J.S. Gadd et le comte D. Hamilton (directeurs généraux de SBL et BSS) sont président et vice-président du conseil d'administration. MM. M. Bakman et R. Andrew (directeur adjoint du département gestion de BSS, conseiller gestion et Moyen-Orient de SBL) sont les deux directeurs généraux.

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE

Emprunt E.D.F. 9,50 % (ex-6,50 %) mai 1968

Electricité de France a émis en mai 1968 un emprunt représenté par des obligations de 500 F qui, depuis le 15 mai 1974, portent intérêt au taux nominal de 9,50 %.

Ces titres sont remboursables le 15 mai 1983 à 565 F.

Les porteurs peuvent obtenir par anticipation le remboursement de leurs titres à 525 F le 15 mai 1977, à condition de les avoir déposés à l'une des caisses désignées par la Caisse nationale de l'énergie trois mois au moins à l'avance, soit avant le 15 février 1977.

Toutefois, Electricité de France a l'intention d'offrir une amélioration des conditions de l'emprunt aux porteurs qui ne demanderaient pas le remboursement de leurs titres au 15 mai 1977.

Un second communiqué précisera, au début du mois de février, le détail des nouvelles modalités et les conditions dans lesquelles les porteurs auront à demander l'estampillage de leurs titres pour en bénéficier.

La décentralisation est activement menée à la BANQUE NATIONALE DE PARIS

Deux mois après avoir créé à Nantes une nouvelle direction de réseau, c'est à Strasbourg que la Banque nationale de Paris installe aujourd'hui un échelon décentralisé de sa direction générale qui aura compétence pour diriger l'action de tous ses sièges situés en Alsace et en Franche-Comté.

Une nouvelle étape est ainsi franchie par le premier établissement bancaire français dans la réalisation de son vaste projet de décentralisation qui couvre d'ores et déjà la majeure partie du territoire national en étant mené à bien à Lille, Lyon, Marseille, Nantes et, à partir du 17 janvier 1977, Strasbourg.

La Banque nationale de Paris, en donnant à ses directions de réseau installées dans ces villes des pouvoirs étendus de décision, veut non seulement améliorer et accélérer les services rendus à sa clientèle, mais aussi contribuer à un développement harmonieux de toutes les grandes régions économiques françaises. Elle espère aussi, en dotant son appareil commercial de l'Est de la France d'une structure de *direction installée sur place*, mieux favoriser son expansion économique et mieux servir la vocation particulière de ces régions.

LA CONJONCTURE MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE

Un début encourageant

L'amélioration de la situation monétaire et financière qui s'est esquissée il y a un peu plus d'un mois s'est, dans l'ensemble, confirmée et même renforcée au début de 1977. Deux faits majeurs internationaux y ont contribué. D'abord la décision de l'Arabie Saoudite de n'augmenter les prix de son pétrole que de 5 % et *de mettre, le cas échéant, dans la* balance, le poids écrasant d'une production de 500 millions de tonnes, soit environ *50 millions supplémentaires*). Ensuite, l'intervention massive du Fonds monétaire international et des trois pays riches (Etats-Unis, Allemagne et Japon) pour aider la Grande-Bretagne à régler ses problèmes financiers avec un prêt de 3,9 milliards de dollars en attendant une solution prochaine pour consolider et résorber progressivement les 10 milliards de dollars de balances sterlings.

Là-dessus sont venus se greffer quelques bons résultats économiques comme la reprise spontanée aux Etats-Unis, où l'indice des indicateurs augmente de 1 % en décembre, et la réaccélération à 5 ou 6 % de la production industrielle allemande...

Enfin, il y a un retour de confiance, qui est surtout net aux Etats-Unis : les milieux d'affaires y accueillent favorablement la nouvelle équipe de M. Carter et les nouvelles mesures de détente monétaire que M. Burns vient de prendre.

La baisse des taux d'intérêt s'accentue

Avant la réduction des réserves obligatoires des banques, le taux américain au jour le jour a tendance à baisser encore, ce qui justifie la décision des banques qui, à la suite de la Morgan Guaranty Trust, ont récemment ramené leur prime rate à 6 %. *Mais le fait remarquable est* que, grâce à la fermeté du marché des changes, cette baisse a pu continuer à être répercutée, même par les pays faibles.

D'abord par la Grande-Bretagne où la Banque centrale a réduit encore son *minimum lending rate* de 14 1/2 à 14 %. Les taux d'intérêt anglais pourraient descendre encore plus bas, une fois les effets des désordres monétaires antérieurs effacés, avec un contrat social reconduit, un déficit budgétaire réduit et une croissance de la masse monétaire continuant sa décélération *actuelle*. *Cela est nécessaire* pour que les balances sterlings diminuent, et est souhaitable également pour faire repartir les investissements et *alléger* la charge financière écrasante du Trésor. Mais cela suppose un changement complet de la stratégie anglaise, les taux étant fixés dorénavant en fonction des besoins internes et moins en fonction de considérations internationales. Si, en Italie, les taux d'intérêt se stabilisent, en France, ils reculent : tout au moins est-ce le cas pour le taux au jour le jour qui réussit maintenant à se maintenir au-dessous de 10 %. Mais le premier ministre, M. Barre, reste pour le moment opposé à toute diminution du taux de base des banques, et l'équivalent du *prime rate* américain en reste à 11,65 %. Rien ne sera fait avant un recul caractéristique de l'inflation et un raffermissement décisif du franc.

Hausse du franc et de la livre ou baisse du dollar ?

A cet égard on peut s'interroger sur la signification de la récente remontée de la devise française vis-à-vis du dollar. Est-ce un succès français ou n'est-ce que l'effet de la faiblesse de la monnaie américaine ? L'examen des indices de notre panier, qui mesurent la position de chaque monnaie par rapport aux quatre autres (complétées par le yen), montre que le franc reste tout au plus stable. En revanche, la livre remonte réellement et sensiblement. *Constatation remarquable* après les sombres prédictions des derniers mois et qui explique la baisse continue des taux d'intérêt anglais.

La lire, au contraire, décroche, malgré l'amélioration de la balance des paiements et le retour au bercail d'un milliard de dollars de capitaux italiens amnistiés. La récente décision de *diminuer* de 7 % à 3,5 %, puis de supprimer début *février la taxe sur les achats* de devises par les Italiens, y est sans doute pour beaucoup.

Mais le fait majeur est sans conteste *la baisse du dollar depuis le début* de 1977, qui est *surtout* sensible vis-à-vis du deutschemark. Elle est due sans doute au déficit persistant, *et même grandissant, de la balance* commerciale, mais aussi à la différence accrue entre les taux d'intérêt américains et allemands. L'argent au jour le jour en Allemagne est récemment remonté de 1 % à plus de 5 %, conséquence de l'épongeage énergique des capitaux auquel procède la Banque centrale.

Rééquilibrage

Certes, un léger affaissement du dollar vis-à-vis des devises faibles comme *le franc et la livre* est favorable *et facilite*, entre autres, les règlements pétroliers. Mais il faut éviter le dérapage. Il convient donc de rechercher un rééquilibrage correct *des efforts* faits par les deux ou trois pays moteurs qui ont la rude tâche de conduire le monde occidental sur la voie de la relance et de la détente monétaire.

Les écarts entre les variations monétaires sont des obstacles qui encombrent la voie de l'assainissement international. Ils montrent la patience qui sera nécessaire pour résorber progressivement les effets pernicieux d'un système monétaire international détraqué. Un autre exemple de difficulté est fourni par le jeu du recul de l'inflation et des taux à long terme qu'il faut réduire simultanément et d'une manière très coordonnée jusqu'à atteindre un palier qui fournira une base solide, à partir de laquelle les investissements pourront reprendre leur essor.

Si l'on en croit les Bourses, qui, en dépit du léger fléchissement de Wall Street, sont à nouveau toutes franchement optimistes et vont bien au-delà des hausses habituelles du *window dressing* de fin d'année, ceci paraît possible. Espérons-le.

MAURICE BOMMENSATH.

LES DONNÉES ÉCONOMIQUES

	CROISSANCE (1)		RESPECT DES EQUILIBRES ECONOMIQUES			TAUX d'inflation
	Taux industriels	Investissements	Taux (1) salaires	Déficit budget (2)	Solde balance commerciale (2)	
Etats-Unis	0 %	3 %	8 %	— 3,5 % (— 60 Md)	— 1,2 % (— 1,57)	4,5 %
Allemagne fédérale ..	5 %	5 %	6 %	— 4,4 % (— 50 Md)	+ 2,7 % (+ 3,52)	3 %
France	0 %	3 %	14 %	— 2 % (— 36 Md)	— 4,8 % (— 3)	10 %
Grande-Bretagne	0 %	— 6 %	13 %	— 9 % (— 9,8 Md)	— 4,2 % (— 0,38)	15 %
Italie	5 %	— 10 %	20 %	— 10 % (— 1 340 Md)	— 4 % (— 4,38)	20 %

(1) Exprimés en rythmes annuels : croissance industrielle et investissements en volume, salaires horaires nominaux.

(2) Exprimés en valeurs nationales (milliards de dollars, de deutschemarks) et en pourcentage du produit national brut. Pour le *solde* balance commerciale, nous avons indiqué entre parenthèses le chiffre mensuel moyen des trois derniers mois, calculé FOB-CAF.

LES CHIFFRES MONÉTAIRES ET FINANCIERS

	MASSE monétaire taux (1) de croissance annuelle	TAUX D'INTERET		POSITIONS DE CHANGE par rapport		BOURSE : tendance mensuelle (écart douze mois)
		Jour le jour	« prime rate » (2)	au dollar (3)	à un panier de monnaies (4)	
Dollar	6 %	4 5/8	6 %		102,5 (100)	— 8,5 % (+ 5 %)
Deutschemark	9 %	4,6 %	6,5 %	2,39 (+ 0,6 %)	112,6 (112)	+ 3 % (— 4 %)
Franc français	8 %	9 3/4 à 10	11,65 %	4,99 (+ 0,5 %)	92,8 (92,1)	+ 6 % (— 16 %)
Livre	12 %	14 à 14 1/2	15 %	0,5843 (+ 3 %)	86 (84,7)	+ 10 % (— 9 %)
Lire	20 %	16 %	20 %	878,7 (— 1 %)	80 (81,3)	— 2 % (— 10 %)

(1) Il s'agit de la masse monétaire au sens strict, dite M1, corrigée des variations saisonnières.
(2) Le « prime rate » est le taux à court terme consenti aux meilleurs clients.
(3) Position récente et tendance mensuelle en pourcentage.
(4) Le panier comprend les cinq monnaies plus le yen. L'indice 100 correspond à fin décembre 1975. Entre parenthèses : valeurs du mois précédent.

A L'ÉTRANGER

LE PROJET DE BUDGET AMÉRICAIN — mis au point par M. Ford — PRÉVOIT UN DÉFICIT DE 47 MILLIARDS DE DOLLARS

« Testament » du président sortant, le budget des Etats-Unis pour l'exercice *1978* (1er *octobre* 1977-30 septembre 1978), transmis par M. Gerald Ford au Congrès lundi 15 janvier, prévoit un déficit de 47 milliards de dollars, soit 10 milliards de dollars de moins que le déficit de l'exercice en cours. Trois jours avant que M. Ford ne quitte le pouvoir, le document envisage, dans la perspective d'une reprise économique sensible, une croissance modérée des dépenses budgétaires et une augmentation plus forte des recettes.

Le volume global des dépenses s'élève à 440 milliards de dollars, en *augmentation de 7 % par rapport* au budget de 1977. L'enseignement et les aides aux collectivités locales se trouvent sacrifiés au profit de la défense nationale, dont les crédits augmentent de 12 % par rapport au précédent budget. M. Ford justifie cet effort militaire en soulignant que les Etats-Unis « préparent dès maintenant les systèmes de défense dont ils auront besoin dans dix ans ».

Les recettes passent de 354 milliards à 393 milliards de dollars, soit une augmentation de 11 %, du seul fait de la croissance prévue de 5,2 % (en volume) du produit national.

L'effort de rigueur que traduit ce budget risque de ne pas avoir de suite, M. Carter ayant décidé de stimuler l'économie par un accroissement des dépenses publiques et une diminution des impôts. Néanmoins, certains postes ne pourront être modifiés dans la mesure où ils résultent de programmes déjà votés ou de dépenses administratives incompressibles.

En fonction des contre-propositions que présentera M. Carter, le déficit budgétaire pourrait augmenter sensiblement.

● LA FIRME JAPONAISE DE PRODUITS EN CAOUTCHOUC OKAMOTO RIKEN RUBBER Co, négocie avec le gouvernement vietnamien la construction près de Hanoï d'une usine de chaussures de sport. Cette usine, dont la construction coûtera environ 2 millions de dollars, sera dans sa presque totalité financée par le Conseil mondial des Eglises, qui a promis de fournir une aide matérielle pour la remise sur pied de l'économie du Vietnam.

AFFAIRES

VINIPRIX ABSORBE BERTHIER-SAVECO ET LA BEAUJOLAISE

Les trois sociétés fondatrices du groupe Euromarché vont fusionner au cours de l'année 1977, Viniprix, la plus importante des trois, absorbant Berthier-Saveco (dont la banque Lazard contrôle aux deux tiers le capital) et la Beaujolaise-Vegaprix. Le nouveau groupe représentera un chiffre d'affaires de 2,25 milliards de francs et trois cent quarante-six points de vente. Viniprix (deux cents points de vente et 1 165 millions de francs de chiffre d'affaires en 1976) ainsi que la Beaujolaise-Vegaprix (quatre-vingts magasins, 215 millions de francs de chiffre d'affaires) sont installés en région parisienne, tandis que Berthier-Saveco (soixante-six points de vente, dont sept hypermarchés, 870 millions de francs de chiffre d'affaires) est également présent en province, dans le Nord, à Bordeaux, Tours et Lyon.

Ce regroupement a un double objectif. Tout d'abord, en face de centrales d'achat et de services puissantes comme Paridoc (qui regroupe de nombreux succursalistes), ou de groupes comme Félix Potin, dont le poids, en région parisienne, n'a cessé de croître, constituer un ensemble mieux structuré et offrir une « *façade nationale* » aux attaques de la concurrence.

De plus, cette fusion a l'avantage de regrouper officiellement les participations des trois sociétés dans Euro-Expansion, qui exploite les trente et un hypermarchés à l'enseigne Euromarché. Les sept sociétés qui composaient jusqu'ici le groupe Euromarché ont été récemment regroupées (*le Monde* du 5 janvier). Désormais, les trois sociétés fondatrices d'Euromarché détiendront en un seul bloc de près de 64 % la majorité d'Euro-Expansion — dont le capital était jusqu'alors réparti en participations juridiquement distinctes — en face du plus fort de leurs partenaires minoritaires, le Printemps, qui en détient 34 %.

● L'IDI vient de porter, à l'occasion d'une augmentation de capital, sa participation de 20 à 28 % dans le capital de la société Gouvy, qui est spécialisée dans le machinisme agricole.

LE TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

	Dollars		Deutschemarks		Fr. suisses		Fr. français	
48 heures.	4 3/8	5 3/8	4 1/8	5 1/8	0	1		
1 mois ..	4 3/4	5 1/4	4 1/4	4 3/4	3/4	1 1/4	11	11 3/8
3 mois ..	5	5 1/2	4 3/8	4 7/8	1	1 1/2	12	12 3/8
6 mois ..	5 3/8	5 7/8	4 5/8	4 7/8	1 1/2	2	12 1/2	12 3/4
1 an							12 1/2	12 3/4

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Le débat sur les nationalisations

II. — La juste balance

par JEAN-DENIS BREDIN

La nationalisation de groupes bancaires ou industriels est devenue un sujet mythique en France : la droite n'y voit que « collectivisme », alors qu'elle prend elle-même des mesures d'effet voisin ; la gauche se crispe si l'on conteste le principe ou l'étendue de telles opérations. Pourtant, des questions essentielles demeurent sans réponse claire : nationaliser pour quoi faire ? quel statut donner aux firmes devenues publiques ? comment faut-il les gérer ? peut-on combler l'espoir qu'une grande partie de l'opinion populaire met en elles ? (« Le Monde » du 18 janvier.) Ces premières questions qu'a posées Jean-Denis Bredin, vice-président des radicaux de gauche, ne sont pas les seules à formuler le sujet. (« Le Monde » du 18 janvier.)

Que peut attendre la gauche de la réalisation brutale, ou progressive, des nationalisations prévues au programme commun ? D'abord, et c'est fort important, une grande satisfaction psychologique donnée à la classe ouvrière, constamment tenue à l'écart du pouvoir, et pour qui les nationalisations incarnent une espérance à la fois vague et précise, celle d'une grande victoire sur le patronat. N'en doutons pas : si même la gauche se trouve contrainte, par la crise économique, par la fragilité de sa majorité, et par vertu de prudence, d'étaler dans le temps son programme des nationalisations, elle devra, du moins, en réaliser quelques-unes « *dès son installation* », comme dit le programme commun, en don de joyeux avènement. Venue au pouvoir, la gauche nationalisera d'abord pour avoir nationalisé. Par fidélité à ses engagements ; pour démontrer qu'elle est bien la gauche.

Pour d'autres raisons aussi, qui fondent, dans le programme commun, le projet de nationalisations. On les a entrevues : pour faire échapper le secteur bancaire et financier, et les principaux groupes industriels, à l'influence du « *grand capital* », ou à ce qu'il en reste ; et s'il est vrai que les grandes entreprises *sont* conduites par une technostructure qui n'est pas « *capitaliste* », pour obliger cette technostructure, au service des intérêts généraux, aux contraintes d'une planification démocratique, au respect des lois. Pour assurer une meilleure adaptation des entreprises à *leur finalité* économique et sociale, définie, dans ses grandes perspectives, par le Plan, et dans ses objectifs à court terme, par la politique économique et sociale du gouvernement. Pour jouer un rôle moteur dans les relations sociales, par l'amélioration des conditions de vie, des conditions de travail, et la définition de nouvelles relations au sein de l'entreprise. Aussi, et pourquoi pas, pour assurer une meilleure gestion à des groupes d'intérêt national, où les fautes, les maladresses de la gestion capitaliste causent des dommages que supporte la collectivité tout entière.

Des avantages qui se cumulent

Les dirigeants des entreprises menacées de nationalisation opposent volontiers l'excellence de la gestion capitaliste à l'impuissance et à la bureaucratie qui caractériseraient l'appareil gestionnaire des entreprises nationalisées. Or il y aurait, sur la gestion des grands groupes bancaires et industriels français, beaucoup à dire : quand ils ont atteint un certain degré de gigantisme, ils souffrent eux aussi des infirmités inhérentes aux organisations administratives. Les grandes banques privées ont englouti d'immenses capitaux dans des entreprises condamnées ; dans les luttes acharnées que se livrent les entreprises et, à travers elles, les hommes pour le contrôle de telle ou telle banque, de telle ou telle société, les grands groupes ont été souvent conduits à des comportements absurdes ; sans compter la médiocrité de dirigeants maintenus en place pour des raisons où le mérite n'a rien à faire, les privilèges abusifs tolérés ou créés si besoin est, l'organisation systématique des trafics d'influence, et le parfait mépris des hommes qui caractérise les changements de contrôle ou de structure... ce n'est pas vrai que les entreprises menacées de nationalisation donnent nécessairement l'exemple d'une bonne gestion ; ce n'est pas vrai non plus qu'elles remplissent dans la société la fonction capitaliste qui serait de prendre des risques à long terme, que les entreprises publiques ne prendraient pas. Et l'on peut soutenir, sans paradoxe, que la nationalisation des grands groupes pourrait déboucher dans de nombreux cas sur une meilleure gestion.

Plutôt au « coup par coup »

Enfin, on pourrait trouver à une politique de *nationalisation* d'autres avantages que passe sous *silence* le programme commun. On *peut nationaliser non pour* conforter ou organiser des monopoles, *mais* au *contraire pour* restaurer la concurrence, en organisant l'éclatement d'un groupe nationalisé. On peut nationaliser pour « moraliser » l'économie lorsqu'une entreprise vit du financement public. On peut nationaliser pour éviter le passage d'un groupe essentiel sous contrôle étranger. On peut nationaliser pour contrôler une entreprise à stratégie internationale et faire éventuel contrepoids à des multinationales étrangères. On peut nationaliser pour favoriser l'innovation dans certains secteurs productifs.

Aucune de ces raisons n'est déterminante. Elles peuvent se renforcer mutuellement. Elles incitent à la nationalisation « coup par coup » plutôt qu'à de vastes programmes de *nationalisation*. Mais il doit être clair qu'aucune nationalisation ne réalise nécessairement *son objectif*. La gauche pourrait réaliser tout le programme commun sans en tirer le moindre avantage, pas même l'avantage psychologique, vite dissipé, si les nationalisations devenaient *synonymes* de chaos économique et d'anarchie dans l'entreprise. Et l'on pourrait, bien sûr, prophétiser que les groupes nationalisés resteront entre les mains d'une technostructure de *mentalité* capitaliste, que celle-ci continuera de les gérer dans la seule perspective du marché, l'œil fixé sur le meilleur profit et les moyens de l'expansion, que les nouvelles entreprises se moqueront du *Plan*, se joueront de la réglementation beaucoup mieux que ne peuvent le faire des entreprises privées et défieront l'Etat avec d'autant plus de force qu'elles le connaîtront mieux, et se sentiront davantage capables, par le jeu des complicités politiques, ou des simples rapports de force, de contrarier ou de détourner son action.

C'est le Crédit lyonnais nationalisé qui a *témoigné*, à *l'égard* de la réglementation du crédit, la *pire désinvolture* : et aucune banque privée n'aurait pu prendre les risques — et supporter les charges — qu'une banque nationale consent allégrement. Ainsi pourrait-on se retrouver au bout du chemin, ayant bouleversé et fragilisé l'économie française, traumatisé tous les entrepreneurs, et contraint la collectivité à supporter des charges lourdes, sans avoir recueilli aucun des avantages d'une politique de nationalisation.

Les risques

Au regard des avantages que la gauche peut attendre des nationalisations, si elle reste au pouvoir, et si elle en a la volonté, il faut regarder en face les risques qu'elles comportent. La droite en brandit un : le coût de l'indemnisation. Il est loin d'être le pire. La transformation des actions en obligations, de quelque manière que soit fixée la valeur d'échange, n'est pas onéreuse pour la collectivité nationale. Ce qui devient onéreux, c'est le service des intérêts : pour ce qu'il est en soit, et pour les pertes fiscales qu'il suscite, puisque le service de l'intérêt obligataire est assuré avant impôt — tandis que le dividende des actions ne l'est qu'après impôt. Et ce qui serait très lourd, ce serait une indexation des obligations, dont il a été parlé, de-ci de-là, par les leaders de la gauche en mal de générosité ; outre que la nationalisation deviendrait alors pour les actionnaires une très bonne affaire, il semble exclu, dans les perspectives économiques actuelles, que l'on puisse faire, sur le dos des futures entreprises publiques, des promesses aussi ruineuses.

Les vrais risques sont ailleurs, et plus graves. Il y a d'abord les secousses qu'impose au système économique tout entier la réalisation d'un vaste programme de nationalisations. Le ralentissement ou la paralysie des investissements, la prostration de l'esprit d'entreprise, l'inquiétude, le découragement des entrepreneurs ne sont pas des maux négligeables ; on en voit déjà les signes précurseurs ; que les uns, paralysés par la peur, ou l'incertitude des lendemains, choisissent de ne plus gérer qu'à court terme, à la petite semaine, sans investissement, sans programme, sans embauche ; que les autres, séduits par la sécurité de l'entreprise nationalisée, la recherche, par *tous les moyens*, y compris en créant, ou laissant créer, des situations socialement dramatiques : dans *tous les* cas d'importantes nationalisations réalisées d'un seul coup ne peuvent être, dans une économie malade, qu'une chirurgie de hauts risques, dont on ne peut mesurer les effets, mais dont on sait qu'ils seront graves et de longue durée.

Autre péril : les illusions, et les déceptions de tout projet de nationalisation. Il est *fatal* que le personnel des entreprises nationalisées en attendra des avantages sociaux exceptionnels. C'est notamment sur ce terrain que se jouera le conflit probable autour de l'une des grandes promesses du programme commun : l'interdiction du licenciement sans reclassement préalable. Dans un temps de fragilité de l'emploi, les salariés auront le légitime espoir d'obtenir un statut garantissant la sécurité de l'emploi et la croissance du pouvoir d'achat, et pourquoi pas, un statut unique de *toutes* les entreprises publiques proches du statut de la fonction *publique*, ou meilleur. L'Etat ne pourra, ni ne voudra l'accepter. Et la gauche va à la rencontre de *frustrations* et de déceptions inévitables. On attend tout de l'entreprise d'Etat : il est douteux *qu'elle puisse donner* grand-chose. Des promesses non tenues, ou seulement des illusions déçues, il faudra payer le prix.

Les responsabilités de l'Etat

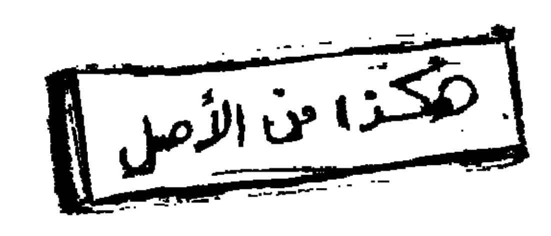
Autre inconvénient des nationalisations : *à charger* l'Etat de responsabilités élargies, on renforce sa fragilité. Le programme commun peut bien dire que *les* entreprises nationalisées bénéficieront de la plus large autonomie : chacun sait qu'un grand conflit social dans une entreprise *nationalisée* devient *l'affaire* de l'Etat. C'est vers lui qu'on se tourne, et c'est lui qui tranche. La *relative* commodité de l'Etat, dans la plupart des conflits sociaux actuels, c'est son rôle de tiers, *ou d'arbitre*. Dans une économie largement nationalisée, l'Etat sera partenaire virtuel dans la plupart des conflits sociaux. Plus puissant : mais aussi plus menacé. Le grand mal de notre société, c'est l'accroissement incessant du rôle de l'Etat, et sa paralysie progressive. Quelle que soit l'autonomie des entreprises nationalisées, l'Etat va recevoir des responsabilités économiques et sociales multipliées. Et il y a beaucoup à parier qu'il se retrouvera finalement plus fort et plus infirme, écrasant de son poids immense toutes nos activités, et paralysé par sa propre lourdeur, à la merci du plus infime accident.

On peut bien sûr relever d'autres menaces : le risque de gigantisme des entreprises publiques, notamment provoqué par le regroupement éventuel des banques nationalisées ; le risque de bureaucratie : si les banques, les compagnies d'assurance nationalisées, si la régie Renault n'y ont *pas* succombé, c'est qu'elles ont été maintenues dans des secteurs de concurrence, contraintes d'adapter leurs structures et leur vie ; elles sont demeurées d'organisation et, le plus souvent, de mentalité capitalistes : mais là où l'entreprise nationalisée est en position de monopole, ou de forte domination, le risque bureaucratique est patent, et la nationalisation de l'entier secteur bancaire et financier aura grand-peine à y échapper ; le risque de voir les sociétés étrangères — non nationalisées par définition — trouver en France une activité accrue : ainsi les banques étrangères, dont le rôle en France est actuellement marginal, pourraient trouver un rôle financier décisif, même si elles ont la prudence de ne pas se grossir en crédits manipulés ; le risque enfin de menaces réelles pour la liberté : tel celui que ferait peser sur l'invidiu ou sur l'entreprise le recours nécessaire à un *organisme* de crédit seul compétent, disposant du pouvoir de vie ou de mort, l'utilisant de manière arbitraire ou, pire, selon un projet politique.

Ces risques, et quelques autres, doivent être pesés par la gauche. Elle doit prévoir de les empêcher, ou de les limiter. Elle doit être consciente aussi de ce que les nationalisations ne permettent guère d'aller et retour : les rares exemples de dénationalisation en attestent les immenses difficultés ; il y a les meilleures chances pour que toute nationalisation *faite* soit définitivement acquise, quel que soit le prix payé par l'économie française. De tous les moyens de contrôle de l'économie, c'est le plus rigide, le plus traumatisant, celui qu'il faut donc manipuler avec le plus de précautions. Et si, s'approchant du pouvoir, la gauche constate, pesant les avantages et les inconvénients de son projet, qu'elle doit limiter son programme de nationalisations renoncer, par exemple, à la nationalisation de secteurs tout entiers de l'économie, ou encore les échelonner dans le temps pour adapter l'outil à la situation, il faut qu'elle ait assez de rigueur et de sérieux pour le dire : les Français sont capables de comprendre que 1978 n'est pas 1972.

Prochain article :

LES CHOIX A FAIRE



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
17 JANVIER

Fléchissement

A l'issue d'une séance particulièrement calme, les valeurs françaises se sont, ce lundi, généralement orientées à la baisse, celle-ci s'accélérant légèrement après la cotation des premiers cours.

Aucun compartiment n'a été épargné, les plus touchés étant la construction électrique, la métallurgie, le bâtiment, l'alimentation et les magasins.

Les pétroles ont également baissé, mais la forte hausse de Pétroles BP (sur les rumeurs habituelles, et toujours incontrôlées, d'OPA) n'est pas passée inaperçue, tant les échanges ont été fournis.

Les laboratoires pharmaceutiques (Bellon et Nobel, surtout) ont poursuivi leur mouvement de hausse, tandis qu'aux établissements de crédit, hausses et baisses ont alterné.

A noter : saisie d'un projet d'opération financière concernant le « Monde Vie », la Chambre syndicale a décidé de suspendre la cotation de ces titres.

Deux éléments sont à l'origine du recul de ce lundi : 1) la perspective d'un emprunt d'Etat, évoquée par M. Raymond Barre, qui n'est pas de nature à enthousiasmer les boursiers ; 2) la conférence de presse que devait tenir lundi après-midi le président de la République. Elle a quelque peu bloqué les initiatives. Les vendeurs ont donc eu le champ libre pour opérer.

Le plus grand calme a régné aux valeurs étrangères où les cours se sont peu écartés de leurs niveaux précédents.

Sur le marché de l'or, qui semble regagner peu à peu les faveurs des opérateurs (le volume de transactions a atteint 4,6 millions de francs contre 1,63), le lingot s'est inscrit à 21 640 F, après 21 700 F, en hausse de 140 F. Quant au napoléon, il a monté de 0,10 F à 27,10 F.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	17/1	18/1
1 dollar (en yens) ..	291 85	291 50

LONDRES

Stimulé par la forte contraction du déficit commercial en décembre, le marché poursuit son avance mardi à l'ouverture. Les industrielles et les pétroles gagnent jusqu'à 6 points. Progrès des fonds d'Etat. Tendance indécise aux mines d'or.

OR (ouverture) (dollars) : 132 65 contre 131 575

VALEURS	CLOTURE 17/1	COURS 18/1
War Loan 3 1/2 %	28 ...	27 7/8
Beecham	388 ...	392 .
British Petroleum	814 ...	820 ..
Shell	478 ...	484 1/2
Vickers	166 ...	168 ...
Imperial Chemical	357 ...	360 1/2
Courtaulds	99 ..	101 ...
De Beers	205 .	208 1/2
*Western Holdings	13 3/4	14 ...
Rio Tinto Zinc Corp.	179 ...	179 ...
*West Driefontein	17 1/4	17 1/4

(*) En livres.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

OCÉ - VAN DER GRINTEN N.V. — En 1976, le chiffre d'affaires du groupe a été supérieur de 13 % au précédent (750 millions de florins). Quant au bénéfice net, il devrait enregistrer une progression d'environ 25 % par rapport à celui de 1975 (25,73 millions de florins).

GÉNÉRALE DES EAUX. — Dans une lettre d'informations aux actionnaires, le président de la société s'attend pour 1976 à « une nouvelle progression des résultats ». Quant au dividende, si les pouvoirs publics le permettent, il augmenterait « raisonnablement ».

Pour la première fois, en outre, la société publie ses comptes consolidés. Ils se rapportent à l'exercice 1975. Le résultat net atteint 146 millions de francs et le chiffre d'affaires 5 623 millions de francs.

W. R. GRACE AND CO. — Un dividende trimestriel de 425 cents sera versé à partir du 10 mars 1977 et un dividende annuel de 8 dollars pour les actions « A » et « B » sera mis en paiement à la même date.

COPAREX. — Un acompte sur dividende de 41,25 millions de pesetas (3 millions de francs environ) a été mis en distribution et versé à Coparex (contre 37,5 millions de pesetas un an plus tôt). Les bénéfices non distribuables du fait des restrictions légales s'élèvent à 120 millions de pesetas.

XEROX CORP. — Le bénéfice net de l'exercice 1976 a atteint 358,9 millions de dollars contre 244,3 millions. Ce chiffre représente un record, de même que le chiffre d'affaires, à 4,40 milliards de dollars en 1976, a atteint un niveau sans précédent.

NEW-YORK

Nouveau fléchissement

Les cours ont encore fléchi lundi à Wall Street, où, à l'issue d'une séance modérément active (21,06 millions d'actions échangées contre 24,48 millions), l'indice Dow Jones s'est établi à 967,25, en baisse de 4,91 points.

Depuis le début de l'année, la chute atteint désormais plus de 37 points.

De toute évidence, le relèvement à 8,25 % du taux de base (« prime rate ») de la Morgan Guaranty Trust et de la First National Bank of Chicago — les deux seuls établissements qui résistaient encore à la tendance haussière — n'était pas de nature à enthousiasmer les boursiers américains.

Néanmoins, peu avant la clôture, ces derniers ont enregistré la forte progression (1,4 %) des revenus personnels des Américains en décembre dernier, ce qui a provoqué ici et là quelques achats sélectifs.

Le nombre de baisses l'a finalement emporté de peu sur les hausses par 796 contre 653.

Indices Dow Jones : transports, 232,81 (— 0,85) ; services publics, 108,45 (+ 0,23).

VALEURS	COURS 14/1	COURS 17/1
Alcoa	55 7/8	58 5/8
A.T.T.	62 3/4	62 3/4
Boeing	41 3/4	41 1/4
Chase Manhattan Bank	31 1/4	31 1/4
Du Pont de Nemours	128 1/4	127 1/2
Eastman Kodak	83 1/8	82 1/2
Exxon	52 1/2	52 1/8
Ford	60 3/4	60 3/8
General Electric	54	54 1/4
General Foods	30 5/8	30 5/8
General Motors	75 1/4	74 3/4
Goodyear	22 1/8	22 1/8
I.B.M.	270 1/4	272 3/4
I.T.T.	33 3/4	33 5/8
Kennecott	29 3/8	30 1/2
Mobil Oil	62 1/4	62 5/8
Pfizer	27 5/8	27 7/8
Schlumberger	90 3/4	89 3/4
Texaco	27 7/8	28 ...
U.A.I. Inc.	26 ...	25 5/8
Union Carbide	58 1/2	58 5/8
U.S. Steel	47 1/4	47 ...
Westinghouse	17 7/8	17 7/8
Xerox	56 3/8	55 7/8

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 10 .. %

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 31 déc. 1976.)

	14 janv.	17 janv.
Valeurs françaises ..	101,3	100,7
Valeurs étrangères ..	99,8	99,5

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	65	64,8

BOURSE DE PARIS - 17 JANVIER - COMPTANT

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
E.D.F. parts 1958	... ..	474 10
E.D.F. parts 1959	... ..	467 50
Ch. France 3 %	*130 50*	*130 50*
Abeille I.G.A.R.D.	526	535 ..
Abeille (Vie)	220	220 .
A.G.F.(Sté Centr.)	385	396 .
Ass. Gr. Paris Vie	1182	1195
Concorde	255	262 ..
Epargne France	317	305 .
Fonc. T.I.A.R.D.	81	83 ..
France I.A.R.D.	183	185 ..
France (La)	344 ..	344 ..

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Cie F. Stein Ro.	196 ..	192 10
Fonc. Chât.-d'Eau	617 .	620 .
(M) S.O.F.I.P.	.	.
Fonc. Lyonnaise	600 ..	601 ..
Immob. Marseille	835 ..	813 ..
Louvre	192	192 .
Midi	..	590
Rente foncière	670 ..	690
SINVIM	157 30	157 30
Voitures à Paris	256 ..	285
Cegifi	117 10	117 10
Foncina	106 .	106 50
Gr. Fin. Constr.	119	119 50
Immindo	124 80	120
Immlnvest	86	86 10
Cie Lyon Imm.	93 50	93 40

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Abeille (Cie ind.)	184	184 ..
Applic. Hydraul.	678	680 ..
Artois	85	d 88 50
Conten. Blanzy	281 ..	290
(Ny) Centrest	115	115 .
(Ny) Champez	126	126 .
Charg. Réun. (p.)	2700	2700 .
(L) Dév. R. Nord	145	145 .
Electro-Financ.	*264*	*263*
Fin. Bretagne	45 20	46 20
Gaz et Eaux	450 ..	455 ..
La Mure	.. ..	33 50
Lebon et Cie	118	122 70
(Ny) Lordex	118 80	118 70
Cie Marocaine	27 50	27 .
O.V.A.I.M.	.	45 .
OPB Paribas	92 40	93
Paris-Orléans	78 20	78 60

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Carnaud S.A.	51	51 10
Cefilac	26 60	28 50
Davum	190	182 40
Escaut-Meuse	281 50	281 20
Fonderie-préc.	.. ..	*38 40*
Gueugnon (F. de)	61 ..	60 .
Profilés Tubes Es	33 .	32 50
Senelle-Maub.	52 .	52 ..
Tissmétal	53 ..	54 .
Vincey-Bourget	.. ..	47 .
Huaron	.. 70	91 ..
Kinta	... ..	219 ..
Mokta	... ..	153 60
Amrep G.	o285 .	211 ..
Antargaz	160 .	160 ..
Autar P. Atlant.	31 ..	31 50
Hydroc. St-Denis	144 .	145 .
Lille-Bonnières-C.	182 10	183 .
O.F.P.-Om.F.Paris	258 ..	260
Shell Française	53 10	53 10
Carbone-Lorraine	d 60	d 61 80
Delalande S.A.	240	238 .
Finalens	44	44 .
FIPP	34 ..	35 .
(Ly) Gerland	237 ..	237
Gévelot	230	239 20
Grande Paroisse	84 50	84 80
Huiles G. et dér.	87	87 50
Novacel	93 90	94 ..
Parcor	340 .	341 ..
Quartz et Silice	26 .	25 50
Retl	..	75 ..
Ripolin-Georget	.. ..	58 ..

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
A.E.G.	...	166 .
Bell Canada	246 50	248 ..
E.M.I.	19 .	18 20
Hitachi	3 99	3 97
Honeywell Inc.	.. ..	236 10
Matsushita	11 60	12 20
Sperry Rand	.. ..	207
Xerox Corp	281 .	281 20
Arbed	... ..	465
Cockerill-Ougrée	.. ..	75 10
Finsider	. ..	1 15
Hoogovens	... ..	70 .
Mannesmann	... ..	757 .
Steel Cy of Can.	... ..	123 .
Thyss. c. 1000	.. ..	238
Blyvoor	20 ..	19 50
De Beers (port.)	13 20	13 75
De Beers p cp.	.. ..	60 ..
General Mining	75 ..	74 ..
Hartebeest	55 30	55 30
Johannesburg	78 20	77 50
Middle Witwat.	12 30	12 10
President Steyn	.. ..	35 50
Stilfontein	3 56	3 55
Vaal Reefs	59 50	59 50
West Rand	8 10	8 ..
Alcan Alum.	123 ..	120 .
Amax	278 ..	278 .
Cominco	.	170 .
Floutremer	..	124 .
Minerais-Ressourc.	10 55	10 35
Noranda	144	145 90
Vieille Montagne	415 .	398
Am. Petrofina	167 .	167 .
British Petroleum	66 ..	69 40
Gulf Oil Canada	... ..	128 .
Petrofina Canada	..	84 .
Shell Tr. (port.)	38 50	40 ..
Akzo	56 ..	55 50
Dart Industries	.	173
Dow Chemical	205	208 50
Foseco	12 15	13 40

SICAV	Cours précéd.	Dernier cours
Livret porter.	196 42	187 52
Oblig. ttes catég.	1138 43	1100 86
Paribas Gestion	143 25	136 76
Pierre Investiss	178 33	170 24
Rothschild-Exp	273 35	280 95
Sécur. Mobilière	266 43	254 35
Sélect.-Croissance	542 79	518 18
Sélection Mondiale	125 49	119 80
Sélection-Rend.	134 98	128 84
S.F.I. FR et ETR	*167 69*	*160 09*
S.I.G.	240 85	229 66
Silvafrance	152 03	145 14
Silvarn	118 85	113 46
Silvarente	146 91	140 25
Silvinter	134 86	128 74
Sogepargne	265 96	253 90
Soguvar	333 68	318 55
Soleil-Investiss.	165 18	157 69
U.A.P. Investiss.	136 ..	129 83
Unifoncier	286 98	273 97
Unijapon	205 69	196 35
Uni-Obligations	1380 52	1308 19
Unipremière	1336 72	1285 31
Unisic	126 40	120 67
Worms Investiss.	229 84	219 42
18/1		
Actigest	109 62	104 65
Credinter	140 30	133 94
Croissance-Imm.	131 70	125 73
Euro-Croissance	139 23	132 92
Financière privée	330 88	315 88
Fructidor	141 85	135 42
Gestion Mobilière	202 59	193 40
Mondiale Invest.	180 76	172 56
Oblisem	*123 32*	*117 73*
Optima	142 77	136 30
Planinter	287 80	274 75
Sicavimmo	185 73	177 31
S. I. Est.	377 01	359 91
Soginco	126 95	121 22
Soginter	435 61	415 86
Univalor	154 46	147 46
Valorem	161 39	154 07

*Cours précédent

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
485	T.R.T.	508	501	501	510
695	Tél. Electr.	643	635	635	635
121	— (obl.)	118 80	118 80	118 80	118 80
290	Tél Ericsson	333	345	345	348
54	Terres Roug.	57 90	58	58	58
169	Thomson-Br.	183 10	182	182 80	182 50
238 60	— (obl.)	221	221	221	219 90
200	U.I.S.	216	215 50	215	215 50
189	U.C.B.	203 50	204	203 90	204
225	Un. F. Bques	226	221	224	218
69	U.T.A.	68 50	68 20	68 20	67 30
31	Usinor	35 15	34 70	34 70	34 10
120	— (obl.)	113 10	113 50	113 50	113 50
148	Vallourec	151 50	150	150	147 20
415	V. Clicquot-P	440	431	431	424
375	Viniprix	505	501	495	500
323	Amer.-Tel.	310 10	312 10	312 10	309
10	Ang. Am. C.	13 70	13 65	13 75	13 50
80	Amgold	82	81	82 10	80 10
134	Astur Mines	140	136	136 50	135 10
240	B. Ottoman	251 90	249	249	245 20
330	BASF (Akt)	328	328	327 80	323
210	Bayer	286	284	284	282 50
33	Buffelsfont.	37 20	37 20	37 90	36 60
10 50	Charter	11 15	11	11	11
184	Chase Manh.	154 10	154 30	154 80	153 10
130	Cie Pét. Imp.	105 40	105 20	105 20	103 60
405	C.F. Fr.-Can.	419 50	412	413	412
11	De Beers (S.)	12 45	12 50	12 50	12 30
600	Deuts. Bank	599	594	594	598
210	*Dome M. cra*	*210 20*	*210 50*	*210 50*	*210*
690	Du Pont Nem	649	644	645	647
420	East Kodak	417	417 50	416	417 40
15 60	East Rand	15 50	15 10	15 30	14 85
108	Ericsson	104 50	100 50	99 90	100 50
260	Exxon Corp.	284	284 50	284	283
295	Ford Motor	301 70	302 50	302 50	298 50

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
57	Free State	58 30	57 80	58	58 70
265	Gen Electric	269	270	270	270 20
380	Gen. Motors	371	372 50	372	371 70
12 60	Goldfields	12 75	12 70	12 70	12 50
16 20	Harmony	15 65	15 30	15 25	15 30
285	Hoechst Akt	288 60	289 30	289 80	286 10
27	Imp Chem.	30 35	29 80	30 25	29 40
157	Inco Limited	165 20	163 50	163 50	163 50
1350	I.B.M.	1340	1356	1356	1344
165	I.T.T.	167 10	167	166 70	166 90
305	Mobil Corp.	315	307 10	307	306 60
6910	Nestlé	6950	6990	6890	6990
250	Norsk Hydro.	248	247	247 20	244
5 70	Olivetti	5 35	5 30	5 35	6 20
680	Petrofina	605	600	599	598
51	Philips	54 90	53 90	53 80	53 30
50	Pres Brand.	51 50	50 50	51	50
265	Quilmès	277	270	270	265
132	Randfontein	132 50	130 20	132 50	130 20
23	Rand. Select.	26 10	26	26 20	26
250	Royal Dutch.	258 10	256 40	256	256
14 50	RioTinto Zinc	15 20	15 15	15 10	15 15
61	St-Helena	65 70	65 60	67	65 60
470	Schlumberg.	455	456 70	458 50	*455 30
37	Shell Tr (S).	40	40 10	40 25	40
560	Siemens A.G.	557	555	553	562
47	Sony	43 90	43	42 90	43
13	Tanganyika	13 50	13 20	13 50	13 10
240	Unilever	245	242 20	242 20	242 20
12	*Union Corp.*	*12 05*	*12*	*12 05*	*12*
133	U. Min. 1/10	137 70	135 50	135 50	134 10
106	West Driet.	110 20	108 60	109 50	107
40	West Deep.	40 95	40 60	41 50	40
78	West Hold.	82 80	82 50	83	81 50
0 82	Zambia Cop.	1 21	1 18	1 17	1 16

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o : offert ; c : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation unique portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 17/1	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 990	4 991	4 95
Canada ($ can. 1)	4 953	4 950	4 93
Allemagne (100 DM)	208 525	208 225	208 50
Autriche (100 sch.)	29 390	29 280	28 35
Belgique (100 F.)	13 510	13 505	13 45
Danemark (100 krd)	84 520	84 620	84 ..
Espagne (100 pes.)	7 279	7 277	7 02
Grande-Bretagne (£ 1)	8 552	8 556	8 57
Italie (1 000 lires)	5 685	5 670	5 425
Norvège (100 k)	94 220	94 110	94
Pays-Bas (100 fl.)	199 025	198 350	198 50
Portugal (100 esc.)	15 590	15 585	14 25
Suède (100 krs)	118 220	118 150	117 50
Suisse (100 fr.)	200 075	200 250	199 50

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 17/1
Or fin (kilo en barre)	21485	21600
Or fin (kilo en lingot)	21500	21640
Pièce française (20 fr.)	237	237 10
Pièce française (10 fr.)	214	210
Pièce suisse (20 fr.)	208 90	208 60
Union latine (20 fr.)	194 80	193 80
Souverain	214	214 50
Pièce de 20 dollars	1086 80	1030 ..
Pièce de 10 dollars	541 ..	542 ..
Pièce de 5 dollars	346 ..	.. ..
Pièce de 50 pesos	302 ..	330 .
Pièce de 10 florins	203 ..	203 50

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 18 janvier 1977 a été tiré à 637 575 exemplaires.

A B C D E F G

Accusé de l'enlèvement et du meurtre de Philippe Bertrand

Patrick Henry comparaît devant la cour d'assises de l'Aube

Devant une assistance presque uniquement composée de journalistes, des témoins et des jurés, avant tirage au sort, s'est ouvert, ce mardi 18 janvier, au Palais de justice de Troyes, le procès de Patrick Henry, qui répond de l'enlèvement et du meurtre de Philippe Bertrand, commis voici moins d'un an.

Les débats, prévus pour trois jours, pourraient cependant se prolonger jusqu'à vendredi. Les parents de la victime sont partie civile.

Pas un cri, pas un bruit

De notre envoyée spéciale

Troyes. — Il est exactement 8 heures, ce mardi 18 janvier, lorsque le fourgon cellulaire, empruntant à contresens l'avenue du Général-de-Gaulle, arrive au palais de justice de Troyes.

Hormis les journalistes, une dizaine de personnes seulement se trouvent là, derrière les barrières disposées deux heures plus tôt pour contenir les éventuels curieux ou manifestants. Pas un cri, pas un bruit. Affaissé sur son siège pour échapper aux photographes, Patrick Henry est invisible. Le véhicule s'enfonce dans le sous-sol du bâtiment. Trois quarts d'heure plus tard, tandis que les policiers effectuent un sévère filtrage à l'entrée du palais, les parents du petit Philippe, M. Gérald Bertrand et son épouse, arrivent à la cour d'assises. Ils avaient dit qu'ils ne viendraient pas. Leur avocat, Mᵉ Johannès Ambre, les a convaincus de faire une apparition.

La salle est emplie presque entièrement de journalistes. Une vingtaine de places seulement restent offertes au public. Les avocats de Patrick Henry sont là. Mᵉ Robert Bocquillon s'entretient avec les journalistes. Mᵉ Robert Badinter se fait discret.

A 9 heures, la session est officiellement ouverte par le président René Sagols. On entend quelques clameurs poussées par les photographes. A 9 h. 40, Patrick Henry franchit le couloir dans une nuée de flashes, menottes aux mains. Il entre dans le box des accusés. Le procès de Troyes commence.

Dehors, Troyes vit sa vie quotidienne. Les badauds sont rares. On attend en vain les deux cars dont on avait annoncé l'arrivée : celui des partisans de la peine de mort, celui des abolitionnistes. Les passants jettent à peine un regard aux affiches placardées la veille par des militants d'extrême gauche : *« Ce procès masque les vrais problèmes ! »*, *« Non à la peine de mort ! »*

F. Be.

UN MIROIR

A cinq ans de distance, l'histoire se regarde dans un miroir. En juin 1972, la Cour suprême des Etats-Unis discréditait la peine de mort en invoquant les disparités de son application dans la trentaine d'Etats où elle demeurait théoriquement en vigueur. En juin 1972, la cour d'assises de l'Aube prononçait cette même peine contre les deux mutins assassins de Clairvaux, Claude Buffet et Roger Bontems. Ils étaient exécutés cinq mois plus tard.

Aujourd'hui, renonçant à un usage vieux de dix ans, les Etats-Unis fusillent Gary Gilmore. Car c'est une partie du peuple en raison de l'étendue du débat public, qui a appuyé sur la détente des Winchester, brandies par cinq bourreaux aussi bénévoles qu'appointés. On ne sait ce qu'il faut penser de la fièvre avec laquelle Gary Gilmore recherchait sa fin. Ne pouvait-elle être toutefois la source d'un doute sur la sincérité de ses suicides, dont celui de lundi a été le dernier ?

A vingt-quatre heures de là, la cour d'assises de l'Aube, encore elle, juge un accusé à qui nul ne paraît accorder la moindre chance. Car sauver sa vie reviendrait à condamner la peine de mort. Mais si le procès de Troyes retient tant (trop) l'attention, c'est que tous, inégalement répartis, y voient une occasion nouvelle, les uns de faire abolir, les autres de faire confirmer un objet d'horreur ou de fascination : la peine de mort.

Tous les commentateurs retiennent, en effet, cette seule hypothèse, même les abolitionnistes, comme pour conjurer le sort. Le président de la République lui-même élude, lors de sa conférence de presse de lundi, la question posée sur la peine de mort, en expliquant : « Un procès demain s'ouvre à Troyes. » *C'est moins un rappel d'actualité que l'expression d'une conviction : les plus pessimistes des commentateurs ont raison de craindre le pire.*

A moins que le miroir ne réfléchisse fidèlement, que par une sorte de miracle, de sursaut, l'histoire ne permette d'abolir ici ce qu'elle a laissé rétablir là-bas. — Ph. B.

LES COMMENTAIRES DE LA PRESSE DE L'AUBE

La presse de l'Aube fait preuve ce mardi 18 janvier d'une discrétion nuancée.

Libération - Champagne, quotidien d'information de la démocratie socialiste, annonce simplement dans un titre en première page l'ouverture du procès de Patrick Henry et explique son silence dans un encadré :

« A la veille du procès de Patrick Henry notre journal a reçu de nombreux articles, les uns réclamant la peine de mort, les autres la condamnant. Quel que soit leur intérêt, nous n'avons pas cru devoir les insérer. Le temps et la parole sont à la justice. Et notre quotidien s'il se doit de relater les faits, entend éviter tout ce qui pourrait nuire à la sérénité et à la dignité des débats. »

L'Union pour sa part rappelle dans le titre de la première page que *« l'assassin du petit Philippe Bertrand risque doublement sa tête »*. *L'Union* qui publie les photographies et notices biographiques des magistrats et des avocats qui *« feront le procès »* s'interroge en pages intérieures :

« Deux cars de partisans et d'adversaires de la peine de mort convergent vers Troyes ce matin. Pour y faire quoi ? »

« Deux cars de touristes d'une espèce particulière, rappelle l'article, *sont attendus ce matin à Troyes.*

» Emmenés par M. Taron, le père du petit Luc Taron assassiné par Lucien Léger, les membres de la Ligue contre le crime et pour l'application de la peine de mort veulent à tout prix assister au procès. Pour y voir quoi ?

» Un autre car, affrété celui-là par ceux qui militent pour l'abolition de la décapitation, arrivera à la même heure à Troyes. Pour y faire quoi ? (...)

Faisant preuve de moins de retenue, l'*Est-Eclair* consacre le tiers de sa « une » à Patrick Henry, avec un gros titre : « C'est l'échéance », une photo de la salle de la cour d'assises et un éditorial : « L'heure de la justice ».

« Pour Patrick Henry sonne l'heure de la justice. C'est-à-dire l'heure du jugement. Depuis presque un an il est l'homme le plus exécré de France. Il a commis le crime le plus odieux : il a tué un enfant qui lui servait d'otage pour tenter d'arracher de l'argent à ses malheureux parents. Il a eu l'attitude la plus cynique avant d'être confondu, il a plastronné, ricané, défié. L'émotion a été profonde dans notre ville et la compassion grande à l'égard de la famille Bertrand. Au fur et à mesure que ce drame douloureux se déroulait, un véritable phénomène d'identification s'est produit entre la population et les parents du petit Philippe, dont le visage chaque jour reproduit était devenu familier et cher à tous (...).

» Troyes n'est pas la ville excitée que certains fabricants d'un sensationnalisme douteux ont dépeinte. Troyes n'est pas une ville de buveurs de sang. La justice à Troyes sera rendue comme dans n'importe quelle autre ville de France dans des conditions normales. Il serait assurément mal venu que des manifestations, même isolées aient lieu. Mais il serait tout aussi inconvenant de présenter Patrick Henry comme la victime d'une société répressive. C'est Patrick Henry qui est jugé et non la peine de mort. »

Quatre physiciens sont élus à l'Académie des sciences

L'Académie des sciences a élu, lundi 17 janvier, quatre nouveaux membres dans sa section de physique. Ce sont MM. Pierre Auger, Jean Brossel, Raymond Castaing, et Jacques Friedel. L'élection de M. Auger n'a été acquise qu'après six tours de scrutin, et il en avait fallu cinq aux académiciens pour choisir M. Friedel. En revanche, MM. Brossel et Castaing ont été élus dès le premier tour.

Le décret de réforme de l'Académie des sciences prévoit que la majorité des nouveaux membres doivent être âgés de moins de cinquante-cinq ans, mais les académiciens ne se sentent pas strictement tenus par cette règle. Les quatre élus ont tous plus de cinquante-cinq ans. Il est vrai qu'il s'en faut de très peu pour M. Castaing, qui n'a atteint cet âge que dans les derniers jours de 1976. M. Friedel est son aîné de quelques mois, et M. Brossel de trois ans. Seul M. Auger appartient nettement à la génération précédente. Ces élections vont néanmoins dans le sens d'un rajeunissement de l'Académie, ce qui était l'un des buts de la réforme.

● M. Jean Brossel

M. Jean Brossel est né le 15 août 1918 à Périgueux. Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, il a fait l'essentiel de sa carrière au laboratoire de physique de cette école, laboratoire dont il est actuellement le directeur. Il a travaillé dans l'immédiat après-guerre en Angleterre et aux Etats-Unis, où il a mis au point avec Francis Bitter la méthode de « double résonance », qui est une technique importante de la physique atomique.

Après 1950, il est le plus proche collaborateur du professeur Kastler et développe le procédé de « pompage optique », qui valut au professeur Kastler le prix Nobel de physique en 1966.

● M. Raymond Castaing

M. Raymond Castaing est né le 28 décembre 1921 à Monaco. Il est ancien élève de l'Ecole normale supérieure. Entré en 1947 à l'Office national d'études et de recherches aéronautiques (ONERA), il en est le directeur général de 1968 à 1972. Depuis 1960 il est professeur à l'université Paris-Sud. Il est l'inventeur d'une micro-sonde électronique qui permet, en concentrant un faisceau d'électrons sur une très petite quantité de matière, d'analyser précisément la composition de cette matière.

Depuis novembre dernier, M. Castaing préside le comité des programmes scientifiques du Centre national d'études spatiales.

● M. Pierre Auger

M. Pierre-Victor Auger est né à Paris le 11 mai 1899. Après des études à l'Ecole normale supérieure, il devient l'assistant de Jean Perrin en 1927. C'est alors qu'il découvre les « électrons Auger », qui sont émis par les atomes lors de certains réarrangements du cortège électronique. Il étudie aussi les gerbes de particules créées par les rayons cosmiques. Après la guerre, il participe à la création du Commissariat de l'énergie atomique puis à celle de l'Organisation européenne de recherches nucléaires (CERN). Il est directeur de l'enseignement supérieur de 1945 à 1948, directeur du département des sciences de l'Unesco de 1948 à 1959.

En 1962, il est nommé président du Centre national d'études spatiales pour quelques mois, avant de devenir le premier directeur général de l'ESRO (Centre européen pour la recherche spatiale), poste qu'il occupera jusqu'en 1967.

● M. Jacques Friedel

M. Jacques Friedel est né le 11 février 1921 à Paris. Il est ancien élève de l'Ecole polytechnique, où il a commencé des recherches sur la structure électronique des métaux, recherches qu'il poursuivit à Bristol, en Grande-Bretagne. Depuis 1962, il est professeur à l'université Paris-Sud et y dirige le laboratoire de physique des solides.

A L'EXCEPTION DU « PARISIEN LIBÉRÉ »

Les quotidiens parisiens ne paraîtront pas le 19 janvier en raison de la grève du Livre C.G.T.

Le comité intersyndical du Livre parisien C.G.T. a décidé, le lundi 17 janvier, de reprendre le mouvement de grève, suspendu le 7 décembre dernier, pour protester contre le blocage qui, selon lui, empêche les négociations du « Parisien libéré » de progresser, et contre le verdict qui vient de frapper douze travailleurs du Livre (« le Monde » daté 16-17 janvier). Il n'y aura donc pas de quotidiens à Paris le mercredi 19 janvier, à l'exception du « Parisien libéré ».

Dans un communiqué, le comité intersyndical du Livre parisien C.G.T. *« constate que les discussions ouvertes avec M. Mottin et les positions présentées par celui-ci pour mettre un terme au conflit du* Parisien libéré *tournent délibérément le dos aux droits légitimes des ouvriers spoliés par la direction de ce journal »*.

« La solution passerait, poursuit le communiqué, *selon le chargé de mission du gouvernement, par l'acceptation de la situation de fait résultant en réalité d'une machination et d'un coup de force patronal. Le premier ministre déclarait, au lendemain de l'évacuation des travailleurs par les forces de police des deux imprimeries occupées, qu'il était nécessaire de trouver une solution humaine et sociale.*

» Est-ce dans cette optique que douze ouvriers ont été traduits devant la seizième chambre correctionnelle comme des bandits et condamnés lourdement à des peines de prison et à des amendes alors qu'ils défendent leurs intérêts fondamentaux ? Ce verdict scandaleux, cette justice de classe, sont une véritable provocation et illustrent davantage encore l'étroite complicité gouvernement-patronat. Après vingt-deux mois de lutte pour défendre leur juste cause, les ouvriers du Parisien libéré *et leurs camarades de la presse parisienne ne sauraient se satisfaire d'une solution au rabais et rester sans réagir face à ce qu'ils considèrent comme un déni de justice. »*

En conséquence, le comité intersyndical appelle *« les ouvriers de la presse à reprendre pour 24 heures le mouvement de grève suspendu le 7 décembre dernier. Il n'y aura donc pas de journaux le mercredi 19 janvier 1977 »*.

Pour leur part, les cadres techniques du Livre parisien déclarent dans un communiqué :

« Ayant pris connaissance du communiqué émanant du comité intersyndical du Livre parisien C.G.T. réuni le lundi 17 janvier avec les délégués syndicaux, les responsables du bureau parisien des cadres techniques du S.N.C.T.L. se trouvant également concernés par les motivations émises lors de cette assemblée et soucieux de voir aboutir leurs propres revendications, appellent les cadres de la presse parisienne à participer à toutes les actions engagées au sein de leur entreprise et à reprendre pour vingt-quatre heures le mouvement de grève suspendu le 7 décembre 1976. »

La préparation des municipales à Paris

● *M. Michel d'Ornano présente de nouveaux responsables de secteur*

● *Le nom de M. Couve de Murville est avancé comme candidat à la mairie*

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche, candidat à la mairie de Paris, présente, ce mardi 18 janvier, une nouvelle liste des « *responsables de secteur* » qui seront chargés d'établir les listes qu'il patronnera lors des prochaines élections municipales dans la capitale. Il a déjà publié une première liste de ces responsables, qui sont : pour le huitième arrondissement M. Philippe Tollu, conseiller de Paris C.D.S. ; pour le quinzième, Mme Françoise Giroud, secrétaire d'Etat à la culture (radicale), et M. Bertrand de Maigret, conseiller de Paris R.I. ; pour le seizième, MM. Georges Mesmin, député de Paris, et Pierre Lépine, conseillers de Paris C.D.S. ; pour le dix-huitième, M. Roger Chinaud, député de Paris et président du groupe des républicains indépendants à l'Assemblée nationale. Le ministre de l'industrie sera lui-même candidat dans le dix-septième arrondissement.

La liste publiée mardi devait concerner les 5ᵉ et 6ᵉ arrondissements (où M. Philippe Saint-Marc serait pressenti), les 7ᵉ, 9ᵉ, 11ᵉ, 12ᵉ et 20ᵉ arrondissements. Le R.P.R. a présenté récemment pour l'ensemble des arrondissements, sauf pour les 6ᵉ et 12ᵉ, des listes incomplètes. M. d'Ornano ne lance dans la bataille parisienne que des « *responsables de secteur* ». De part et d'autre, on n'ose fermer la porte définitivement à l'« allié » de la majorité.

Le président de la République, au cours de sa conférence de presse, a souhaité que, dans les secteurs où la majorité risquait d'être en difficulté, l'union soit réalisée dès le premier tour. Un tel danger pourrait se présenter en cas de « primaires » dans les 2ᵉ et 3ᵉ, 10ᵉ, 12ᵉ et 14ᵉ arrondissements.

Quant à la lettre de M. Olivier Guichard, ministre d'Etat, chargé de la coordination de la majorité, à M. Raymond Barre, premier ministre, demandant à ce dernier de confier à M. Roger Frey une mission de conciliation à Paris, elle a été diversement appréciée par le R.P.R. parisien. Les représentants de ce mouvement étaient réunis, le lundi 17 janvier, à l'Hôtel de Ville. M. Pierre Bas, député de Paris R.P.R., conseiller de Paris, et M. Christian de La Malène, rapporteur général du budget de la Ville, ont vivement critiqué cette initiative et ont proposé comme candidat à la mairie de Paris, M. Maurice Couve de Murville. M. Antoine Veil, conseiller de Paris (centriste investi par le R.P.R.), a prêché la modération. M. Jean Tiberi, député du cinquième arrondissement, un fidèle de M. Jacques Chirac, a, pour sa part, avancé pour la mairie le nom de M. Bernard Lafay, président du Conseil de Paris. A l'issue de cette réunion très orageuse, M. Pierre Bas nous a déclaré : « *M. Guichard a-t-il consulté les différents mouvements de la majorité avant d'envoyer cette lettre ?* »

Dans l'entourage du ministre de la justice, on note avec satisfaction que M. Giscard d'Estaing n'a pas prononcé le nom de M. d'Ornano, qu'il ne s'est pas abrité derrière les procédures d'arbitrage qui avaient abouti à la désignation du maire de Deauville par M. Raymond Barre et qu'il a laissé ainsi la porte ouverte à toutes les évolutions possibles. M. Guichard devait évoquer de nouveau ce problème avec M. Barre ce mardi. M. Roger Frey, qui avait retardé son départ pour le Kenya afin d'entendre la conférence de presse du chef de l'Etat, n'y a, en définitive, pas trouvé d'arguments suffisants pour le retenir à Paris. Il a pris aussitôt après l'avion pour Nairobi, où il passe des « vacances cynégétiques ».

JEAN PERRIN.

(Lire page 10 l'Evénement consacré au nouveau statut de Paris.)

